This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

AS
J8

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc, & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	7. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1716.

EX LIB. CAR. MAR. DE L.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1716.

ARTICLE LXXIX.

HISTOIRE DES ORDRES *Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congregations seculieres de l'un & de l'autre sexe, qui ont été établies jusques à present, Tome IV.* A Paris, chez Jean Baptiste Cognard, Imprimeur & Libraire du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'Or, 1715. *In-4°. pages* 464.

A Mesure que des personnes pieuses se sont associées dans un même dessein de servir Dieu selon le goût particulier de leur dévotion, & que ces associations ont merité l'approbation

[redacted]

du Saint Siége, elles ont été la plûpart soumises à la Regle de S. Augustin. C'étoit & se conformer à ce qu'avoit ordonné le Concile de Lion, de ne point établir de nouvelles Communautez si non sous quelqu'une des Regles déja approuvées, & choisir celle qui s'accommode également à toutes les diverses fins, & à toutes les diverses observances que l'esprit de Religion peut suggérer. De là est venüe cette varieté si grande d'Ordres religieux sous cette Regle, que deux tomes n'ont pas suffi pour les rapporter: en voici un troisieme.

Le précédent a fini par les Jéronymites d'Espagne, celui-ci commence par les Jéronymites d'Italie, divisez en deux Congrégations, dont l'une fut fondée par le Bienheureux Pierre de Pise, sous le nom des Pauvres freres pour l'amour de JESUS-CHRIST, ou des Pauvres Hermites de S. Jérôme, & approuvée par le Pape Martin V. l'an 1421. le Bienheureux fondateur naquit à Pise le 16^e de Fevrier 1355, dans le tems que son pere Pierre Gambacorti

avoit la Souveraine autorité en cette ville & à Luque. Sa jeunesse fut agitée des révolutions qui arriverent à sa famille, chassée de ces villes, & puis rétablie. A l'âge de vingt-cinq ans, ou environ, il se revêtit d'un habit de Pénitent, & se retira sur une montagne nommée Monte-bello, proche de Cessana dans l'Ombrie, où il mena une vie très-austere : y ayant été joint par douze autres personnes, il donna commencement à sa Congrégation. Le B. Pierre de Pise mourut à Venise le premier jour de Juin 1415 âgé de quatre-vingts ans.

Ce fut sous son successeur, Barthelemi Malerba de Céséne, que les Constitutions de l'Ordre furent dressées l'an 1444 dans un Chapitre Général : dans la suite elles ont été souvent retouchées, en retranchant toûjours quelque chose de la premiere austérité. Pie V. en 1568 les engagea, ces Jéronymites, à des vœux solemnels, au lieu des vœux simples qu'ils s'étoient jusque-là contentez de faire, & leur donna la Regle de S. Augustin. Leur Con-

[redacted]

grégation s'accrut dès ses commencemens, par l'union de plusieurs autres commencées par les Bienheureux Ange de Corse, Nicolas Fourque Palene, Pierre Malerba, & de quelques Hermites du Tirol & de Bavière.

L'autre Congrégation de Jéronymites fut établie à Fiesoli par le B. Charle de Montegraneli, confirmée par Gregoire XII, & enfin supprimée l'an 1668. par Clement IX. Il est remarquable, que les trois diverses Congrégations de Jéronymites sont sorties, ou ont pris leur accroissement, du Tiers Ordre de S. François.

Suivent les Brigitines & les Brigitins ; car celles-là doivent être nom mées les premieres, puisque l'Abbess est la supérieure des Religieux. Jesus Christ, dit on, dicta de sa propre bo che à sainte Brigitte les Constitutio de cet Ordre, dont elle fonda le pr mier Monastere à Wasteim dans Diocese de Lincopen en Suede. chaque Monastere le nombre Religieuses est fixé à soixante, c des Religieux à vingt-cinq, div

en treize Prêtres, en memoire des treize Apôtres, y comptant saint Paul, en quatre Diacres, pour representer les Docteurs de l'Eglise, & en huict Convers: en sorte que le Monastere soit composé de 85 personnes, qui est le nombre des Apôtres & des Disciples du Sauveur. L'Ordre de sainte Brigitte a possédé plusieurs de ces sortes de Monasteres doubles en Suede, en Alemagne, en Angleterre, & il n'en a plus que dix ou douze en Alemagne, & un à Dantzic, les autres ayant été détruits par les hérétiques. La constance des Religieuses de Wasteim éclata dans les malheureux tems, où la Suede par une défection générale se sépara de la communion de l'Eglise Romaine: elles y demeurerent inébranlablement attachées, malgré les rudes & cruelles persécutions qu'elles eurent à souffrir. L'Ordre a encore quelques autres Monasteres simples, c'est-à-dire, les uns d'hommes, les autres de filles.

Une Demoiselle de Valladolid, nommée Marine Escobar, qui mourut le 9e de Juin 1633 dans une gran-

de reputation de sainteté, âgée de plus de quatre vingtsans, & qui fut, au sentiment du P. Loüis du Pont son Directeur, comparable aux saintes Gertrude, Matilde, Brigitte, pour les graces extraordinaires qu'elle reçut du ciel, écrivit de nouvelles Constitutions pour des Brigitines, où elle changea des anciennes Constitutions, ce qui ne paroissoit pas convenir au temps present. La Reine d'Espagne Elizabeth de France, épouse de Philippe IV, fonda en la même ville de Valladolid, à la sollicitation du P. d'Oregna, un monastere pour ces religieuses.

L'Alemagne a eû des pauvres volontaires, entre lesquels il n'y avoit point de Prêtres; & leur Ordre n'étoit composé que d'artisans de tous les métiers.

En Italie il y a eû deux Ordres, de S. Ambroise *ad nemus*, & de S. Barnabé, ou des Apostolins qui se sont unis, désunis, réünis; & enfin ils ont été supprimez par Innocent X. Ils ne laissoient pas d'avoir produit des hommes célébres par leur sainteté, & quelques Ecrivains. Un

Ordre de filles du même nom de S. Ambroiſe *ad nemus*, ſubſiſte encore avec un autre de S. Ambroiſe & de ſainte Marcelline.

L'Empereur Frederic III. inſtitua un Ordre Militaire de S. George, & Maximilien I. prit toutes les précautions poſſibles pour l'affermir; cependant il s'eſt anéanti; & l'Abbaye de Milleſtad dans le Dioceſe de Salzbourg, qui fût alors aſſignée pour être la principale Maiſon & la demeure du Grand Maître, a depuis été deſtinée par Ferdinand II. à la fondation du College des Jeſuites de Gratz en Styrie.

Nous voici arrivez au tems où de nouvelles Congrégations ont commencé à paroître avec le nom de Clercs Réguliers. Le P. Helyot dit, que ces noms de Chanoines & de Clercs Réguliers ne ſignifient rien qui ne ſoit commun aux Ordres des Mendiants; puiſque ceux ci ſont également inſtituez pour les fonctions de la cléricature.

Quoi qu'il en ſoit de cette remarque, la premiere Congregation des Clercs Reguliers eſt celle des Théa-

tins, fondée l'an 1524. par S. Gaë tan Tieni, ou de Tiéne, Jean Pier re Caraffe, qui se démit de l'Arche vêché de Brindes & de l'Evêché d Théate, & qui dans la suite fut Pap sous le nom de Paul IV, Paul Consi glieri, Boniface de Colle. Leur liai son vint de ce qu'ils étoient à Rom d'une Congrégation seculiere de l'a mour divin. Ils se proposerent d ramener dans le Clergé l'imitatior de la vie des Apôtres ; non seule ment en renonçant à tout fond & à toute propriété, tant en commur qu'en particulier, mais aussi en s'o bligeant à ne rien demander, & à attendre de la seule Providence leur necessaire & leur subsistance. Ils sont nommez Théatins, à cause que Jean Caraffe étoit Evêque de Theate Ils se sont multipliez dans toute l'I talie, en Espagne, en Alemagne, en Pologne: ils n'ont en France qu'u ne maison à Paris, où le Cardinal Mazarin les établit l'an 1644. Leur Congrégation a donné à l'Eglise deux Saints, S. Gaëtan & S. André d'Avellano, un Pape, plusieurs Car-dinaux, & entre autres le Cardinal

Joseph-Marie Thomassi, que sa vertu & sa science ont rendu si recommandable, un grand nombre de Prélats & plusieurs Ecrivains.

Ursule Benincasa, née à Naples l'an 1547, & dont la vie fut pleine d'extases, forma le plan de deux sortes de Theatines, à l'honneur de l'immaculée Conception de la sainte Vierge. Les premieres sont appellées Theatines de la Congrégation: & quoiqu'elles gardent la clôture, & qu'elles ayent une vie assez austere, elles ne sont néanmoins engagées que par des vœux simples. Les secondes, nommées Theatines de l'Hermitage, font les vœux solemnels, & rompent tellement tout commerce avec le monde, qu'après leur profession elles ne parlent plus à aucune personne du dehors; & afin d'être absolument dégagées des choses d'ici-bas, elles ne se mêlent pas même de leur temporel, dont elles laissent tout le soin à celles de la Congrégation, qui leur fournissent les provisions & les autres choses necessaires à la vie. C'est pourquoi elles sont bâties les unes proche des

autres à Naples & à Palerme, les sei
les villes où il y ait de ces sortes d
Communautez.

La seconde Congregation de Clerc
Reguliers est celle de S. Paul, ou de
Barnabites, dont les Instituteurs fu
rent Antoine-Marie Zacharie, No
ble Crémonois, Barthelemi Ferrar
& Jacque Antoine Morigia, Nobl
Milanois; qui étant d'une Associa
tion établie à Milan sous le nom d
la sagesse éternelle, pour exercer le
œuvres de la charité, se lierent plu
étroitement entre eux. Quoique de
l'an 1532, ils eussent obtenu de Cle
ment VII. l'approbation de leur In
titut en forme de Religion, ils di
fererent néanmoins de s'engager pa
des vœux solemnels jusqu'à l'an 153
ou 1535, après une nouvelle appro
bation de Paul III. Le nom de Bar
nabites leur vient de l'Eglise de S
Barnabé à Milan, qui leur fut acco
dée en 1545. Ce n'est pas une petit
gloire pour ces Religieux d'avoir e
l'estime de S. Charle Borromée &
de S. François de Sales. Plusieur
d'entre eux ont été élevez à l'Epi
copat, plusieurs autres se sont re

yaume, & y ont un assez grand
nbre de Maisons & de Colleges.
.oüise Torelli, fille unique du
nte de Guastalle, & après un se-
d mariage demeurée veuve à l'â-
de vingt cinq ans, se dégoûta du
nde, & entreprit à Milan la fon-
on d'un Monastere pour de nou-
es Religieuses : afin de fournir
frais, elle vendit son Comté de
astalle à Ferdinand Gonzague
uverneur du Milanois. Elle passa
la direction d'un Religieux de S.
minique, que ses supérieurs ju-
ent à propos de retirer, à celle
ntoine-Marie Zacharie, dont on
it de parler, lequel voulut bien
harger de la conduite de ce nou-

géliques dans leur premiere institution accompagnoient les Clercs Réguliers dans les Missions, & Paul III. le permit ainsi; mais cela a depuis été defendu.

Il y a eû à Ravenne une Congrégation de Clercs Réguliers du Bon Jesus, laquelle ne fit pas de grands progrès; & qui étant reduite à huit sujets, fut supprimée par Innocent X.

Un Institut des plus utiles, & des plus édifiants, est celui que forma S. Jean de Dieu, pour soigner les pauvres dans leurs maladies: le S. homme s'y dévoüa, après avoir mené une vie où il y a bien de l'extraordinaire; berger, soldat, vendeur d'images, contrefaisant le fou. Il commença à Grenade à ramasser quelques pauvres, & n'ayant pas de quoi subvenir à leurs besoins, il alloit à la forêt couper du bois, qu'il apportoit vendre en ville. L'exemple de sa charité & ses exhortations lui attirerent des aumônes, qui le mirent en état de loüer une maison en 1540. Il falloit la meubler, il falloit pourvoir aux besoins de ses hô-

tes : pour cela il alloit par les rües une hotte sur le dos, criant, *Mes chers freres, faites nous du bien pour l'amour de Dieu.* Tels furent les commencements de l'Hôpital de Grenade, qui est parvenu à de grandes richesses, & à être le modéle de tant d'autres Hôpitaux. S. Jean de Dieu s'associa des compagnons pour l'aider dans ses exercices de charité & pour les continuer après lui, sans leur prescrire aucun réglement, & sans avoir la pensée qu'il en naîtroit un Ordre Religieux. Il mourut le 8e de Mars 1550, âgé de cinquante ans.

Comme les Hôpitaux de la même forme se multiplierent en Espagne, ils demanderent d'être unis à celui de Grenade, & les freres offrirent de se soumettre à Rodrigue de Siguença, qui en étoit le majeur, c'est à dire, le Superieur. Celui ci jugea qu'il devoit demander au Pape l'approbation de leur institut, & Pie V. l'accorda en 1572, leur permettant de présenter aux Ordres sacrez un d'entre eux pour chaque Hôpital. Grégoire XIII, Sixte V. & Gregoire

XIV. le confirmerent, & ajouterent des privileges. Mais Clement VIII eut d'autres pensées ; & soit qu'il apprehendât que les freres de la Charité unis en un corps de Religion ne s'éloignassent de leur premier institut, comme il est arrivé à d'autres Ordres composez de simples laïcs, ou qu'il fût informé qu'en quelques endroits ils se relâchoient sur le service des pauvres, & se mettoient à étudier pour s'avancer à la cléricature; il rompit l'union entre les Hôpitaux, les soumit aux Ordinaires des lieux, les réduisit aux vœux simples de pauvreté & d'hospitalité, défendit qu'aucun d'eux fût promû aux Ordres sacrez. Enfin, Paul V. leur rendit ce que son prédécesseur leur avoit ôté. Comme le Bref de Clement VIII. avoit été sans effet en Espagne, les Religieux Espagnols se trouverent separez des autres, & depuis ce tems-là ils ont leur propre Général : les autres ont le leur à Rome; ceux de France & ceux de Pologue sont gouvernez par des vicaires généraux.

Bernardin Alvares, Bourgeois de

Juillet 1716.

la ville de Mexique, animé du même zele que l'avoit été S. Jean de Dieu à Grenade, donna l'an 1585 origine à un autre Ordre d'Hoſpitaliers, ſous le Titre de freres de la Charité de S. Hippolyte.

Les Urſulines fourniſſent au Pere Helyot une matiere très-abondante; car ſous ce nom eſt compris un grand nombre de Congrégations différentes, les unes ſeculiéres, les autres regulieres, avec une telle diverſité de pratiques & d'habillements, qu'elles ſemblent être autant d'Ordres ſeparez. Elles reconnoiſſent toutes comme leur fondatrice la Bienheureuſe Angéle de Breſſe, née à Dezenzano ſur le lac de Garde, & après la mort de ſon pere & de ſa mere, qu'elle perdit dans ſon enfance, élevée avec une ſœur aînée à Breſſe chez un oncle. Les deux ſœurs eurent la même inclination pour la vertu, elles prenoient leur repos ſur la terre nüe, ou ſur des planches, ſe levoient la nuit pour la priere, & pratiquoient d'autres mortifications. Elles s'enfuirent un jour du logis pour aller chercher un Hermitage,

mais leur oncle courut après elles, & les ramena. Angéle, privée par la mort de sa chere sœur de la compagne de ses dévotions, redoubla sa ferveur, prit l'habit du Tiers Ordre S. François, & fit les pelerinages de Jérusalem & de Rome.

Etant de retour à Bresse, elle se sentit excitée par des révélations à faire une association de filles sous la protection de sainte Ursule, lesquelles se proposeroient pour fin d'aller par les maisons instruire, consoler, exercer la charité, en s'abaissant aux services les plus vils, enseigner les jeunes filles: soixante & treize y entrerent, ce fut l'an 1537. Angéle n'étoit alors âgée que de vingt-six ans. Ces Ursulines ne furent obligées ni à la clôture, ni à la vie commune, & chacune demeura chez ses parents, ou chez soi. Leur institut fut approuvé par Paul III, & ensuite par Gregoire XIII, à la sollicitation de S. Charle Borromée, qui étoit édifié de leur conduite & de leurs travaux à Milan, où il en avoit appellé de Bresse, & où en peu de tems elles se multiplierent jusqu'à plus de

quatre cents. Presque toutes les Ursulines d'Italie suivent le même institut, & sont appellées Ursulines congrégées. Leur principale occupation est d'enseigner les jeunes filles, & c'est pourquoi elles ont été établies en tant de villes. Il n'y a qu'à Rome en un seul monastere qu'elles sont Religieuses.

Dans quelques villes néanmoins elles sont rassemblées en des communautez, & gardent la clôture, si ce n'est pour aller à quelques dévotions. Telles sont à Rome celles de sainte Rufine, & sainte Seconde, établies par une Demoiselle Françoise, Françoise de Montjoux, née à Paris, qui pour se délivrer de l'importunité de ses parents qui vouloient la marier malgré elle, se sauva de la maison sous l'habit d'une sœur de sainte Claire, dans la résolution de faire le pelerinage de Jérusalem. Etant arrivée à Rome, le Pape Clement VIII, à qui elle baisa les pieds, l'y arrêta, & elle y mourut le 29e de Fevrier 1628, âgée de cinquante ans. Ces Ursulines de sainte Rufine & sainte Seconde ne font point de vœux.

Celles de Parme font deux vœ
ſimples de chaſteté & de ſtabil
dans l'inſtitut. Ranuce Farneſe D
de Parme fonda cette communa
pour quarante filles, qu'il cho
des meilleures maiſons de ſes Eta
& y joignit vingt ſœurs pour le ſ
vice domeſtique. Elles ſont vêt
de noir & proprement, avec un v
le noir aſſez clair ſur la tête: qua
elles ſortent, elles mettent par deſ
un manteau bleu qui les couvre j
qu'aux pieds.

La premiere Urſuline de Fran
a été Françoiſe de Bermond, f
d'un Thréſorier de France en la G
néralité de Provence, & née à
vignon, l'an 1572. Après avoir p
du quelques premieres années d
les bagatelles du monde, elle y
nonça à l'âge de quatorze ans, &
vœu de chaſteté ſous la direction
P. Romillon de la Doctrine Ch
tienne. Elle s'aſſocia vingt ou vin
cinq compagnes, qui ſuivant
régles de la B. Angéle de Breſſe co
mencerent à inſtruire les jeunes f
les. Elles demeurerent d'abord
leur particulier: & puis par les co

ſeils du P. Céſar de Bus, Fondateur des Peres de la Doctrine Chrétienne, elles ſe mirent en communauté. Leur premiere maiſon l'an 1596. fut à l'Iſle ville du Comté de Venaiſſin : & le ſeul vœu qu'elles firent, fut celui d'obéïſſance au P. Romillon. La Mere de Bermond fit enſuite de ſemblables établiſſemens à Aix, à Marſeille, à Lyon, & en d'autres endroits, qui ont été comme la pépiniere de beaucoup d'autres.

Par une diſpoſition particuliere de la Providence, des filles qui attendoient à Paris des Carmelites de Sainte Thereſe pour ſe conſacrer dans la même Religion, donnerent commencement à celle des Urſulines l'an 1604. Elles furent logées dans l'Hôtel de S. André au Fauxbourg S. Jacque, & deſtinées à l'inſtruction des jeunes filles, ſelon la methode des Urſulines congrégées, methode que la mere de Bermond avec une compagne vint leur apprendre. Tout le projet ſe termina alors à entretenir douze maitreſſes : mais Madame de Sainte-Beuve, qui ſe déclara Fondatrice du nouvel établiſſement, eut

des vûës plus relevées & plus ét
duës ; & dit que son intention é
de fonder un monastere pour des
ligieuses. Les Superieurs pensei
donc à des constitutions, & con
terent des Religieux, & princip
ment des Jesuites. Les constitut
furent envoyées à Rome avec la l
plique de Madame de Sainte-Beı
& approuvées de Paul V. par
Bulle du 13^e de Juin 1612. Afin
dresser les nouvelles Religieuses
exercices de la Religion, la Fon
trice demanda à l'Abbesse de S.Et
ne de Soissons, Anne de Rou
quelques-unes de ses Religieu
L'Abbesse y vint elle-même, & a
na trois de ses Dames & une s
converse.

Tout étant ainsi disposé, de t
te filles qui étoient congrégées, q
ques-unes se retirerent, refusan
s'engager à ce nouveau genre de
d'autres furent renvoyées n'y é
pas jugées propres : & elles ne re
rent que douze pour prendre le
le, qu'elles reçûrent le jour d
Martin 1612. La Duchesse de N
cœur, la Comtesse de S. Pol,

Princeſſes de Longueville, la Marquiſe de Verneuil, la Marquiſe de Magnelay, la Comteſſe de Moret, & d'autres Dames de diſtinction, conduiſirent les douze filles : l'Abbeſſe de S. Eſtienne & ſes Religieuſes leur ôterent l'habit ſéçulier, & les revétirent de celui de la Religion. L'Evêque de Paris, Henri de Gondi, officia, & chanta la Meſſe Pontificalement, après laquelle il laiſſa le S. Sacrement dans le Tabernacle, & l'après-dîné il ordonna la clôture du nouveau monaſtere, pour y être exactement gardée à l'avenir. Trois novices ne pûrent ſoutenir les épreuves où elles furent miſes, & ſortirent. L'Abbeſſe de S. Eſtienne demeura ſept mois avec elles, & leur laiſſa pour Supérieure la mere de Villiers Saint Paul, qui étoit Prieure de ſon Abbaye, & qui dans la ſuite en fut Abbeſſe. Les Urſulines furent ainſi ſous la conduite des Religieuſes de S. Eſtienne juſqu'en 1623. qu'elles commencerent à s'élire une Supérieure de leur Communauté. On ne doit pas omettre le nom de la premiere Religieuſe Urſuline, dite

de la Croix, Cécile de Belloy, fille de Loüis de Belloy Seigneur de Morangle & de Fontenelle en Picardie: elle fut d'une vertu éminente, & employée à faire plusieurs établissemens semblables. La Congrégation des Ursulines de Paris compte plus de quatre-vingts monasteres.

Revenons à Madame de Sainte-Beuve: on doit à la mémoire de cette vertueuse & généreuse Dame d'en faire du moins un brief éloge. Elle étoit fille de Jean Luillier, Seigneur de Boulencour, de Chansenay & d'Angeville, Président en la Chambre des Comptes à Paris, & de Renée Nicolaï, qui eurent de leur mariage neuf fils & neuf filles. C'étoit un grand nombre d'enfans, & néanmoins ils furent tous établis dans le monde honorablement, & selon leur naissance, à l'exception d'une fille qui se fit Religieuse. Celle de leurs filles de laquelle on parle ici, plus estimable pour son naturel porté à la vertu, & pour son esprit qu'elle avoit excellent, que pour sa rare beauté, épousa Claude le Roux, Seigneur de Sainte Beuve & Conseiller au Par-

lement de Paris. Elle avoit alors dix-neuf ans, & à vingt-deux ans elle se vit veuve, sans avoir eu d'enfans. Aussitôt elle prit sa résolution de persévérer dans l'état de viduité, & afin de se délivrer de mille discours importuns, elle se retira pendant quelques années, premierement dans l'Abbaye de Chelles, & puis dans celle de Saint Pierre de Rheims. Madame de Sainte Beuve étant revenuë à Paris, s'adonna toute entiére à la pieté & aux bonnes œuvres, contribuant par ses libéralitez au soulagement des pauvres, à la conversion des héretiques, à reti-
er du désordre des personnes qui y
toient engagées ; & ne faisant pas
oins de bien par ses sages & chari-
bles conseils. De sorte que c'étoit
ez elle un concours, ou pour la
nsulter, ou pour recourir à son
istance : & le Roi lui donnoit
ant de favorables audiences qu'el-
ouhaitoit, soit pour entrepren-
, soit pour soûtenir quelques
nes œuvres. Elle ne fonda pas
ement le monastere des Ursuli-
du Fauxbourg Saint Jacques,

mais auſſi celui de la ruë S^te^ Avoïe, & le noviciat des Jeſuites. Afin de ſubvenir aux grandes dépenſes que ſon zele lui faiſoit faire, elle vendit ſa vaiſſelle d'argent, ſes tapiſſeries & ſes meubles, ne ſe réſervant qu'une écuelle & quelques cueillieres, & ſe contentant d'un lit de ſerge : elle ſe défit auſſi de ſon carroſſe, & ne prit que des habits de laine. Cette ſainte Dame mourut le 29^e^ d'Août 1630. âgée de ſoixante-huit ans, & fut enterrée dans le Chœur des Urſulines du fauxbourg S. Jacques.

La Congrégation des Religieuſes Urſulines de Toulouſe n'eſt que de trois ans moins ancienne que celle de Paris. Elles récitent le Breviaire Romain, & les jours ouvriers elles ſont vétuës de blanc, avec un Scapulaire de même couleur : en ces deux points elles différent de tous les autres. Elles ont vingt Couvens.

Celle de Bourdeaux fut inſtituée par le Cardinal de Sourdis, qui allant à Rome, & paſſant par Avignon & par Milan, fut ſi ſatisfait de ce qu'il vit des Urſulines Congrégées de ces deux villes, qu'il prit deſſein d'en établir dans ſa ville Archiepiſ-

copale auſſitôt qu'il ſeroit de retour. Il ne lui fut pas difficile de trouver des filles, & même de maiſons diſtinguées pour commencer; n'y ayant point alors d'autre monaſtere à Bourdeaux que celui des Annonciades. Les nouvelles Urſulines entrerent en exercice l'an 1604. & s'y employerent avec tant de zele & de réputation, que pluſieurs villes ſouhaiterent d'en avoir : le Cardinal ne leur avoit preſcrit que ce qu'il avoit vû pratiquer à celles d'Avignon; & elles étoient ſeulement Congregées. En 1617. il compoſa des conſtitutions, leſquelles ayant été approuvées par Paul V. il donna le voile à ſes Urſulines l'année ſuivante, & ce furent des Religieuſes. Cette Congrégation eſt devenuë la plus conſiderable de toutes, par le nombre des monaſteres, qui paſſe cent : elle n'eſt pas demeurée renfermée dans la France, mais elle s'eſt étenduë dans la Flandre & dans l'Allemagne, où elle fait des progrès continuels. L'Imperatrice Eléonore, veuve de Ferdinand III. appella de ces Religieuſes de Cologne à Vienne : le Monaſtere de

Rome eſt de la même Congréga
tion. Elles ne ſe contentent pas d'en
ſeigner les jeunes filles ; elles fon
auſſi des aſſemblées de femmes d
toutes les conditions , & par c
moyen répandent & entretiennen
l'eſprit de la pieté chrétienne.

La Congrégation de Lyon a le
mêmes obligations au Cardinal d
Marquemont , que celle de Bour
deaux au Cardinal de Sourdis. L
Mere de Bermond, que ſes Supe
rieures avoient rappellée de Paris
de crainte qu'elle ne s'y fît Religieu
ſe, fut la premiere inſtitutrice & l
premiere Religieuſe de cette Con
grégation de Lyon, qui a enviro
ſoixante & quatorze Monaſteres.

Ce que raconte le P. Helyot de
Congrégations ſuivantes eſt encor
très-édifiant. Ce ſont, celle de Dijor
qui a vingt ſept monaſteres, celle d
Tulle , celle d'Arles , compoſé
d'environ huit monaſteres, celle d
la Preſentation , qui commença
Avignon en 1637. & comprend en
viron vingt-deux Monaſteres.

Outre ces Congrégations Reli
gieuſes d'Urſulines, il y en a une ré

panduë dans la Franche-Comté & dans la Suisse, qui n'est liée que par des vœux simples, & par celui de stabilité dans l'Institut.

Voici une assez longue suite de Clercs Reguliers que nous ne voyons point en France. Les Somasques, ainsi nommez du Bourg de Somasque, entre Milan & Bergame, ont été fondez par Jérôme Emilien, Noble Vénitien, dont le zele se porta principalement à pourvoir aux orphelins pauvres & abandonnez. Leur Institut fut approuvé par Paul III. en 1540. trois ans après la mort de leur Fondateur. Ils furent unis aux Théatins en 1 46, & neuf ans après ils en furent séparez : les Peres de la Doctrine Chrétienne de France s'unirent à eux l'an 1616, & s'en séparerent en 1647. Les Somasques ont plusieurs Colléges en Italie, & à Rome le College Clementin, fondé par Clement VIII.

Les Doctrinaires en France, ou les Peres de la Doctrine Chrétienne, fondez l'an 1592. par César de Bus, & approuvez l'an 1597. par Clement VIII. n'ont été Clercs Réguliers

qu'autant de tems qu'a duré l
union avec les Somasques, & ils
eû bien de la peine à s'accorder
leur état. Ils enseignent en quelq
Colleges. Il y a aussi en Italie
Congrégation de Doctrinaires, d
la fin est d'enseigner le catéchism

La Congrégation des Clercs
guliers de la Mere de Dieu a
naissance à Luque; celle des Mi
tres des Infirmes, ou du Bien M
rir, dans l'Hôpital de S. Jacqu
Rome; celle des Clercs Mineurs
Naples. Sixte V. approuvant c
Congrégation l'an 1588. voulut
elle portât le nom de Clercs
neurs, parcequ'il avoit été Co
lier, ou Frere mineur: elle s'est
étenduë que les precedentes, &
est divisée en quatre Provinc
deux en Italie, & deux en Espag
elle s'applique aussi à enseigner,
produit des Sçavans.

Les Clercs Réguliers, Pauvres
la Mere de Dieu, des Ecoles pi
ses, ont commencé par appren
gratuitement aux enfans à lire
écrire, à compter: & puis ils se
élevez à enseigner aussi les hau

Sciences en quelques endroits. Il y en a en Italie, en Allemagne, & en Pologne.

Deux établiſſemens faits à Rome par S. Ignace, l'un pour de jeunes filles que le mauvais exemple de leur mere mettoit en danger de ſe perdre, & l'autre pour des orphelins, ont donné commencement à deux monaſteres.

Une des particularitez remarquables de l'Ordre des Annonciades Céleſtes, eſt qu'il a commencé par deux Dames Genoiſes, dont l'une, nommée Victoire Fornari, étoit veuve d'Ange Strate, noble Genois, de qui elle avoit eû ſix enfans, quatre fils & deux filles, qui ſe conſacrerent à Dieu en Religion, excepté un de ſes fils mort en bas âge. L'autre fut Vincentine Lomellini, femme d'Eſtienne Centurioné, de la premiere nobleſſe de Genes. De douze enfans qu'elle avoit eûs, quatre moururent jeunes, ſon fils aîné ſe fit Carme Déchauſſé; le ſecond, nommé Auguſtin, après avoir paſſé par les charges de la République, & en avoir été le chef, entra au novi-

ciat de la Compagnie de Jesus, & y mourut : cinq filles prirent le parti de la Religion. Ce qu'on vient de dire des enfans, donne déja une haute idée de la vertu de leur mere. Il y a encore plus ; car nonseulement Estienne Centurioné consentit que son épouse se joignît à Victoire Fornari, mais il poursuivit à Rome, & obtint du Pape Clement VIII. l'approbation du nouvel Ordre, dont les Constitutions avoient été composées par le P. Bernardin Zenon, Jesuite, & Confesseur des deux Dames : ensuite il reçut la Prêtrise, & en sa soixante & douzieme année il se fit Barnabite. Ces Annonciades Célestes portent sur une robe blanche un Scapulaire, une ceinture, & un manteau de bleu céleste. Elles se sont presque interdit le parloir, où elles ne reçoivent que leurs plus proches parens, seulement six fois l'année, & de ces six fois elles ne se font voir que trois.

L'Ordre des Religieuses de la Visitation, ses commencemens, & ses admirables progrès, sont assez connus par la vie de S. François de Sales

son Fondateur, qui est entre les mains de tout le monde.

Quelques instituts de Religieuses sont demeurez renfermez dans le premier Couvent, où ils ont pris leur naissance; comme ceux de la Presentation à Senlis, fondé par M. Nicolas Sanguin Evêque de cette ville & d'une vertu singuliére, celui des Philippines, sous la protection de S. Philippe de Neri, & des Sept douleurs de la Sainte Vierge à Rome, de l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement à Marseille.

L'utilité que reçoit le public des Religieuses Hospitalieres les a fait multiplier; & comme le service d'un Hôpital peut s'allier avec une diversité d'observances régulieres, de là sont nées différentes Congrégations. La charité de Nôtre Dame, instituée premierement à Paris près la place Royale, de Loches en Touraine; de S. Joseph, dont le premier établissement s'est fait à la Fleche sous l'invocation de S. Joseph. Il y a encore diverses maisons destinées à l'education des pauvres Orphelines: le Cardinal de Sourdis en avoit fait

le projet, que ſon frere, & ſon ſucceſſeur dans l'Archevêché de Bourdeaux exécuta.

On doit dire le même d'une autre ſorte de charité, qui eſt de retirer du déſordre les perſonnes qui y ſont engagées, en donnant une retraite à celles qui le quittent volontairement, ou en reſſerrant celles qui y perſiſteroient. L'Ordre de Nôtre Dame du Refuge pourvoit aux premieres, & celui de Nôtre Dame de Charité aux ſecondes.

L'Ordre du Verbe Incarné, pour honorer le Myſtere de l'Incarnation, eſt né parmi les contradictions & les traverſes : les Religieuſes ſont vétuës d'une robbe blanche, avec une ceinture, un ſcapulaire & un manteau rouge ; ſur le ſcapulaire elles portent en broderie de ſoye bleuë un nom de Jeſus dans une couronne d'épine, & au deſſous un cœur percé de trois clouds, avec ces mots, *Amor meus.*

Celui de Nôtre Dame de miſéricorde eſt inſtitué pour honorer la vie de la Sainte Vierge depuis l'Aſcenſion juſqu'à ſa mort.

Un bel endroit du livre eſt l'établiſſement de la maiſon Royale de S. Cyr, fondée par Loüis le Grand. Le P. Helyot en décrit l'hiſtoire, & le bel ordre qui s'y obſerve, tant pour les Dames Religieuſes qui la gouvernent, que pour les Demoiſelles qui y ſont élevées.

Ce tome finit par quelques Ordres ſéculiers de Chevalerie qui ne ſubſiſtent plus. Le premier eſt des Chevaliers de la glorieuſe Vierge Marie, pour la protection des veuves & des orphelins. Ils furent établis à Vicenze, & dans la ſuite par leurs comportemens ils mériterent le nom de Freres joyeux. Le ſecond, des Chevaliers de S. Jean Baptiſte & de S. Thomas: en la ville d'Acre de Syrie leurs Commanderies ont été unies à la Religion de Malte.

Le 3ᵉ eſt purement d'honneur, & nommé de l'Hermine, inſtitué par Jean IV. Duc de Bretagne vers l'an 1381. Le collier étoit composé de deux chaînes, terminées en leurs deux extremitez par des couronnes Ducales: l'entre deux des chaînes étoit rempli de huit hermines avec

des rouleaux, ſur leſquels étoit écrit, *à ma vie*, & les rouleaux étoient alternativement émaillez de blanc avec des lettres noires, & de noir avec des lettres blanches. Une couronne étoit ſur le col du Chevalier, & l'autre lui tomboit ſur la poitrine. Afin de mettre de la diſtinction entre les Chevaliers, les uns avoient le collier d'or pur, les autres d'argent doré, & les troiſiemes ſeulement d'argent. Ce qu'il y a eû de particulier en cet Ordre, c'eſt que les Ducs en gratifioient auſſi les Dames.

Le 4^e^ eſt auſſi d'honneur, dont le collier étoit en forme d'épis de blé entrelaſſez : il fut inſtitué, comme l'on croit, par François I. Duc de Bretagne.

ARTICLE LXXX.

LA VIE D'ANNE STUART Reine de la Grande Bretagne, traduite de l'Anglois. A Amſterdam, chez Pierre Humbert 1716. Vol. *in* 12. *pag.* 488.

ON ne doit pas s'attendre de trouver ici une de ces hiſtoires ornées, dont l'Ecrivain, ſans donner d'atteinte à la verité, manie les événemens avec dexterité, les enchaîne avec art, ſoutient l'attention du Lecteur par l'arrangement qu'il donne à ſes narrations, & delaſſe l'eſprit en l'inſtruiſant. On n'y trouve même aucune de ces circonſtances qui caractériſent les perſonnes dont on écrit la vie; aucun de ces faits domeſtiques, qui repréſentent juſqu'aux Rois & aux Reines d'après nature; aucun de ces traits qui diſtinguent leur conduite privée de leur adminiſtration publique. Ce n'eſt jamais Anne Stuart qui paroit ſur la ſcene; c'eſt toujours la Reine d'Angleterre, ou plûtôt les bills de

son Parlement, les décisions de son Conseil, & les exploits de ses armées. A parler juste, c'est l'histoire d'Angleterre, sous le regne de la deffunte Reine, que l'Ecrivain a prétendu nous tracer. Si pour paroître sincere il a voulu se contenter de rapporter séchement les faits, sans autre arrangement que celui des dattes, il faut avoüer que l'Historien de la Reine Anne a réüssi. Peut-être aussi n'a-t il prétendu que de donner des mémoires pour l'histoire; par là son ouvrage devient prétieux aux Historiens, & aux Annalistes futurs. Il leur épargnera la peine de feuilleter les gazettes, & d'y démêler les mêmes faits qu'il rapporte, perdus dans un grand amas d'autres nouvelles, recueillies de tous les endroits de l'Europe. On n'aura pour s'en servir, à se précautionner dans la lecture de cette vie que contre la partialité trop sensible de son Auteur, en faveur de la religion Protestante, & que contre son aversion pour la France. Comme le livre dont nous donnons l'extrait n'est rempli, ou que d'événemens

que nous connoissons, ou de piéces qu'il seroit trop long de transcrire, nous n'en donnerons qu'un abregé fort peu détaillé.

Jacques second, longtems appellé le Duc d'York, & qui devint ensuite Roi d'Angleterre par la mort de Charles II. son frere, eut d'Anne Hyde sa premiere femme, fille aînée du Comte de Clarendon, quatre fils & quatre filles. Anne Stuart, dont la vie est le sujet de cette histoire, fut la sixieme des enfans que le Duc d'York eut de son premier mariage. Elle vint au monde à S. James le 6^e^ Fevrier de l'année 1665. Elevée dans la Religion Anglicane, par les soins de Charles II. elle épousa le Prince Georges de Danemark, frere du Roi Christien I. le 28^e^ Juillet 1683. Après la mort du Prince d'Orange, que les Anglois reconnurent pour Roi, sous le nom de Guillaume III. elle fut proclamée Reine en Ecosse & en Angleterre. Ce changement de gouvernement fit appréhender aux Hollandois que l'Angleterre ne persévérât pas dans les mesures prises par les confédérez contre la France.

La nouvelle Reine les raſſura. Elle leur envoya le Duc de Marleboroug, pour exercer auprès d'eux la fonction de ſon Ambaſſadeur extraordinaire, après lui avoir donné le commandement de toutes ſes forces de terre. Il arriva à la Haye le 28. Mars de l'année 1702.

Le couronnement de la Reine Anne fut fait le 23[e] d'Avril à Weſtminſter. La médaille qui fut frappée pour la cérémonie, portoit d'un côté la tête de la Reine, de l'autre Pallas tuant Méduſe, avec cette inſcription, *Vicem gerit illa Tonantis.* Dans le conſeil privé on prit la réſolution de déclarer la guerre à la France, & le 21. de Mai elle fut communiquée à la Chambre des Communes. Les prétextes de cette guerre furent l'uſurpation *prétenduë* de l'Eſpagne par le Roi Philippe V. la liberté du commerce troublée, la crainte imaginaire d'une invaſion univerſelle de l'Europe ; enfin, la déclaration du Prince de Galles pour Roi d'Angleterre.

Déja le Parlement avoit formé le deſſein de réünir l'Ecoſſe à l'Angle-

terre. Il donna le pouvoir à la Reine de nommer des Commiſſaires, pour conſommer une ſi grande affaire.

Cependant les hoſtilitez commencent de toutes parts. L'Hiſtorien diſpute ici aux François la gloire des deux batailles, de Luzara en Italie, & de Fricdlingen en Allemagne. D'un autre côté, il n'omet aucun des avantages du Comte de Marlboroug, que la Reine fit Duc. Elle lui aſſigna ſur les poſtes une penſion de cinq mille livres ſterlin.

Le 16. May de l'année 1703. le Roi de Portugal entra dans l'alliance de l'Empereur, de l'Angleterre, & de la Hollande, contre la France & l'Eſpagne. La Reine Anne envoya aux Portugais des troupes ſous le commandement du Duc de Schomberg. L'Angleterre fit peu pour les Fanatiques des Cévenes, dit l'Auteur, qui ſe revolterent en ce tems là.

Le Duc de Savoye de ſon côté quitta ſes engagemens avec la France, & ſe déclara en faveur des Alliez.

L'année 1704. l'Empereur Leo-

pold, qui se trouvoit égalemen
pressé par les revoltez de Hongrie
& par l'armée Françoise, que le Du
de Baviere avoit introduite au cœu
de l'Allemagne, demanda des se
cours à la Reine Anne. Le Duc d
Marlboroug, de concert avec l
Etats généraux, conduisit une gro
se armée dans l'Empire. Le 13. d'Aoû
sur les bords du Danube, se donn
cette fameuse bataille, qu'on nomm
d'Hochstet. L'avantage que le Du
de Marlboroug y remporta, eng
gea l'Empereur à lui déférer, p
reconnoissance, le nom de Prin
de l'Empire, & à lui donner le fi
de Mindelheim, dans le Cercle d
Souabe.

La France cependant étoit con
quérante en Italie. La prise de ve
seil, celle du Val d'Aost, & le siég
commencé de Verüe, qui ne fut pr
se qu'en 1705, la dédommageoie
de ses pertes en Allemagne. L'E
pagne perdit Gibraltar, emporté p
les Anglois.

L'année 1705. on augmenta l
grands biens du Duc de Marlbo
roug. On lui accorda un démen

brement du domaine de la Couronne, pour lui & pour ſes héritiers, dans la Seigneurie de Wodoſt, & dans le canton de Woton.

Le 25 Mai l'Empereur Leopold mourut à Vienne. Le Prince Charles d'Autriche vint en Eſpagne, ſous le nom du Roi Charles III. Barcelone fut priſe, la Catalogne ſe ſoumit à lui, & le Royaume de Valence ſuivit l'exemple de la Catalogne. Ses affaires ſe trouverent alors en Eſpagne dans un état floriſſant. L'Hiſtorien en attribue l'honneur au Milord Péterboroug.

En l'année 1706. la Reine remercia le Parlement, d'avoir aſſuré le gouvernement du Royaume à la ſucceſſion Proteſtante. L'affaire de Ramillies, ſoumit une bonne partie des Païs-Bas au Roi Charles III. & la levée du ſiége de Barcelonne, lui ouvrit l'entrée de l'Arragon. Enfin, la bataille de Turin rendit tout le Piémont au Duc de Savoye.

Tous ces événements, où l'Angleterre n'eut que ſa part, ne ſont pas comparables, pour l'honneur de la Reine, à la réünion de l'Ecoſſe.

Ce Royaume, autrefois indépendant, ne composa plus qu'un tout avec l'Angleterre, sous le nom commun de grande Bretagne. Le traité qui consomma cette importante négociation reçut le consentement Royal le 10 Janvier 1707.

En la même année les troupes de la Reine souffrirent beaucoup en Espagne. On y comptoit environ trente mille hommes, à la solde d'Angleterre. La bataille d'Almanza en diminua considérablement le nombre. L'Historien en attribüe la perte à la lâcheté des Portugais.

Le siége de Toulon est regardé par l'Auteur, comme une entreprise très-glorieuse aux Alliez. Il n'y manqüa, selon lui, que le succès. La distraction de 14 à 15 mille hommes, que fit l'Empereur pour conquérir le Royaume de Naples, nuisit fort, dit il, à la prise de Toulon.

La campagne de 1708. commença par une tentative sur l'Ecosse. Le Chevalier de S. Georges, c'est ainsi que l'Historien l'appelle, y fut envoyé sur une escadre commandée par M. de Fourbin. Elle revint à

Dunkerque en assez mauvais ordre. L'Auteur avoüe que si l'on eût tenté la descente, le Prétendant eût trouvé un gros parti formé en sa faveur, & que le fort de la guerre eût été transporté au sein de l'Angleterre.

La victoire d'Oudenarde, & la prise de Lille, signalerent cette même année les armes des Alliez, & la Reine Anne en partagea la gloire. La joye de ces succès fut diminuée par la mort du Prince Georges, mari de la Reine. Elle arriva le 28. d'Octobre.

En 1709. la rigueur de l'hyver fit presque périr toute la récolte en France, & la famine y fut générale. Les finances d'ailleurs y étoient épuisées. Le Roi donc songea sérieusement à la paix, & ne se contenta pas de faire semblant d'y songer, comme le dit l'Auteur. M. Petkum, envoyé du Duc de Holstein à la Haye, en ouvrit les propositions. L'extrémité où les circonstances du tems avoient réduit les François, fit consentir leurs députez, dit l'Historien, à céder l'Espagne, à accorder une barrière aux Hollandois, la dé-

molition de Dunkerque aux Anglois, & la sortie du Prétendant hors du Royaume. Les François vouloient conserver l'Alsace. Les Alliez le refuserent. Ainsi ces préliminaires ne furent pas ratifiez par le Roi. On recommença donc la guerre. Les confédérez prirent Tournay, & Mons, après l'action de Malplaquet. L'Historien parle de cette bataille, avec aussi peu de précaution pour se faire croire, que s'il écrivoit mille ans après l'événement. Sans doute il s'en est rapporté aux gazettes de son parti.

De nouvelles propositions de paix recommencerent en l'année 1710. Le Roi de France offrit aux Alliez tout ce qu'ils avoient exigé de lui l'année précedente; mais il souhaitoit que par préliminaire les Electeurs de Baviere & de Cologne fûssent rétablis dans leurs Etats. Du reste, il offroit à faire consentir Philippe V. à se contenter de la Sicile & de la Sardaigne, prêt à l'abandonner s'il le refusoit. Les Alliez rejetterent tous les offres de la France. Ainsi les Conférences de Gertruydemberg

furent ſans effet. L'événement a fait voir qu'il n'eſt pas toujours utile de pouſſer trop loin la confiance en ſes avantages paſſez.

De nouvelles conquêtes enflerent encore le courage des ennemis de la France. Ils prirent Douay, Bethune, Aire & S. Venant. En Eſpagne les affaires du Roi Philippe étoient rétablies, & celles de ſon concurrent n'avoient point encore été en ſi mauvais ordre. La bataille de Villaviciosa, que l'Hiſtorien décrit ſur de mauvais mémoires, contraignit le Comte de Staremberg à ſe retirer ſous Barcelonne.

L'année 1711. auroit fourni à l'Auteur une matiere agréable, s'il avoit voulu nous apprendre les motifs ſecrets qui cauſérent bien du changement à la Cour d'Angleterre. Son ſilence eſt peut être l'effet de ſa diſcretion.

La mort de l'Empereur Joſeph, arrivée le 17 Avril, fut bientôt ſuivie de l'élection du Prince Charles d'Autriche, ſous le nom de Charles VI. ce changement dans l'Empire fit eſperer que l'état des affaires

d'Europe pourroit changer. En effet, les préliminaires de la paix furent signez à Londres par M. Mesnager, au nom du Roi.

En 1712 tous les Princes de la grande Alliance furent invitez d'envoyer leurs Ministres à Utrecht, pour les Conférences de la paix. Le Duc d'Ormond, declaré Capitaine General de toutes les forces de la Reine, vint commander en Flandre, à la place du Duc de Marlboroug. On intenta même contre ce Seigneur une poursuite qui vint à rien. Les Communes se plaignirent de la negligence des Alliez à fournir leurs contingents. On sentit alors en Angleterre, qu'on y avoit porté tout le poids des subsides, fort inégalement partagez dans une guerre commune. Ainsi, lors qu'en Flandre le Prince Eugene parla de faire un siége, ou de donner une bataille, le Duc d'Ormond s'en excusa, sur les ordres de la Reine. On ne laissa pas d'assiéger & de prendre le Quesnoy, sans que les Anglois y concourussent. Ceux-ci déclarerent une suspension d'armes avec la France, &

furent mis en possession de Dunkerque. Cependant le reste des Alliez tourna ses armes vers Landrecy. L'étoile de la Reine ne versa plus d'influences sur la Confédération. Ainsi l'action de Dénain, où les Alliez furent battus, & la prise de Marchiennes, où on leur enleva les munitions preparées pour le siége de Landrecy, disposerent les cœurs à faciliter la paix. La Reine en signa une particuliére avec la France, dont l'Historien represente tous les articles. Elle est dattée du 11. Avril 1713. Ce traité de paix fut suivi d'un traité particulier de commerce, & de navigation, qui fut signé le même jour. A l'égard des articles de la paix générale, conclüe à Utrecht, l'Historien Anglois les regarde comme étrangers à son sujet. Il se contente de dire, que la Reine employa ses soins pour terminer cette importante affaire, au gré de toutes les nations de l'Europe.

Cependant les Ecossois, mécontents de se voir chargez, comme le reste de l'Angleterre, de la taxe sur le *malt*, c'est-à-dire, sur le grain preparé pour en faire de la biere,

porterent d'abord leurs plaintes à la Reine, ensuite à la Chambre des Seigneurs. Le Comte de Finlater y proposa, qu'il fût permis aux Ecossois d'apporter un Bill, pour dissoudre l'union des deux Royaumes. Le parti de la Cour s'y opposa, & ne l'emporta que de quatre voix.

La paix fut proclamée en Angleterre, au contentement de tout le peuple. Si quelques esprits factieux en murmurerent, par des interêts particuliers, les plus sensez furent contents des avantages réels qu'elle procuroit à la nation. Le Parlement fut dissout. Alors la Reine se vit en état de joüir du calme, après les continuelles agitations d'un regne de 12 ans. Sa santé qui s'affoiblissoit lui enleva la meilleure partie du plaisir qu'elle sentoit, d'avoir procuré le repos à l'Europe. Diverses attaques de goutte, & quelques atteintes de maladie dangereuses, que ressentoit la Reine, excitérent les attentions du nouveau Parlement contre les entreprises du Prétendant. On ne croyoit pas que la succession, dans la ligne Protestante, pût être

en sureté, tandis qu'il demeureroit en Lorraine. La Reine fut donc priée par une adresse de renouveller ses instances, pour le faire éloigner d'un païs qu'on regardoit comme suspect. On poussa les précautions jusqu'à demander que sa tête fût mise à prix. Les reponses de la Reine mirent des adoucissements à l'adresse; cependant la proclamation fut publiée.

Par les mêmes principes, on fit demander à la Reine par les Ministres de l'Electeur de Hanover, que le Duc de *Cambrige* vint prendre séance à la Chambre des Pairs. La Reine en fût offensée. Elle écrivit à la Princesse Sophie en ces termes: *Depuis que le droit de succession à mon Royaume a été declaré appartenir à vous, & à vôtre famille, il y a toujours eû des gens mal intentionnez, qui sont entrez dans des mesures, pour établir un Prince de vôtre sang dans mes domaines, tandis même que je suis encore envie &c.* La lettre est datée du 19 May 1714. La Princesse Sophie ne survécut pas long tems à la reception de la lettre. Elle mourut le 8. Juin de la même

année. Alors on commença à prier Dieu, dans la Liturgie Anglicane, pour l'Electeur de Brunswik, comme pour le successeur de la Couronne.

Les indispositions frequentes de la Reine attirerent aussi une proclamation Royale contre les Catholiques, & des Bills en faveur de l'Eglise Anglicane, contre les Nonconformistes. Ces précautions publiques annonçoient la mort prochaine de la Reine Anne. L'Historien en rejette la cause sur le chagrin qu'elle eut, de voir des divisions entre les deux Ministres, qui se disputoient le premier rang dans sa faveur. Quoi qu'il en soit, le jeudy 26 Juillet, après un conseil qui la fatigua, la Reine sentit une pesanteur de tête qui éffraya sa Cour. Le jour suivant, levée assez matin, elle regarda fixément sa pendule, & comme immobile, elle demeura long-tems les yeux attachez sur le cadran. Une de ses femmes de chambre prit la liberté de lui demander ce qu'elle y voyoit de plus qu'à l'ordinaire. La Reine ne lui re-

pondit que d'un regard mourant, & tomba entre ses bras. On la saigna ; puis revenüe à elle, on la trouva assez tranquille. Une seconde pesanteur de tête lui ôta tout à la fois le sentiment, le mouvement, & la parole. Elle revint de cet accident ; mais le peu de jours qui lui resta, ne fut plus qu'une suitte d'assoupissements létargiques, & de remedes violents pour l'en tirer. Dans cet intervalle la Reine eut assez de connoissance pour consentir que le bâton de grand Trésorier fût donné au Duc de Shrewsbury. Enfin, le 31^e^ jour de Juillet, une violente atteinte d'apoplexie, qui dura jusqu'au matin du premier jour d'Août, l'emporta à la 50^e^ année de son âge, & à la 13^e^ de son regne.

La Reine Anne eut de la pieté dans sa religion. Elle avoit ses heures reglées pour prier. Elle aima tendrement son peuple, & je souhaiterois, dit l'Historien, *qu'il n'y eût pas trop de raisons de croire, qu'elle scella de sa mort l'affection qu'elle eut pour lui.* Sa compassion envers les malheureux, & ses liberalitez pour tous les indi-

gents, s'étendirent principalement ſur le pauvre Clergé d'Angleterre. Pour la gloire de ſon regne, on peut dire qu'elle égala celle de ſes plus illuſtres prédéceſſeurs. Les tems nébuleux qui obſcurcirent pour lors la France, donnent lieu à l'Hiſtorien de ſatisfaire l'averſion qu'il paroît avoir pour elle. Les différences du vieux ſtile, & du nouveau ſtile, qui ſe trouvent dans les dates, & qu'il n'a pas toujours aſſez bien démêlées, repandent quelque petite confuſion dans ſon ouvrage.

ARTICLE LXXXI.

MANDEMENT DE SON EMINENCE Monſeigneur le Cardinal de Biſſy, Evêque de Meaux, Abbé de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, par lequel il condamne le livre intitulé, Lettres Théologiques contre le Mandement & Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur Henry de Thyard de Biſſy Evêque de Meaux, ſur le Janſéniſme, portant condamnation des Inſtitutions Théologiques du P. Juenin. *Juillet* 1716.

Avec une Instruction Pastorale qui contient la réfutation du même livre. A Paris, chez Loüis Sevestre, Imprimeur de S. E. Monseigneur le Cardinal de Bissy, ruë des Amandiers, vis-à-vis le College des Grassins, 1716. *In* 4°. Le Mandement de 64 *pages*, l'Instruction Pastorale de 388 *pages.*

LE Mandement & l'Instruction Pastorale que Monseigneur le Cardinal de Bissy publia sur le Jansénisme en 1710, est un ouvrage parfait, qui reduisant cette hérésie à ses principes, la dévoile absolument, fait voir ce qu'elle est en elle-même, jusqu'où elle convient avec le Calvinisme, & où elle s'en distingue, son opposition à la foi de l'Eglise, à la raison, & à ce qui s'enseigne dans les Ecoles Catholiques. Il ne manque rien pour la conviction; mais il faudroit sçavoir inspirer de la docilité. Les Novateurs prirent du tems pour se preparer à la défense; & ayant partagé les principales matieres entre les plus habiles d'entre eux, enfin après deux années de travail ils

répondirent par quatorze lettres. Il ne s'agit plus du P. Juenin ; c'est l'intérêt général du Jansénisme, que les Auteurs de ces lettres ont à cœur.

Son Eminence s'est cruë obligée à les censurer, & à les réfuter. Les erreurs capitales qu'ils continuent d'y soutenir, les moyens indignes qu'ils y employent, les airs de confiance & de hauteur qu'ils y affectent, la juste appréhension qu'ils ne se prévalussent de son silence, & n'en devinssent plus fiers, lui ont été des raisons indispensables d'élever encore sa voix en cette occasion. Si ce n'a pas été plûtôt, le retardement n'est pas venu de la difficulté qu'il y avoit à le faire, mais des différentes & pressantes occupations qui ont consumé son tems.

En effet, il n'étoit pas difficile de confondre des Auteurs, dont tout l'art consiste à ramener & à faire valoir les mêmes raisonnemens, les mêmes citations, les mêmes objections, que les premiers Jansénistes leur ont laissé à copier de leurs livres ; à remettre en œuvre un certain nombre de sophismes cent fois

rebattus ; à ſemer les loüanges pour les Ecrivains du parti , & les injures contre ceux qui s'oppoſent à leurs erreurs , ſans reſpecter aucune Puiſſance ; à détourner l'attention de deſſus la queſtion principale par des queſtions étrangeres ; à changer la ſignification ordinaire des termes ; à alterer ou à omettre ce qui les incommode & les preſſe le plus. C'eſt ainſi qu'ils ont entrepris d'attaquer l'*Inſtruction* du ſçavant Cardinal , qui fait un paralléle ſi juſte de leur maniére d'écrire avec celle des anciens hérétiques , & principalement des Pélagiens & de Julien , que les paroles qu'il emprunte de S. Auguſtin ſemblent ſe mettre en leurs places , & ſe tourner d'elles mêmes contre les Auteurs des quatorze lettres.

Monſeigneur le Cardinal de Biſſy réſume dans ce Mandement ce qu'il avoit expoſé & prouvé invinciblement dans ſon Inſtruction de 1710 , quels ſont les principes du Janſéniſme , l'inutilité des moyens inventez pour le ſouſtraire aux Cenſures de l'Egliſe : & il montre viſiblement , que ces Auteurs n'y ont point donné

d'atteinte; car puisqu'ils ne forment aucune contestation sur le sens des textes de Jansenius & de ses disciples, qui sont assignez dans l'Instruction; c'est de leur part un aveu bien formel qu'ils y reconnoissent la doctrine de leurs maîtres. Non seulement ils la reconnoissent pour ce qu'elle est; mais ils l'embrassent, & font tous les efforts possibles pour l'établir. Comme ils ne repondent pas un mot aux decrets du Concile de Trente, aux Constitutions des Souverains Pontifes reçuës de l'Eglise, aux passages des plus célébres Théologiens Thomistes, ce silence affecté est encore un aveu de leur impuissance à l'accorder avec celle de l'Eglise, & en particulier avec celle de l'Ecole des Thomistes.

Comme le point capital est de marquer nettement le sens condamné des cinq propositions, M. le Cardinal de Bissy avoit établi sur les Bulles des Souverains Pontifes & sur les Decrets du Clergé de France, que l'Eglise a donné deux regles pour s'en assûrer, & conséquemment pour determiner les veritez

opposées à ces propositions. Par la premiere regle le sens condamné est celui qui se trouve conforme à la doctrine de Jansenius, & par la seconde c'est celui qui se presente à l'esprit de tous ceux qui entendent la force des termes dont ces propositions sont composées.

Quel parti prennent là-dessus les Auteurs des quatorze lettres? Est-ce celui de nier les regles, en disant que l'Eglise ne les a point données? Non. Est-ce celui de nier l'application des regles, en contredisant l'exposition de la doctrine de Jansénius dans l'Instruction? Non; & ils conviennent au moins tacitement que cette exposition est juste & fidelle. N'ayant pris ni l'un ni l'autre de ces deux partis, il ne leur restoit qu'à souscrire à la condamnation des cinq propositions au sens de Jansénius; mais ils se sont retranchez à un troisiéme, qui est leur ressource : c'est de dire que l'Eglise s'est trompée, premierement, en ce qu'elle a supposé que le sens du livre de Jansénius est clair, & qu'il n'est contesté que de mauvaise foi; secondement,

en ce qu'elle attribuë à ce livre u[n]
ſens qu'il n'a pas, & qui ſe réduit, ſ[i]
on les en croit, au ſens de Calvin.

„ Sur quoi, reprend ſon Eminence
„ appuyent-ils de tels diſcours? Eſt
„ ce ſur des raiſons qui ſoient ſan[s]
„ replique, & il n'en faudroit pa[s]
„ d'autres pour juſtifier un tel langa
„ ge? Eſt-ce une ſolide refutation d[e]
„ tout ce que nous avons dit pou[r]
„ montrer le contraire? Ils n'ont fai[t]
„ ni l'un ni l'autre: ils n'ont pas mê
„ me entrepris de prouver que l[e]
„ ſens du livre de Janſénius ſoit am
„ bigu, qu'on en ait diſputé de bon
„ ne foi, & qu'il ſoit conforme à l[a]
„ doctrine des Thomiſtes. Quoi qu[e]
„ nous ayons juſtifié par un très
„ grand nombre de paſſages tirez de[s]
„ partiſans les plus éclairez & le[s]
„ plus zelez de Janſénius, qu'ils ſon[t]
„ convenus avec leurs adverſaires d[e]
„ la doctrine de cet Evêque, & qu[e]
„ leur conteſtation n'ait été que d[e]
„ ſçavoir ſi cette doctrine étoit or
„ thodoxe, ou heretique, ces Ecri
„ vains n'ont pas répondu un mot [à]
„ toutes ces preuves. C'eſt ſur un
„ ſimple énonciation, & ſur leur pa

„role, qu'ils veulent que l'on juge „que l'Eglise s'est trompée jusqu'au „point d'avoir crû que le sens du li- „vre étoit avoüé de tout le monde, „lorsqu'il étoit publiquement con- „testé, & qu'il meritoit les censures „les plus fortes, quoi qu'il ne con- „tint qu'une doctrine qu'elle auto- „rise elle-même dans les ouvrages „des Thomistes.

Ils ont gardé la même conduite, c'est-à-dire, qu'ils n'ont point répondu sur les points particuliers de la grace, de l'esperance Chrétienne, du pouvoir prochain & complet. S'ils imputent qu'on multiplie les articles de foi, c'est qu'ils en retranchent : & en même tems qu'ils font ce reproche à M. le Cardinal de Bissy, ils l'accusent de les diminuer, & prétendent, sans en donner aucune preuve, qu'il a enseigné que la *grace de pouvoir est le seul objet de la foi de l'Eglise, & que la grace d'action n'est que l'objet des disputes permises dans les Ecoles.* « Mais leur calomnie, re- „prend-il, paroît évidemment en „plusieurs endroits de nôtre Or- „donnance, où nous avons declaré

„ avec tous les Théologiens Catho-
„ liques, qu'il eſt de foi qu'il y a
„ une grace efficace ; & que ce qui
„ reſte d'indécis ſur ce point, eſt de
„ ſçavoir d'où cette grace tire ſon
„ efficacité, & en quelle maniere elle
„ opere.

Il finit ſon Mandement par une récapitulation préciſe & vive des erreurs & des calomnies contenuës dans les quatorze lettres, qu'il condamne " comme contenant une doc-
„ trine fauſſe & téméraire, captieu-
„ ſe, ſcandaleuſe, injurieuſe au S.
„ Siege, aux Evêques de France &
„ aux Ecoles Catholiques, erronée,
„ hérétique, & déja condamnée
„ comme telle par toute l'Egliſe;
„ enfin, comme renouvellant les
„ cinq propoſitions de Janſénius dans
„ le ſens condamné, en rejettant les
„ cinq veritez de foi qui y ſont con-
„ traires.

Son Eminence s'exprime dans ſon Mandement avec la ſupériorité qui convient à la dignité Epiſcopale; & elle ſemble s'en dépouiller pour ſe revetir de la ſimple qualité de Théologien dans ſon Inſtruction paſtora-

le, où éclatte encore ce qui a fait tant estimer ses deux Instructions précédentes de 1710 & 1712 ; même exactitude à distinguer ce qui est de foi, & ce qui ne l'est pas, même érudition & même force à établir le dogme Catholique & à réfuter l'hérésie, même habileté à découvrir & à détruire les moyens obliques qu'employent les hérétiques, même justesse dans le raisonnement ; ensorte que ces trois Instructions font l'ouvrage le plus complet sur le Jansénisme : la premiere démontre en quoi consiste cette hérésie, & les deux suivantes contiennent une réponse entiére à tout ce qu'objectent ou prétextent ses déffenseurs.

Les quatorze lettres forment un trop gros volume, pour que M. le Cardinal de Bissy, en les réfutant, pût les rapporter dans toute leur étenduë, comme il avoit fait de l'écrit apologetique du P. Juenin : il les a reduites à des abbregez fidéles ; & si leurs Auteurs prennent sujet de s'en plaindre; ce ne sera pas certainement de ce qu'il a dissimulé ou affoibli ce qu'ils peuvent estimer le

plus essentiel & le plus fort; mai: peut-être de ce qu'il les a purgée: des injures, & déchargées des redi- tes & des discours diffus, qui son ordinairement, comme il le remar que, une grande partie des écrit des Jansénistes. Il n'a pas néanmoin retranché les injures, qui sont l plus solide fondement & le plus bea relief de leurs preuves.

En lisant l'Instruction avec tout l'attention dont on est capable, dan le dessein d'en faire l'extrait, on senti que ce n'étoit pas chose possi ble, non seulement à cause de l'a bondance des matieres, mais prin cipalement parce qu'elles sont trai tées avec une telle précision qu'il n'y a rien à ôter, comme on ne voit pa aussi qu'il y ait rien à ajouter. Ain on prend le meilleur parti, qui es de renvoyer au livre : ce qui n'em pêchera pas de faire quelques cour tes remarques.

Dans la réfutation de la premier lettre, le Lecteur verra avec con solation la juste idée de l'esperanc Chrétienne, & telle que la foi nou la propose. « Qu'elle doit être tr

» ferme, en l'envisagent du côté de
» Dieu, & que la crainte qui doit
» l'accompagner, ne doit venir que
» de nôtre propre infirmité, qui fait
» que nous ne pouvons jamais nous
» promettre d'être fidelles comme il
» faudroit aux graces que Dieu nous
» donne, & auxquelles nous devons
» coopérer pour être sauvez ». Or
cette fermeté de l'esperance est fondée sur la foi, qui assure le fidelle, & l'oblige de croire que Dieu veut sincérement le sauver, & que Jesus-Christ, est mort pour lui : au lieu que mettant avec l'Auteur de la lettre l'esperance dans une simple confiance, ou présomption, fondée sur la seule bonté de Dieu, qu'il voudra bien nous donner sa gloire ; c'est laisser toujours l'homme incertain de son salut, de quelque côté qu'il l'envisage, soit du côté de Dieu, dont la volonté ne lui est pas connuë, soit du côté de sa propre foiblesse.

Le fidelle est donc assuré que les graces necessaires pour parvenir au salut ne lui manqueront pas, tandis qu'il craint de n'en faire pas l'usage

qu'il devroit. Sur quoi M. le Cardinal de Bissy fait une reflexion qu'on ne sçauroit ne pas rapporter, parce qu'elle est une reponse generale & sans replique à tout ce que les Jansénistes peuvent objecter aux Théologiens qui ne reconnoissent pas la grace efficace par elle même. « Si on » ne pouvoit fonder l'esperance de » son salut sur la grace suffisante sans » avoir la confiance qu'on en fera un » bon usage, & sans tomber dans la » malédiction prononcée par le Pro» phete contre *quiconque met son es» perance dans l'homme*, il faudroit » necessairement inferer de là, que » l'homme dans l'état d'innocence, » & les bons Anges, auroient mis en » eux-mêmes suivant les principes » de l'Auteur de la lettre, l'esperan» ce de leur salut, & qu'ils seroient » tombez dans l'impieté qu'on nous » reproche ; car cet Ecrivain en» seigne que dans l'état d'innocence » il n'y avoit point d'autres graces » que les graces suffisantes. Or qui » oseroit dire que les premiers actes » qu'Adam innocent, & les bons » Anges, formerent de l'esperance

» de leur ſalut, furent des actes d'im-
» pieté & de blaſphemes ?

Comme le Cardinal ne prend point de parti ſur les differentes opinions des Ecoles, & qu'il dit que dans celle des Thomiſtes l'eſperance ſe fonde auſſi ſur la grace ſuffiſante, l'Auteur de la lettre ne craint pas d'appeller cela une extravagance manifeſte. Et c'eſt ainſi qu'il reſpecte l'Ecole des Thomiſtes.

Voici un endroit remarquable de la 7e lettre ſur la diſtinction des graces par rapport aux deux états, d'innocence, & de la nature corrompuë.

AUXILIUM SINE QUO NON, c'eſt-à-dire, une grace neceſſaire, mais à laquelle l'homme conſentoit, ou reſiſtoit, ſelon qu'il le vouloit, *marchoit tout ſeul dans l'état d'innocence, parce que Dieu le vouloit; & le ſecours d'à preſent eſt tout à la fois* Auxilium quo, *&* Auxilium ſine quo non, *c'eſt-à-dire, grace efficace & neceſſaire pour agir, parce qu'il a plû à Dieu de nous donner un ſecours qui eût tout à la fois ces deux proprietez... Cela vient uniquement de la volonté de Dieu,*

qui a jugé à propos de les joindre ensemble. « Rien, reprend son Eminence, » n'est plus contraire au systême de » Jansenius, que dire, comme fait » l'Auteur, que c'est la volonté de » Dieu qui est uniquement la cause » de ce que la grace de l'état d'in- » nocence étoit seulement un se- » cours sans lequel on n'agissoit pas, » & que celle de l'état present est en » même tems necessaire & efficace » par elle même. On sçait bien que » la volonté de Dieu est la cause » éloignée & generale de toutes cho- » ses, mais il s'agit ici de la cause » prochaine, & immédiate. Jansé- » nius enseigne que cette difference » vient du changement arrivé à la » liberté par le peché ; qu'il faut » avoir ce changement present dans » sa memoire, pour juger sainement » des diverses notions qu'il a don- » nées de la grace de la nature saine, » & de celle de la nature corrom- » puë ; que la grace de la nature in- » nocente étoit necessaire pour faire » le bien, & laissée pour sa détermi- » nation à la liberté de l'homme, par- » ce que l'homme avoit alors le

„ pouvoir de se déterminer à faire
„ ou ne pas faire le bien, que pour
„ cela une grace efficace par elle
„ même eût été tout à fait inutile ;
„ qu'elle le seroit encore si l'homme
„ n'avoit pas perdu par le peché le
„ pouvoir de se déterminer ; mais
„ que l'ayant perdu, sa volonté ne
„ peut plus agir qu'elle ne soit déter-
„ minée par un principe ; que ce
„ principe est-le plaisir dominant de
„ la grace ou de la cupidité ; qu'elle
„ ne peut donc faire aucune bonne
„ action que par une grace efficace
„ par elle même qui la lui fasse faire :
„ & enfin, que c'est pour cela que
„ toute autre grace, eût-elle cent
„ degrez de suffisance, lui seroit auf-
„ si inutile, si elle n'étoit efficace par
„ elle même, que le seroit la lumie-
re à un aveugle pour lire.

Les Auteurs des quatorze lettres
ont pas ignoré cette doctrine, &
y ont pas renoncé, puis qu'ils les
t composées pour la défendre,
'ourquoi donc ont-ils dissimulé la
eritable cause de la difference des
-aces des deux états ? c'est sans
oute, parce que Jansénius la fait

„ & qui les intereſſoient ſi fort, ne ſe fûſ-
„ ſent-ils pas auſſi tôt ſoulevez contre-
„ eux ?

De même que les Pélagiens, afin de faire illuſion, donnoient le nom de grace aux forces de la nature, entant qu'elles ſont un don de Dieu ; ainſi ces Auteurs leur donnent le nom de pouvoir par rapport à l'obſervation de la loi naturelle & de la divine, afin de ſe prévaloir de ce terme, & de dire que l'homme, neceſſité par la cupidité dominante à violer la loi, a encore le pouvoir de l'obſerver : pouvoir Pelagien, s'il étoit veritable, & chimérique, s'il eſt ſeulement éloigné, ſemblable à celui de ſe promener par la campagne, tandis qu'on eſt reſſerré dans une étroite priſon. Il n'y a point de pouvoir, & il eſt impoſſible d'obſerver la loi ſans le ſecours de la grace. S. Auguſtin & les Conciles ne s'expriment point autrement.

Il s'éleve ici une objection, de ce que quelques Théologiens enſeignent que les Infidelles, à qui l'Evangile n'a point été annoncé, ne reçoivent point de graces, ſans que pourtant ils ſoient privez du pouvoir d'obſerver la loi naturelle. Il n'eſt pas difficile d'y repondre. “ Car 1°, dans le
„ ſentiment des mêmes Theologiens, ces
„ Infidelles ne péchent pas en violant les
„ préceptes de la loi poſitive, ou en n'ob-
„ ſervant pas ceux de la loi naturelle, par
„ des motifs ſurnaturels ; parce qu'on ne

„ péche pas dans ce qu'on ignore invinci-
„ blement, & que ces Infidelles ignorent
„ invinciblement tout ce qui est du ressort
„ de la foi. Il n'y a donc déja aucune dif-
„ ficulté de dire, que ces Théologiens
„ croyent qu'il est impossible à ces Infidel-
„ les d'observer la loi positive, ou la loi
„ naturelle par des motifs surnaturels. 2°,
„ S'il s'agit d'observer les préceptes de la
„ loi de nature par des motifs naturels ;
„ humains, & honnêtes ; ces mêmes Théo-
„ logiens croyent, que ces Infidelles pé-
„ chent en les violant : mais en même
„ tems ils soutiennent que ces Infidelles
„ peuvent de leurs seules forces observer
„ la loi naturelle par des motifs purement
„ humains, & s'abstenir du peché par des
„ actions moralement bonnes, quoique
„ tout à fait inutiles au salut.

L'Auteur de la 10^e^ lettre donne un grand avantage sur lui, par les comparaisons qu'il employe pour expliquer le pouvoir qu'il appelle naturel, antecedent, & Thomistique, d'observer la loi, lorsque la cupidité prevaut & l'emporte. C'est, dit-il, comme le pouvoir qu'a un homme sage de se jetter dans un grand feu, ou de se crever les yeux, ou d'ôter la vie à son fils qu'il aime tendrement, dans le tems qu'il n'est agité d'aucun trouble, ni poussé par aucune cause exterieure à faire de telles actions. “ Or c'est une veritable impuis-
„ sance à un homme sage dans ces cir-

„ constances de se porter à de telles actions, „ parce que la volonté ne peut vouloir „ que le bien réel, ou apparent, & qu'elle „ n'est libre qu'à l'égard des objets pour „ lesquels il y a dans l'entendement une „ indifference de jugement qui lui repre- „ sente dans ces objets du bien & du mal. Puis donc qu'un homme sage ne trouve aucun bien, même apparent, dans ces actions, que rien ne lui donne lieu de juger qu'il est bon de les faire; il est constamment dans une vraye impuissance de les faire.

Son Eminence cite avec éloge M. Bossuet, son prédecesseur dans l'Evêché de Meaux *. „ Ce Prélat établit deux sortes de pouvoir; „ un pouvoir simple separé de l'acte, & un „ pouvoir joint à l'acte. Il dit, parlant de ce „ premier pouvoir, & de la grace qui le „ donne, qu'*on peut tout par la grace qui* „ *donne le simple pouvoir sans donner la vo-* „ *lonté actuelle*; que *cette grace donne un* „ *plein pouvoir dans le genre de pouvoir*; „ que *dans l'Ecole des Thomistes la grace* „ *efficace présuppose dans l'homme par une* „ *autre grace un pouvoir complet en qualité* „ *de pouvoir. Il assure que tous ceux qui* „ *tombent, ne tombent que par leur pure* „ *faute, sans qu'il leur manque rien pour* „ *pouvoir perseverer, qu'ils ne peuvent se* „ *plaindre que le plein & parfait pouvoir*

* Justif. des Reflex. pages 134 & 336.

„*leur fût soustrait, que la possibilité plei-*
„*nement suffisante de garder les Comman-*
„*demens se trouve dans tous les Justes.*

On rapportera le Jugement de M. le Cardinal de Bissy touchant deux Théologiens dont les Jansenistes font valoir l'autorité. Il ne fait aucun cas des deux lettres de Pierre Soto à Tapper, & il les condamne d'erreur. Il dit de Grégoire de Rimini, que s'il est vrai que ce Théologien reduit la volonté antecédente, qu'a Dieu de sauver tous les hommes, à une volonté métaphorique, & à une simple compiaisance pour ce qui est bon en soi, & que s'il rejette absolument ce que S. Thomas & les Scholastiques avoient enseigné jusqu'à son tems de la volonté antecédente, on doit en conclure deux choses également contraires à l'Auteur de la 12e lettre. La premiere, que de l'aveu de Grégoire de Rimini son opinion est opposée au sentiment commun des Théologiens qui ont vécu avant lui & de son tems, & que pour cela elle doit être regardée comme téméraire. La seconde, que Gregoire de Rimini dément l'Auteur de la lettre, en ce que celui-ci impute aux anciens Scholastiques de ne reconnoître qu'une volonté métaphorique en Dieu.

Le même Auteur de la 12e lettre s'est imaginé trouver douze erreurs dans l'Instruction qu'il attaque, & M. le Cardinal de Bissy a eû la condescendance de refuter une si frivole récrimination. Il est bon de

rapporter ici la premiere de ces erreurs. *C'est le Jansenisme même... Car c'est une héréſie formelle, que de soutenir que Dieu fasse à une créature raisonnable des commandemens qu'il lui soit impossible d'accomplir, & c'est une des héréſies qu'on attribuë, quoique très-injustement, aux prétendus Jansenistes... Cependant M. de Meaux la tolére ouvertement, & il enseigne aux fidelles de son Diocese que ce n'est point aller contre les principes de la religion Chrétienne, ni combattre aucun article de la foi Catholique, que de soutenir que les commandemens de Dieu sont impossibles, d'une impossibilité physique, antécédente & absoluë, à un nombre presque infini d'hommes, tels que sont les Infidelles & les pécheurs endurcis.* On a déja vû comment s'entendent les Théologiens, qui pensent que les Infidelles & les pécheurs endurcis manquent de graces pour accomplir les commandemens de Dieu, & que c'est pour les accomplir d'une maniére utile au salut, & non pas par des motifs humains & honnêtes. C'est l'opinion que le Cardinal tolére, comme l'Eglise la tolére. Mais dire que les commandemens de Dieu sont impossibles d'une impossibilité physique, c'est aller plus loin que Luther & Calvin: dire que quelques secours de la grace que l'homme reçoive, ils lui sont encore impossibles, c'est l'héréſie de Luther & de Calvin. Et voilà où l'Auteur de la lettre

fait malicieusement consister le Jansénisme.

Dans la réfutation des dernieres lettres, son Eminence rabbat la présomption & l'orgueil des Jansénistes.

ARTICLE LXXXII.

LES OEUVRES DE VIRGILE, traduction nouvelle, avec des Notes Critiques, & historiques, par le P. F. Catrou de la Compagn e de JESUS. A Paris, chez Jean Barbou, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Benoist, aux Cicognes 1716. *in* 12. 6. *vol. les Bucoliques tom.* 1. *pag.* 298. *les Georgiques, tom.* 2. *pag.* 495. *l'Enéide en* 4. *tomes. Tome* 3. *de tout l'ouvrage pag.* 496. *Tome* 4. *pag.* 499. *Tome* 5. *pag.* 412. *Tome* 6. *pag.* 456.

LE P. Catrou dans son ouvrage entier sur Virgile tel qu'il le donne au public, a eû plus d'un caractere à soutenir. Tantôt c'est un Traducteur qui rend le Poëte Latin en François ; tantôt c'est un Commentateur, qui par des notes marginales éclaircit les endroits obscurs de son Auteur ; tantôt c'est un Critique qui en réforme le texte, & qui choisit parmi les variantes du Poëte Latin, celles qui font le sens le plus parfait : tantôt enfin c'est un homme de lettres, qui s'applique à chercher dans l'antiquité ce qui peut servir à donner une

intelligence entiére de son Auteur, & à illustrer son ouvrage. Comme Traducteur, le P. Catrou change de stile à mesure que Virgile en change. Il affecte de la naïveté dans les Bucoliques, une simplicité noble d'élocution dans les préceptes Géorgiques, & une diction élevée dans l'Eneïde. Il emprunte même de la poësie Françoise tout ce que la prose en peut souffrir, sans devenir bizarre. Enfin, il a fait en sorte que l'Enéïde n'eût point trop l'air d'une traduction, & que sans cesser d'être conforme à l'original, elle parût sortir de la premiere main. Comme Interprete, il s'attache moins aux minuties de la Grammaire, qu'aux explications des endroits où le Poëte fait des allusions à la fable, à l'histoire, & aux coutumes des anciens Grecs, & des Romains. Comme Critique, dans cette multitude prodigieuse de réformations qu'il a fait au texte, il n'a rien attenté de son chef. S'il n'avoit donné au public qu'une simple édition de son Auteur, il se seroit contenté de mettre à la marge les diverses leçons. Puisqu'il traduit conformement aux changemens qu'il a fait au Latin, il s'est vû obligé de les inférer dans le texte même. Enfin, comme homme de lettres, il a varié les matieres de ses dissertations, selon les differens ouvrages de Virgile qu'il éclaircissoit. Dans les Bucoliques, le plus grand nombre de ses notes est tiré de l'histoire du tems où son Auteur vivoit. Dans les

Géorgiques, ses principales dissertations roulent également sur l'histoire naturelle, & sur la vie d'Auguste. Dans l'Enéïde, il s'est attaché particulierement à un point qui distingue son Commentaire, de tous ceux qui l'ont précédé. On y voit rassemblées toutes les regles du Poëme épique, telles que nous les avons reçues d'Aristote. C'est une Poëtique complette, appliquée à la pratique de celui des Poëtes qui l'a le mieux sçûe, & le mieux observée. Dans l'impossibilité donc de représenter ici ce grand nombre de recherches & de découvertes, que le P. Catrou a semées dans ses notes critiques sur l'Enéïde, nous nous contenterons de rapporter celles qui marquent la conformité des regles d'Aristote, avec la pratique de Virgile. Par là nous aurons donné une legere idée des dissertations, & des notes dont ce P. a orné son ouvrage.

I. A l'occasion de ce passage, *genus unde Latinum, Albanique patres, atque alta mœnia Romæ*, le P. Catrou fait remarquer que tous les Poëtes épiques ont deux fins, dans la construction de leurs poëmes : une fin generale, qui consiste à instruire les Princes par la réüssite d'un événement illustre, sagement conduit par un Héros : une fin particuliere, qui, selon Aristote, est à proprement parler l'action propre de chaque poëme. Ainsi la fin particuliere de l'Iliade, c'est la prise de Troye, malgré les obstacles qu'Achille y met par son dépit, &

Hector par sa valeur. Le P. Catrou prou ailleurs que, quoi qu'on en dise, c'est le veritable sujet de l'Iliade. Pour l'Eneïd sa fin particuliere, où son action, c' l'établissement d'une Colonie Troyen en Italie, & par elle, la fondation de l'Emp re Romain. C'est-là ce que Virgile propo à l'ouverture de son poëme, c'est ce qu éxecute à la conclusion de son ouvrag par la mort de Turnus. C'est son étoile p laire, qu'il ne perd point de vûë. Virgile été ici bien plus regulier qu'Homére. C lui-ci dans la proposition de son Iliade de son Odyssée ne donne pas une idée ass distincte des deux actions de ses deux po mes.

II. Il faut toûjours que le Poëte form dans l'épique le caractere de son Héros sur le piéd de son action particuliere. Vi gile a observé cette regle. Il donne à Ené toutes les vertus propres d'un fondateur d Colonie. Il le représente plein de tendress pour les Troyens qu'il conduit en Italie c'est ce que le P. Catrou fait observer, su l'endroit de Virgile où il fait sentir les soin d'Enée pour ses compagnons fatiguez d la tempête, & jettez sur les côtes de l Lybie.

III. Aristote ordonne que l'action d poëme épique soit illustre. On ne peut dis convenir que celle de l'Iliade, je veux di re, que la prise de Troye, ne soit un grande action. Virgile a choisi pour suje

de son Enéïde, nonseulement une entreprise illustre; mais encore une action interessante à sa nation, & à son Prince : à sa nation, elle y trouvoit l'origine de ses ancêtres : à son Prince, une adoption l'avoit fait passer dans la famille de Julia, qui descendoit d'Enée par Jule. Virgile met cette descendance dans la bouche de Jupiter, dès le commencement de son poëme. Par là il en rend à Auguste la lecture interessante. C'est une finesse de l'art, qui va même au delà des préceptes d'Aristote.

IV. Dans la harangue qu'Ilionée fait à Didon, il se plaint que le signe d'Orion a causé la tempête qui commence l'Enéïde. Voilà donc une époque pour mesurer la durée que Virgile a donnée à son poëme. Le P. Catrou la saisit, cette époque, & pour en faire usage, il examine d'abord la question, si tous les évenemens d'un poëme épique doivent être renfermez dans l'étendüe d'une année solaire : il est vrai, dit-il, qu'Aristote n'a pas déterminé la durée du poëme épique avec la même précision qu'il a marqué celle du poëme dramatique. Le Philosophe déclare que l'action du drame doit se passer dans l'étenduë d'une conversion du soleil, ὑπὸ μίαν περίοδον ἡλίου. Pour celle de l'épopée, Aristote ne lui prescrit point de bornes, ἡ δὲ ἐποποιία ἀόριστος τῷ χρόνῳ. Cependant, ajoute le P. Catrou, il n'est pas croyable qu'Aristote ait permis aux Poëtes épiques, de consumer un grand

nombre d'années dans l'exécution de l'entreprise qu'ils font tenter à leurs Héros. Une année solaire, ou un peu plus, paroit communément aux Interpretes d'Aristote un tems suffisant pour pouvoir y renfermer toutes les avantures d'un long poëme. Virgile ne l'a-t-il point excedé, cet intervalle, d'une année solaire ? C'est la seconde question que le P. Catrou examine avec soin. Deux choses sont certaines, 1°. Que l'Enéïde commence par la tempête que suscite Junon. 2°. Que Virgile l'a fait soulever sous le signe d'Orion. Le P. Catrou montre qu'il s'agit ici du lever Achronique de cette constellation, qui arrive au mois de Novembre. Il suppute ensuite, & le tems qu'Enée a pû rester à Carthage auprès de Didon, & le tems qu'il en est parti, & le tems qu'il est demeuré en Sicile, pour faire des jeux en l'honneur de son pere, & le tems qu'il a mis à naviger de Sicile jusqu'à l'embouchure du Tibre. Il trouve dans les paroles de son Auteur qu'Enée débarqua en Italie au commencement du printems. Il lui resta donc sept ou huit mois pour achever sa conquête, qui finit par la mort de Turnus. Ainsi, sans presser trop les évenemens, toute l'Eneïde s'accomplit depuis un mois de Novembre, jusqu'au mois de Novembre de l'année suivante; c'est-à-dire, dans l'intervalle d'une année solaire. Le Poëte Latin s'est tenu dans les bornes de la regle.

V. Certains Critiques reprochent à Virgile d'avoir peché contre l'arrangement naturel de ses narrations. Il devoit mettre, disent-ils, le 2[e] livre de son Enéïde à la tête de son poëme, & suivre l'ordre des dattes. Troye étoit prise, de la maniére qu'on le décrit au second livre, longtems avant qu'une tempête poussât Enée près la côte de Carthage. Pourquoi donc cette transposition d'événemens ? *Ainsi parlent*, répond le P. Catrou, *des hommes outrément méthodiques, qui voudroient faire des Poëtes autant d'Annalistes, & réduire en servitude cette fureur divine, qui n'est belle qu'autant qu'on méprise les loix d'une méthode contrainte.* Homere dans son Odissée a préferé l'ordre artificiel de raconter, à l'ordre naturel. Virgile l'a suivi. Ciceron & Macrobe approuvent cet heureux dérangement d'Homere. Enfin, Aristote en a fait une régle, par l'approbation qu'il a donnée sur cela à cette maniére de raconter que le Poëte Grec a préférée dans son Iliade. Que faut-il davantage ? On peut dire d'ailleurs que si Virgile avoit commencé son poëme dès la prise de Troye, jusqu'à la mort de Turnus, il n'eut pû renfermer les événemens qui le composent dans l'espace d'une année solaire. On sçavoit qu'Enée avoit erré plusieurs années sur mer, avant que d'arriver en Italie. Ainsi faire raconter en deux ou trois heures, par son Héros, des avantures de sept ans, c'est dans le Poëte

l'effet d'un art ingénieux. Il ménage par un tems prétieux, pour mener à leurs fi de grands exploits, & un évenement m morable.

VI. Le grand cheval de bois qui ser aux Grecs à surprendre Troye, après c ans de siége, fournit au P. Catrou l'occ sion de parler du vraisemblable ; qual essentielle au poëme épique. Aristote en a met de deux sortes : un vraisemblable h torique, & un vraisemblable poëtiq L'action du poëme, dit il, ne doit ri avoir de plus fabuleux que les faits l'histoire la plus plausiblement véritab A l'égard du nœud & des Episodes, vraisemblance poëtique suffit. Ainsi Junc Venus, Eole & Mercure, y font agréab ment leur rôle. L'épisode même, qui n'e dans le poëme, qu'un délassement de l' prit, pour être plus brillant, peut souf que le Poëte s'égaye un peu au delà vraisemblable. Ainsi la prise de Troye, q n'est dans l'Eneïde qu'un épisode, p comporter cette machine énorme où ta de Grecs s'enfermerent. D'ailleurs, il ét aussi établi à Rome, que Troye fut pr par un cheval de bois, qu'il y étoit étal que Jupiter, Neptune, &c. se mêloient d avantures héroïques. L'un y étoit aussi pc tiquement vraisemblable que les autr On y avoit été bercé dès l'enfance, du gra cheval, & tous les ans on en faisoit u fête aux Ides de Decembre. Sur tout cel

Virgile a crû qu'un épisode de la sorte ne blesseroit pas les préjugez. Cependant quelles precautions n'employe-t-il pas, pour le rendre plus supportable à l'imagination ? Il lui donne toutes les couleurs qu'il peut avoir. Il en cherche dans la religion ; c'est un vœu : dans la haine des destins ; ils fascinérent sur cela les yeux des Troyens : dans les miracles ; Laocoon est enveloppé de deux serpens, pour avoir attenté sur le cheval de bois. C'est ainsi que le Poëte concilie de la vraisemblance à un évenement, qu'il ne pouvoit guere se dispenser d'inserer dans son Enéïde.

VII. Il est ordinaire dans l'épique de trouver de ces évenemens qui finissent par l'intervention d'une Divinité, qu'on appelle de *machine*. Aristote tire cette expression des spectacles du Théatre, où l'on faisoit descendre les Dieux par artifice. Le Philosophe donne des regles pour déterminer les circonstances où il convient aux Poëtes de s'en servir. La premiere, c'est de n'employer la *machine*, que quand les choses ont été amenées au point, de ne pouvoir être concluës sans la presence d'un Dieu. Le bon sens dicte cette regle, & Horace la confirme en ces termes ; *nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus inciderit.* La seconde, c'est qu'il ne faut pas mettre sans cesse un Dieu, ou une Déesse au côté de son Héros. Alors il combattroit sans mérite, & vaincroit sans gloire. La 3^e^, c'est

que l'action du poëme, dont la vraisemblance doit être historique, exclud la machine, qui n'est que poëtiquement vraisemblable. Le P. Catrou montre en divers endroits de ses notes que Virgile, dans les introductions qu'il fait des Divinitez, n'a peché contre aucune de ces regles.

VIII. On lit dans Aristote les maximes qu'il a tracées, pour former les caracteres des principaux acteurs que le Poëte épique introduit sur sa scéne. La premiere, c'est que leurs mœurs doivent être bonnes. Le P. Catrou est persuadé que de représenter un principal Héros sans religion, & sans probité, ce seroit un monstre dans l'épopée. On ne reproche pas à Virgile d'avoir fait de son Enée un Prince vicieux; on lui reproche de l'avoir representé, tantôt un peu trop craintif, tantôt un peu trop facile à repandre des larmes. Enfin, l'on ne peut souffrir le surnom de *pieux*, que le Poëte lui donne si souvent. Le nouveau Commentateur justifie Virgile à tous ces égards, en divers endroits de ses notes critiques; mais nous ne pouvons passer sous silence une reflexion que personne n'a faite avant le P. Catrou. Il démontre par les Historiens de la vie d'Auguste, que cet Empereur est l'original sur lequel Virgile a copié son Enée. Auguste porta la pieté pour ses Dieux jusqu'à la superstition. Il étoit né timide, & une apparence de tonnerre l'obligeoit à se retirer en des caves soûterraines. Les lar-

mes lui couloient aisément des yeux ; cependant en fut-il moins Héros ? Ne fit-il pas succomber Antoine, Brutus, & Cassius, sous sa valeur, quoiqu'ils fussent d'une vertu plus fiere, & d'un caractere moins humain ? Si le Poëte eût formé son Enée sur le pied d'un fougueux Achille, Auguste se fût moins reconnu dans lui, qu'il n'eût reconnu Jule Cesar. Quel plaisir n'eut donc pas Auguste de voir son caractere divinisé dans le fils de Venus ? C'est par ces traits que Virgile est incomparable. La seconde regle d'Aristote, c'est que les mœurs des Héros doivent être *convenables*. Il paroit que le P. Catrou abandonne ici son Auteur à la censure, puisqu'il ne le justifie pas sur l'inobservation de cette regle. Virgile donne à Didon, contre le prejugé de la tradition historique, de la foiblesse pour Enée. Cependant on sçait que cette Princesse se signala sur tout par sa chasteté. Elle aima mieux se reduire en cendres, que de ceder aux poursuites d'un Roi Africain. Etoit il plus convenable de représenter Didon passionnée pour Enée, qu'il le seroit aujourd'hui de representer Enée lui même aussi impie que Capanée ? La troisiéme regle d'Aristote, c'est qu'il faut que les mœurs soient toujours égales ; c'est-à-dire, que le Héros soutienne jusqu'à la fin le caractere que le Poëte lui a donné d'abord. Sur le pied de ce principe, on blâme Virgile d'avoir mis bien de l'inegalité dans les mœurs

de Didon. D'abord c'eſt une Reine vertueuſe, occupée de ſa fondation, & fidelle à ſon premier mari. Enſuite elle fait ſucceder les paſſions les plus emportées, aux paſſions les plus tendres. Quelle inégalité! Le P. Catrou répond ici, que Didon eſt toujours la même, & que ſon caractere eſt ſoutenu, depuis l'endroit où le Poëte commence à la faire connoître, juſqu'à l'emportement qui la porte à ſe donner la mort. Par tout c'eſt une femme extrême dans ce qu'elle aime, & dans ce qu'elle hait. Sa fureur croît par degrez; mais elle donne lieu de ſoupçonner, dès qu'on l'a connüe, les excès qu'on doit attendre d'elle.

IX. On demande quelquesfois ſi l'évenement d'Enée retenu chez Didon, & ſi ce détail funeſte de leurs amours, ne ſont qu'un ſimple épiſode. Le P. Catrou, ſur les principes d'Ariſtote, ſoutient que cette avanture n'eſt pas épiſodique. Il en fait une partie de ce qu'on appelle le *nœud*, dans le poëme épique. En effet, tout obſtacle direct, qui recule l'action, & qui met obſtacle à ſon accompliſſement, s'appelle le *nœud*, ou *la fable*, chez Ariſtote. Tel eſt le retardement que met Didon au départ d'Enée pour l'Italie, & à l'établiſſement de ſa Colonie Troyenne. Junon n'a ménagé cette intrigue que pour fixer le Héros à Carthage, & pour l'empêcher d'aller fonder un Empire, qui devoit être fatal à ſa ville bien aimée.

X. Le P. Catrou prétend que l'invocation adressée aux Muses par les Poëtes, lors qu'ils commencent leur ouvrage, n'est pas seulement une partie intégrante de leurs poëmes. Il veut encore qu'elle en soit une partie essentielle ; ainsi parlent les Interpretes d'Aristote. En effet, sans elle, comment pourroit-on sauver la vraisemblance d'une infinité d'evenemens secrets, que racontent les Poëtes? D'où Homere, par exemple, aura-t-il pû sçavoir ce qui s'est passé de plus secret au conseil des Dieux, s'il n'est supposé l'avoir appris de la Muse qu'il a invoquée ? D'où Virgile aura-t-il puisé les conversations de Venus & de Junon, les decrets que porta Jupiter en faveur des Romains ; enfin, tout ce qui se passa chez Didon ? C'est sa Muse qu'on presume lui avoir revelé tous ces mysteres cachez. Si l'on ne regarde pas les Poëtes comme des hommes inspirez, on ôtera la vraisemblance à tout le merveilleux de leurs ouvrages.

XI. La multiplicité d'action n'est pas supportable, dans le même poëme épique. En effet, une action unique qui ne finit qu'avec un long ouvrage, tient le lecteur en haleine, & lui fait dévorer tous les autres incidents, par l'esperance de trouver enfin ce seul dénoüement, si longtems attendu : les actions ne sont pas multipliées dans l'Enéïde, dit le P. Catrou. Didon meurt, mais sa mort n'y est pas une ac-

tion absolument complette. Tandis qu'el
expire, & qu'elle brûle sur son buche
Enée est déja parti pour l'Italie. Quand
arrivera-t-il, se dit on encore, comme
établira-t-il sa Colonie? L'esprit demeu
toujours dans la suspension, & l'on soup
après le dernier évenement.

XII. Est il donc necessaire que *l'acti*
ou le sujet principal d'un poëme épiqu
soit tiré de l'histoire? Il est vrai que sel
Aristote il doit avoir une vraisemblan
historique, mais faut-il absolument qu
ait été emprunté du fond même de la ve
té? Le P. Catrou, qui met ici Aristote
son parti, prétend qu'un sujet puisé dans
fable, dès qu'il est aussi vraisemblal
qu'un point d'histoire, peut être la mati
d'un poëme épique. Supposé donc qu'En
ne fût jamais venu en Italie, Virgile n'a
roit pas peché contre les regles de l'a
en choisissant pour l'action de son poë
l'établissement de sa Colonie Troyenn
qui donna l'origine à l'Empire Roma
C'est ainsi qu'un illustre Auteur, des av
tures toutes fabuleuses de Telemaque,
composé un ouvrage, à qui la seule ve
fication manque pour être mis au rang
plus beaux poëmes de l'antiquité.

XIII. Aristote a cru que l'enthousi
me étoit une qualité necessaire aux Poët
Sans une espece de fureur qui les saisit
intervalles, ils seroient moins propre
faire entrer dans le cœur les passions

les agitent. Par là les images qu'ils font des objets sont plus vives, & plus lumineuses. Virgile ne fut pas absolument destitué de cette ardeur poëtique. Il l'employa moins lorsqu'il fallut dresser le plan de son Enéïde, que dans la composition de ses vers. Après tout, Homere, dit le P. Catrou, l'emporte par l'enthousiasme, & si l'axiome, *qu'il faut naître oëte*, est véritable, l'Auteur de l'Iliade & de l'Odissée a tout l'avantage sur l'Auteur de l'Enéïde.

XIV. Bien choisir sa scene, c'est pour le Poëte épique une source de mille agrémens pour son poëme. La Troade qu'Homere a pris pour le lieu où son Iliade s'execute, étoit recommandable par bien des fictions. Elles lui fournirent une matiere abondante à mille allusions agréables. L'Italie au contraire, qui fut le champ des avantures qui se passent dans les six derniers livres de l'Enéïde, étoit, du tems d'Enée, fort stérile en monumens poëtiques. Virgile y supplée par son érudition. Il cherche dans les histoires & dans les anciennes traditions de son païs, de quoi illustrer son poëme. Les villes, & la plûpart des familles considerables de Rome, dûrent être charmées d'y retrouver les sources de leur origine & de leur établissement.

XV. Aristote a sagement établi que les dénouemens, soit de l'action principale du poëme épique, soit des avantures inci-

dentes qui le compoſent, ne vinſſent pa
uniquement d'un pur changement de vo
lonté, de la part de quelque Dieu, ou d
quelque Héros. Sans cela le nœud le mieu
intrigué ceſſeroit tout à coup, par la bi
zarrerie de ceux qui l'auroient formée. L
P. Catrou convient que Virgile a un pe
manqué contre cette regle, au ſeptiême li
vre de l'Enéïde. Le courroux de Junon ſ
rallentit en un inſtant, ſans que les cauſe
de ce rallentiſſement paroiſſent aſſez bie
préparées. Le Dieu du Tibre annonce
Enée ce changement ſubit de la Déeſſe
ſans en marquer les raiſons. Au douziêm
livre, lorſqu'elle ſe réconcilie tout-à-fai
avec les Troyens, les cauſes du nouvea
parti qu'elle prend ſont plus habilemen
ménagées.

XVI. Les *reconnoiſſances*, & les *péripe
ties* font un merveilleux effet dans le poë
me épique, auſſi bien que dans le dramati
que, ſur tout à leur concluſion. Par le ter
me de *reconnoiſſance* Ariſtote entend, l
changement qui ſe fait lorſqu'un homme
auparavant inconnu, s'eſt fait connoitre
Par le mot de *péripetie*, il a voulu mar
quer la ſituation nouvelle d'un Héros, qu
de malheureux qu'il étoit, devient heu
reux. Preſque toujours il arrive que la *pé
ripetie* eſt jointe à la *reconnoiſſance*. L'Ilia
de & l'Enéïde manquent à leur dénoue
ment, de cette beauté qui ſe fait ſentir à l
fin de l'Odiſſée. Virgile l'a du moins em

ployé, cet art de joindre la *reconnoissance* à la *péripetie*, dans une avanture accessoire de son Enéïde. Evandre reconnoit Enée, & dès-lors la situation inquietante de ce Prince change en mieux. Cependant le P. Catrou y remarque un défaut. C'est que le Dieu du Tibre annonce d'avance & trop tôt à Enée le succès de cette *reconnoissance*. Par là cesse cette suspension qui tient le lecteur en haleine, & par là périt la meilleure partie de l'agrément qu'ont les *reconnoissances* & les *péripeties*.

XVII. La multiplicité des Héros dans le poëme épique, n'y détruit pas l'unité d'action. Aussi Aristote n'exige pas qu'il n'y ait qu'un seul rôle héroïque. Il veut que l'action soit unique, μῦθος ἐστὶν εἷς; que tout s'y rapporte, nœud, dénoüement, épisodes. Pour les acteurs, on peut les multiplier. Ainsi en usa Homere dans son Iliade. Agamemnon, Achille, Diomede, Ajax & Ulisse, sont autant de Héros qui y figurent. Il est vrai que dans l'Odissée Ulysse est le seul qui ait du mouvement: c'est peutêtre là ce qui la rend plus languissante; naturellement on aime à voir de grands hommes en compromis. Sur ce piéd là Virgile a sagement opposé Turnus & Mezence à Enée: on ne pouvoit pas caracteriser plus ingénieusement les deux rivaux du Prince Troyen. La valeur sage d'Enée figure admirablement bien, avec la bravoure inconsiderée de Turnus, & sa pieté

avec l'irreligion de Mezence. L'un & l'autre perissent dans le combat. Ils honorent Enée par contraste, & justifient les Dieux par leur chûte.

XVIII. L'avanture de Nisus & d'Euryale, cet épisode si accompli, fournit au P. Catrou l'occasion de parler des épisodes. L'épisode, comme nous l'entendons ici, est une action surajoutée, & inserée comme de surcroît au corps du poëme, pour servir de délassement aux lecteurs. Lorsqu'on en insére dans l'épique, ils doivent avoir les qualitez qui suivent. 1°. L'épisode doit être une action. Par là, il est distingué des comparaisons & des descriptions, qui parent aussi le poëme à leur maniere. 2°. Cette action doit être tirée du fond même du sujet. Par là est exclu du poëme, ce que nos Romanciers appellent des *nouvelles*. Elles n'ont point d'autre rapport à l'ouvrage, que d'être racontées par quelqu'un des acteurs du Roman. 3°. Les épisodes doivent être délassans & agréables. Ils servent comme d'intermedes à la piéce serieuse. Le P. Catrou fait remarquer que toutes ces qualitez de l'épisode se trouvent dans celui de Nisus & d'Euryale. Il a même une perfection, qu'on n'exige pas en general de tous les épisodes, c'est qu'il est instructif pour les mœurs.

XIX. Aristote recommande aux Poëtes de mêler le tragique dans leurs ouvrages.

 Par

Par là ils pourront, dit il, derober aux actions dramatiques une partie des avantages qu'elles ont sur l'épopée. Virgile a parfaitement observé cette regle, & dans l'avanture de Didon, & dans l'épisode de Nisus & d'Euryale. 1°. Sa narration y est presque aussi agissante que dans le drame. Il parle peu de son chef, & il fait beaucoup parler ses acteurs. 2°. Il donne à ses personnages des caracteres capables d'attirer la compassion. Ils ont de grandes vertus, & de petits défauts. Ainsi leurs malheurs ne nous irritent point contre le ciel, & ne nous aigrissent point contre eux.

XX. L'usage que les Poëtes font des Dieux dans l'épopée, n'échappe pas à l'examen du P. Catrou. Tels qu'ils sont dans Homére, ou même réformez comme ils ont été par la politesse de Virgile, ne sont-ils pas pernicieux par rapport au but du poëme épique ? Comment viendra-t-on à bout d'instruire les Princes à la vertu, en leur proposant ces exemples de corruption? Quel scandale pour eux, lorsqu'ils voyent le ciel peuplé d'une nation souvent plus passionnée, & plus déraisonnable que les hommes ? Il est vrai que la veritable religion fait regarder ces Divinitez comme les productions monstrueuses de l'imagination. Mais au tems d'Homere & de Virgile, que leur exemple étoit contagieux ! Il faut tout dire. L'intervention de ces Dieux repand bien de l'aménité sur le poë-

me épique. On eſt charmé de ne reſter pas toujours ſur la terre, & d'être quelquefois tranſporté au ciel. Là le compromis des Dieux fait autant de plaiſir que celui des Heros.

XXI. Les ſentences doivent-elles être ſouvent employées dans la ſuite du poëme épique ? On appelle des *ſentences* ces maximes generales, en matiere de mœurs, qui ſont exprimées vivement & en peu de mots, comme celle-ci, *breve & irreparabile tempus.* Puiſqu'elles ſont propres à inſinuer la vertu, il ſemble qu'on les devroit multiplier dans l'épopée ; cependant qu'on en trouve peu dans Homere ! Virgile en a moins encore. La poëſie héroïque mépriſe ces ornemens affectez : elle les abandonne aux Sophiſtes & aux déclamateurs, qui cherchent à faire une impreſſion paſſagere ſur l'imagination ; auſſi l'elocution ſententieuſe n'étoit pas du goût d'Auguſte, dit Suetone.

XXII. Un Poëte qui travaille dans le genre épique, ne doit pas ſe mettre en peine, ſi les qualitez qu'il attribüe aux Héros qu'il oppoſe l'un à l'autre dans ſon poëme, ſont ſemblables, ou non. Ce qu'il doit faire, c'eſt que les vertus reſſemblantes qu'il leur donne, ſoient diverſifiées par un caractere ſingulier, qui y mette de la diſtinction. Ainſi dans l'Eneïde Enée & Turnus ſe reſſemblent par la valeur, mais celle de Turnus eſt cruelle, & celle d'Enée eſt

accompagnée de douceur. Turnus & Enée combattent, l'un le jeune Pallas, l'autre le jeune Lausus. Ce sont deux fils de Rois aimables & à la fleur de l'âge, qui tombent sous les coups de deux Héros. Jusques-là tout est égal ; mais Turnus vient attaquer Pallas, & lui porte le défi. Au contraire, Enée detourne Lausus d'un combat inégal. Le Rutule sent un plaisir barbare à nager dans le sang d'un enfant, & le Troyen est touché de compassion, de se voir obligé à répandre le sang d'un jeune Prince ; Turnus se fait une gloire d'enlever les dépouilles de Pallas, & Enée rend à Lausus mort dans le combat, ses armes, & les honneurs de la sepulture. C'est dans ces contrastes que consistent les plus grandes finesses de l'art.

XXIII. Virgile met la guerriere Camille à la tête d'une armée. Turnus la député pour aller combattre la Cavalerie Troyenne. De là naissent deux questions. 1°. Une femme peut-elle être l'Héroïne principale d'un poëme épique ? 2°. Du moins peut-elle entrer dans l'épopée comme Héroïne subalterne, & comme un personnage épisodique ? Le P. Catrou répond ainsi à la premiére question. Aristote, dit-il, plus sage en cela que Platon, borne les femmes au soin de leur domestique. Le but de l'épopée est d'instruire les Princes par un grand exemple. N'y auroit il pas de l'indécence à donner pour modele de toutes

merité l'assistance des Dieux. C'est une grace, c'est une récompense de la vertu, qu'ils n'accordent point sans choix, & au hazard. Virgile sur cela a gardé des ménagemens dignes de lui dans le dernier combat de Turnus & d'Enée, les deux tenants ont chacun leurs Dieux favorables. Juturne autorisée par Junon, fait autant en faveur de son frere, que Venus en faveur de son fils. Il est vrai que Jupiter se déclare pour Enée, & qu'il envoye une Furie, pour épouvanter Turnus. Il ne le fait que pour éxécuter les arrangemens du Destin. Il a pesé dans une balance le sort des deux Princes. Il a trouvé que Turnus étoit condamné à mourir. Il fait donc éxecuter par la Furie, ce qu'une fatale necessité destinoit au rival d'Enée.

XXVI. On objecte à Virgile, qu'il a transgressé une des principales regles d'Aristote. Selon lui l'action du poëme épique doit avoir une vraisemblance historique. Cependant le Poëte Latin fait intervenir des Dieux de machine à la conclusion de son poëme. Pour resoudre cette difficulté, le P. Catrou dit, qu'il faut mettre de la difference entre l'action & le dénoüement d'un poëme. Par exemple, l'action de l'Enéïde, c'est l'établissement d'une Colonie Troyenne en Italie. Son dénoüement, c'est la cessation de tous les obstacles formez contre cet établissement. La mort de Turnus est le dénoüement de l'Enéïde, elle

n'en eſt pas l'action. Si une Furie effraye Turnus, elle n'eſt employée qu'au dénoüement. Pour l'action, elle s'execute dans l'Enéïde d'une maniere tout-à-fait hiſtorique. Le Roi Latinus, & Enée, ſe trouvent à un ſacrifice. On y jure, en preſence des autels, qu'on recevra les Troyens en Italie, & qu'Enée epouſera Lavinie, s'il eſt vainqueur de Turnus. Cette action eſt ſimple & naturelle. Si Turnus meurt tout eſt fini.

Nous n'avons repreſenté les notes du P. Catrou ſur l'Enéïde, que par ſes obſervations ſur la poëtique. Etoit-il poſſible de donner une idée délaiſſée de toutes les recherches dont ſon ouvrage eſt rempli ? Du moins on ſentira par cet extrait, que s'il a promis dans la préface de donner une poëtique complete, il a tenu parole. Rien peutêtre n'eſt plus capable de former l'eſprit & le goût des jeunes Poëtes, que de voir les regles de leur art appliquées à l'uſage qu'en a fait le plus judicieux d'entre les Poëtes. Juſqu'ici perſonne ne s'étoit aviſé de comparer enſemble les ſpeculations d'Ariſtote, & la pratique de Virgile. On n'avoit regardé l'Enéïde que comme des perſonnes de goût voyent de magnifiques édifices. On en eſt frappé plûtôt par ſentiment, que par raiſon. Ici on trouve réünie l'intelligence de l'art, au goût naturel qu'on a eû de tout tems pour l'Enéïde, ce chef d'œuvre de la poëſie. Nous pouvons dire qu'on a aujourd'hui en Fran-

ce un Virgile élegamment traduit, soigneusement éclairci, & sçavamment commenté. Un si bel Auteur peut être maintenant sans dégoût, entre les mains des personnes de tous les âges & de tous les sexes.

ARTICLE LXXXIII.

LETTRE DE..... A MYLORD Duc de.... sur les Medaillons des Anciens.

MYLORD,

Je ne suis point surpris que vous ayez été charmé de la belle & nombreuse suite de medaillons que vous avez vûë depuis quelques jours chez Monsieur ***. Dans ce genre là l'on ne voit rien de plus complet & de plus parfait. Il manque peu de têtes, soit d'Empereurs soit d'Impératrices. La plûpart des revers sont singuliers & historiques. Le tout est à fleur de coin, & d'un travail exquis. En un mot, chaque medaillon peut être regardé comme un chef d'œuvre des maîtres de l'art. Je ne crains donc point de vous dire, que quoi que vous alliez voyager en Allemagne & en Italie, vous ne trouverez, même chez les Princes, aucune de ces sortes de suites qui égale, ou du moins qui surpasse celle dont vous me faites l'honneur de me parler dans vôtre derniere lettre.

Mais avant que vous partiez donnez vous la peine de lire à loisir, & d'exami-

ner, les raisons que j'ai de croire que jusques à present les Antiquaires n'ont point eû une idée juste & exacte de ce qui s'appelle medaillons ; & que faute de cette connoissance ils en ont fait des suites dont il en faudroit retrancher les deux tiers. J'avoüe que je présume trop du peu d'experience que j'ai en fait de medailles, pour hazarder un nouveau systeme ; & je ne devrois point me flatter d'avoir découvert une chose qui a échapé à tant d'habiles gens qui ont traité cette matiere. Mais je ne suis point entêté de mes pensées, & je les soumets à vôtre critique ; selon le jugement que vous en porterez, je les rejetterai, ou je les communiquerai au public.

Le volume, l'épaisseur, le poids, sont les seules regles qu'on a suivies jusques à present, pour decider si une medaille est un medaillon, ou non. Une medaille en bronze, soit Grecque, soit Latine, pese-t-elle près de deux onces, & surpasse-t-elle en grandeur ou en épaisseur les medailles que nous appellons de grand bronze, on n'hésite pas à la mettre dans la suite des medaillons ; il en est de même de celles d'or & d'argent. On ne connoît en ces deux métaux que des medailles de deux grandeurs ; sçavoir, les medailles ordinaires, & les quinaires. Tout le reste, c'est-à-dire, tout ce qui est en or beaucoup au dessus du poids de deux gros, & d'un

gros en argent, passe pour être med
lon.

Il est vrai que quelques sçavants A
quaires ont senti en quelque façon la f
seté de ces regles generales, sur tout qu
il s'est agi des medaillons Latins; ca
uns ont la marque de S. C. les autre
l'ont point. Ils en ont demandé la rais
& vous sçavez que les reponses que l'o
faites à cette question ne sont nullem
capables de satisfaire un homme qui v
aprofondir les choses.

En effet, tout se reduit à dire que c
difference vient de ce que le Senat a ta
été chargé de présider à la fabrique
medaillons, & tantôt depouillé de
droit, & qu'ainsi les medaillons ont S
ou sont sans cette marque, selon q
ont été frapez, ou non, par les ordre
Senat.

Rien n'étoit plus aisé que de convain
quiconque du contraire. Dans les su
de medaillons ne voit-on pas des med
lons des mêmes Empereurs, les uns a
S. C. & les autres sans cette marque
vous fis, par exemple, remarquer che
Roi il y a près d'un an, un Hadrien, H
DRIANUS AUGUSTUS.)(. Une galere a
une de ses voiles enflée. Outre la chio
me qui est nombreuse, une figure assi
la poupe, & une figure debout sur le h
de la proüe. Immédiatement au dessous
la vergue FELICITATI AUG. & dans l'ex

gue Cos. III. P. P. S. C. une Etruscille, HERENNIA ETRUSCILLA AUG.)(. PUDICITIA AUG.. Le Type ordinaire figure assise S.C. dans l'Exergue. Un Gallien. IMP. C. P. LIC. GALLIENUS P. F. AUG.)(. LIBERALITAS AUGG. figure debout dans le champ S.C. & plusieurs autres de differents Empereurs & Impératrices. Or vous n'avez pas oublié que dans le même tems vous prîtes l'empreinte & l'inscription de plusieurs medaillons Latins de ces mêmes Empereurs, qui n'ont assûrément point ni dans le champ, ni dans l'éxergue, le S.C. Entre autres vous vous arrêtates à trois dont vous vouliez envoyer l'inscription à un de vos amis en Angleterre ; sçavoir, un Hadrien, HADRIANUS AUG. Cos. III. P. P.)(. Un pont à sept arcades orné d'une balustrade entrecoupée de huit colomnes, ou piliers surmontez d'autant de statues. Une Etruscille, HERENNIA ETRUSCILLA AUG.)(. VESTA, six figures de même grandeur devant un temple, trois d'un côté & trois de l'autre : deux se donnent la main au dessus d'un autel enflammé. Et un Gallien, CONCORDIA AUGG. Gallien & Solonine en regard)(. ÆQUITAS PUBLICA. Trois figures debout tenant chacune une balance d'une main, & de l'autre une corne d'abondance : aux pieds de chaque figure un fourneau en forme d'autel. Par conséquent preuve évidente que ces deux lettres S.C. ne marquent point sous quels Empereurs

le Senat a préſidé à la fabrique des medaillons.

Mais ces ſçavants Antiquaires, contents d'avoir propoſé leurs difficultez contre un pareil principe, en ſont demeurez là, & n'ont point cherché à développer & à éclaircir ce point d'hiſtoire. J'entreprends donc de le faire, & voici comment je conçois la choſe.

Premierement, je dis que depuis Auguſte juſques à Poſtume, c'eſt à cela ſeul que je me borne; car aprés la mort de cet Empereur l'Empire Romain changea de face abſolument, ſur tout à l'égard des monnoyes qui ſe fabriquerent en une infinité de villes qui ne reconnoiſſoient plus l'autorité du Senat, alors il n'y eut plus d'uniformité; je dis encore une fois, que dans tout le haut Empire il y a eû des monnoyes de bronze de quatre grandeurs différentes; ſçavoir, de deux gros, c'eſt le petit bronze; d'une demi once, c'eſt le moyen bronze; d'une once, c'eſt le grand bronze; enfin, de deux onces.

Je dis en ſecond lieu, qu'outre les monnoyes de bronze des quatre grandeurs différentes que je viens de vous marquer, les Romains ont fait de leurs tems ce que nous faiſons de nos jours; je veux dire, qu'ils ont frappé des pieces qui n'étoient point monnoyes, & qui n'étoient point dans le commerce, ſoit pour diſtribuer au peuple, le jour de quelques ceremonies extraor-

dinaires, soit dans la vûë de conserver à la postérité par ces beaux monuments les actions de leurs Empereurs, & de les rendre par là immortelles, soit par quelque autre motif qui nous est inconnu. Nous apellons medailles les pieces que nous fabriquons à present dans ce genre là à l'honneur de nos Rois & des hommes illustres du siecle : & medaillons, celles qui nous sont restées du tems des Empereurs Romains, de quelque grandeur qu'elles soient.

Dans ce systeme une suite de medaillons ne doit être composée que de cette sorte de pieces qui n'ont jamais S.C. comme n'ayant point été reçües dans le commerce. Les autres, malgré leur volume, leur poids, leur épaisseur, ne sont que de pures monnoyes, sitôt qu'on y voit ces deux lettres S. C. Ainsi on en doit faire une suite particuliere ; & on la fera avec autant de raison qu'on fait des suites de grand, de moyen, & de petit bronze, selon leurs differentes grandeurs.

Cet arrangement ne diminüe rien de leur prix & de leur valeur ; car que ce soyent des monnoyes, ou non, les revers n'en sont pas moins instructifs pour l'histoire Romaine, la gravure n'en est pas moins belle, même dessein, même correction, mêmes proportions ; ce sont souvent les mêmes faits qui sont représentez dans les monnoyes, & dans les medaillons.

Cette ſimple expoſition vous met l'état de la queſtion dans tout ſon jour. Il ne me reſte plus préſentement qu'à vous faire voir ſur quel fondement j'avance qu'il y a eû du tems des Empereurs Romains des monnoyes en bronze de quatre grandeurs différentes, & ſur tout qu'il y en a eû du poids de deux onces, ou pour mieux dire, d'un poids double de celui des medailles de grand bronze ; car comme les Romains obſervoient de la proportion dans leurs monnoyes, à meſure que les unes diminuoient de poids, les autres diminuoient auſſi. Tout roule ſur ce point, & faute d'avoir fait cette remarque, on a confondu deux choſes qui doivent être diſtinguées, & l'on n'a eû qu'une idée très-imparfaite, & même très fauſſe, d'un veritable medaillon ; on appelle medaillon toute medaille d'un certain poids & d'une certaine grandeur, ſoit qu'elles euſſent la marque du Senat S.C. ſoit qu'elles ne l'euſſent pas ; & ſelon moi un medaillon eſt une de ces pieces frappées à l'honneur des Empereurs, qui n'étoient point monnoyes, qui n'ont ni dans le champ, ni dans l'éxergue ces deux lettres S. C. en un mot, qui étoient du tems des Empereurs ce que les medailles ſont de nos jours. Je reviens à ma preuve.

Quand Pompée & Jules Ceſar ſe fûrent élevez à ce haut degré de puiſſance, que ſans être Souverains, ils étoient comme

les maîtres de la Republique Romaine, on vit pour la premiere fois sur les monnoyes Romaines la tête & le nom d'un Citoyen vivant. Le Senat, qui jusques alors avoit été attentif à empêcher que qui que ce soit n'usurpât aucune de ces distinctions qui tendent à la Souveraineté; souffrit par une lâche complaisance que Pompée & que Jules fussent de la sorte representez sur ses monnoyes; quoi qu'entre les marques de la Souveraineté, il y en ait peu dont les Souverains soient plus jaloux que d'avoir leurs monnoyes frappées à leur coin. Aussi Auguste, qui poussa encore plus loin qu'eux son autorité, & sous qui la Republique perdit entierement sa liberté, ne manqua pas d'exiger qu'on fît le même à son égard: de sorte que dans la suite cela devint un droit attaché à la qualité d'Auguste.

Mais si les Romains substituerent la tête des Empereurs en la place de celles de leurs Divinitez, ils ne changerent rien dans le reste pour la fabrique de leurs monnoyes. Ils garderent même poids, même titre, même valeur, même volume. Nous n'avons dans tous les métaux aucune medaille Impériale jusques à Commode, dont nous n'en ayions de semblables dans les Consulaires, & d'un poids égal. Or il est sûr que, du tems de la Republique, il y avoit des monnoyes de quatre grandeurs differentes, & entre autres quel-

ques-unes qui surpassent de beaucoup celle des medailles de grand bronze, & qui étoient du poids de deux onces ; j'en ai plusieurs dans mon cabinet ; la plus remarquable & la mieux conservée, est celle qui a d'un côté une tête de femme ; dont les cheveux bouclez flottent par derriere)(. un centaure arrêté par Hercule armé de sa massüe, & entouré d'une peau de lion, dans l'exergue, ROMA, au revers & à la tête quatre ronds de la figure des besants, qui marquent le prix & le poids de la monnoye.

Les Romains continuerent donc sous les Empereurs à avoir des monnoyes en bronze du poids de deux onces. Quelle raison aurions nous d'en douter, sur tout ayant des medailles du poids de deux onces & qui ont ces deux lettres S. C. comme les autres monnoyes de bronze. Je viens d'en faire l'expérience. J'ai pesé un Neron. NERO CLAUD. CÆSAR. AUG. GER. P. M. TR. P. IMP. XX.)(. Une figure assise le casque en tête, & une victoire sur la main droite, à ses pieds une cuirasse, & un casque dans le champ S. C. dans l'exergue ROMA, & un Domitien. IMP. CÆS. DOMIT. AUG. GERM.... PER. P. P.)(. Une figure debout tenant une longue pique & ayant à ses pieds une figure couchée par terre, que je crois un fleuve, puisqu'il a un roseau dans sa main & qu'il est appuyé sur une urne S. C. dans le champ l'un &

re s'est trouvé du poids de deux on-

: passe à une autre preuve. Les Grecs, ui les Romains ont appris l'art de fa- uer les monnoyes, & à qui ils se sont :ela conformez entierement, comme rive pour l'ordinaire aux nations qui voisines les unes des autres & qui ont : elles un commerce continuel ; les :s, dis-je, ont eû des monnoyes en bron- le quatre grandeurs differentes, dont plus pesantes sont du poids de deux :s : j'en ai plusieurs de la sorte du s des Ptolemées, des Antiochus, des :ons. Les Grecs ont eû beau être sub- iez par les Romains, ils n'ont point é dans le poids de leurs monnoyes. urellement flateurs, ils en changerent ypes, & à l'exemple des Romains ils :rent d'un côté la tête des Empereurs, les Impératrices ; & de l'autre des re- qui souvent avoient raport à leurs ons & à leurs vertus, mais ils n'en igerent ni le poids, ni les differents mes. Il est donc vraisemblable que ce les Grecs ont continué de pratiquer ajet des monnoyes, les Romains l'ont aussi. L'élevation d'Auguste ne deman- point le contraire.

'ferai-je donc vous dire mon sentiment? s le dessein que vous avez de vous fai- ne suite de veritables medaillons, je : *dire, de* medailles qui sûrement n'ê-

toient point monnoyes, je crois que vous devez vous former aux medailles Latines de bronze frappées des têtes des Empereurs jusques à Postume qui n'ont point ces deux lettres S. C. Car pour les Grecs, pour celles des Colonies, & en general pour toutes celles qui sont d'or ou d'argent, je ne crois pas qu'on puisse avoir de regle sûre pour déterminer si elles étoient monnoyes ou non.

Je vous l'avoüe, vôtre suite ne sera pas nombreuse, & même il vous manquera plusieurs têtes des Empereurs & des Impératrices. Le Roi n'en a que trois avant Trajan CÆSAR. PONT. MAX.)(. Un autel accompagné de deux colonnes, chacune surmontée d'une victoire portant d'une main une palme & de l'autre une couronne. Dans l'exergue ROM. ET AUG. Un Tibere TI. CÆSAR. AUGUSTI F. IMPERATOR.)(. Un temple à huit colonnes, auquel on monte par cinq degrez, au milieu une figure assise : aux deux côtez deux figures debout : quatre autres figures, deux sur le bord de la corniche, & deux sur la pente du fronton: un aigle éployé sur le dé : dans le plein S. P. Q. R. Une Agrippine, AGRIPPINA. M. F. MATER. C. CÆSARIS AUGUSTI)(. un char couvert, orné de plusieurs figures, traîné par deux mules : au haut du champ, S. P. Q. R. & plus bas MEMORIÆ AGRIPPINÆ. Peut-être en trouverez vous des dix Empereurs suivants

en Allemagne & en Italie, où tant de Princes ont des cabinets d'une richeſſe infinie; mais à en juger par ceux qui ont été mis au jour, & dont on nous a donné des catalogues d'un détail & d'une exactitude achevée, comme ſont ceux de la Reine Chriſtine de Suede, par Monſieur François Camelo; de Brandebourg, par Monſieur Beger; de Parme, par le Pere Pedruſi Jeſuite; de Carpegna, par Monſieur Bonarotti; de Mauroceni, & autres, je ne crois pas que vous trouviez autre choſe que ce que vous avez trouvé en Angleterre & en France.

Vôtre ſuite encore une fois ne ſera pas nombreuſe; mais elle ſera telle qu'elle doit être, compoſée de veritables medaillons, de pieces diſtinguées des monnoyes, de ces monuments de l'antiquité qui répondent aux medailles que l'on fait de nos jours, & dont l'invention eſt dûë à ces beaux ſiecles de Rome, qui devenüe la maîtreſſe du monde par la ſuperiorité de ſes armes, fut auſſi le centre des Sciences & des Arts. Cette difference eſt aſſez grande pour meriter qu'on les ſépare & qu'on en faſſe des ſuites particulieres.

Je ſuis, &c.

ARTICLE LXXXI[illegible]

LA CRITIQUE DU THEA[illegible] Anglois comparé au Théatre d'A[illegible]h de Rome, & de France, & de l'o[illegible] des Auteurs, tant profanes que sa[illegible] touchant les spectacles. De l'Angl[illegible] M. Collier. A Paris, chez Nicola[illegible] mart ruë S. Jaques au Dauphin co[illegible] né, 1715. vol. *in* 12. *pp.* 499.

UN nouveau Tertullien vient de [illegible] ver en Angleterre contre les dér[illegible] ments du Théatre. Même zele à refo[illegible] les abus des spectacles; même viv[illegible] dans l'invective, même force dans la [illegible] niére de penser, même énergie dans [illegible] pression. Son Traducteur est parfaite[illegible] entré dans l'esprit de l'Auteur qu'il r[illegible] sente en François. Il joint ensemble [illegible] qualitez qu'il n'est pas aisé d'allier, b[illegible] coup de correction & de pureté da[illegible] style, & beaucoup de précision da[illegible] maniere de s'énoncer. Tantôt badin [illegible] endroits comiques qu'il traduit, t[illegible] serieux dans les reflexions, ou de crit[illegible] ou de morale, qu'il copie d'après son [illegible] teur, il est toujours élégant & châti[illegible] M. Collier a beaucoup emprunté des [illegible] çois dans sa critique sur les spectacles [illegible] Traducteur rend beaucoup à la Franc[illegible] lui presentant le bel ouvrage de M. Co[illegible]

La litterature Françoise est également redevable à l'un & à l'autre. C'est par ces excellentes traductions, & des livres de France en Anglois, & des Auteurs Anglois en nôtre langue, que nous entretenons un commerce d'érudition avec nos voisins, qui sert à nous enrichir mutuellement l'esprit.

Toujours le théatre se ressent de l'impieté qui regne dans les sentiments publics. Si la scéne entretient le libertinage de l'esprit, c'est parce que l'irréligion a produit la corruption de la scéne. Les Poëtes ont pour but de plaire. Lors qu'ils sentent que l'Athéïsme est dans le goût commun, ils en remplissent leurs spectacles, pour meriter l'approbation des spectateurs. Ainsi, par un cercle de dépravation, l'irreligion cause l'impieté de la comedie, & la comedie, devenüe impie, perpetue l'irreligion. Par le même principe, dans les païs où les mœurs sont corrompües, le théatre s'ajuste à l'infamie publique, & la fomente. Voilà les deux desordres que M. Collier n'a pû voir sans horreur sur le Théatre Anglois. Ce seroit à une meilleure religion d'extirper le mal en Angleterre, jusques dans sa racine. Du moins le vertueux Anglois l'attaque dans une de ses plus dangereuses productions. Il employe tout ce qu'il a de persuasion, pour empêcher la scéne de continuer à être contagieuse. La providence, quand il lui plaira, & de plus saines reflexions, feront le reste.

L'Auteur de la critique du Théatre Anglois partage ſon traité en cinq parties. Dans la premiere, il reproche aux Poëtes dramatiques de ſon païs leur obſcenité dans le langage. Dans la ſeconde, il blâme l'impiété des interlocuteurs qu'ils introduiſent. Dans la troiſieme, il trouve à dire à l'inſolence des Comiques à l'égard des Prêtres de toutes les creances. Dans la quatrieme, il ſe plaint qu'ils mettent le vice en honneur, & qu'ils le ſubſtituent en la place de la vertu. Enfin, dans la cinquieme, aprés un examen detaillé de quatre comedies Angloiſes, il raſſemble les ſentiments des Ecrivains, tant profanes, que ſacrez, ſur le danger des ſpectacles. Sa methode eſt aſſez uniforme. Sur tous les articles de ſa diſſertation, il compare le Théatre Anglois avec ceux d'Athenes, de Rome, & de France. S'il donne à juſte titre de la préference à la ſcéne Françoiſe, ſur celle d'Angleterre, ſur tout par raport à la reſerve dans les expreſſions, c'eſt qu'il n'a connu de nos comedies, que celles de nos grands maîtres. Parmi nous le tems & les mœurs ont bien corrompu les ſpectacles. Les bouffons, & les farceurs, enhardis par le concours, ſe ſont licentiez à tenir des diſcours preſque auſſi ſâles, que ceux dont M. Collier ſe plaint en Angleterre.

I. Selon l'Auteur de la critique, dans la comedie Angloiſe, on ne voit que des

ſcandales. “ On y dégrade abſolument la „ nature de l'homme, on y ſubſtitüe la „ convoitiſe à la raiſon. On y franchit „ toutes les barriéres qui nous ſeparent des „ bêtes. Quelques comedies de ſon païs que l'Auteur cite, comme *l'homme ſans façon*, *le Moine Eſpagnol*, *l'Amour triomphant*, &c. ſont des prodiges d'obſcenité. Ce n'eſt pas ſeulement l'organe des hommes qu'on emprunte, pour parler le langage de la débauche; c'eſt dans la bouche des femmes qu'on oſe mettre les termes de la plus infame proſtitution. Il n'en fut pas ainſi d'Euripide & de Senéque. Phédre enyvrée d'un amour inceſtueux, eſt, chez le Poëte Grec & chez le Poëte Latin, auſſi reſervée dans les paroles dont elle uſe pour declarer ſa paſſion, que la plus chaſte matrone de la Gréce. Cependant les Divinitez qu'elle adoroit étoient pour elle de grands exemples du vice. Il eſt vrai que Plaute ſe ménage moins qu'Euripide, en un petit nombre de ſes comédies; mais il ne met des ſâletez, qu'à la bouche de ces femmes d'une profeſſion infame. Tout obſcénes qu'elles ſont dans leurs diſcours, il s'en faut bien qu'elles le ſoient *à l'Angloiſe*. Térence ſe conforme à la politeſſe de ſon tems. Si l'on n'oſe pas garentir que le fond de ſes poëmes eſt exempt de toute obſcénité, du moins on peut dire que ſes termes ſont meſurez, ſur tout dans la bouche des femmes. Oüi, ſes courtiſanes ſont

plus retenües, que les femmes de condition sur le théatre Anglois. Voit-on dans Plaute, dans Térence, ou dans Aristophane même, des femmes mariées qu'on s'efforce de corrompre ? Rien de plus ordinaire dans la comédie Angloise. On y triomphe, on y chante victoire, quand on a pû en mettre une à mal. Sur cela roule la plûpart des intrigues applaudies. Eschile fut bien plus précautionné que les Poëtes d'Angleterre. Il déclare dans Aristophane, *qu'il décline la jurisdiction de l'amour, & qu'il en blâme les intrigues*. Sophocle, qui suivit Eschile, mit de l'art & de l'élevation dans ses poëmes, sans y mêler des passions seduisantes. Il évite de joindre ensemble sur la scéne, un Héros & une Héroïne passionnez l'un pour l'autre. Ces tête à tête que nos Poëtes Chrétiens ménagent avec tant d'art, parurent indécents à des Poëtes Idolâtres. M. Collier ne disconvient pas, qu'Aristophane a sâli les représentations Grecques par les entretiens les plus dissolus. Mais quel homme étoit-ce qu'Aristophane ? Un impie, un Athée. Dans sa comedie *des nuées*, c'est le vrai Dieu, dans le Dieu de Socrate, qu'il a voulu joüer. En effet, l'antiquité n'a-t-elle pas reproché aux Juifs qu'ils n'adoroient que les nuées, parcequ'ils adoroient le maître du ciel & de la terre ? *nil prater nubes, & cœli numen adorant*, dit Juvenal. Les Dieux respectez par la Gentilité ne sont pas mieux traitez par

Aristophane, que le Dieu de Socrate. Quelle merveille donc qu'un Athée ait violé les loix de la pudeur ? Un Sceptique ne connoît ni principes de vertu, ni honneur, ni probité. Ajoutez à cela que la legéreté d'Aristophane, & que les défauts de jugement, parlent contre lui, en faveur des Poëtes Dramatiques qui l'ont précedé, & qui l'ont suivi. Il ne fait point de régle. Ici la critique de M. Collier paroît judicieuse. Les exemples des anciens Poëtes Anglois, comme *Benjanson*, *Beaumont*, & *Fletcher*, doivent faire honte à M. Dryden, & aux autres Poëtes Modernes d'Angleterre. Pour M. Corneille, parmi les François, la modestie de ses expressions fait une partie des loüanges que la posterité donnera toûjours à son merite superieur. Ce grand Poëte avoüe que sa tragédie de *Théodore*, toute chaste qu'elle étoit, n'eut pas tout le succès qu'il en attendoit, par la seule idée de prostitution, qui en sâlit l'intrigue. Il en avoit derobé la vûë, tant qu'il avoit pû. Cependant la modestie du Théatre François désavoüa le peu que la necessité de son sujet l'avoit forcé d'en faire connoître. Que cette disposition des cœurs faisoit alors d'honneur à la France !

II. L'impieté du Théatre Anglois paroît encore plus reprehensible à M. Collier, que les sâletez qui le déshonorent. Elle consiste dans les imprecations, & dans les abus de la religion, & des sain-

tes lettres. Pour les imprécations, elles sont une grande ressource pour les Dramatiques d'Angleterre. Elles remplissent le vuide de leurs pensées, elles r'enflent quelques-unes de leurs expressions trop plates, elles donnent de l'harmonie & de la rondeur aux periodes. Les comedies de *Dom Guichot*, de *la femme provoquée*, & *du relaps*, sont en ce genre des modeles affreux. D'anciens Comiques Anglois, comme *Beaumont* & *Fletcher*, ne mettent de ces juremens qu'à la bouche des scelerats, pour les rendre odieux. Les modernes les prodiguent sans égard, & les portent à l'excès. Du moins devroient-ils respecter les loix, qui deffendent en Angleterre d'employer au Théatre par dérision le Saint Nom de Dieu, sous peine de dix livres sterling d'amende. Pour l'abus de la religion & des saintes lettres, c'est aujourd'hui un ornement de la comedie Angloise. Dans l'*Astrologue joüé*, le lieu où la scéne s'ouvre, c'est une chapelle. On y tourne en ridicule le soin de prier Dieu. La coquetterie s'y mêle à l'irréligion, & le Paradis de Mahomet y est preferé à celui de J. C. Un Diable paroît, il éternüe. *Dieu vous contente*, lui dit-on, *n'auriez-vous point attrappé un rhûme pour vous être trop éloigné du feu?* Plaisanterie fade, dont tout le sel est dans l'impieté. On ne peut sans horreur & sans indignation, suivre le détail des profanations du texte sacré, & des

blaſphêmes, que M. Collier a tiré & raſſemblé des comedies Angloiſes. Auſſi ſon zele s'anime contre ces abominables productions de l'Athéïſme. *En quel ſiecle malheureux ſommes nous tombez*, s'écrie-t-il? *Les oracles de la verité, les ordonnances du Seigneur, le ſort heureux, ou deplorable, d'un éternel avenir, ſont devenus un amuſement de théâtre... Mais en quelle contrée du monde & par quelles gens ces impietez ſe commettent-elles? par un Julien? Par un Porphyre? dans une terre Idolâtre? C'eſt dans un Royaume Chrétien, dans le ſein d'une Egliſe qui ſe dit reformée.* M. Collier montre enſuite que les Comiques du paganiſme n'ont pas porté l'impieté auſſi loin que les Anglois. Cependant quelles Divinitez adoroient-ils? Térence mêle quelques juremens aux diſcours de ſes acteurs; mais atteſter le nom des Dieux, n'étoit-ce pas dans le paganiſme plûtôt un acte de religion, qu'une impieté? Du reſte, on y trouve peu de plaiſanteries, ou de murmures contre les Dieux. Plaute s'émancipe un peu plus ſouvent que Térence. Après tout ſes invectives contre des Dieux peu reſpectables, ne ſont guere que dans la bouche des valets. Il arrive à *Ballion* de ſe laiſſer aller à des paroles impies. *Ce maraut là*, dit auſſi-tôt Pſeudolus, *ſe mocque de la religion; comment nous fierions nous à lui ſur le reſte?* Ce ſentiment, que la ſaine raiſon inſpire à Plaute, eſt une preuve

qu'il n'étoit pas impie, puis qu'il auguroit mal de la probité des gens sans religion. Les Tragiques Grecs se sont conformez, ce semble, sur cela, au systeme de la religion naturelle. Eschile ne represente Promethée impie, que pour rendre l'impieté haïssable. On le conduit au supplice. La foudre éclatte & tombe sur sa tête. Enfin, le rocher où on l'attache en est ébranlé. Dans Sophocle Ajax ne devient furieux, & ne perit de sa propre main, que pour avoir meprisé les Dieux. Minerve vient lui offrir du secours. Il refuse de partager avec elle la gloire de la valeur. De là sa fureur & son desastre. Le Théatre n'est plus une école de vice, quand on ne le montre que pour le punir. Euripide fait dechirer Panthée, pour avoir insulté Bacchus. La morale de sa piece, est qu'on n'insulte jamais impunement aux Dieux. Seneque, beaucoup inferieur aux Grecs en jugement, leur est beaucoup supérieur en impieté. Presque tous ses Heros, dès qu'ils sont malheureux, deviennent blasphemateurs. Il y a du pis dans la comedie Angloise. On y blasphême de sens froid, & de gayeté de cœur. Après tout, quelque impie qu'on supposât le Théatre de Rome, & celui d'Athenes, seroit-ce une justification de la scéne Angloise? Peut-on conclurre du paganisme au Christianisme?

III. C'est une indécence monstrueuse que

d'exposer à la risée publique les Ministres de la Religion dans quelque créance que l'on soit. Ce n'est pas que parmi eux il n'y ait quelque fois, ou des vicieux à confondre, ou des ridicules à siffler. Mais le caractere dont ils sont revêtus, dans toute les Religions du monde, doit arrêter la licence des invectives, ou des huées contre leurs personnes. Le respect qui leur est dû fait une partie du droit des gens. Quoique dans un païs d'une croyance différente, on doit aux Prêtres d'une autre nation, de la civilité & de la politesse : enfin, il est raisonnable de leur defferer par tout une part à ces mêmes honneurs, qu'on leur rend dans les païs où ils sont en fonction. Les Poëtes Anglois ont d'autres vûës. Le Clergé regulier & seculier combat l'Atheisme, décrédite l'erreur, & detruit le libertinage, trois sources de la fortune des Poëtes. Ce sont deux écôles toutes opposées que celle des Temples, & celle des Théatres. Que fait-on ? Les Prêtres invectivent & foudroyent contre la comedie, & la comedie à son tour, ou declame contre les Prêtres, ou les rend méprisables, en les traduisant sur la Scene. Il y a neanmoins bien de la difference dans l'équité de ces deux sortes de represailles. Les Ministres de la religion sont autorisez par les loix, & par leur profession, à faire la guerre au desordre, & la comedie ne peut avoir, que par usurpation, le droit de reformer le Clergé par des saty-

res. Cependant le Théatre Anglois ne represente guere de farces, qu'on n'y voye un rôle de Prêtre, de Chapelain, ou de Religieux. *Le Moine Espagnol* est le titre d'une comedie de M. Dryden. Comme il a été le maître d'en former le caractere, tel qu'il a voulu, il en a fait un scelerat achevé. C'est ainsi que par des fictions, on répand sur tout le corps des Religieux la haine d'une conduite qu'on a donnée de genie à un Moine dereglé. Quelquefois c'est sous le nom & sous le masque d'un Moufti qu'on insulte aux Evêques. Les Superieurs Ecclesiastiques de l'Eglise Anglicane, sont peut-être les seuls dans l'univers qui tolerent de pareilles insolences; néanmoins c'est également & le Sacerdoce, & l'habit, & les mœurs des Ministres, qu'on donne en spectacle, & qu'on traduit en ridicule. La censure se tait. Qu'est devenu l'Episcopat? Où est son zele & son autorité, après le schisme? Non, dans toute l'antiquité, l'on ne voit point d'exemple de pareilles échappées contre les Ministres de la religion, soit domestiques, soit étrangeres, que dans l'impie Aristophane. Homere ne parle jamais des Prêtres qu'avec honneur. Virgile en fait par tout l'éloge. Eschyle ne montre que deux fois des Prêtres sur la scene, & toujours il leur donne des caracteres décents. Œdipe, dans Sophocle, traite rudement Tiresie, il est vrai, mais c'est à la personne, & non pas au ministe-

re en general, qu'il en veut. Sénéque ménage encore plus, dans son Œdipe, Tiresie, que Sophocle. Au contraire, l'Auteur Anglois de l'Œdipe, fait du Sacerdoce entier un métier de Tartuffes. Plaute, dans le *Rudens*, introduit une Prêtresse. Elle retire charitablement chez elle deux femmes échappées du naufrage. Un débauché veut forcer sa maison. Mais un homme de condition s'écrie, *quis homo est tantâ confidentiâ, qui ausit Sacerdotem violare* ? Plaute ne fait de la Prêtresse qu'une peinture loüable, & regarde son Sacerdoce comme une fonction respectable. Pour Térence, il a consideré les dépositaires de la religion comme des personnages trop sérieux. Il n'en a jamais mis sur sa scene. On ne voit des Prêtres ni dans Corneille ni dans Moliere. On use de la même retenuë sur les Theatres d'Espagne & d'Italie. En Angleterre seulement la réformation ose plus, que n'a osé le paganisme. Par quel principe ? Y auroit-on moins de religion que dans l'ancienne Rome, & qu'à Athenes ? Le Clergé a ses défauts, qu'il est bon de corriger. *J'en conviens*, dit M. Collier, *mais doit-on le faire sans jurisdiction Ecclesiastique, avec scandale, dans un lieu d'infamie, & aux dépens de la religion ?*

IV. Après tout, le plus grand desordre du Théatre Anglois, c'est qu'il met le vice en honneur, & qu'il l'établit en la place de la vertu. Qui sont les Héros des come-

dies Angloises ? En faveur de quels hommes se concluent elles par les plus heureuses péripéties ? Sur qui font elles tomber de grands biens & des établissemens fortunez ? Sur d'indignes libertins, sur des blasphemateurs, sur des Athées. Selon nos Poëtes, plaisanter des veritez Chrétiennes, dire des infamies au sexe même, violer toutes les loix de l'amitié, dechirer ses amis en leur absence, & trahir leurs interêts, c'est l'idée d'un galant homme, d'un homme qui sçait le monde. Sur lui pleuvent les recompenses que les Poëtes distribuent à la Catastrophe de leurs comedies. Son rôle est le plus brillant, & le Poëte lui prodigue tout ce qu'il a d'esprit. Que remporte la jeunesse Angloise d'un spectacle si contagieux ? De l'amour pour le vice, de la honte d'être reguliére, une determination d'acquerir de l'honneur & du bien, aux depens de la vertu. Il y a plus, les plus respectables professions sont en butte à la satyre du Theatre Anglois. Les honorables Citoyens y sont traitez de faquins ; les plus sçavants personnages des Universitez, de pedants ; les filles modestes d'idiottes, & les femmes n'ont part aux prosperitez de l'intrigue, qu'autant qu'elles sont libertines, impies, ou effrontées. En fut il ainsi des Theatres de l'antiquité profane ? *Philolaque*, dans Plaute, gemit d'avoir trahi son devoir. *Lusitele* se sent d'une éducation digne de sa naissance. Dans Térence, le

jeune *Chremes* a des sentimens d'honneur Chez ces deux Poëtes, d'ordinaire celles des femmes qui sont nées libres ont de la vertu. Dans Plaute, *Pinacium* dit à une de ses amies, *que les épouses doivent de la fidelité à leurs maris, lors même qu'ils en manquent pour elles.* Elle ajoute *qu'une fille ne peut porter trop loin le respect envers son pere.* La morale de *Pinacium* est bien combattuë par celle que la comedie met à la bouche des Angloises. Dans *la femme provoquée* une Heroïne dit que *la vertu n'est qu'un âne, & qu'un galant vaut cent fois mieux qu'elle.* Dans *l'Astrologue joüé*, une fille sous le nom d'Iacinthe, avoüe que *ce qui la fâche de n'être pas homme, c'est qu'elle n'est point en état de pousser quelques bottes à son malin vieillard de pere.* Trouve-t-on rien de plus outré dans l'antiquité la plus licentieuse ? M. Dryden tâche de se purger sur l'accusation qu'on lui fait, de recompenser le vice dans ses comedies. La regle contraire, dit-il, ne regarde que la Tragedie. Dans le comique qu'est-ce que le vice ? Foiblesse humaine, saillie de jeunesse, bagatelle. Quelle morale ! Quoi ! l'atheïsme, quoi ! l'impieté, quoi ! l'adultere, quoi ! les souhaits du parricide, ne sont que des minuties ? Est-il donc permis d'affoiblir par des plaisanteries l'horreur que la nature nous en donne ? Mais, dit M. Dryden, *le principal but du poëme comique est de divertir. Je doute si l'instruc-*

tion doit y entrer. Si elle y entre, elle n'en est que la seconde fin. Quand on conviendroit du principe, s'ensuit-il qu'on ne peut rejoüir au spectacle qu'en rendant le vice heureux ? La friponnerie & la méchanceté tournées en ridicule, donneroient-elles de la fadeur à des pieces comiques, si d'ailleurs elles étoient ingenieuses ? Pour être divertissant, ne doit on plaire qu'à la cupidité ? Ne peut-on pas rejoüir la raison & le bon sens aux dépens des vicieux ? Mais où a-t-on pris que l'instruction n'est pas la fin principale de la Comedie, comme de la Tragedie ? Ce sont deux sœurs qui n'ont que le même terme ; mais qui l'atteignent par des routes differentes. Leur but c'est de persuader la vertu, & de rendre le vice odieux. Aristote & Horace donnent cette fin si loüable, & generalement à toute la poësie, & en particulier à chacune de ses parties. Quintilien n'estime les plaisanteries, en quelque lieu qu'elles soient, qu'autant qu'elles sont mesurées sur le pied de la vertu & de la probité, *nimium visûs pretium est, si probitatis impendio constat.* Enfin, quand bien même l'antiquité payenne eut établi pour la fin de la comedie d'irriter le goût des plaisirs dangereux, des Poëtes Chrétiens n'eussent-ils pas dû lui faire changer d'objet ? Mais ni l'autorité des Anciens, ni le bon sens, n'ont jamais permis de prostituer ainsi la poësie comique. La seule negligence des Poëtes, le défaut

d'esprit, ou l'excès du libertinage, les a contraints à substituer l'infamie au vrai ridicule. L'un est bien plus difficile à imaginer que l'autre. Les obscénitez plaisent aux gens corrompus, seulement parcequ'elles sont des obscénitez. Il ne faut, pour se rendre agreable par là, ni beaucoup de finesse de goût, ni de grands efforts de l'art.

La cinquiéme partie du Traité de M. Collier consiste en deux choses. 1°. Il fait un examen détaillé de quatre Comedies de son païs, dont deux sont de M. Dryden. On y remarque que l'Auteur de la critique a autant de connoissance des regles les plus saines de la Poësie Dramatique, que de zele pour le retablissement des bonnes mœurs sur le Theatre Anglois. 2°. M. Collier donne une longue liste des autoritez des Peres de l'Eglise, qui de leur tems se sont élevez contre les spectacles, & qui se sont efforcez d'en prescrire l'usage dans le Christianisme. C'est la partie la plus édifiante de l'ouvrage. On ne peut trop exhorter de la lire dans l'Auteur; mais il seroit trop long de transcrire ici cette multitude de textes tirez des plus respectables Docteurs de la religion.

On doit, en finissant, la justice à M. Dryden d'avertir, que par une conversion sincere à la Religion Catholique, & que par une vie exemplaire & penitente, il a reparé, autant qu'il a pû, les desordres que

M. Collier lui a si justement reprochez. Le Seigneur, quand il veut, des pierres même les plus dures, suscite des enfans à Abraham. Pour le Traducteur de cet Ouvrage, sa modestie l'a obligé à supprimer son nom. Comme si ce n'étoit pas assez qu'il se soit enlevé à lui-même l'honneur de quelques autres traductions de sa façon, il s'obstinoit encore à se dérober la gloire de celle-ci. Nous avons cru faire plaisir au public de marquer qu'elle est du P. De Courbeville Jésuite.

ARTICLE LXXXV.

DE *LA MANIERE DE NEGOCIER avec les Souverains, de l'utilité des Negociations, du choix des Ambassadeurs & des Envoyez, & des qualitez necessaires pour réüssir dans ces emplois. Par Monsieur de Callieres, Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils, Secretaire du cabinet de Sa Majesté, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire, & Plenipotentiaire du feu Roi, pour les Traitez de Paix conclus à Risvvik, & l'un des quarante de l'Académie Françoise.* A Paris, chez Michel Brunet, Grande Salle du Palais, au Mercure Galant, 1716. *In* 12. *pages* 394.

UN Auteur, avec tous les talens pour bien écrire, pourroit faire un mauvais

livre, ou du moins demeurer au dessous de son sujet, faute de l'avoir bien choisi, & d'avoir compris que la meditation sans l'expérience ne sçauroit suffire en ce qui est d'usage & de pratique. Témoin le Rhéteur dont se moqua Hannibal, qui sans avoir jamais vû la guerre, entreprit d'en donner des leçons dans une harangue polie & ingénieuse. L'art des négociations est sans doute celui qui demande le plus de déxtérité, puisqu'il s'y agit de manier les esprits des hommes, par rapport aux plus grands interêts qui puissent être entre eux, de la reputation, de l'avantage, & quelquefois de la fortune & du salut des nations & des États. Pour y devenir habile, & pour sçavoir en instruire, il faut y avoir été employé. Mr. de Callieres l'a été avec succès dans celles de Riswick, qui terminerent à la gloire de la France une des guerres qu'elle a jamais soutenuë avec le plus d'éclat.

Dans l'Epitre dédicatoire à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, il s'exprime ainsi : " Après la „ perte que la France vient de faire de ce „ grand Roi, dont le regne a été si glo- „ rieux & si triomphant, elle avoit besoin „ de la main de Dieu, qui l'a toujours sou- „ tenuë dans ses necessitez les plus pressan- „ tes. Il falloit pour appuyer la minorité „ du Roi, qui est monté sur le thrône par „ voye de succession, que cette main tou- „ te puissante eût formé un Prince du même

„ sang, d'un courage héroïque &
„ grand que sa naissance, plein d'u
„ fait amour pour les peuples de ce
„ Royaume, d'un genie assez vaste &
„ étendu pour fournir à tous leurs be
„ & pour redresser quantité de défa
„ que les malheurs d'une longue & p
„ guerre avoient introduits sur la f
„ dernier Regne. Enfin, il falloit u
„ telligence superieure à tous les em
„ & une capacité sans bornes, des l
„ res vives, claires & distinctes, &
„ activité infatigable qui se multi
„ proportion des necessitez de l'Eta
„ tout cela réüni dans la personne
„ Prince toujours juste, toujours aim
„ toujours bienfaisant, & qui a for
„ lui le caractere d'un veritable Pere
„ Patrie.

Mr. de Callieres divise son ouvra vingt-quatre chapitres. Dans le pren expose son dessein, & il destine les au remplir ce qu'il promet dans le titre tilité des négociations, du choix de sonnes pour y employer, & des qu qui leur sont necessaires pour y réüssi

Un Prince Chrétien, dit-il chap mier, avant que de prendre la voye d mes pour se faire raison, est obli tenter celle de la persuasion, qui d plus efficace quand elle est accomp de bienfaits : le Prince a donc bes personnes intelligentes qui sçachen

tre en œuvre & ses raisons & sa liberalité. Mais nôtre nation est si belliqueuse, qu'elle ne connoit presque point d'autres glorieux services à rendre à son Roi, que dans la profession des armes, & tandis qu'elle produit un grand nombre d'excellents Officiers pour la guerre, elle demeure stérile en habiles Négociateurs. Afin d'en former, il seroit bon, que comme dans les armées les Commandemens generaux ne se déferent qu'à ceux qui dans les autres degrez ont donné des preuves de ce qu'ils valent, il y eût aussi une route établie pour parvenir aux négociations importantes, & qu'elles ne se confiassent qu'à des personnes d'une capacité éprouvée & reconnuë.

Quoique chaque Etat soit independant en soi, ils se trouvent néanmoins tous dans une espece de dépendance les uns des autres. " Et Mr. de Callieres au chap. 2[e], „ fait considerer que ceux dont l'Europe est „ composée, ont entre eux des liaisons & „ des commerces necessaires, qui font „ qu'on les peut regarder comme des mem„bres d'une même République, & qu'il ne „ peut presque point arriver de change„ment considerable en quelques-uns de „ ses membres, qui ne soit capable de „ troubler le repos de tous les autres. Les „ démêlez des moindres Souverains jettent „ d'ordinaire de la division entre les prin„cipales Puissances, à cause des divers in„terêts qu'elles y prennent, & de la pro-

„ tection qu'elles donnent aux partis diffe-
„ rens & opposez. D'où il conclut, qu'il
„ est d'une extrême importance à un Souverain d'entretenir sans cesse chez les autres des Negociateurs, pour découvrir tout ce qui s'y passe, & pour en être informé avec diligence & avec exactitude.

Le Cardinal de Richelieu en étoit bien persuadé, & il s'en explique dans son testament politique. " Les États reçoivent tant
„ d'avantages des négociations continuel-
„ les, lorsqu'elles sont conduites avec pru-
„ dence, qu'il n'est pas possible de le croire
„ si on ne le sçait par expérience. J'avoüe
„ que je n'ai connu cette verité que cinq ou
„ six ans après que j'ai été employé dans le
„ maniement des affaires : mais j'en ai
„ maintenant tant de certitude, que j'ose
„ dire hardiment que négocier sans cesse,
„ ouvertement, ou secrettement en tous
„ lieux, encore même qu'on n'en reçoive
„ pas un fruit present, & que celui qui en
„ peut attendre à l'avenir ne soit pas appa-
„ rent, est chose tout à fait necessaire pour
„ le bien des États. Je puis dire avec verité
„ avoir vû de mon tems changer tout-à-
„ fait la face des affaires de la France & de
„ la Chrétienté, pour avoir sous l'autorité
„ du Roi fait pratiquer ce principe, jusqu'a-
„ lors absolument négligé dans le Royau-
„ me.

Ce fut en effet par ce moyen que ce grand Politique gagna des alliez à la Fran-

ce, & ſuſcita tant d'ennemis à la maiſon d'Autriche, en Eſpagne & en Allemagne.

„ Si l'on attend, remarque Mr. de Callie-„ res, à envoyer dans les païs voiſins, ou „ éloignez, qu'il y ſurvienne des affaires „ importantes, les Négociateurs qu'on y „ envoye en ces occaſions preſſantes, n'ont „ pas le tems d'y faire les habitudes & les „ liaiſons neceſſaires pour changer des ré-„ ſolutions priſes, à moins qu'ils n'appor-„ tent avec eux de grands moyens, qui ſont „ à charge au Prince qui les donnent, & qui „ ſouvent deviennent inutiles, lorſqu'on „ les employe trop tard.

La guerre s'accommode de tout; & un homme, pourvû qu'il ne manque pas de courage, peut y ſervir utilement dans ſa ſphére, & du moins devenir bon ſubalter-ne, s'il n'eſt pas capable de commander en chef : il n'en eſt pas ainſi des négocia-tions, il n'y faut que des ſujets choiſis, & doüez des plus belles qualitez. Monſieur de Callieres dans le troiſiéme & 4e cha-pitres examine en détail les qualitez natu-relles, dans le 5e les acquiſes, qui ſont ne-ceſſaires pour réüſſir. Il demande un eſprit attentif & appliqué, que le plaiſir ne ſçau-roit détourner, droit, & qui ne s'égare point en de vaines ſubtilitez, penetrant, pour découvrir les penſées de ceux avec qui il traite, maître des ſiennes, & impe-netrable, en paroiſſant ouvert, & évitant les airs myſterieux, égal, & toujours prêt

à écouter ſans diſtraction, prompt à trouver des réponſes judicieuſes, fecond en expedients ; prudent, déciſif, & ferme dans ſes déciſions. Les qualitez du cœur doivent répondre à celles de l'eſprit, qu'il ſoit noble & élevé ſans fierté, liberal, & enclin à donner, mais avec choix, & avec adreſſe, aimant la probité, & éloigné de la fourberie. Il eſt encore à ſouhaiter qu'un Ambaſſadeur ait de la naiſſance, ſur tout s'il eſt employé dans les Cours principales ; & il n'eſt pas inutile qu'il ait un noble exterieur, & une figure agreable, qui lui facilite les moyens de plaire.

A ces qualitez naturelles il en faut joindre d'acquiſes, une parfaite connoiſſance des interêts des Princes, & de leurs diverſes prétentions, de leur genealogie, de la forme du gouvernement dans les differens Etats. Mr. de Callieres recommande de lire les Traitez de paix, & ſur tout de celle de Munſter & des ſuivantes, les dépêches du Cardinal d'Oſſat, de Noailles Evêque d'Acs, & de Monluc Evêque de Valence, les négociations du Cardinal Mazarin, les Mercures Italiens de Vittorio Siri & ſes memoires ſecrets.

Quoique la Regle ordinaire des Souverains & le reſſort qui les fait agir & leurs miniſtres, ſoit l'interêt, le naturel & la paſſion ont quelquefois plus de force, & prévalent à l'interêt ; de ſorte que pour réüſſir auprès d'eux, il faut être inſtruit de

quelles impressions ils sont plus susceptibles. " Pour acquerir ces connoissances, „ dit Mr. de Callieres, il ne suffit pas de les „ chercher dans les livres... Quelque étude „ qu'on ait fait auparavant des mœurs des „ Princes, de leurs interêts, & des passions de ceux qui les gouvernent, toutes „ ces choses paroissent autrement, lorsqu'on les voit de près, & on ne peut s'en „ former de justes idées qu'en les connoissant par soi même. Il exhorte donc à voyager dans les principales Cours de l'Europe, à y accompagner les Ambassadeurs & les Envoyez du Roi, observant tout avec la même attention que s'il falloit bientôt y retourner avec caractere.

Il convient encore de sçavoir les langues, l'Allemande, l'Italienne & l'Espagnolle, avec la Latine, qu'il seroit honteux d'ignorer à un homme engagé dans les emplois publics, cette langue étant la langue commune à toutes les nations Chrétiennes. Enfin, il est utile & bienséant de ne pas ignorer les Sciences propres à éclairer l'entendement, sans y donner une application trop continuelle, au préjudice des fonctions essentielles de son emploi.

Au chap. 8e. Mr. de Callieres réduit les fonctions des Ambassadeurs à deux principales; l'une est de traiter les affaires de son Prince, & l'autre de découvrir celles d'autrui. Quant à la premiere, il doit fon-

der principalement le succès de ses né
ciations sur la droiture & sur l'honnê
de son procedé , montrant des avanta
effectifs en ce qu'il est chargé de propo
S'il prétend reüssir par des subtilitez &
la superiorité de genie, il est fort sujet
tromper : s'il prend des maniéres hau
nes, & qui sentent la menace, il faut q
soit suivi d'une armée prête à agir. Sur c
Mr. de Callieres fait une remarque ju
cieuse, " Qu'un Prince qui n'a plus d
,, nemis capables de s'opposer à ses vo
,, tez, impose des tributs aux autres P
,, sances voisines ; mais qu'un Prince
,, travaille à s'agrandir, & qui a de puiss
,, ennemis, doit répandre, & donner à
,, inferieurs , pour augmenter le non
,, de ses amis & de ses alliez , & qu'i
,, doit leur faire sentir sa puissance que
,, ses bienfaits. Un grand precepte pou
Ambassadeur , c'est de supposer que
Prince ne veut point qu'il lui fasse de
faires : si le Prince a intention de rom
il ne manquera pas d'autres moyens. E
ceux dont un Ambassadeur doit se se
pour se bien acquitter de sa seconde fo
tion , & que l'Auteur décrit avec élegar
il n'oublie pas la bonne chere : c'est
dépense non seulement honorable, r
très-utile ; elle fait naître la familiar
ouvre le cœur , & découvre souvent de
crets importans.

Les privileges des Ambassadeurs sor

matiere du chap. 9^e^. Leur personne, celle des Envoyez & des Residens sont sous la protection du droit des Gens. Ils ont droit, selon l'Auteur, de faire librement dans leurs maisons l'exercice de la Religion du Prince, ou de l'Etat qu'ils servent. On a parlé en ces Memoires au mois de Juin de l'année 1708. d'un sçavant écrit, qui se tenant au Droit commun, restreint ce libre exercice de Religion aux seuls Ambassadeurs, en consideration du caractere representatif dont ils sont honorez; les autres Négociateurs traitent les affaires de leur Prince, & ne representent point sa personne.

Pour revenir aux privileges des Ambassadeurs, leur maison n'est point soumise à la jurisdiction des Juges du païs où ils résident; mais il seroit indigne d'eux d'en faire un azile pour les scelerats: comme il ne leur seroit pas honorable de trafiquer de l'exemption des impôts sur les denrées & sur les autres choses necessaires à l'entretien de leur maison. Au reste, ils ne peuvent pas se prévaloir du Droit des Gens, & ils le violent eux mêmes, s'ils suscitent ou forment des rebellions dans les Etats où ils sont envoyez. Henry IV. en une pareille circonstance se contenta de renvoyer Zuniga, Ambassadeur d'Espagne; & un Prince offensé, afin de ne pas attirer une guerre en se faisant justice, doit aussi se contenter de demander satisfaction.

Le ceremonial que les Ambassadeurs ont à observer, tant à l'égard des Princes vers lesquels ils sont envoyez, qu'envers les autres Ambassadeurs qui sont en la même Cour ; le rang qu'ils prennent entre-eux, & les civilitez qu'ils se doivent les uns aux autres, ce qui concerne leurs lettres de créance & leurs instructions, sont d'un détail qui passe les bornes d'un extrait. Mr. de Callieres dans le chap. 13^e^. & les deux suivans considere un Ambassadeur sur son départ pour le lieu de sa destination, & lors qu'il y est arrivé, son premier soin, après qu'il a été nommé, doit être de demander communication des negociations de son prédecesseur ; & ensuite de se faire ami le Ministre que la Cour où il va entretient en celle d'où il part, afin que dans le cours des négociations ils se rendent reciproquement de bons offices & de bons témoignages ; de se choisir des domestiques qui ne lui attirent point de reproches dans le lieu où il va faire sa résidence. Sur tout il a besoin d'un Secretaire habile & fidelle : il y a quelques années que le Secretaire d'un Ambassadeur de France ayant vendu le chiffre, causa un éclat & une espece de rupture qui eut des suites fâcheuses & préjudiciables aux deux Cours, dont les interêts étoient de demeurer unies. Il seroit donc utile au service du Roi de rétablir l'ancienne coûtume abolie en France depuis ces derniers tems, qui étoit de donner à nos Ambassa-

deurs des Secretaires de l'Ambassade qui fussent choisis & payez par le Roi.

On comprend aisément quelles sont les premieres démarches d'un Ambassadeur après qu'il est arrivé, demander ses audiences, observer la disposition des esprits, étudier l'état des affaires, rendre compte de tout à son maître. Et M. de Callieres l'instruit des moyens qu'il doit mettre en œuvre pendant son sejour, pour s'acquerir l'affection & l'estime du Prince, de ses Ministres & de ses favoris. „ Quel-
„ que élevez, dit-il, que soient les Prin-
„ ces, ils sont hommes comme nous,
„ c'est-à-dire, sujets aux mêmes passions :
„ mais outre celles qui leur sont commu-
„ nes avec les autres hommes, l'opinion
„ qu'ils ont de leur grandeur, & le pou-
„ voir effectif qui est attaché à leur rang,
„ leur donnent des idées differentes de cel-
„ les du commun des hommes ; & il faut
„ qu'un bon Negociateur agisse avec eux
„ par rapport à leurs idées, s'il veut ne se
„ pas tromper.

„ Les Princes, dit-il encore, sont ac-
„ coutumez dès leur naissance à la soumis-
„ sion, aux respects, aux loüanges de ceux
„ qui les environnent, cela les rend plus
„ sensibles & plus faciles à irriter par les
„ contradictions, par les discours trop li-
„ bres ou trop familiers, par les railleries,
„ & par certaines veritez qui n'ont pas ac-
„ coutumé de frapper leurs oreilles. Il faut

„ qu'un bon Negociateur évite autant qu'il
„ est possible de choquer la fierté naturel-
„ lement attachée à leur condition, il ne
„ doit pas les loüer avec fadeur, ni leur
„ applaudir bassement dans les choses bla-
„ mables; mais il ne doit pas aussi per-
„ dre les occasions de leur donner les
„ loüanges qu'ils ont meritées; & s'il a le
„ cœur & l'esprit bien fait, il sçaura les
„ leur donner avec choix & avec dignité.

M. de Callieres insere à ce sujet cette reflexion ingenieuse. „ La grande habitude
„ que les Souverains ont à s'entendre loüer,
„ les rend d'ordinaire plus délicats que le
„ commun des hommes en matiere de
„ loüanges: il faut que celles qu'on leur
„ donne, soient ingénieuses & bien placées,
„ pour être reçûës agréablement. Ils res-
„ semblent en cela à ces hommes friands,
„ qui se sont rafiné le goût par le long usa-
„ ge des mets les plus delicieux; & leurs
„ courtisans sont sans cesse occupez à
„ leur apprêter des loüanges bien assai-
„ sonnées.

On ne peut passer un caractere de Negociateurs indiscrets, & qui peut aussi servir à corriger une espece de gens chagrins, & toujours mécontens en leur propre patrie. „ C'est une faute grossiere de certains
„ Ministres étrangers, qui ayant à vivre
„ dans une Cour pour plusieurs années,
„ s'y rendent desagreables, & suspects au
„ Prince & à ses Ministres, en decriant

„ leur conduite, & leurs affaires, en „ loüant excessivement celles de leurs en- „ nemis, & faisant toujours des prophe- „ ties à l'avantage de ces derniers. C'est „ un défaut de jugement qui n'est pas par- „ donnable à un Negociateur, & dans le- „ quel cependant on en voit tomber plu- „ sieurs qui se passionnent, sans sçavoir „ pourquoi, dans les affaires generales, „ & dont l'indiscretion va jusqu'à faire pa- „ roitre une mauvaise volonté impuissante „ contre les interêts de la Cour, où ils se „ trouvent, devant des courtisans qui ne „ manquent pas d'en faire le rapport.

Au ch. 16[e] l'Auteur donne de belles le- çons touchant l'art de negocier. „ Il re- „ commande à un Negociateur, 1°. D'é- „ viter le défaut de la plûpart des hom- „ mes, qui parlent d'affaires, défaut plus „ particulier à nôtre nation, naturelle- „ ment vive ; d'avoir plus d'attention à ce „ qu'ils veulent dire, qu'à ce qu'on leur „ dit : ils sont si pleins de leurs idées, „ qu'ils ne songent qu'à se faire écouter, „ & ne peuvent presque obtenir sur eux- „ mêmes d'écouter à leur tour.

„ 2°. De n'exposer d'abord le sujet de „ sa negociation que jusqu'au point qu'il „ faut pour sonder le terrain : afin de re- „ gler ses discours & sa conduite sur ce „ qu'il découvre, tant par les réponses „ qu'on lui fait, que par les mouvemens „ du visage, par le ton & l'air dont on lui

„ parle, & par toutes les autres circonſ-
„ tances qui peuvent contribuer à lui faire
„ penetrer les penſées & les deſſeins de
„ ceux avec qui il traite. C'eſt un des plus
„ grands ſecrets de l'art de negocier, que
„ de ſçavoir pour ainſi dire, diſtiller gou-
„ te à goute dans l'eſprit de ceux avec qui
„ on negocie, les choſes qu'on a interêt
„ de leur perſuader. Il y a quantité d'hom-
„ mes qui ne ſe reſoudroient jamais à en-
„ trer dans une entrepriſe, quoiqu'elle leur
„ fût avantageuſe, ſi on la leur faiſoit voir
„ dans toute ſon étenduë, & avec toutes
„ ſes ſuites.

„ 3°. Comme les affaires ſont ordinai-
„ rement épineuſes, par les difficultez qu'il
„ y a d'ajuſter des interêts ſouvent oppo-
„ ſez, des Princes & des Etats, qui ne re-
„ connoiſſent point de Juges de leurs pré-
„ tentions; le moyen le plus ſûr, comme
„ s'expliquoit un Ancien, eſt de les pren-
„ dre par la bonne ance, c'eſt-à-dire, de
„ faire en ſorte que ceux avec qui on trai-
„ te, trouvent leurs interêts dans les pro-
„ poſitions qu'on leur fait, & de les leur
„ faire connoître non ſeulement par des
„ raiſons effectives, mais encore par des
„ manieres agreables, en témoignant de
„ condeſcendre à leurs ſentimens dans les
„ choſes qui ne ſont pas eſſentielles au but
„ où on a deſſein de les conduire; ce qui
„ les engage inſenſiblement à une pareille
„ condeſcendance en d'autres choſes qui

„ ſont quelquefois plus importantes.

Il faut remarquer qu'un homme difficultueux, & d'un eſprit dur, augmente les difficultez, & érige en affaires d'importance des bagatelles ; que celui qui eſt chagrin & contrediſant, excite dans les autres la même mauvaiſe humeur; que celui qui a la ſotte vanité de vouloir ſe faire croire un homme fin & adroit, jette la défiance dans l'eſprit de ceux avec qui il negocie. Enfin, il exhorte un Negociateur à avoir de la complaiſance, en ſorte neanmoins qu'il ne laiſſe pas prendre l'aſcendant ſur lui.

Entre les avis qu'il donne au ch. 17e, le premier eſt „ Qu'un ſage & habile Nego-
„ ciateur doit non ſeulement être bon
„ Chrétien, mais paroître toujours tel
„ dans ſes diſcours & dans ſes manieres de
„ vivre, & ne point ſouffrir dans ſa maiſon
„ de gens libertins, & de mœurs dére-
„ glées, ni qu'on tienne des diſcours li-
„ centieux, & de mauvais exemples à ſa
„ table & en ſa preſence." Il ajoute pluſieurs avis pour ſe conduire avec prudence, avec honneur, & avec la ſatisfaction de la Cour où il réſide.

Ce n'eſt pas aſſez de ſçavoir ménager avec dexterité les interêts de ſon Prince, il faut encore ſçavoir lui en rendre un compte exact & fidele : & les dépêches ſont la ſeconde partie eſſentielle à l'emploi d'un Negociateur. M. de Callieres explique au ch. 19e, ce qu'il y a à y obſerver : qu'elles

ſoient exemptes de preambules & d'ornemens vains & inutiles, entrant d'abord en matiere ; ſi claires & ſi circonſtanciées, qu'elles ſemblent mettre les choſes ſous les yeux ; ſi ſages & ſi diſcrétes, qu'au cas qu'elles ſoient interceptées, celui qui les a écrites, n'ait point de confuſion de les avoüer. Où le Negociateur a beſoin de toute ſa prudence, c'eſt lorſqu'il a à faire ſçavoir de fâcheuſes nouvelles, & à donner des avis deſagreables à un Prince accoutumé à être flatté par ſes principaux Miniſtres. Dom Eſtavan de Gamarre avoit ſervi le Roi d'Eſpagne un grand nombre d'années avec zele & fidelité en qualité d'Ambaſſadeur en Hollande, ſans recevoir aucune récompenſe & ſans s'avancer : chagrin de ſe voir toujours negligé, il fit un voyage à Madrid, & ayant appris d'un parent qu'il avoit dans le Conſeil, que ſa ſincerité à écrire la verité nuiſoit à ſa fortune, il changea de methode. Un Envoyé de l'Empereur à la Cour de France, ſe mit en crédit à Vienne par des rélations fauſſes de l'Etat du Royaume, qu'il repreſentoit comme ruiné & épuiſé d'hommes & d'argent, & dans l'impuiſſance de ſoutenir la guerre : ſur ces aſſurances les Miniſtres de l'Empereur le porterent à entrer dans des ligues & des engagemens qui cauſerent alors la ruine de pluſieurs de ſes Provinces hereditaires, & donnerent occaſion à des ſoulevemens qui le mirent en danger de perdre une partie de ſes Etats.

Touchant les chiffres pour tenir secrétes les dépêches, l'Auteur dit au ch. 20[e], que sans recourir à l'arithmétique & à l'algebre, il est aisé d'en faire pour la pratique & pour l'usage qui soient impenetrables à toute l'habileté des déchiffreurs, & qui ne se laissent ouvrir que par trahison, c'est-à-dire, si la clef est venduë.

Pour le choix des Ambassadeurs, outre les qualitez personnelles sur lesquelles M. de Callieres s'est déja expliqué, il les considere dans les deux chapitres suivans par rapport à leur profession, au Prince ou à l'Etat vers lequel ils sont envoyez, & à la nature des affaires dont ils doivent être chargez. Il n'est pas d'avis d'employer les Evêques & les Ecclesiastiques dans les negociations étrangeres; ils ne peuvent aller avec bienséance dans les païs héretiques; & à Rome, leur attachement au Pape peut les rendre suspects de partialité: il loüe la sage Republique de Venise, de ce qu'elle les fait sortir de ces assemblées, lorsqu'il s'agit de quelques affaires Ecclésiastiques; il pourroit dire qu'à Venise ils ne sont admis à aucune assemblée. Un Courtisan est le plus propre auprès d'un Prince qui aime le plaisir; un homme de guerre, auprès d'un Prince qui est en guerre; une homme de Robbe, pour une Republique & pour des Diettes. Il rapporte une raillerie, à l'occasion de ce que la Cour de France avoit envoyé un Evêque à

Constantinople en qualité d'Ambassadeur, & un mauvais Catholique à Rome, on dit alors que l'un alloit pour convertir le grand Turc, & l'autre pour être converti par le Pape. En ces assemblées nombreuses pour un traité de paix, où tant de Princes & d'Etats prennent interêt, il est necessaire, vû la multitude des affaires, de multiplier les négociateurs.

Le Livre est plein de réflexions judicieuses; utile à ceux qui se destinent à la negotiation, & agréable à tous.

ARTICLE LXXXVI.

LE SPECTATEUR, OU LE Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siecle. Traduit de l'Anglois. Tome 2. A Amsterdam, chez David Mortier Libraire, 1716. *in* 12. *pp.* 452.

LEs Auteurs qui instruisent & qui rejouïssent le public en Angleterre, par l'ouvrage qu'ils intitulent, *Le Spectateur*, travaillent sur un fond inépuisable. Les caracteres des hommss qu'ils peignent d'après le naturel, sont aussi differents & aussi variez, que leurs visages. Il arrive assez souvent que les mêmes personnes, dont les traits ne changent plus, ont déjà changé cinq ou six fois de mœurs. Tandis que leur air & leur phisionomie ne presentent

plus rien de nouveau aux Peintres ; les variations de leur cœur, & de leurs inclinations, fournissent sans cesse de nouvelles reflexions à ce *Spectateur* ingenieux, qui fait un étude du genre humain. Le monde est un grand Théatre, où des acteurs de toutes les sortes joüent de plaisants rôles. L'Angleterre sur tout en fournit d'aussi diversifiez qu'aucun lieu du monde. La multiplicité des partis qui la divisent, & des sectes qu'on y tolere, donne une ample matiere aux contemplatifs qui les examinent de sang froid. Après tout, comme les hommes de tous les païs & de toutes les nations, à peu de chose près, se ressemblent du côté du cœur, & des passions, les originaux Anglois que le *Spectateur* nous met devant les yeux, se trouvent dans nôtre continent, aussi bien que chez ces Insulaires. Le Traducteur l'a bien senti. Certainement on doit lui sçavoir gré, d'avoir mis la France en état de profiter des moralitez que le *Spectateur* Anglois ne destinoit qu'à sa nation. Aux préjugez près d'une religion differente, contre lesquels il est bon d'être toujours en garde, & d'une historiette trop libre, tout peut nous être utile dans un ouvrage, dont le but principal est de ramener les hommes à la raison, & de les preserver du ridicule. D'ailleurs, les discours de ce second volume, dit l'élegant Auteur de la traduction, *sont encore plus interessants*,

que ceux du premier , & d'un goût plus univerſel.

Le Socrate Anglois ouvre la Scéne par le caractere de ces filles irréſolues, qui prennent plaiſir à entendre long tems les ſoupirs d'un homme paſſionné pour elles, ſans pouvoir ſe déterminer, ou à ſe rendre, ou à le congedier. Souvent elles vieilliſſent dans leur irréſolution, & laiſſent vieillir leurs captifs dans leurs fers. De là tant de mariages tardifs, dont on ne condamne içi la lenteur, que pour en purger la ſocieté. Bien loin que le *Spectateur* veuille proſcrire cette modeſtie ſi ſéante aux jeunes perſonnes, & la changer en une précipitation inconſiderée, il ne prétend que limiter les refus dans les bornes de la bienſéance & de la raiſon.

La perte du tems offre au *Spectateur* une ample matiére de moraliſer. On ſe plaint de ſa rapidité, & l'on en prodigue les moments. Nous voudrions en allonger la meſure en gros, & la racourcir en détail. En bas âge on ſouhaitteroit être déja majeur, & ſouvent on retrancheroit volontiers de ſa vie, tout le tems qui doit s'écouler juſqu'à l'acquiſition d'un bien, ou d'un plaiſir, où l'on aſpire. C'eſt une contradiction dans les deſirs du cœur humain. Comment accordons nous cette inclination ſi naturelle, de vivre long tems, avec ces ſouhaits preſque continuels, de voir quelque partie de nos jours abregée ? Les

préservatifs que donne ici le Philosophe contre l'envie, nous garentiront aussi de la fainéantise.

La fureur des duels paroît au *Spectateur* Anglois n'être pas encore suffisamment arrêtée en France, malgré la severité de nos loix. Que fait-il ? sous le nom de Pharamond, il s'érige un tribunal. Delà il fait sortir un édit bien capable de reprimer la licence de ces combats singuliers, qui nous deshonorent au dehors, & qui font apprehender à des peres étrangers, de confier leurs filles à la France.

La coëffure des femmes fournit à l'Auteur l'agréable matiére d'un élegant badinage. Il felicite les Dames d'avoir abbaissé, en ces derniers jours, la hauteur de ces étages, construits de fil d'archal & de babiolles. *Aujourd'hui les femmes*, dit-il, *sont des arbres nouvellement émondez, qui ne manqueront pas de fleurir.* Au XIV. siécle on poussa la hauteur des coëffures à l'excès. Deux piramides longues d'une aune s'élevoient sur la tête d'une naïne, & en faisoient un colosse. Un fameux missionnaire s'appliqua à reformer sur cela la vanité des femmes. Semblables à des limaçons effrayez, d'abord elles retirerent leurs cornes ; mais pour les remontrer bien-tôt après le depart du Predicateur. Ces plaisanteries du Philosophe se terminent par une reflexion serieuse. Dans l'intention du créateur, dit-il, la tête fut des-

tinée à servir de comble au plus parfait de ses ouvrages. L'accabler sous des ornements étrangers, c'est detruire la symetrie qu'il avoit donnée à son édifice ; c'est detourner la vûë de dessus les veritables beautez de la nature, sur des niaiseries de l'art, c'est-à-dire, sur de la dentelle & des rubans.

Les reflexions que fait le *Spectateur* au sujet de ces mots d'Horace, *nil ego contulerim jucundo sanus amico*, sont judicieuses. Rien n'est comparable à un ami agréable & de belle humeur. Quand on réfléchit dans la vieillesse sur sa vie passée, on trouve que les maladies, que l'ennui, & que l'oisiveté, ont derobé la meilleure partie de cet espace, qu'on appelle la vie. Trop de délicatesse en a corrompu presque tous les plaisirs. Les moments qu'on passe avec un ami sûr, & de belle humeur, sont presque les seules délices qui soient pures. Quand nous sentons que celui qui nous parle n'a ni malice, ni duplicité, & que d'ailleurs il nous met ce qu'il dit dans un jour agréable, c'est un repas délicieux, où l'on ne craint ni le poison, ni la satiété. Joüir d'une conversation où tout est exquis, c'est s'approcher de la vie des Anges.

Le nom de pédant, au gré du Socrate moderne, devroit avoir plus d'étendüe qu'on ne lui en donne. Ce n'est pas seulement à ces hommes, qui n'ont fréquenté

que les Bibliothéques, qu'il convient. On devroit l'appliquer à tous ceux, qui mis hors de leur profession, ne pensent plus, ne raisonnent plus. Ne voit-on pas des pédans militaires, parler de campements, de siéges, d'attaques, de former des logements, de donner des batailles? C'est là toute leur capacité. Toujours leur discours sent la poudre à canon; hors de là ils sont à sec. Ceux qui s'attachent aux livres sont encore les plus supportables d'entre les pédans. Du moins ils ont des idées, des principes, & d'ordinaire ils sçavent raisonner. Ils ne péchent que par les sujets sur lesquels ils raisonnent. Qu'ils en choisissent d'interessants, ils charmeront, ils appliqueront, ils se feront souhaiter.

Le *Spectateur* au reste, tout Philosophe qu'il est, ne fait pas consister la force d'esprit à paroître incrédule. A la verité c'est sur de bons principes qu'il établit la vanité de ces craintes ridicules, que l'apparition prétenduë des esprits forme quelquefois en de certains cerveaux foibles. D'une autre part il est plus déraisonnable encore, selon lui, de traiter en général toute apparition des esprits, de fabuleuse & de chimérique. Les relations de tous les Historiens sacrez, & profanes, anciens & modernes; enfin, les traditions de tous les peuples, dans toutes les contrées du monde, font sur cela une conviction qu'on pourroit peut-être détruire en détail, mais

qui prise en gros a la force de persuader. Lucréce, tout engagé qu'il étoit par son genre de philolosopher, à nier l'existence des ames après la dissolution de la machine, pressé par des faits qu'il ne pouvoit contredire, ne revoque pas en doute la réalité des apparitions. Il les explique par un systême le plus absurde qu'on puisse se figurer. Il imagine un flux continuel des petites parties qui composent les superficies des corps. Elles s'échappent, dit-il, & se réünissent quelquefois, pour former la même figure qu'eut l'animal dont elles ont été separées. De là ces ombres, ou ces phantômes de personnes mortes, ou absentes.

L'immortalité de l'ame est encore un sujet où le *Spectateur* s'exerce en homme persuadé. Après le dénombrement qu'il fait des preuves ordinaires de cette importante verité, qu'on a poussée, dit-il, jusqu'à la demonstration, il insiste sur un raisonnement, dont il goûte la force avec plaisir, & qu'il met dans tout son jour. Il le tire du progrès continuel de l'ame raisonnable dans la perfection, sans qu'elle puisse jamais y atteindre. Les bêtes arrivent à un certain degré de perfection, dit-il, au delà duquel elles ne sçauroient passer. Mais est-il croyable, ajoute-t-il, qu'un être qui pense, qui s'éleve d'une perfection à l'autre, après avoir jetté quelques regards sur les ouvrages de son Créa-

teur, & reconnu les premiers traits de ſa ſageſſe, de ſa bonté, de ſon pouvoir, vint à s'éteindre dès le commencement de ſes recherches? Ce déſir, cette aptitude pour la perfection, lui ont-ils donc été donnez ſans deſſein, & pour n'en faire qu'un leger uſage? Nul homme n'a jamais acquis le degré de connoiſſance où il pouvoit aſpirir, nul n'a eû le tems d'arriver à la perfection de ſa nature; cependant il diſparoîtroit tout à coup de la ſcéne. Un être infiniment ſage ſe plairoit-il à produire des intelligences d'une ſi courte durée? Nous donneroit-il de ſi vaſtes déſirs, pour ne les jamais remplir? Cette ſageſſe qui éclate dans tous les ouvrages du Créateur, où la trouverons nous dans la formation de l'homme, s'il ne doit recevoir ici bas que les premiers rudiments de ſon exiſtence? Il faut donc que la vie preſente ne ſoit que l'école de la vie future, où nous acheverons d'être perfectionnez.

De ces ſpéculations ſérieuſes, *le Spectateur* paſſe à des repréſentations comiques. Le caractere d'un homme de naiſſance, dont le bien eſt engagé, & qui pourroit ſe débarraſſer des gros intérêts qui l'épuiſent, s'il vouloit ſe réſoudre à vendre une portion de ſon héritage, eſt agréablement tourné. La crainte de paroître tant ſoit peu déchu du revenu qu'il a la réputation d'avoir, lui fait porter dans le cœur un chancre, qui le ronge, qui le conſume. Il ſouf-

fre les tourments de la pauvreté
voir pas le renom d'être moins
lui on trouve une table abond
où l'on remarque la négligence
labrement. Ses meubles, ses
sa livrée, tout découvre une inc
chée, ou une pauvreté magni
pendant il continüe à mettre
mendians au monde, & il charg
pour le moins du revenu d'une
la naissance d'un enfant.

Communément parlant les fe
plus enjouées, & les hommes p
& plus susceptibles du travail.
celles-là est plus subtil, & leurs
plus déliées. C'est la raison nat
différence qui se trouve entre l
xes. Mais dans l'intention du
cette diversité de tempérament
menagée, qu'afin que les mar
sent par la force de leur esprit,
cité des femmes, & que les fe
leur enjoüement, soulageasse
gues de leurs maris. Qu'arriv
que toujours les femmes tourne
clinations du côté de ceux d'ent
mes que la nature a par haz
aussi badins qu'elles. Les plus
les plus frivoles ont la preferen
joli trait de satire que Dryden
nieux Poëte Anglois, a lâche
sexe. *Nous nous laissons pren*
ment, fait-il dire à une femme

rieur, & par la bagatelle. Nous nous estimons, & nous nous admirons nous mêmes, dans les hommes qui nous ressemblent. De ce choix bizarre, & contraire aux loix du Créateur, naissent ce grand nombre de mariages infortunez. Un mari, qui du côté de l'esprit n'a guere d'autres talents que sa femme, volage & leger comme elle, il en dissipe le bien, irrite ses folies, & redouble ses indiscretions. Au contraire, lorsque les assortiments sont conformes à la destination du Créateur; la vivacité de l'épouse est temperée par la gravité de l'époux. La femme devient plus sage par les discours du mari, & le mari de meilleure humeur, par la conversation de la femme. Enfin, le travail & la vigilance de l'un, repare les breches que l'indolence & que les amusements des autres pourroient faire à la societé. Il faut convenir que ces reflexions sont saines.

Les grands genies, en matiere de belles lettres, sont plus rares qu'on ne croit. Le *Spectateur* les restreint à un fort petit nombre d'Auteurs. Selon lui c'est uniquement ceux qui par la force de leurs talents naturels, & sans aucun secours des Arts & des Sciences, ont produit des ouvrages, qui furent les delices de leurs contemporains, & qui seront l'admiration de la postérité. En effet, un génie élevé, s'il est imbû des Arts & des Sciences, se trouve, malgré qu'il en ait, engagé à l'imitation.

Homere, par là, ſemble l'emporter ſur Virgile. L'un eſt plus hardi, & plus élevé ; l'autre eſt plus correct & plus délicat. C'eſt que l'un eſt tout à fait original, & que l'autre eſt un peu copié. Dans le Poëte Grec, on voit encore la rudeſſe de ſes premiers coups de pinceau, & l'ouvrage du Poëte Latin eſt plus léché, & trop fini. L'impétuoſité de ſon génie fait quelquefois tomber Homere dans des groſſieretez. Par exemple, il compare un vindicatif, que ſa paſſion empêche de goûter le repos dans ſon lit, à un morceau de viande qu'on grille ſur les charbons. En eſt-il plus mépriſable ? Que les petits eſprits en plaiſantent ; les connoiſſeurs lui paſſeront de legers manques de bienſéance, en conſideration du ſublime, que la nature ſeule lui a fait repandre dans ſes poëmes. Moins il montre d'art, plus il fait d'honneur à la ſublimité de ſon eſprit. Pindare, au goût du *Spectateur*, eſt encore un de ces grands génies du premier ordre. Ses ſaillies, & ſes déréglements, tournent également à ſa gloire. Par les unes, il marque la ſupériorité d'un eſprit naturellement élevé. Par les autres, il fait ſentir qu'il ne s'aſtreignit point à des régles & à la lenteur des réflexions.

Le bon naturel eſt encore plus eſtimable, que le grand génie. L'un & l'autre ſont des préſents de la nature. Celui-ci nous rend admirables, mais celui-là nous

rend aimables. Le bon naturel charme plus en conversation, que le bel esprit; il donne même au visage un certain air, qui a plus d'agrément que la beauté. Le monde en connoît tellement le prix, qu'il tâche d'en substituer l'apparence à la réalité. Une humanité artificielle, qu'on appelle éducation, remplace souvent le défaut d'un beau naturel. Elle en est le singe, ou la copie. L'éducation réduit en art l'affabilité, la complaisance, & la douceur du tempérament. Ces dehors d'humanité, lors qu'ils sont fondez sur la bonté réelle du cœur, font le charme de la societé. Sans elle c'est une hypocrisie de l'éducation, qui se trahit par intervalle, & qui rend méprisable. On dit quelquefois dans le monde, que les gens d'un bon naturel n'ont pas toujours le plus d'esprit. C'est une erreur. Il est vrai que le mauvais naturel passe quelquefois pour de l'esprit. Un trait satyrique & piquant satisfait souvent, dans ceux qui l'écoutent, mille petites passions secrettes, dont on en sçait gré à celui dont il part. Pour l'en recompenser, on lui attribue de l'esprit. S'il arrive qu'on fasse imprimer ses bons mots, ce ne sont plus que des niaiseries fades. Le public est sur cela plus équitable que les assemblées des particuliers. Les esprits malins ont encore un autre avantage sur les esprits doux, pour briller. L'homme d'un méchant naturel donne une vaste carriere

à ses discours ; l'homme d'un bon naturel ne sort point des bornes permises par l'humanité, & par la compassion. L'un decouvre les defauts, l'autre les dissimule. Celui-là produit ses pensées sans discretion, celui-ci les étouffe avec sagesse. Ils voyent tous deux le vice & le ridicule, car pour avoir plus de retenüe, en a-t-on moins de penetration ?

Ce n'est pas assez au *Spectateur* d'avoir consideré le bon naturel, comme une production du temperament ; il l'examine encore sur le pied d'une vertu morale. On ne peut guere loüer ceux qui sont néz doux & humains, que comme on félicite ceux à qui la nature a donné un poux reglé, ou un bon estomac. Voici des regles pour reconnoitre si la douceur, la complaisance, & l'humanité, ne sont qu'une affection du corps, ou s'ils sont le fruit de la réflexion. 1°, ce bon naturel est-il constant & uniforme, dans la santé, comme dans la maladie, dans les moments de chagrin, comme dans les instants de joye? Ceux dont il faut étudier les heures, pour les trouver favorables, ne sont bons que par humeur, & ne le sont pas par vertu. 2°. Les effets d'une humanité bienfaisante, sont-ils l'ouvrage de la raison ? Si elle se déploye, cette bonté, également sur les personnes qui en sont indignes, comme sur celles qui la méritent, alors ce sera l'effet d'un instinct aimable, & non pas

d'une attention judicieuse, qui fait le fond de la vertu. 3°. Le bon naturel nous conduit-il à sacrifier quelque partie de nos biens, de nôtre repos & de nôtre crédit, pour soulager ceux qui sont l'objet legitime de nôtre compassion ? C'est alors un effort vertueux, c'est une victoire sur l'indolence & sur l'interêt ; passions que la vertu seule peut surmonter, même dans un cœur naturellement plein d'humanité.

Par ces extraits du livre, intitulé *le Spectateur*, on peut juger de la bonté de l'ouvrage. Nous n'avons pas représenté dans toute leur étendüe les morceaux que nous en avons tirez. Souvent, pour abréger, nous avons réüni des traits séparez, & nous ne nous sommes pas toujours asservis aux expressions du Traducteur. Ce que nous avons ajouté aux pensées de l'Auteur, n'a été que pour les éclaircir. Si ses discours étoient un peu moins étendus, & si sa diction étoit un peu plus serrée, le Socrate Anglois approcheroit plus du Theophraste François. Ce défaut vient peut-être plus de la copie, que de l'original : mais on est nécessité d'être un peu lâche dans son style, lors qu'il faut rendre en une autre langue toute la force des expressions d'un Ecrivain concis & énergique en sa langue. Du reste, l'Auteur, ou les Auteurs du *Spectateur*, pensent juste & profondément, & ne manquent pas de ce genre d'érudition, qui polit l'esprit.

ARTICLE LXXXVII.

LA COTTERIE DES ANTIFACONniers établie dans L. C. I. D. B. L. S. Premiere relation, où l'on traite de l'établissement de cette Cotterie. A Paris, chez Charles le Clerc, quay des Augustins à la toison d'or, 1716. Brochure *in* 12. *pages* 152.

LEs Academies de Sciences, & de belles Lettres, se sont multipliées en Europe par imitation. On a vû de ces Assemblées se former en Italie. Aussi-tôt la France & l'Angleterre ont envié le projet, & en ont établi sur le même modéle. L'Espagne vient à son tour tout recemment de dresser les Statuts d'une Academie Castillanne. Les Cotteries particulieres sont des copies en petit de ces illustres compagnies. Celles-ci fleurissent à l'ombre des thrônes, & se soutiennent par l'autorité publique. Celles-là se forment sans aveu, & n'ont point d'autre lien que l'inclination mutuelle, qu'un certain nombre de gens d'esprit prend les uns pour les autres. On ne pretend pas que la Cotterie des *Antifaçonniers*, soit une assemblée réelle. On ne voudroit pas même garentir, que l'agreable ouvrage du *Spectateur* soit le fruit de plusieurs plumes, ou même le résultat des conferences, que sept amis, réünis par

l'amour des lettres, ont ensemble en Angleterre. Quoi qu'il en soit, les *Antifaçonniers*, dont on donne ici les caractéres, & qui, dit-on, doivent former une assemblée, sont des hommes d'invention, qui n'ont d'éxistence que dans l'idée de l'Ecrivain qui nous présente cet ouvrage. Il est lui seul toute sa cotterie. Les vingt acteurs dont il la compose sont des personnages imaginez. Lui seul il est tout à la fois, & la Demoiselle *Flamette*, & la Dame *Polymnie*, & l'Abbé *Dodunet*, & le Sçavant *Pipatou*; enfin, tout le reste des interlocuteurs, qu'il doit introduire sur sa scéne. Il a prétendu par cette fiction faire un joli cadre à une grande varieté d'aventures, de réflexions, & de citations, dont il doit regaler le public tous les mois. Une femme mariée, une fille, une veuve, un Abbé, un homme de robbe, un Religieux, un Sçavant de profession, un Medecin, un Marchand, un Musicien, un Comédien, un homme de guerre, un homme de Cour, un Financier, un Voyageur, un Libraire, un Joueur, un Poëte, un Danseur, & un Turlupin, fourniront, chacun en son genre, une vaste matiére à des *diversitez curieuses*.

L'Auteur suit ici la méthode des comedies régulieres. Il fait connoître ses personnages avant que de les montrer. Il prépare les esprits à les reconnoître quand ils paroîtront.

Flamette, jeune fille de moyen âg
assez jolie, sage pourtant & régu
donnera lieu à discourir sur l'amour
en conter des avantures. Est-il possib
nos Ecrivains amusans ne puissent
penser de mêler à leurs ouvrages u
de ce venin, dont les racines croissen
ailleurs, sans qu'on les séme encor
les livres? On ne poussera pas la p
jusqu'au désordre: je le veux; mai
des cœurs à qui la moindre impressi
poison le mieux préparé devient mo
La sagesse de l'Auteur nous fait bien
rer de sa discretion sur un article si d
Sa *Flamette*, aussi sçavante en Grec
d'ailleurs elle n'étoit pas aimable, n'
tera jamais. Elle s'humanisera en
des profanes. Elle se contentera de r
quelques Dialogues historiques, des a
d'Epicure.

Polymnie, c'est la seconde actric
mi les Antifaçonniers, est une ét
femme. Elle sçait plus d'Algébre q
plus profonds Algébristes. Cependa
se bornera à raconter les historiettes
le aura quêtées par la ville, ou à en
giner, quand la quête n'aura pas don

La veuve *Grimiane* tiendra son coi
la cotterie. Mais encore quel rôle y je
r-elle? Devinez; l'Auteur en fait un
re: c'est un artifice pour irriter la cu
publique.

L'Abbé *Dodunet* est un assez ma

Prédicateur ; mais c'eſt une bonne pâte d'homme. Il a de la mémoire. Quel fonds pour la cotterie ? Il fournira les plus beaux traits de nos orateurs ſacrez.

Le Religieux *Marteole* tire ſon nom du marteau d'une cloche, où ſa profeſſion l'aſſujettit. Cependant c'eſt un grand coureur. Sa Communauté lui pardonne ſes abſences du Chœur, en faveur du talent qu'il a de rapporter au Couvent les nouvelles qu'il va recueillir par la ville.

Le Medecin *Ripatrope* eſt un homme atrabilaire ; auſſi croit-il aux Revenans ; il en a toujours quelque hiſtoire à raconter ; il ſe perſuade même qu'il eſt tous les jours honoré de quelque apparition de l'autre monde. Ce ſera un acteur de bon produit pour la trouppe. Combien de pages n'aura-t-il pas à fournir au Secretaire de la cotterie ? Le Bijoutier *Ponderode*, & le Muſicien *Furetum*, excellent au delà du naturel, l'un dans l'art des automates, l'autre dans la ſcience des ſons. On verra par la ſuite de quel uſage ſera le Bijoutier dans la cotterie. Pour le Muſicien, comme il s'introduit auprès des Grands, on apprendra par ſon canal bien des anecdotes du grand monde.

Un Comédien ne peut manquer de joüer un agréable rôle parmi les *Antifaçonniers*. Celui ci, qu'il a plû à l'Auteur d'appeller *Pariſtan*, eſt un acteur univerſel, bon dans le ſérieux, comme dans le comique ; ſans

doute il nous prépare de bonnes ſcenes. Dans *Fracaſtin* la cotterie a faït choix d'un franc petit maître. Il faut des gens de toutes les eſpéces pour un aſſortîment de caractéres. Les nouvelles des caffez, & les hiſtoriettes des auberges, ſeront bien placées dans la bouche de *Fracaſtin.*

Le courtiſan *Noſaine* eſt un des membres de l'aſſociation ; mais un *Antifaçonnier* peu aſſidu aux aſſemblées. Quand il y paroit, on tire de lui les coutumes du païs qu'il fréquente. On y apprend, entre autres choſes, le nom des jeux nouveaux du *boutte hors* du *haut à bas*, du *Dirien en Parlemboc*, & d'autres encore, dont il ſçait la théorie & la pratique.

Le ſçavant *Pipatou* eſt un Tréſor pour la cotterie. C'eſt le Docteur de la comedie. Il eſt Auteur, Critique, Traducteur, Original. Il faudra l'entendre traiter la queſtion de la préférence qu'on doit donner, ou aux Modernes ſur les Anciens, ou aux Anciens ſur les Modernes.

Grobiſot eſt un Financier. Les Académies de litterature ne regorgent pas de ces Meſſieurs-là. Celui-ci a un genre d'érudition bien particulier. Il a étudié les généalogies à fond. *Voilà un homme bien à même, pour ſe faire venir d'où il voudra !*

Le Voyageur *Viantor* n'eſt guere ſorti de ſon cabinet ; mais il a parcouru tout l'univers dans les relations. Ce qui l'a le plus frapé, au grand païs qu'il a viſité,

c'eſt ce qu'il y a trouvé de moins croyable. Il le débite dans les aſſemblées avec la confiance d'un homme qui en paroit perſuadé ; ſouvent même il vient à bout de ſe faire croire.

Un Libraire n'eſt pas indifferent dans l'aſſociation. *Didorbec* y doit faire un bon perſonnage. On ſera ravi d'apprendre de lui les tours de paſſe paſſe de la Librairie. Ha que les pauvres Auteurs auront de plaiſir à s'en voir inſtruits !

Le Poëte *Scandide*, par les vers qu'il recite, amuſe les aſſociez. Ce qui le rend plus agréable encore, c'eſt un jeu ſingulier dont il eſt l'inventeur. Quand le Secretaire de la Cotterie en aura donné la pratique, on conviendra qu'il pourroit ſervir de paſſetems aux Muſes elles-mêmes ſur le Parnaſſe.

Lupinade entre pour beaucoup dans les conférences de la Cotterie. C'eſt un plaiſant de profeſſion, un rieur, un vrai poliſſon. Il ne ſervira pas peu à égayer le ſérieux des acteurs graves de la piéce. Comme le goût eſt aujourd'hui tourné, peutêtre s'attirera-t-il, par ſes quolibets, plus d'approbation, que les réflexions judicieuſes dont l'Auteur eſt bien capable de remplir ſon ouvrage ; mais qu'y faire ? On doit ſe meſurer à tous les génies, quand on veut ſe faire acheter, & ſe faire lire.

La Cotterie eſt toute raſſemblée chez un illuſtre Magiſtrat, qui par ſa ſageſſe a me-

rité de porter ici le nom de *Sapion*. " C'est
" un homme aimable par son enjoüement,
" par sa vivacité, par sa probité inviolable,
" par un grand nombre de talens égale-
" ment propres pour le monde choisi, &
" pour sa profession. Il ne néglige rien
" pour l'éducation de ses enfans ; & ces
" mêmes enfans, c'est-à-dire, un fils & deux
" filles, répondent parfaitement à ses soins.
Il semble que l'Auteur ait voulu se faire connoitre lui-même, en peignant par des traits si marquez le Magistrat, son patron, qui lui donne un appartement dans son logis.

ARTICLE LXXXVIII.

FRAGMENT D'UNE LETTRE de Monsieur Coste, sur la durée de l'action de la Comédie de Plaute, intitulée les Captifs.

. . . .

SI je vous écris aujourd'hui, Monsieur, ce n'est que pour vous dire ce que je pense de la difficulté que vous faites dans vôtre Extrait des *Captifs*, sur la durée de l'action de cette piéce. Je ne prétends ni vous contredire, ni défendre Plaute ; mais vous exposer naïvement mes pensées sur cet article. Comme je me défie de leur so-

lidité, je n'en tirerai aucune conſequence déciſive.

J'avoüe d'abord, Monſieur, que vôtre difficulté paroît très-bien fondée; & je puis vous aſſurer que je l'avois ſentie avant que d'avoir lû vôtre Extrait. Je n'en ai pourtant rien dit dans ma préface, parce que n'ayant pas fait une étude particuliere des loix du Theatre, je n'ai oſé blâmer tout ouvertement un Ecrivain celebre qui doit les avoir étudiées à fond, & qui doit ſçavoir juſqu'où il lui étoit permis de les negliger. Car en general il faut convenir de cette maxime, que l'Art même apprend aux excellens ouvriers à ſe diſpenſer quelquefois de ſuivre exactement les regles de l'Art. Cette licence a ſes bornes, j'en ſuis très-perſuadé; mais en même tems je crois que la connoiſſance de ces bornes eſt reſervée aux plus grands maîtres; & que c'eſt le dernier fruit de leur étude & de leur experience. Si cela eſt vrai à l'égard de l'Art Oratoire, de l'Architecture, de la Peinture, &c. il l'eſt ſur tout à l'égard des ouvrages d'eſprit qui ne ſont faits que pour amuſer & divertir le peuple, tels que ſont les pieces de Theatre. Quoique ces derniers ouvrages ſoient des fictions qui plaiſent d'autant plus qu'elles ſont plus vraiſemblables, cependant les circonſtances qui les compoſent ſont ordinairement ſi compliquées, qu'il eſt fort difficile que le vraiſemblable s'y trouve par tout dans

un égal degré : & lors qu'on ne peut conserver la vraisemblance dans une entiere exactitude sans perdre de grandes beautez, nous voyons que les habiles Poëtes, tant anciens que modernes, ont renoncé hardiment à cette exactitude scrupuleuse, en faveur de ces beaux endroits qui ont immortalisé leurs ouvrages.

En particulier on peut dire, qu'à considerer à part & en détail la durée des meilleures piéces de Theatre, on trouvera que la vraisemblance n'y est jamais conservée que d'une maniere assez imparfaite, parce qu'on y donne presque toujours plus de rapidité au tems qu'il n'en a effectivement, & qu'on y fait souvent aller d'un pas égal certaines choses, dont les unes ne peuvent guere arriver dans un aussi petit espace de tems que les autres. Mais le spectateur est fait à cette irregularité ; pourvû qu'on prenne la peine de le tromper avec art, il se prête lui-même à la tromperie, sans s'arrêter à peser & à combiner le tems avec trop d'exactitude.

Il s'agit maintenant de sçavoir si dans les Captifs Plaute a pris soin de ménager son spectateur avec assez d'artifice, pour le tromper effectivement. En gros vous reconnoissez, Monsieur, que dans cette piéce tout ce qui se passe devant le spectateur arrive dans le tems & le lieu où il doit arriver naturellement ; mais vous croyez que le Poëte s'est oublié par rapport à ce

qui se passe hors de la scéne. *Le prétendu Esclave* (je copie vos propres paroles) *envoyé pour ramener le fils d'Hegion, part d'Etolie sur la fin du premier Acte.*

Permettez-moi, Monsieur, de vous avertir ici que c'est à la fin du second Acte que le faux Tyndare part d'Etolie : bien loin d'affoiblir par là vôtre objection, je lui donne une nouvelle force, comme vous vous verrez tout à l'heure. *Il en est de retour dès le commencement du quatriéme Acte, puisque le Parasite Ergasilus vient avant le commencement de cet Acte annoncer cette bonne nouvelle à Hegion. Je ne sçai pas bien*, dites-vous, *comment tout cela a pû arriver en si peu de tems.* Voici, Monsieur, quelques reflexions qui me font soupçonner, qu'à l'égard du tems qui se passe hors de la scéne, ou plutôt qui comprend la durée de toute la piéce, Plaute ne s'est pas si fort negligé qu'il paroit d'abord. Premierement, le Poëte n'ayant pas nommé le lieu de la scéne, on peut le mettre à Chalcis en Etolie, tout aussi bien qu'à Calydon. J'ai été tenté de le faire ; mais pour éviter la censure, je me suis enfin determiné à suivre le Commentateur à la Dauphine. Si la scéne est transportée à Chalcis, nous voilà plus près d'Elide.

En second lieu, on peut fort bien supposer, que le logis d'Hegion n'est pas loin du port, & en ce cas, Ergasilus n'aura vû Philopoleme que quelques minutes avant

que de paroître au commencement du quatriéme Acte, pour apprendre à Hegion l'arrivée de son fils. Il lui importe extrêmement d'être le premier à lui donner cette bonne nouvelle.

En troisiéme lieu, l'action representée dans la Comédie des Captifs étant arrivée en Eté, lorsque les armées des Etoliens & des Eléens tenoient la campagne, rien n'empêche qu'elle n'ait commencé d'assez bon matin.

Enfin, comme il n'y a rien dans la piéce qui détermine l'heure du jour auquel Ergasilus revient du port, on est libre de le supposer de retour à trois heures après midi; & beaucoup plus tard, s'il étoit necessaire, comme je le montrerai plus particulierement en son lieu.

Je suppose d'abord qu'Hegion paroit pour la premiere fois à cinq heures & demi du matin. Le premier Acte ne peut guere durer plus d'une heure & demi, y compris le premier intervalle, c'est-à-dire, le tems qu'Hegion employe à faire un petit compte, pour voir combien il lui reste d'argent chez le banquier, à s'en aller chez son frere, & en revenir.

Cela posé, le second Acte commencera un peu avant sept heures. Je mets une heure pour tout ce qui se passe entre les Captifs, & ceux qui les gardent, joint à la conversation qu'Hegion a avec Philocrate & Tyndare, & au tems qu'il employe

pour aller chez le Préteur, jusqu'à ce qu'il ait actuellement donné un passeport à Philocrate ; ce qui contient tout le second Acte, & une partie du tems qui s'écoule depuis la fin de cet Acte jusqu'au commencement du troisiéme, j'aurai bientôt occasion de marquer exactement tout ce qui remplit cet intervalle. Voilà donc Philocrate qui s'embarque pour Elide à huit heures. Il employe une heure à voir ses parens, & à conclure un échange entre lui & Philopoleme, fils d'Hegion. Le traité conclu, ils s'embarquent tous deux à midi ; & dans trois heures un bon vent les amene au port, vers le commencement du quatriéme Acte. Depuis leur arrivée jusqu'à la fin de la piéce, il ne se passe gueres plus d'une heure, & par consequent la piece ne dure que dix heures & demi, ou onze heures tout au plus.

Vous me direz peut-être que de la maniere dont je reponds à vôtre objection j'en fais naitre une autre, beaucoup plus difficile à resoudre ; car si Philocrate part à huit heures du matin pour ne revenir qu'à trois heures du soir, comment remplir ce long espace de tems qui s'écoule depuis son départ jusqu'à son retour ? S'il y a moyen de lever cette difficulté, on ne le peut faire qu'en examinant avec soin, article par article, tout ce qui se passe depuis le troisiéme Acte jusqu'au commencement du quatriéme.

Ergasilus paroît dès le commen
du troisieme Acte. Depuis qu'il a q
bon homme Hegion, qui l'avoit i
souper, il n'a rien fait qui fixe son
sur le Theatre à un tems précis. I
comme il nous l'apprend lui mên
place publique, cherchant de tou
quelqu'un qui voulût lui donner à
ger. D'abord il est allé joindre une
de jeunes gens, il les a priez, sollici
leur a fait un des plus jolis conte
sçache, un de ces contes qui lui v
autrefois une trentaine de repas; ma
cela n'a rien produit. Comme il n'
homme à se rebutter facilement, il
allé trouver d'autres, puis d'autres
core d'autres : & partout il a reçu le
accüeil : *Pergo ad alios, venio ad ali
inde ad alios : una res. Omnes compa
agunt; quasi in velabro olearii.* Enfi
quitté prise; & maintenant il s'en
Port, où il a, dit-il, quelque esp
d'attraper un souper : *Nunc ibo ad
hinc. Est illic mihi una spes cœnat*
avoit donc manqué son dîné; & il
tout consolé, lorsqu'il paroît ici. I
conclus que le jour étoit déja assez a
Il importe fort peu de sçavoir ce qu
silus fera au Port, jusqu'à ce qu'il y
le fils d'Hegion. Parasite de professi
sçait qu'il divise ordinairement son
en deux parties, dont il employe, *l
manger, & l'autre à ne rien faire.*

reſte au Port tant qu'il voudra, qu'il coure, qu'il ſe repoſe, qu'il tracaſſe, qu'il dorme, perſonne ne s'aviſera de lui demander compte de ſon loiſir.

Mais que ferons nous d'Hegion, qui dès le commencement de la ſeconde ſcene du troiſieme Acte, c'eſt à-dire, immédiatement après qu'Ergaſilus eſt allé au port, nous dit lui-même, qu'après avoir renvoyé à Elide le faux Tyndare, il s'en eſt allé chez ſon frere, d'où il revient maintenant avec Ariſtophonte? Ici je commence à m'appercevoir que j'ai eû tort de ſuivre la correction d'*Acidalius*, qui a retranché de la ſeconde ſcene du troiſieme Acte, ces mots, *inde illico revertor domum*, *v.* 8. *De là je m'en retourne d'abord chez moi.* Car quoi qu'Hegion eût déclaré fort nettement en partant de chez lui pour aller chez le Préteur, qu'il s'en iroit chez ſon frere immédiatement après le départ de Philocrate, il eſt fort naturel qu'il change de ſentiment, & qu'au lieu d'aller d'abord chez ſon frere, il s'en retourne encore chez lui, pour recommander de nouveau à ſes gens d'obſerver de près le prétendu Philocrate, & d'avoir inceſſamment les yeux ſur lui. C'eſt de la garde de ce priſonnier que dépend toute l'eſperance qu'il a de recouvrer bien-tôt ſon fils. Plus il ſe voit près d'obtenir par ſon moyen le retour de ſon fils, plus il doit prendre ſoin que ce priſonnier ne lui echappe : & par

conſéquent, ſi après avoir renvoyé le faux Tyndare, il revient chez lui au lieu d'aller chez ſon frere, comme il l'avoit réſolu quelque tems auparavant, il ne fait rien d'extraordinaire, & dont on ne voye tous les jours des exemples dans la conduite des perſonnes les plus raiſonnables. Au reſte, le même embarras qu'il a rencontré en allant chez le Préteur, peut l'avoir arrêté auſſi long-tems à ſon retour. *Ubi quiſque vident, eunt obviam, gratulantur que eam rem.* Arrivé chez lui, il a viſité ſes priſonniers. Il a recommandé à ſes gens avec un ſoin tout particulier de bien garder celui qui doit bien-tôt lui procurer le retour de ſon fils, & enfin, après avoir dîné (circonſtance qui doit neceſſairement entrer en ligne de compte, quoique le Poëte n'en ait rien dit) il s'en va chez ſon frere, qu'on peut ſuppoſer loger fort loin de chez lui. Hegion viſitant là ſes autres priſonniers, demande s'il n'y en a point parmi eux qui connoiſſe Philocrate natif d'Elide. Il en trouve enfin un nommée Ariſtophonte, qui ſe dit ami de Philocrate, & qui le prie inſtamment de lui permettre de l'aller voir, dès qu'Hegion lui a dit qu'il avoit Philocrate chez lui : *Tandem hic exclamat eum ſibi eſſe ſodalem*, &c. Le bon homme le fait délier tout auſſi-tôt, & l'emmenè chez lui, pour lui faire voir Philocrate, qu'il croit avoir entre ſes mains. Maintenant joignez, à tout le tems qu'Hegion a employé à retourner de chez le Pré-

teur à son logis, de son logis chez son frere, & de chez son frere encore chez lui; ce qui remplit tout l'intervalle qui est entre la fin du 2^e^ Acte & le commencement du 3^e^, joignez, dis je, à tout ce tems là celui que renferment les 3 dernieres scénes du 3^e^ Acte avec le retour d'Hegion son frere, où il ramene Aristophonte pour le remettre aux fers, *in catenas denuò*, & pour avertir ses autres captifs de la maniere dont il a châtié celui qui vient de le tromper (vieux & en colere, on peut compter qu'il n'a point epargné les paroles) ajoutez qu'il se retrouve encore chez lui lorsqu'Ergasilus paroît au commencement du 4^e^ Acte; & vous verrez que ce bon homme n'a pas manqué d'occupation depuis 8 heures du matin jusqu'à l'arrivée de son fils, qu'on vient lui annoncer un peu après 3 heures du soir.

Le 4^e^ Acte est visiblement rempli par le Monologue d'Ergasilus revenu du Port, par l'entretien qu'il a avec Hegion, par les folies qu'il fait chez ce bon homme, par la conversation qu'Hegion a au Port avec son fils, & par le tems qu'il employe à revenir du Port avec lui & Philocrate. Les deux derniers articles remplissent l'intervalle de cet Acte.

Le cinquieme Acte se réduit à un entretien assez court entre Hegion & Philocrate, suivi d'un autre, entre Hegion & Stalagmus, sur le rapport de qui Tyndare,

qu'on ramene des barrieres par ordre d'Hegion, est reconnu pour le fils de ce bon homme, en présence de Philocrate.

Tout ce qui se passe dans ces deux Actes ne contient guere plus d'une heure. Ainsi voilà la durée de la piece réduite à onze heures tout au plus, si l'on s'en rapporte à mon calcul.

Mais ne dirons nous rien de Stalagmus? *On ne voit pas fort clairement*, ajoutez vous, *comment cet Esclave, qui avoit enlevé Tyndare vingt ans auparavant, se trouve justement au dénoüement de la Piece, pour faire reconnoître ce fils qu'Hegion retenoit chez lui sans le sçavoir.* Il semble en effet que cet Esclave se présente de lui-même, sans qu'on voye aucun incident qui soit la cause directe ou indirecte de ce qu'il tombe justement dans ce tems-là entre les mains de Philopoleme. Mais ne pourroit-on pas dire, qu'en quelque endroit de la Grece que Stalagmus eût jusqu'alors été, il auroit été obligé de se tenir caché, de crainte d'être livré à son maître, s'il venoit à être découvert; mais que la guerre une fois declarée entre les Etoliens & les Eléens, il a commencé de paroître tête levée à Elide; & qu'ayant été reconnu par Philopoleme, ou par quelque autre prisonnier d'Elide, (ce qu'on peut aisément supposer) Philocrate l'a fait saisir le même jour qu'il est arrivé à Elide, où son Pere va du pair avec les premiers de la Republique, dans le

dessein d'obliger Philopoleme, & peut être même d'engager Hegion à lui ceder une partie du prix qu'il devoit lui donner pour la rançon de l'Esclave qu'il avoit laissé chez lui ? Il y a apparence que Plaute n'a supprimé les circonstances que je viens d'indiquer, que parce qu'il a crû que les Spectateurs les suppléeroient aisément d'eux-mêmes ; & dans ce cas-là il est non seulement excusable, mais très-loüable de les avoir omises. Car si dans la moindre narration il faut avoir soin de ne marquer que les circonstances qui sont absolument necessaires, à plus forte raison le Poëte est obligé d'observer cette regle dans une piece de Théatre qui dans le fond n'est guere autre chose qu'un long récit ; puisque dans les Pieces les plus remplies d'Action, la cause & le grand mobile de tout ce qui paroît au dehors, c'est quantité d'incidens & de circonstances qui n'existent uniquement que dans la bouche des Acteurs & dans l'imagination des Spectateurs.

ARTICLE LXXXIX.

DESCRIPTION D'UN ANNEAU d'Or trouvé depuis peu en Berry.

ON vient de nous communiquer un monument antique que nos Lecteurs seront bien aises de voir ici. C'est un anneau d'or, qui a été trouvé cette année

1716. proche de Bourges sous les racines d'un vieux chêne. On ne marque point le poids de cet anneau, mais seulement sa circonference, qui est en dehors de deux pouces & demi, & sa largeur, qui est d'une ligne & demie. Il a deux inscriptions, l'une en dehors, & l'autre en dedans; ou bien c'est une seule inscription, dont une partie est sur la circonference exterieure de l'anneau, & l'autre sur la circonference interieure. L'une & l'autre commence par une croix fourchuë, c'est à dire, dont les extremitez sont fenduës, & se terminent en deux petites pointes. Toutes ou presque toutes les extrémitez des lettres sont terminées de même. L'Inscription qui est sur la circonference exterieure est ✠ ADROS Y DRO SAROS, & celle de la circonference intérieure est ✠ TEBALGVTGVTANI. La forme des lettres fait iuger que cet anneau ne peut avoir été fait avant le Xe siécle. Les G y ont une forme qu'on ne leur voit gueres que sur quelques monnoyes de Hugues Capet, & de son siécle. La croix est un signe que l'anneau a été fait pour des Chrétiens. On ne mande point si les caracteres sont en creux ou en relief; mais il y a de l'apparence qu'ils sont en relief, & qu'ils n'ont point été mis autour de cet anneau, pour être imprimez, & pour cacheter. Au moins ce qui est en dedans n'a pu servir à cet effet. Ces caracteres sont tous également espacez ou éloignez les uns des

autres, & occupent toute la circonference de l'anneau. Du reste, cette inscription est une énigme sur laquelle les Sçavans feront plaisir de donner leurs conjectures.

ARTICLE XC.

REFUTATION D'UNE calomnie insigne.

IL paroit depuis plusieurs mois une infinité de Libelles satiriques & outrageans contre les Jesuites. Ils ont jugé à propos de ne les pas relever, & de se consoler devant Dieu par ces paroles de Jesus-Christ : *Vous serez heureux, quand à mon sujet les hommes vous maudiront, vous persécuteront, & vous chargeront de toutes sortes de calomnies : car c'est ainsi qu'ils ont traité les Prophetes avant vous.* Mais ils croyent ne devoir pas se taire sur un fait particulier, avancé avec la plus audacieuse temerité, & la méchanceté la plus noire, dans un de ces Libelles, intitulé, *Lettre d'un Theologien à un Evêque, sur cette question importante, S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher & pour confesser.* L'Auteur se donne lui-même pour témoin oculaire de la chose. Voici comme il la rapporte page 126.

Enfin, Monseigneur, je puis vous citer un exemple que j'ai connu par moi-même. J'ai été fort lié dans ma jeunesse avec le

feu Pere Guymond, & je n'ai gue
nu de Religieux plus humble & plu
re que ce Jésuite : neanmoins il s
avec opiniâtreté les maximes les pl
chées, & les plus corrompuës. Je
viens particulierement que pend
Mission, il enseignoit dans ses Co
ces aux Ecclesiastiques, qu'ils ne d
jamais refuser l'absolution pour les
de foiblesse ; & il mettoit dans ce
adulteres, & tous les crimes que l
tement des passions peut faire com
Il pretendoit qu'il n'étoit permis d
cette severité que pour les pechez c
ce, qu'il réduisoit aux crimes com
sang froid, avec un amour du n
l'on peut trouver dans les Demons
que l'on ne remarque presque jama
les pecheurs les plus corrompus.

Voilà un grand détail, & bien c
tancié ; on a attendu à le produire
Pere Guymond fût mort, le moy
réfuter, à moins que de le faire re
l'autre monde ?

Mais, par malheur pour le cal
teur, ce feu Pere Guymond vit enc
Fleche, & loin de profiter de cett
liation en avoüant le fait, ou au m
ne le contredisant pas, comme dev
re un Saint tel qu'on le suppose, v
qu'il en écrivit à son Provincial, q
eût appris ce qu'on publioit cont
dans un livre qui couroit tout Paris

MON REVEREND PERE,

Pax Christi.

Je crois faire plaisir à V. R. de lui dire que l'accusation qu'on me fait est par la grace de Dieu très-fausse, & que de la maniere dont elle est conçuë, elle paroit l'être par elle-même, cela seul peut être une raison de ne la point refuter en particulier, & de dire en general qu'elle porte en elle même un caractere visible de fausseté, ce qui seroit bien le plus court, & ce que j'aimerois bien mieux.

Cependant comme quelques-uns peuvent souhaiter de moi une réfutation expresse, j'en ai fait une formule, que je trouve assez conforme à mon âge, fort simple, & par là peut-être capable de détromper le lecteur. On peut en retrancher tout ce qu'on voudra, je le trouverai fort bon. Quoi qu'il en soit, je prie très-humblement V. R. si l'on s'en sert, de dire à nôtre Ecrivain, qu'en ce qui me regarde il n'y ait point d'invectives trop fortes sur la mauvaise foi de l'accusateur.

Je l'envoye séparément à V. R. afin qu'elle puisse la montrer à qui elle voudra. C'est avec un profond respect que je suis, de V. R. dans l'union de ses SS. S F.

Son très-humble & très-obéïssant Serviteur. H. Guymond S. J.

Juillet 1716.

Voici la declaration du P. Guymond, à laquelle on n'a rien ajouté, conformément à son intention. Ce Pere, après avoir cité le texte de l'Auteur, parle ainsi.

Je declare que je n'ai jamais dit, ni pensé, rien de semblable. De tels sentimens sont si opposez, non seulement à la probité, mais au bon sens, qu'on ne peut les attribuer à personne sans de grandes preuves, & l'auteur n'en apporte aucune, il veut être crû sur sa parole.

S'il avoit au moins marqué le lieu de la Mission où il prétend que cela s'est dit, on pourroit y faire des informations convenables, & en connoître le vrai, ou le faux ; mais il affecte de le cacher, de peur que par des témoignages de bons Ecclesiastiques, & d'autres honnêtes gens, on ne découvrît la fausseté de ce qu'il avance.

Au reste, de la maniere dont il parle de moi, disant *le feu P. Guymond*, il montre qu'il me croit déja en l'autre monde, & hors d'état de lui répondre ; mais Dieu par sa misericorde a bien voulu, dans un âge si avancé, & dans l'infirmité où je suis, me donner avant que de mourir le tems & l'occasion de réfuter une calomnie si injuste, & si contraire aux bonnes mœurs.

Pour imiter la moderation Chrétienne de l'accusé, on ne s'étendra point en reflexions sur une calomnie de cette nature, mais on espere que le public y suppléera par ses propres reflexions ; & que ce seul trait

lui fera connoître quel fonds il doit faire sur tout ce que l'auteur du Libelle, & tous ses semblables, avancent tous les jours contre les Jésuites.

ARTICLE XCI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE BREME.

LEs Protestans, qui ont tant reproché à l'Eglise Catholique, & même aux Saints Peres, les explications mystiques de l'Ecriture, ces partisans outrez du sens litteral, sont revenus aux allégories qu'ils méprisoient, ils avoient poussé trop loin ce mépris, ils poussent trop loin leurs recherches mystiques, toujours loin de la verité, l'esprit d'erreur ne garde point de mesures. Cocceïus a porté à de grands excès cette maniere d'interpreter l'Ecriture. Mr. Lampe, qui n'a pas l'imagination plus reglée que celle de Cocceïus, moins sçavant d'ailleurs dans les langues que ce chef d'une nouvelle secte, a fait paroître l'an passé un volume *in* 4°. sur le Pseaume XLV. Il y fait gloire de ne point suivre les Saints Peres, quoique ce soit le seul moyen de ne pas s'égarer dans les interpretations allégoriques de l'Ecriture : Mr. Lampe a voulu tirer de son propre fonds cet ample Commentaire mystique, & son fonds fertile en

chimeres n'est pas épuisé ; il prc *Thrésor d'interpretations mystiques. tationum sacrarum ΔΩΔΕΚΑΣ , Psalmus XLV. perpetuo commentari natur : immistis variis ad sensum sac tura Hieroglyphicum & antiquitat spectantibus. Autore Friderico Adolp pe , Ecclesia Bremensis in Cœtu Step Pastore. Sumptu Philippi Godofre manni. Bremæ, Litteris Hermanni ri, Jun. Reipub. Typogr.* 1715. 4°., *sans la préface & les indices.*

DE HALL.

Monsieur Heuman a commenc puis environ trois ans une espece nal , sous le titre d'*Acta Philos* Mr. Heuman a beaucoup lû , & profit ses lectures, pour enrichir & fier le nouveau Journal.

Monsieur Volfius prépare une n édition *de la Bibliotheque de Koeni* gée & fort augmentée. Mr. Volfiu nous devons déja plusieurs livres e a appris sous Monsieur Fabricius , vant Professeur d'Hambourg, à Republique des Lettres avec discer & sans relâche, à lui procurer beau livres , & toujours de bons livres.

DE BASLE.

Nous avons trois ouvrages n de Mr. Zuinger , *Triga dissertatio*

dicarum. I. De plantis Nasturcinis, sive Antiscorbuticis. II. De Epilepsiâ, & III. De morbis praeliantium seu inter praeliandum adquisitis à Mystis quibusdam Apollineis in Universitate Basiliensi conscriptarum publicèque ventilatarum, non tam curiositatis quàm variae utilitatis gratia denuò recognitae, ac in lucem edita à Theodoro Zuingero Archiatro Basil. & Professore Med. primario. Basileae; impensis E. & J. R. Thurnisiorum fratrum. Anno MDCCXVI.

D'ITALIE, DE FERLI.

L'Academie de cette ville, qui a pris le nom de *Philergiti* ne se distingue pas seulement par la naissance, les emplois, le mérite des sujets qui la composent, elle se rend encore recommandable par le soin de s'occuper utilement pour le public; elle fit paroître il y a quelques années un recüeil de divers traitez de literature composez par quelques Académiciens celebres, & revûs par toute l'Académie; elle vient de faire paroître un second Recüeil qui ne cede point au premier, & qui fait souhaitter ardemment qu'elle n'interrompe pas ses travaux: l'habileté & le goût du Secretaire de l'Académie ont contribué beaucoup à la perfection du Recüeil. *Saggi de Letterati E-Serciti de Filergiti di forli lib.* 2°. *Raccolti da Ottaviano Frisignani Segretario della Academia.*

D'ANGLETERRE.

L'Auteur qui a fait un livre pour
ver *que l'enfer est dans le soleil*, s'a
Suinden.

Monsieur Taylor est Auteur *d'un*
de Perspective Linéale, où l'on ense
maniere de représenter au juste toute
d'objets de la maniere qu'ils paroissent
dans toutes les situations, ce traité s
au jugement des connoisseurs ce qui
de meilleur sur la même matiere. D
ticles fort negligez dans les autres
de perspective, sont expliquez ici fo
tement. I°. Le moyen de trouver la
sentation des figures qui sont refléch
des plans polis. II°. Le moyen d'exa
si les regles de la Perspective ont été
yées dans un tableau, ou dans un de

DE HOLLANDE, D'UTRECH

Il a paru ici un nouveau Comm
sur la prophetie de Zacharie. C'est un
Samuelis Szattmar Nemethi explicat
phetia Zacharia.

DE PARIS.

On imprime *la vie du Bienheureu*
François Regis de la Compagnie de J
Le Pere D'Aubenton, Confesseur de S
jesté Catholique, en est Auteur; i
Procureur à Rome dans l'examen q
a fait des vertus heroïques, & m
nombreux & signalez de ce Missio
vrayement Apostolique; & il l'expo
beaucoup d'onction & d'élegance.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1716.

ART. LXXIX. *Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congregations séculieres de l'un & de l'autre sexe, Tome IV.* Page 1223

ART. LXXX. *La vie d'Anne Stuart Reine de la Grande Bretagne, traduite de l'Anglois.* p.1257

ART. LXXXI. *Mandement de S. E. Monseigneur le Cardinal de Bissy, par lequel il condamne le livre intitulé, Lettres Théologiques &c.* p.1274

ART. LXXXII. *Les Oeuvres de Virgile, traduction nouvelle, avec des notes critiques & historiques, par le P. Catrou de la Compagnie de Jesus.* p.1297

ART. LXXXIII. *Lettre de..... à Mylord Duc de.... sur les Medaillons des Anciens.* p. 1322

ART. LXXXIV. *La Critique du Théatre Anglois comparé au Théatre d'Athenes, de Rome, & de France, Traduction de l'Anglois de M. Collier.* p. 1334

ART. LXXXV. *De la maniere de negocier avec les Souverains, de l'utilité des negociations, du choix des Ambassadeurs*

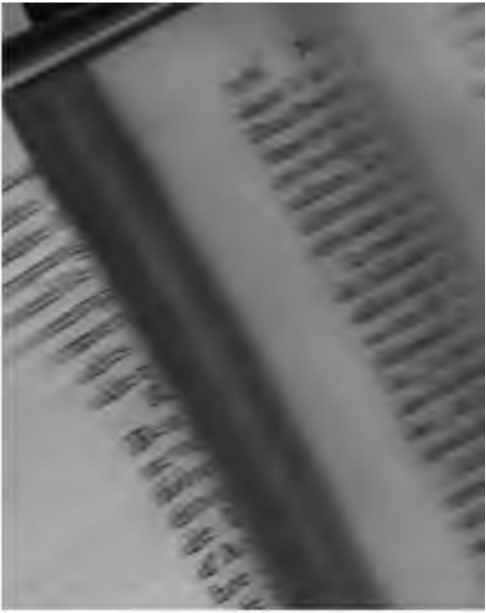

Sala

X. li

les P

IMP

une cui-

S. C. dans

isez, fond,

le titre de

des miracles.

Pole.

& des Envoyez, & des qualitez necessaires pour réüssir dans ces emplois. Par M. de Callieres. p. 1350

ART. LXXXVI. *Le Spectateur, ou le Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siecle, traduit de l'Anglois.* p. 1368

ART. LXXXVII. *La Cotterie des Antifaçonniers établie dans L. C. I. D. E. L. S. Premiere relation, où l'on traite de l'établissement de cette Cotterie.* p. 1382

ART. LXXXVIII. *Fragment d'une Lettre de M. Coste sur la durée de l'Action de la Comédie de Plaute, intitulée*, les Captifs. p. 1388

ART. LXXXIX. *Description d'un Anneau d'Or trouvé depuis peu en Berry.* p. 1399

ART. XC. *Réfutation d'une Calomnie insigne.* p. 1401

ART. XCI. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, De Brême. p. 1405

De Hall. p. 1406

De Bâle. ibid.

D'Italie, De Ferli. p. 1407

D'Angleterre. p. 1408

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA DE JUILLET 1716.

PAge 1356 l. 27. forment, *lisez*, fomentent.

Pag. 1360 *après le mot* arrivé, *mettez un point.*

Pag. 1 25 l. 26. *lisez*, Salonine.

Pag. 1330 l. 23. IMP. XX. *lisez*, IMP II.

—— lig. 25 *lisez*, à ses pieds une cuirasse & un casque: dans.

—— l. dern. *lisez*, une urne, S. C. dans le champ. l'un & l'autre.

Pag 1336 lig 20. *ôtez*, de.

Pag. 1343 l. 9. *ôtez*, quoique.

—— l. 23. *lisez*, tout.

Pag. 1348 l 24. , *lisez*, risus.

Pag. 1405 lig penult. & dern. *lisez*, fond, *ôtez*, s, à la fin du mot.

Pag. 1407 *lisez*, forli, dans le titre de l'article.

Pag. 1408 l g. 30. *lisez*, & des miracles.

—— l. 32. *lisez*, il les expose.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois en blanc, & broché 16 f.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1716.

ARTICLE XCII.

GALLIA CHRISTIANA in Provincias Ecclesiasticas distributa &c. C'est-à-dire, *La Gaule Chrétienne, divisée en Provinces Ecclésiastiques, qui contient la suite & l'histoire des Archevêques, des Evêques, des Abbez de France & des païs voisins, depuis l'origine des Eglises jusqu'à nôtre tems, avec les pieces autentiques pour servir de preuves, mises à la fin. Par le travail & l'étude de Dom Denys de Sainte Marthe, Prêtre & Moine de l'Ordre de Saint Benoît, de la Congrégation de S. Maur. Tome I.* A Paris, de l'im-

primerie de Jean - Baptist
gnard, premier Imprime
Roi & de l'Academie Fra
1715. *In folio*, 1330 *colonnes*
catalogue des Prélats, & 21
pour les pieçes justificatives.

LE premier qui ait en
de faire connoître l
chevêques & les E
qui ont gouverné les
ses de France depuis leur orig
été Jean Chenu de Bourge
Avocat au Parlement de Pari
ouvrage parut *in* 4°. l'an 1621
me un leger essai d'un grand d
que Claude Robert, grand
diacre de Châlons sur Saone,
plus loin dans un volume *in f*
primé en 1626. sentant néa
que les forces lui avoient n
pour l'executer en sa perfecti
exhorta les deux celebres fre
meaux, Scevole & Loüis de
Marthe, de se charger d'un
sous lequel il reconnoissoit av
combé.

Messieurs de Sainte Marthe a
merité la réputation de ve

Sçavans par leur hiſtoire généalogique de la Maiſon de France : & les doctes recherches qu'ils avoient faites pour la perfectionner, les avoient conduits à des découvertes utiles pour l'hiſtoire des Egliſes de France. D'ailleurs ils étoient en commerce avec les autres Sçavans de leur ſiecle, dont les ſecours ne leur manqueroient pas. Il leur convenoit donc, & ils étoient en état d'avancer un ſujet ſi important, & qui demandoit une érudition non commune. Ils exposerent leur projet à l'Aſſemblée du Clergé de 1645, qui l'agréa, & les invita à en preſſer l'éxécution. Pendant qu'ils s'y appliquent, & dans le cours de l'impreſſion, la mort ſurvient, & enleve premierement Scevole en 1652, & puis Loüis en 1656, celui-là dans ſa 79^e^ année, & celui-ci dans ſa 83^e^. Les deux Sçavans freres, comme par avance de ſucceſſion, avoient fait part de leur travail à Pierre Scevole, Abel & Nicolas de ſainte Marthe, fils de Scevole & Neveux de Loüis : ils le leur laiſſerent à achever, avec l'honneur *de le preſenter* à l'Aſſemblée du Cler-

gé de 1656. Leur ouvrage est en quatre tomes, le premier des Archevêques, le second & le troisieme des Evêques, le quatrieme des Abbez.

Quelque applaudi qu'il ait été en son tems, dans la suite il s'est trouvé défectueux. Depuis Messieurs de sainte Marthe on a fouillé avec plus de soin les recoins des bibliotheques, & on en a tiré une infinité de pieces anciennes qui ont été publiées sous differens titres, de spicilege, mélanges, recueils, *spicilegium*, *miscellanea*, *analecta*. Comme par là quantité de Prélats & d'Abbez sont sortis de l'oubli où ils étoient auparavant, il a fallu pour leur rendre la place qu'ils ont occupée, penser à une nouvelle édition du *Gallia Christiana*, ou plûtôt à le refondre. A qui cette entreprise pouvoit-elle appartenir à plus juste titre, qu'au R. P. de sainte Marthe, issu de la même maison que les premiers Auteurs, & connu par plusieurs doctes ouvrages ? Il y fut même engagé par l'Assemblée du Clergé de 1710.

Outre un grand nombre de corrections, & un plus grand nombre

d'additions, il donne à tout l'ouvrage un ordre plus convenable, & pour ainsi dire, plus Ecclesiastique, en le divisant par Provinces. Comme il y a un rapport plus particulier entre un Metropolitain & ses Suffragans, entre un Evêque & les Abbez de son Diocese, le P. de sainte Marthe commence par la liste des Archevêques d'une Province; d'où il passe à la liste des Evêques de la même Province, & en chaque diocese il met celle des Abbez dont les Monasteres y sont situez: enfin, il ajoute les noms qu'il a pû recouvrer des Doyens, des Prévôts & des autres premieres dignitez des Chapitres dans les Eglises Cathédrales. Il a encore eû soin de faire graver une carte géographique de chaque Province. Entre les Provinces & les Archevêques, afin d'éviter les contestations sur leur prééminence, il ne suit point d'autre ordre que l'alphabetique : & il en use de même à l'égard des Evêques sous chaque Metropole. Au reste, il avouë qu'il a été aidé par plusieurs de ses Confreres, & il marque sa

reconnoiſſance envers ceux qui lui ont fourni des memoires.

A la vûë de ces nombreuſes & longues ſuites de Prélats qui ſe ſont ſuccedé ſans interruption les uns aux autres, unis de communion avec le S. Siege Apoſtolique, où ils reveroient le Vicaire de JESUS-CHRIST & leur Chef, unis entre eux, & avec ceux du reſte du monde, reconnoiſſons le caractere propre de l'Egliſe Catholique, ſa perpetuité & ſon unité. Diſons avec Tertullien * aux Proteſtans, & generalement à tous les ſectaires, « Apprenez nous quelle » eſt l'origine de vos Egliſes. Deve» loppez nous la ſuite de vos Evê» ques ou de vos Paſteurs ; enſorte » que par une ſucceſſion non inter» rompuë elle remonte juſqu'aux » Apôtres, ou aux Diſciples des Apô» tres, & que tous ceux que vous » nommerez, ayent perſeveré dans » une même communion.

Le P. de ſainte Marthe paroit perſuadé que S. Paul a prêché l'Evangile en Eſpagne ; & il en infére, comme une choſe vraiſemblable,

* *L. de præſcript. c.* 32.

que l'Apôtre passant par les Gaules, laissa de ses Disciples pour être Evêques, S. Trophime à Arles, S. Crescent à Vienne, S. Paul, ou *Sergius Paulus* à Narbonne. Il cite les Peres, ou qui disent expressément, ou qui font entendre, que dès le tems des Apôtres, ou peu après, la prédication de l'Evangile a fait du progrez dans les Gaules : il ne croit pas que Gregoire de Tours soit absolument contraire à ce sentiment, & il compte pour peu l'autorité de Severe Sulpice.

A la verité plusieurs Eglises de France prétendent à la gloire d'avoir eû pour fondateurs des Evêques consacrez par la main des Apôtres, ou de leurs premiers Disciples ; mais outre que quand il faut venir à la preuve, elles ne produisent aucun titre qui semble meriter une entiere créance, elles sont encore obligées, pour trouver des successeurs à ces hommes Apostoliques, de descendre vers le troisiéme siécle, & de laisser vuide un grand intervalle de tems. Mais qui empêche de dire, reprend le P. de sainte Marthe, que

les Eglises formées dès le premier siecle du Christianisme, & bientôt dissipées par la persécution, ne commencerent d'avoir un établissement constant, qu'après que cette violence fut cessée? & qui ne sçait pas, que les persécuteurs étoient encore plus animez contre les livres Ecclesiastiques, que contre les personnes, afin de détruire jusqu'à la mémoire du nom Chrétien?

On se sent fort incliné à penser, qu'en ces premiers tems les Chrétiens, la plûpart gens simples & de bonne foi, n'étoient pas fort soigneux de tenir registre du nom & de la vie de leurs Pasteurs. » Plusieurs » nations entre les Barbares qui » croyent en JESUS-CHRIST, dit » S. Irenée l. 3. c. 4. sans caractere & » sans encre ont la parole du salut » écrite dans leurs cœurs, & gardent » fidellement l'ancienne tradition. Il n'est pars hors de vraisemblance que ce passage de S. Irenée regarde nos Gaulois : & s'ils manquoient des livres de la sainte Ecriture, en avoient-ils de moins necessaires? Peutêtre même qu'il s'écoula un assez long

tems, avant qu'ils fiſſent les catalogues de leurs Evêques : en effet, ce n'eſt pas par ces catalogues que s'eſt conſervée la mémoire des anciens Evêques ; mais par les hiſtoires particulieres où ils ont eû part, par les ſouſcriptions des Conciles où ils ont aſſiſté, & par de ſemblables monumens. Enfin, une preuve que les Catalogues qui ſe gardent dans les archives de quelques Egliſes, ne ſont pas de la premiere antiquité ; c'eſt qu'ils ſont défectueux, & manquent de pluſieurs noms qui ſont connus d'ailleurs.

Ce premier tome du nouveau *Gallia Chriſtiana* comprend la liſte des Prélats de cinq provinces ; ſçavoir, d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon & d'Auch. Ce n'eſt pas ſeulement un Catalogue ou une ſuite de leurs noms, mais une hiſtoire abregée ou un éloge de chacun. On dit que l'Auteur s'eſt laiſſé échapper quelques fautes ; mais un Lecteur équitable ſçait qu'il eſt impoſſible de les éviter toutes dans un ouvrage ſi vaſte : on dit qu'il diſpenſe les loüanges ſelon ſon affection ; & c'eſt ce qui eſt

plus difficile à corriger qu'un nom & qu'une datte.

Afin de donner quelque idée de l'ouvrage, on s'arrête aux Evêques & Archevêques d'Albi, en s'appliquant principalement à faire voir ce que cette édition ajoute à la premiere.

Albi, en Latin *Albia*, *Alba*, *Albiga*, *Albige*, est marqué dans la notice de l'Empire la quatrieme cité de la premiere Aquitaine sous la Metropole de Bourges, dont elle n'a été séparée que l'an 1676. Elle est dans le ressort du Parlement de Toulouse, située sur la riviere de Tarn, dans un païs très fertile en blez & en vin, & qui produit d'excellent safran. L'Eglise Cathédrale, sous l'invocation de sainte Cécile, est une des plus belles de France; l'Evêché, un des plus riches, & plusieurs Evêques ont été honorez de la dignité de Cardinal. Le Chapitre étoit anciennement de Chanoines Réguliers, qui furent sécularisez en 1297. par une bulle de Boniface VIII. Il est composé d'un Prévôt, d'un Chantre, d'un Souschantre, de trois Archi-

diacres, d'un Théologal, & de vingt Chanoines. Le diocese comprend 317 parroisses. Par la Bulle d'érection d'Albi en Archevêché, les Evêques de Castre, de Mende, de Rhodez, de Cahors & de Vabre, ont été faits ses suffragants. Il y a dans le septieme tome du spicilége une chronique des Evêques d'Albi depuis 647 jusqu'à 1193. Alphonse d'Elbene Evêque d'Albi en 1589. a écrit l'histoire de ses predecesseurs. Le P. de sainte Marthe a fait d'autres recherches, & consulté les pieces originales; en quoi la Bibliotheque de Mr. Colbert lui a été d'un grand secours. L'Eglise d'Albi honore Saint Clair comme son premier Evêque, & celebre sa fête le premier jour de Juin: selon la tradition du païs il finit sa vie par le Martyre à Lectour. C'est tout ce qu'en disent Messieurs de sainte Marthe; & le P. de sainte Marthe ajoute que les Eglises de Bordeaux, d'Auch, de Limoge, de Perigueux, de Sarlat, & de Lectour, font aussi la fête de S. Clair le même jour; & que les Bollandistes qui rapportent les Actes de son mar-

tyre, avoüent qu'ils n'y voyent rien de certain.

Antimius fut le second Evêque, & le disciple de S. Clair.

Ce n'est qu'environ l'an 406. que l'histoire commence à faire mention des Evêques d'Albi. Gregoire de Tours * a nommé Diogenien entre les Prélats qui en ce tems-là illustroient l'Aquitaine, Exupere de Toulouse, Symplicien de Vienne, Amand de Bourdeaux. Les deux éditions s'accordent sur les sept Evêques suivans; mais la seconde remarque que S. Salvius, septiéme Evêque d'Albi, assista au Concile de Braine en 1580, & que selon la chronique Constantius 9[e] Evêque alla du moins jusqu'à l'an 647.

Dans l'ancienne édition Constantius est suivi immédiatement d Loup, qui en 876 souscrivit au Cor cile de Pontion; & par conséque elle laisse vuide un intervalle d'env ron 229 ans; lequel est rempli dans nouvelle par neuf Evêques. Com on s'y est trouvé embarrassé, il e

* *L.* 2. *c.* 13.

propos de rapporter les termes du P. de ſainte Marthe.

Poſt Conſtantium ſedit Richardus, Fauſtini Caſtrorum Abbati Æqualis ab anno 673. ex Spicilegii tomo VII. & ex annalibus Benedictinis Mabillonii ad annum 647. Ce n'eſt là qu'une faute d'impreſſion, au lieu de *ab anno* 647 *ad annum* 673.

Citruinus ex eodem chronico, ut cæteri qui ſequuntur, ad Lupum III, eruitur: ibi enim legitur Epiſcopaſſe *anno* 692... *Porro Concilio Toletano XIII. anno Chriſti* 683. *inter Epiſcoporum Vicarios ſubſcripſit.*

1°. Dans le ſtyle de la chronique le mot *Epiſcopabat* ſignifie la fin de la vie & de l'Epiſcopat : toutefois une épitaphe de Citruin trouvée dans l'Egliſe de Caſtre, où il avoit été Abbé, & rapportée par le P. de ſainte Marthe, marque ſa mort au 30ᵉ de Mai 698. 2°. Citruin étant encore Abbé & deputé d'Eſtienne Evêque de Carcaſſone, ſouſcrivit au Concile XIII. de Tolede en 683. il ne fut pas donc ſucceſſeur immediat de Richard, mort dix ans auparavant ſelon la Chronique, *anno* 673. Richar-

Les autres quatre Evêque
nus par des Actes de d
d'échange, par les Archiv
par la Chronique ; de so
Archives sont opposées
ves, & quant à la Chroni
obligé de remarquer qu'
souvent negligée & aband
citée & suivie.

Il n'est pas plus facile
la chronologie des Evêqu
L'Auteur s'exprime ainsi
rexit Episcopatum regnante
no decimo, qui Chrsti erat
aut 964. Id autem liquet e
Epraldi Præpositi. ...Invenitu
nardi nomen in tabulis anni
que adhuc Guillelmo Comi
in tabulis Albiensibus. Il di
que suivant, nommé Fro
men Froterii invenitur in test
tii Raimondi Comitis Tolosa
no 960 conditum autumat
l. 6. de re diplomatica. sed f
De eo in chronico legitur
Froterius Episcopabat. Cert
Froterio, præsente Fulcra
Lodonensi cum Regismundo
illo Comite Tolosano, dedica

sia sancti Michaëlis Galliacensis, ut probant ipsius Froterii litteræ, quarum exemplar ex archivo Albiensi descriptum contulimus ad aliud Galliacense.

1°. Depuis l'année 967 il faut, selon Catel, venir à 1020, ou selon La Faille à 992, pour trouver un Comte de Tolouse nommé Guillaume. Si Bernard donc est allé jusque là, *seditque adhuc Guillelmo Comite Tolosano*, que devient l'Episcopat de Froterius, & comment avec la qualité d'Evêque d'Albi a t il signé au testament du Comte Pons Raimond? 2°. Bernard étoit encore Evêque en 967, & Froterius signe à ce testament en 960. 3°. Autre difficulté, Amelius I. succéda à Froterius, & obtint de Pons Comte d'Albi la terre de Vioux, pour fonder un monastere, en 987. 4°. Après Amelius Ingelbin assista à l'élection de Gausbert Evêque de Cahors en 990, & sur le temoignage de la chronique Honorat mourut l'an 992. Comment produire ce temoignage; car il y a dans la chronique *anno* 972 *Froterius Episcopabat*, *anno* 992 *Honoratus Episcopabat*, *anno* 1020 *Amelius Episco-*

pabat; & ce n'est pas ainsi que
de sainte Marthe arrange ces
ques?

Les deux éditions ne commen
à s'accorder que depuis Domin
de Florence, qui ayant pris p
sion de l'Evêché d'Albi en 137
été transferé à celui de S. Pa
Tomiers en 1382, retourna à
vers l'an 1392.

La premiere édition ne co
que soixante huit Evêques d
S. Clair jusqu'à Gaspard de Da
la seconde en compte quatre v
six, quoi qu'elle retranche tro
quatre de ceux à qui Messieur
sainte Marthe avoient donné p
Neuf de ces Evêques ont été
dinaux, avec cette difference
marquable, que les trois prem
par leur promotion laissoient l'
ché vacant, le Cardinalat étant
incompatible avec un Evêché
n'est pas Titre de Cardinal : il
a pas été de même des six autres.

Après la mort de Gaspard
Daillon, arrivée en 1676, Alb
érigé en Archevêché, & Jér
Serroni, Romain de naissance,

'Ordre de S. Dominique, en fut le
premier Archevêque. Monseigneur
e Goux de la Berchere fut nommé
on successeur l'an 1687. Comme il
ut transferé à Narbonne en 1703,
Monseigneur Henri de Nesmond
ui succeda à Albi. Le grand merite
le ces Prélats est connu de toute la
France.

En décrivant la suite des Evêques
cent choses se presentent qu'on ap-
prend avec plaisir. On y voit des
itres pour justifier la généalogie de
quelques grandes maisons, & pour
assurer la jurisdiction qu'exercent
es Evêques dans Albi, où ils avoient
droit de faire battre monnoye. L'an
1220 Guillaume VI. permit aux ha-
bitans de disposer de leurs biens par
testament, à condition que manque
d'en avoir ainsi disposé, ce qu'ils
laisseroient, appartiendroit à l'Evê-
que. On y trouve des mémoires
pour une histoire de la Regale. On
est étonné & scandalizé d'un traitté
pour succéder à Amelius environ
l'an 1040, & encore plus d'une do-
nation faite par Pons Comte d'Albi
& sa femme Majora de l'Evêché

d'Albi & de la moitié de celui de Nisme.

On ne regarde que comme une faute d'impression qui n'est point corrigée dans *l'errata* page 20 ligne 10. *Alphonsus filius S. Ludovici.* Alfonse étoit frere de S. Loüis, & il épousa Jeanne, fille unique de Raimond dernier Comte de Toulouse.

Ce volume est terminé par des tables chronologiques très-utiles en un ouvrage de cette nature, avec des tables generales des matieres, & d'autres particuliéres pour le nom des Prélats, des Abbez & des Abbesses.

ARTICLE XCIII.

LES OEUVRES DE VIRGILE, *Traduction nouvelle, avec des Nottes critiques & Historiques, par le P. F Catrou de la Compagnie de Jesus. Le Géorgiques, Tome 2.* A Paris, che Jean Barbou, ruë S. Jacques pr che la fontaine S. Benoît, aux C gognes *in* 12. *p.* 495.

ON ne conteste point que Géorgiques sont l'ouvrage

plus achevé de la versification Latine. *Virgile, il est vrai*, dit le P. Catrou, *nous présente encore ici une nymphe rustique, mais il l'orne des plus belles fleurs. Sa beauté est naturelle, mais ses parures sont recherchées dans leur simplicité.* Jamais Virgile ne parut plus profondement sçavant, que dans ce beau poëme didactique (c'est ainsi qu'on appelle ceux que la poësie consacre à donner des préceptes). Grand Philosophe, il entre dans tous les mystéres de la nature. Habile Astronome, il se transporte souvent au ciel, pour en décrire les mouvements. Sçavant Géographe, il parcourt presque tous les climats du monde connu de son tems. Profond Théologien dans sa religion, il traitte de la nature de Dieu, du culte des Dieux subalternes, & quelquefois du droit des Pontifes. Enfin, à parler sans exaggeration, ce livre seul fournit autant à l'érudition profane, qu'aucun autre ouvrage qui nous soit resté de l'ancienne Rome. Tel est le merite de l'Auteur Latin qu'on vient de traduire, & d'éclaircir. Celui du Traducteur &

de l'Interprete se fait sentir à son tour dans tout le corps de l'ouvrage. Quoi qu'en dise le P. Catrou, sa traduction ne fait rien perdre des graces de son original. L'harmonie de la versification, qu'il n'est pas possible d'égaler en prose, y est bien remplacée, par la netteté & par l'élégance de l'expression. Pour l'érudition du Poëte, elle est soutenüe, developpée, & quelquefois même reformée, par celle du Commentateur. Ce qui met de la distinction entre celui ci, & ceux qui l'ont précedé, c'est la brieveté, la précision, & la critique de ses notes marginales, les recherches curieuses de ses dissertations, & sur tout l'utilité de ses heureuses decouvertes. Le Pere Catrou vient d'éprouver, contre son esperance, *qu'il restoit encore à glaner dans le champ des Géorgiques, après l'ample moisson que les sçavants y ont faite avant lui.*

Rien ne repand un plus grand jour sur les faits historiques semez en divers lieux de ce poëme, que l'époque du tems où Virgile retoucha ses Géorgiques, où il y fit des

additions, & où il en donna comme une nouvelle édition. Il les avoit finies, & il en avoit fait la lecture à Auguste dès l'année 724. de Rome, immediatement après la bataille *d'Actium*. Dix ans après dans l'année qui précéda sa mort, en l'an 734. depuis la fondation de Rome, le Poëte reforma ses Bucoliques & ses Géorgiques. Ce fut alors qu'il mêla à ce dernier ouvrage les évenemens de l'année courante, qui tournoient à la gloire d'Auguste, son Maître & son Héros. Sous une autre datte, tous ces endroits du Poëte sont intelligibles, & les autres Commentateurs, faute de l'avoir apperçu s'étoient furieusement tourmentez à éclaircir ces passages, qui ne pouvoient avoir de verité en l'an 724, où ils supposoient que Virgile avoit terminé ses Géorgiques. Le P. Catrou a decouvert deux choses, qui rendent à son Auteur la clarté que la pénetration des Interpretes ses prédecesseurs n'avoit pû lui donner. 1°. Il est certain, dit-il, que Virgile retoucha ses Bucoliques & ses Géorgiques. L'Auteur de sa vie le dit en

ces termes, *Bucolica Georgicaque emendavit.* D'ailleurs, on ſçait qu'à la premiere édition de ce dernier ouvrage, il avoit parlé de la ville de Nôle, & que dans la ſuite il en retrancha le nom, pour un mécontentement qu'il en avoit reçû. Enfin, il ôta, au quatriéme Livre de ſes Géorgiques, par l'ordre d'Auguſte, les vers qu'il y avoit inſerez à la loüange de Gallus. Il y ſubſtitua la belle fable d'Ariſtée. Il eſt hors de doute qu'il n'eut ordre de faire ce changement à ſon ouvrage, que quand Gallus fut tombé dans la diſgrace de l'Empereur. Selon l'Hiſtorien Dion, ce ne fut qu'en l'année 728. de Rome. Vraiſemblablement cette correction faite aux Géorgiques deja repandües, ne devint publique que quand ſon Auteur en fit paroître quelque tems après une ſeconde édition. Il demeure donc établi, que Virgile a fait des changements & des additions à ſes Géorgiques. 2°. Il n'eſt pas moins inconteſtable, que la nouvelle édition de l'ouvrage dont nous parlons ſe fit en l'année 734 de Rome. Tiberius Donatus

s'assûre par l'arrangement des faits qui composent la vie de Virgile. *Bucolica Georgicaque emendavit*, dit il ; puis il ajoute sans interruption, *anno verò quinquagesimo secundo statuit in Græciam, & Asiam secedere.* Virgile avoit cinquante deux ans quand il entreprit le voyage de la Grece, & de l'Asie, après avoir mis la derniere main à ses Géorgiques. Or l'année cinquante deuxieme de Virgile tombe sous l'an 734. de Rome, puis qu'il mourut âgé de 53 ans, en l'année 735.

Ce qui confirme, à n'en plus douter, que Virgile retoucha ses Géorgiques l'année qui préceda sa mort ; c'est le détail des faits historiques qu'il y ajouta en l'honneur d'Auguste. Il semble qu'il ait pris plaisir d'y tracer les nouvelles courantes de l'année 734. Dion, qui les rassemble en Annaliste sous cette même année, devient un interprete fidelle de Virgile. On y trouve tous ces évenements avec une exactitude, qui éclaircit le Poëte, & qui honore l'Historien. L'un fait entendre Virgile, l'autre donne de la créance à

Dion. Nous marquerons le détail de ces faits, en ſuivant de livre en livre les remarques du P. Catrou. Nous avons compris qu'il a eû raiſon de dire, dans ſa preface, *qu'il a trouvé une clef pour introduire les Lecteurs du Poëte Latin dans des endroits obſcurs où l'on n'avoit pû pénetrer à la faveur des Commentaires.* On peut l'aſſurer que la Republique des Lettres doit lui ſçavoir gré de ſa découverte.

Sur le premier livre des Géorgiques.

Le Poëte l'a tout employé à donner des preceptes du labourage. Après une propoſition de tout ſon ouvrage, que l'on doit regarder comme très-exacte, il paſſe à une invocation des Dieux. Le P. Catrou, dans ſes notes, l'a trouvée un peu défectueuſe. Le Commentateur y juſtifie enſuite, contre l'amertume des critiques, l'apoſtrophe que fait Virgile à Auguſte Ceſar, où, par une maniere de dedicace, il l'invoque comme une Divinité. En expliquant dans un grand detail ces vers,

Anne novum tardis sydus te mensibus addas,
Quà locus Erigonem inter, chelasque sequentes
Panditur, ipse tibi jam brachia contrahit ardens
Scorpius, & cœli justâ plus parte relinquit,

Il sauve à Virgile le reproche que d'habiles censeurs lui ont fait, d'avoir donné dans un brillant galimathias. *Il* avoit paru étonnant, ajoute le nouvel Interprete, que Virgile eût rendu à Octavien, dès l'année 724. des honneurs divins, avant que le Senat l'eût mis, de son vivant même, au rang des Dieux. C'est que jusqu'au P. Catrou on ne s'étoit point avisé, que ce morceau fût ajouté par l'Auteur des Géorgiques en l'année 734, tems où l'on étoit en possession de faire des sacrifices à Auguste, comme à une Divinité. Horace en parle de la sorte, *Præsenti tibi divinos largimur honores.* Sans le secours du nouveau systeme, comment échapperoit-on à cette difficulté ?

Dans la crainte de grossir trop cet extrait nous omettrons les diverses observations, sur l'astronomie, sur l'histoire naturelle, & sur la reformation du texte, dont les notes critiques & les dissertations du P. Catrou sont remplies. Autant qu'il est aisé d'abreger certains livres, où les Auteurs renferment peu de matiere sous beaucoup de paroles ; autant est il difficile de donner un raccourci de ces ouvrages, où la multiplicité des objets nous laissent dans l'indetermination du choix. Tel est le Commentaire que nous examinons.

Nous ne pouvons néanmoins passer sous silence la belle note que fait le Pere Catrou sur ces deux vers de Virgile,

Ergo inter sese paribus concurrere telis
Romanas acies iterùm videre Philippi.

La ville de Philippes a-t-elle donc vû deux batailles de Romains contre Romains? Il ne s'agit pas ici des deux actions consecutives, où Cassius, puis ensuite Brutus, périrent

devant Philippes. On démontre ici qu'il s'agit des batailles de Pharſale & de Philippes, l'une donnée par Jule Cæſar contre Pompée, l'autre par Antoine & Octavien, contre Brutus & Caſſius. Ces deux actions dis-je, ſe paſſerent-elles à la vûë de Philippes, *videre Philippi*? Certainement la choſe ne peut être ainſi, ſuppoſé, que par le mot de *Philippes*, on veuille entendre cette ville de Thrace ſi celébre, qui fut une Colonie Romaine. Entre cette ville de Philippes, & Pharſale, il y avoit plus de quatre vingt lieuës d'intervalle. Comment donc quatre Poëtes, Virgile, Manilius, Ovide & Lucain, ont-ils pû dire que la bataille de Pharſale, & celle de Philippes, ſe ſont données préciſément au même lieu? *Iterùm videre Philippi*, dit Virgile, *perque patris pater Auguſtus veſtigia vicit*, dit Manilius, *Emathii que iterum madeſient cæde Philippi*, dit Ovide; *ſcelerique ſecundo præſtabis nondum ſiccos hoc ſanguine campos*, dit Lucain. Enfin, comment Florus a-t-il pû dire, qu'à la bataille de Philippes on avoit préciſément

choisi le même terrein que celui où l'on avoit combattu à Pharsale; *eandem illam, quæ Enæo Pompeio fatalis fuit, arenam insederant.* Pour resoudre cette difficulté, le nouveau Commentateur a recours au Géographe Stephanus. Son autorité, jointe à celle de tant d'Auteurs Latins, doit être d'un grand poids. Stephanus donc met en Thessalie, & dans le voisinage de Pharsale, une autre Philippes que celle de Thrace. La premiere s'appelloit aussi *Theba*, & la seconde portoit encore le nom de *Crenides.* Le P. Catrou pretend que les deux batailles se sont données dans les plaines qui separent Philippes, nommées *Theba*, d'avec Pharsale, & qu'ainsi cette ville de Philippes a vû deux fois les Romains se battre, & sous Jule Cesar, & sous Octavien. Nous ne croyons pas que le P. Catrou veuille se donner pour le premier Auteur de ce sentiment; aussi ne se l'attribue-t-il pas. On ne peut lui refuser du moins, qu'il l'a fort enrichi par des citations, & qu'il l'a rendu le plus plausible.

Août 1716.

Sur le second livre des Géorgiques.

Il traite de la culture des arbres. Virgile y fait une espece de dedicace à Mécéne. Mais quelle difference entre la maniere dont le Poëte adresse son ouvrage au Chevalier Romain, & celle de la consecration qu'il en a faite à Auguste, au premier Livre. Il a invoqué celui-ci comme une Divinité, il associe celui-là aux travaux de la navigation qu'il va tenter. Virgile ne s'avilit point à l'égard du subalterne, & il borne son culte au seul maître. Enfin, il ne confond point les éloges, & il ne les égale pas. C'est à ces traits qu'on distingue un Ecrivain judicieux, dit le P. Catrou.

La dissertation que ce Pere fait sur les soyes, envoyées des Seres en Europe, a son merite. C'est sur ce vers, *velleraque arboribus depectant tenuia Seres.* Le nouveau Commentateur, après avoir placé le païs des Seres vers Pekin, & jusqu'à l'Ocean oriental de la Chine, conformement à Pline, & aux Cartes de

Samſon, qu'il auroit pû citer en ſa faveur, pretend que Virgile ne ſçavoit pas de ſon tems que les ſoyes apportées des Seres, étoient l'ouvrage de ces petits vers, que les Latins appellerent enſuite *Bombyces.* Il ſe perſuade que par le paſſage qu'il explique, & que nous venons de citer, Virgile n'a voulu dire autre choſe, ſinon que les Seres recueillent ce leger duvet, que la nature fait croître ſur les feuilles de certains arbres; qu'ils le cardent, qu'ils le filent; & qu'ils en font la ſoye. Il ajoute que Zonaras a marqué l'époque où l'on commença à connoître, pour la premiere fois, que la ſoye des Seres étoit produite par un petit animal. Zonaras aſſûre que ce fut ſeulement au tems de Juſtinien. Le P. Catrou veut même faire entrer Pline dans ſon ſentiment; cependant nous ſçavons qu'on a objecté à ce Pere, depuis l'impreſſion de ſon ouvrage, que Pline a reconnu des vers à ſoye, ſous le nom de *Bombyces.* Voici comme il en parle, ſur tout au livre onzième, *Et alia horum origo. E grandiore vermiculo, gemina protendente ſui ge-*

unis cornua, primum eruca fit : deinde vocatur Bombylius, ex eo Necydalus : ex hoc in sex mensibus bombyx, telas, aranearum modo, texunt, ad vestem luxumque fœminarum, quæ bombycina appellatur. Le P. Catrou, appuyé sur la suitte des expressions de Pline, & sur l'autorité du P. Hardouin, son sçavant Commentateur, pourroit repondre, qu'il ne s'agit point ici de la même espece de vers à soye, que ceux qui nous sont connus ; quoique ceux-là ayent à peu près les mêmes mutations, & qu'ils fassent en quelque sorte les mêmes ouvrages que les nôtres. Mais sans s'en tenir là, voici ce qu'il a répondu. Il ne s'agit pas de sçavoir, a-t-il dit, si Pline a reconnu qu'en Assyrie, & dans l'Isle de Cée, l'on trouvoit de petits animaux qui produisissent une espece de soye. Ce qui fait l'état de la question est de sçavoir, si Pline a cru que la soye qui venoit des Seres, étoit l'ouvrage d'un petit ver. Il paroît, ajoute le P. Catrou, que l'Auteur de l'histoire naturelle a pensé, comme Virgile, que le genre de soye qui venoit des Seres étoit

ques, & même qu'avant dix ans après, Auguste soit allé aux extremitez de l'Asie, arrêter les courses des Indiens. La difficulté disparoît, en supposant le systeme qu'on a prouvé & exposé plus haut, que Virgile retoucha ses Géorgiques en l'année 734 de Rome. Au rapport de Dion, en cette année là même, Auguste fit deux choses, qui servent, ce semble, de Commentaire au passage que nous avons cité. 1°. *Auguste partit*, ce sont les termes de l'Historien, *au printems de l'année qu'Apuleius & Silius étoient Consuls.* (C'est justement l'an 734 de Rome) *pour aller en Asie..... Phraates lui renvoya les soldats & les étendarts que les Parthes avoient pris sur les Romains, & Auguste regarda cette expédition comme une victoire.* N'est-ce pas dire comme le Poëte, *Qui nunc extremis Asia jam victor in oris &c*? Le même Dion ajou te ces paroles, *Les Indiens après avc commencé par envoyer une Ambassad pour demander la paix, l'obtinrent, la jurerent.* N'est-ce pas là l'interpı tation litterale de ce vers du Poë *Imbellem avertis Romanis arcibus*

dum? Voilà l'usage de cette clef, que le P. Catrou a trouvée, pour faire entrer ses Lecteurs dans les mysteres historiques de son Auteur.

Ajoutons encore un trait, par où l'on pourra juger de l'année où Virgile retoucha ses Géorgiques. Il forme un souhait d'aller passer en Thessalie le reste de ses jours, pour n'y être occupé que de la Philosophie. Il l'exprime par ces paroles,

O! qui me gelidis in vallibus hæmi
Sistat, & ingenti ramorum protegat umbrâ!
Felix qui potuit rerum cognoscere causas, &c.

Tel fut le projet que Virgile forma la pénultieme année de sa vie, en 734, au rapport de Tiberius Donatus, *Anno quinquagesimo secundo, statuit (Virgilius) in Græciam secedere, ut in reliquâ vitâ tantum Philosophiæ vacaret.* La decouverte du P. Catrou nous fait sentir, que ce fut moins dans Virgile une saillie qui lui fit produire ces vers sans reflexion,

qu'une expreſſion ſincére du deſſein qu'il avoit pris d'aller en Grece.

On doit reconnoître encore ici une addition que fit le Poëte à ſes Georgiques, en l'année 734 de Rome. Virgile loüe le bonheur des gens qui vivent à la campagne. Une partie de leur felicité, dit il, c'eſt de s'inquieter peu des nouvelles publiques ; par exemple, ſi la diſcorde diviſe entre eux des freres perfides & ambitieux, *Et infidos agitans diſcordia fratres.* Juſqu'au Pere Catrou on étoit remonté, pour expliquer ce vers, juſqu'a Etéocle & Polinice, ou juſqu'à Remus & Romulus. Grande felicité pour les gens de campagne, d'ignorer les haines de ces Héros ſurannez ! Depuis que le nouveau Commentateur a rendu conſtant, que le Poëte a retouché ſes Géorgiques en 734. on voit la raiſon pourquoi Virgile a parlé de deux freres ennemis. En effet, deux Princes, Artabaze & Phraates, ſelon Dion, ſe diſputerent cette année là même la ſucceſſion au Thrône paternel d'Arménie. C'étoit la nouvelle courante, ſur laquelle on pre-

noit parti dans Rome. Les gens de la campagne seuls s'en mettoient peu en peine ; aussi bien que de l'excursion des Daces en deçà du Danube, *Et conjurato descendens Dacius ab Istro.* C'étoit encore une autre nouvelle de la même année 734. Par le principe qu'a établi le P. Catroü, tout se debrouille, tout s'éclaircit. Quel avantage pour la Littérature !

Sur le troisiéme livre des Géorgiques.

Virgile l'employe, à donner des préceptes, pour elever des bestiaux & des haras. Il n'oublie pas ici son Héros, & ne le perd pas de vûë. Il promet donc à Auguste de bâtir un temple en son honneur, pourveu qu'il lui reste assez de jours, dit-il, pour acquiter sa promesse, *modo vita supersit.* C'est qu'il écrivoit à la derniere année de sa vie, lorsqu'il sentoit ses forces s'affoiblir. Autre preuve que Virgile ne parloit ainsi, qu'en l'année 734 de Rome. Le Poëte ne s'engage à Auguste de lui faire bâtir un temple, c'est à dire, de publier son Enéïde, qu'à son retour de

la Gréce. *Aonio rediens deducam vertice Musas.* Qui ne reconnoît pas maintenant ici ce voyage que Virgile fit en Gréce? Mais en quel tems le fit il? Ce fut l'année qui précéda sa mort, lorsqu'il étoit déja âgé de cinquante deux ans, *anno quinquagesimo secundo statuit in Græciam & Asiam secedere.* Quel Interprete avoit expliqué jusqu'ici ce *rediens* du Poëte? Pour l'entendre, il falloit être entré dans le systême du P. Catrou. Mais tout naturel qu'il est, personne ne l'avoit même entrevû.

Un endroit encore plus marqué du Poëte, pour nous convaincre qu'il ajouta ce beau morceau de l'éréction d'un temple à Auguste en l'année 734 de Rome, quand il retoucha ses Géorgiques, est renfermé dans ces deux vers, jusqu'ici si mal entendus,

In foribus pugnam ex auro, solidoque Elephanto,
Gangaridum faciam, victorisque arma Quirini.

Virgile promet à Auguste qu'il

fera ſçulpter, ſur l'or & ſur l'yvoire, ſa victoire ſur les Indiens. Mais ſur quels Indiens encore ? ſur ceux d'Affrique ? Non ſans doute, mais ſur ceux qui habitent les bords du Gange, *Gangandum.* Or, dans quel monument de l'hiſtoire trouve-t-on, qu'avant l'année 734 de Rome Auguſte ait dompté les Indiens d'Aſie, les habitans du Gange ? S'il ne les ſoumit préciſément que cette année là, nous voilà ſûrs de nôtre époque. Dion, toujours ſi ſemblable à Virgile dans tous les faits que nous avons rapportez, met encore celui-ci ſous l'an 734. *Les Indiens*, dit il, *après avoir commencé par envoyer une Ambaßade, pour demander la paix, l'obtinrent, & la jurerent. Ils firent des préſens à Auguſte, & entre autres des Tigres, animaux juſques là inconnus aux Romains.* Tant de paſſages du Poëte, auparavant inexplicables, maintenant rendus clairs par l'époque du P. Catrou, forment en ſa faveur un gros de conviction, qui nous preſſe de nous rendre. Paſſons plus avant.

On ne peut guere entendre ces deux vers de Virgile,

Et duo rapta manu diverso ex hoste tropæa,
Bisque triumphatas utroque ab littore gentes.

On ne peut, dis-je, les entendre, dans toute la force que les termes présentent, sans convenir qu'ils sont une addition faite par son Auteur en l'année 734. On n'a pû dire d'Auguste, qu'il avoit triomphé deux fois, dans des climats tout-à fait opposez, & qu'il leur avoit fait deux fois, *bis*, la guerre en personne, que sous l'époque marquée par le nouveau Commentateur. Déja Auguste avoit vaincu en Occident les Cantabres & les Asturiens, & leur avoit enlevé des trophées de sa propre main, *rapta manu tropæa*; mais il ne dompta en personne les Parthes, qu'il combattit deux fois en orient, *bis*, qu'en l'année 734. C'est toujours Dion que le P. Catrou prend pour son garent; aussi c'est presque le seul Historien qui marque exactement les dattes en Analiste. Par là le nouvel Interprete éclaircit ce vers si peu entendu,

Bisque triumphatas utroque ab littore gentes.

Sur le quatrieme livre des Géorgiques.

Virgile le consacre à décrire les travaux, les mœurs, les combats, & les maladies des Abeilles. Son Commentateur trouve ici plus d'observations critiques à faire sur l'histoire naturelle, que sur l'histoire d'Auguste. Il examine ce que dit Virgile de la maniere dont les Abeilles perpétuent leur espece, *quod neque concubitu indulgent, nec corpora segnes in venerem solvunt*. Le sentiment du Poëte est puisé dans Aristote, qui le rapporte en doutant, & Pline le retrace après Aristote & Virgile, en marquant son incertitude. Les expériences d'aujourd'hui nous ont appris 1°. Que les abeilles se multiplient à la maniere ordinaire. 2°. Que le Roi des abeilles, qu'on en devroit appeller la Reine, est la seule femelle de sa ruche. 3°. Jean de Horn, dans la dissection qu'il en a faite, l'a trouvée pleine de petits œufs.

Août 1716.

Le P. Catrou fait remarqu
une autre note critique, que
d'Aristée fut ajoûtée par son
à ses Géorgiques déja finies
bliées depuis dix ans. Il fix
que de cette addition à la
tieme année de Virgile. Au
Poëte, dans ce joli morceau,
prete reconnoit une Muse de
cée aux narrations épiques
Virgile le composa-t-il
avoit presque fini son Eneïd
tée, dit-on, fut le premier q
va l'art de reparer les abeille
que toute la race étoit étein
toit d'en faire éclore des e
d'un jeune taureau, qu'on a
sommé, & laissé mort sur la

• Au sujet de l'art inventé,
parer les abeilles, Virgile fai
cription des lieux où l'on
de son tems. Il renferme cett
graphie en huit vers, qui
de tout tems la torture des I
tes. Des Sçavans de professio
efforcez aussi de les explique
Catrou, après avoir comb
sentiment du P. Lacerda,
porté avec éloge ceux de

gneur l'ancien Evêque d'Avranche, du P. de la Rüe, & du P. Hardouin, ose, dit-il, mêler le sien à celui de tant de Héros de la litterature. Il est persuadé que Virgile n'a voulu parler dans ces huit vers que du cours du Nil, dans son entier, à le prendre depuis son origine en Ethiopie, jusqu'à son embouchure, dans la basse Egypte. Voici comme il expose son systeme, & comme il partage les vers embarrassez de son Auteur.

La basse Egypte.
Nam quà Pellæi gens fortunata Canopi
Accolit effuso stagnantem flumine Nilum,
Et circum pictis vehitur sua rura phaselis,

La haute Egypte.
Quàque pharetrata vicinia Persidis urget,
Et viridem Ægyptum nigrâ fœcundat avenâ,

La source du Nil en Ethiopie.
Et diversa ruens septem discurrit in ora
Usque coloratis amnis devectus ab Indis :

Conclu- { *Omnis in hac ce*
sion. { *jacit arte salut*

On reconnoit sans peine
contestation, la basse Egypt
trois premiers vers. La vill
nal de Canope sont dan
Egypte. C'est là proprem
près les debordemens du N
promene sur ses campagne
Gondoles peintes. La diffi
donc à proprement parler
les deux vers qui suivent.
ment peut on dire du Nil,
coule dans l'Egypte superie
est pressé des deux côtez (c
la force du mot énergique *l*
le voisinage de la Perse ?
ment peut-on appeller l'E
perieure la verte Egypte ?

Le P. Catrou résout ai
miere difficulté. Deux Col
sannes s'étoient établies, d
ne sur le bord oriental du
tre sur le bord occidenta
bord oriental, il en a po
Hérodote & Ctésias. Ils assi
& l'autre, que Cyrus, qu

Août 1716.

& qu'Artaxerxes, établirent des Colonies dans la haute Egypte. Elles subsistoient encore, ces Colonies, au tems de Séneque le Philosophe. Celui-ci nous apprend que les Cataractes du Nil, dans la haute Egypte, faisoient un si grand bruit, qu'une nation établie là par les Perses, *gens ibi à Persis collocata*, n'en put souffrir le fracas. Sur le bord occidental du Nil s'établit une autre Colonie de Persans. C'est Saluste qui le rapporte, & qui l'avoit tiré d'un livre d'Hiempsal, écrit en langue Punique. Le P. Catrou expose dans toute son étendüe le passage de Sallusté, & il en conclud invinciblement, qu'il y eut une Colonie Persanne sur le bord occidental du Nil, dans l'Egypte supérieure. Mais, dira-t-on, une Colonie Persane doit-elle être appellée la Perse, *vicinia Persidis?* Le Commentateur démontre, par des exemples bien choisis, que c'est l'ordinaire de Virgile, de marquer les Colonies, non pas par le nom actuel des païs qu'elles habitent, mais par le nom des païs de leur origine. 2°. Virgile a pû appeller l'Egypte supe-

rieure, la verte Egypte, *viridem Ægyptum*, non pas par comparaison avec la basse Egypte; mais par rapport à l'Ethiopie, dont il va parler. En effet, c'est de l'Ethiopie que coule le Nil, pour se décharger ensuite dans la mer, par sept embouchures. Le P. Catrou n'est pas embarrassé à prouver que les Ethiopiens portoient le nom d'Indiens dans l'antiquité. C'est un point, dit il, d'une érudition commune. De là l'expression du Poëte, *usque coloratis amnis devectus ab Indis*. En finissant sa dissertation, il tire de ces mots, *omnis regio*, une preuve contre ceux qui prétendent qu'il s'agit dans les huit vers, en partie du cours du Nil, & en partie du cours de l'Indus. On sent, dit-il, par ces mots *tout le païs*, une vaste région, unie par le cours d'un même fleuve; c'est-à-dire, du Nil, pris depuis sa source jusqu'à son embouchure. Certainement ce sentiment merite la préference que lui ont déja donnée des personnes distinguées par leur rang, & par leur érudition.

La crainte d'exceder les bornes

d'un extrait nous oblige à passer sous silence une infinité de notes singuliéres du nouvel Interprete. Qu'il nous suffise de dire, que la traduction a toute l'élegance que la prose peut donner aux plus beaux vers; que les notes marginales sont courtes, précises & critiques; & que les dissertations toutes remplies qu'elles sont d'érudition, sont tournées de maniere à ne point fatiguer les Lecteurs. A l'égard de cette multitude prodigieuse de corrections du texte Latin, le P. Catrou n'en a fait aucune, sans une autorité bien fondée. Par là, ou il a donné de la clarté à son Auteur, ou il lui a rendu toutes ses graces.

ARTICLE XCV.

GUIDE DES NEGOCIANS & Teneurs de livres, ou Traitté des livres de compte. Par le sieur de la Porte. A Paris, chez Jacques Piget quay des Augustins à l'image S. Jacques 1716. *in* 12. *pag.* 272.

MOnsieur de la Porte, preferant l'utilité publique à la sien-

ne propre, expose au grand jour un art dont il donnoit des leçons en particulier. Il s'est sur tout appliqué à se rendre intelligible: & on voit dans son ouvrage un bon ordre, qui semble avoir du rapport à celui qu'il enseigne à mettre dans les affaires. Si d'autres ont traité le même sujet, ç'a été dans de gros volumes: celui-ci est portatif, & aisé à consulter dans les occasions.

Il est de la derniere importance aux Negocians, Marchands, Banquiers, de se faire des livres de compte: mais il y a de l'habileté à les faire, & l'on n'y réüssit pas sans étude. Les Italiens, qui autrefois faisoient presque tout le commerce de France, en ont été les premiers maitres; l'on appelle encore la méthode Italienne de tenir les livres; & un grand nombre de mots particuliers aux Negocians sont Italiens.

Avant que de s'ingerer à tenir les livres de compte, il faut être bien versé dans l'Arithmétique, être instruit du change, sçavoir faire la réduction des monnoyes, des mesures & des poids, qui sont en usage dans

les païs étrangers où s'étend le commerce. Ensuite c'est un art de porter sur les livres ce qui doit y être écrit.

L'Auteur distingue dix sortes de livres, dont trois sont principaux, & les sept autres sont *aides*, ou subsidiaires : il explique quel arrangement doivent y avoir les dattes, les marchandises, le prix, les choses semblables ; il donne les formules, & propose des modeles. Il enseigne ce qu'il y a à pratiquer à l'égard des bordereaux, des caisses des factures, des traittez & remises, des ventes & achats, des commissions, des lettres de négoce, & de la grosse avanture, des assûrances, des obligations entre Négocians, du Courtage, du stile des Banquiers, des lettres de change. Il compare les monnoyes, les mesures & les poids, des païs étrangers, avec les nôtres ; & il finit par un détail particulier du commerce de Hollande, avec l'ordre qui s'observe à la banque d'Amsterdam.

ARTICLE XCV

RELATION DU VO *de la Mer du Sud aux côtes & du Perou, fait pendant le 1712. 1713. & 1714. dedié R. Monseigneur le Duc d'Orle gent du Royaume. Par Mr. Ingenieur ordinaire du Roi. enrichi de quantité de planches le douce.* A Paris, chez Jea froy Nyon, Quay de Co Nom de Jesus, chez Etien neau, ruë S. Jacques aux de Dombes, vis à vis la f S. Severin; chez Jacques C ruë Galande, aux armes niversité, 1716. *in* 4°. *page.*

MOnsieur Frezier ayant du Roi la permission ter les côtes du Perou, fut pouvoir contenter l'inclinati turelle qu'il s'étoit toujours pour les voyages. Dès le p qu'il fait, on le voit plus Ma ceux dont la vie est d'être M & de parcourir les mers; pl

qu'eux dans l'estime de la route, qui est un point capital de navigation, plus exact à observer la situation des terres & la force des courants, plus habile à corriger les défauts des cartes. Ainsi l'homme sçavant par étude égale bientôt l'homme experimenté, & surpasse celui qui n'a que la routine : ainsi Luculle par la lecture apprit à conduire les armées, & à vaincre un Roi qui avoit la réputation d'entendre parfaitement la guerre.

Comme le P. Feuillée, Minime, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Decembre de l'année derniere, & Mr. Frezier, sont de professions differentes, & qu'ils n'ont pas eû les mêmes vûës dans le voyage du Perou, ils ont aussi tourné leur attention principale vers des objets différens. Celui-là s'est proposé ce qui concerne l'histoire naturelle & les Observations astronomiques, en quoi son ouvrage est excellent : celui-ci n'a pas negligé ces choses, il s'étend même en des dissertations physiques, & avec cela, il s'est attaché à lever le plan des villes & examiner les forces du païs.

Il s'embarqua à S. Malo sur un vaisseau de 36 canons, de 350 tonneaux de port, & de 135 hommes d'équipage ; lequel étant sorti du port le lundi 23ᵉ de Novembre 1711, ne put se mettre en route qu'environ deux mois après, & au commencement de l'année suivante. Ce retardement causé par les vents contraires, & dans une saison fort rude, fut une espece d'apprentissage à Mr. Frezier, des incommoditez qu'il y a à souffrir sur la mer: & un vaisseau qui proche du sien fut jetté & se brisa sur les rochers, lui fit voir à quels dangers il alloit être exposé.

» Nous n'eûmes pas plûtôt atteint, » dit Mr. Frezier, la latitude de 32 » degrez, que nous commençâmes à » trouver la mer plus belle, & des » vents alisez de nord & nord est » qui sans faire élever la mer nou » poussoient de leur agréable frais » & nous faisoient faire tranquill » ment de belles journées. No » goûtions après un tems orageux » sombre la douceur d'un beau c » mat, & des jours clairs & serei Ce sont dans la suite des poissons lants, des dorades, & d'autres p

ſons avec des animaux, des arbres, des plantes, des fruits que nous ne voyons point ici, & que les habiles voyageurs ſe font un plaiſir de nous faire connoître.

Le 15^e^ de Février ils arriverent à l'iſle de S. Vincent, une de celles du Cap verd, habitée par quelques pauvres Negres qui s'enfuirent. Le 5^e^ de Mars ils paſſerent la Ligne, & ne manquerent pas d'obſerver la coûtume, qui s'appelle le baptême de la Ligne, & le dernier jour du même mois ils relâcherent à l'iſle de Sainte Catherine à la côte du Breſil, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal de 200 toiſes de large, & qui n'a que deux braſſes & demie d'eau : cette iſle s'étend du nord au Sud entre le 27^d^. 22'. & 27^d^. 50'. de latitude méridionale : elle n'eſt défrichée qu'en quelques endroits ſur le bord de la mer, par peu de familles Portugaiſes, qui vivent dans une grande diſette : cependant la chaſſe & la pêche y ſont abondantes, ſur tout la chaſſe des perroquets & des ſinges, qui ſont la nourriture la plus ordinaire des habitans ; avec quantité

d'orangers, de limoniers, citronniers, gouyaviers, choux palmistes, bananiers, cannes de sucre, sandics, melons, giraumonts, patates, meilleures que celles de Malgue; & ce fut là que Mr. Frezier vit pour la premiere fois l'arbrisseau qui porte le coton.

Après avoir pris des rafraîchissemens dans l'isle de sainte Catherine, ils mirent à la voile le 10^e d'Avril. Le 8^e de Mai ils reconnurent le détroit de Maire, où la violence des vents leur fit apprehender de perir: le tems ne leur fut pas plus favorable jusqu'à la fin du mois & jusqu'au 51^e degré de latitude meridionale. » Alors, dit Mr. Frezier, je compa» rois la tranquillité de la vie des » plus miserables sur la terre, avec » celle d'un honnête homme dans un » vaisseau en tems d'orage; les beaux » jours que l'on goûtoit en Europe le » 27^e de Mai, avec ces jours obscurs » qui ne duroient que six heures, & » ne nous éclairoient guere plus » qu'une belle nuit; la beauté des » campagnes ornées de fleurs, avec » l'horreur des flots qui s'élevoient

„ comme d'affreuses montagnes ; le
„ doux repos que l'on goûte sur un
„ gazon verd , avec l'agitation & le
„ cahot perpetuel d'un roulis si vio-
„ lent, qu'à moins de se tenir à quel-
„ que chose de bien amarré, on ne
„ pouvoit être debout, assis, ni cou-
„ ché, & qui nous tourmentoit de-
„ puis près d'un mois sans relâche. Il
„ s'appliquoit ces vers d'Horace,

O rus, quando ego te aspiciam, quandoque licebit,
Nunc veterum libris, nunc somno & inertibus horis,
Ducere sollicitæ tranquilla oblivia vitæ!

Enfin, le 18e de Juin ils entrerent dans la Baye de la Conception, dont Mr. Frezier fait une description exacte, & qui sera une bonne instruction pour les Navigateurs.

Un séjour de près de deux mois dans la ville de Penco, ou de la Conception, lui donna les moyens de s'informer exactement de tout. Cette ville, quoiqu'elle soit épiscopale, n'est, dit-il, qu'un bon village, les forts sont mal entretenus, & les ca-

nons en mauvais état; mais le païs est admirable, & pour ce qu'il produit, & pour ce qu'il renferme. Tous les grains, les legumes, les fruits de l'Europe, y viennent avec facilité & avec abondance : il suffit de grater la terre avec une charuë, faite le plus souvent d'une branche d'arbre crochuë & trainée par deux bœufs, pour recueillir le centuple; les pommiers y forment des forêts; les bœufs, les chevaux, les cabris, les moutons, s'y sont multipliez d'une maniere incroyable : à quoi il faut ajouter les plantes, les arbres, les animaux propres du climat. Avec cette grande fertilité le nombre des Espagnols ne s'est pas beaucoup accru. Celui des hommes capables de porter les armes dans les dépendances de la conception, ne va qu'à mille ou douze cents hommes : & il y a dix Indiens contre un Espagnol, mais ils sont timides & dociles.

Cette terre, qui pourvoit si abondamment aux besoins de la vie, prodigue encore les richesses. L'or se trouve dans tous les environs de la Conception, particulierement à dou-

ze lieuës vers l'eſt, en un endroit appellé *la Eſtancia del Rey*, où l'on tire par lanage de ces morceaux d'or pur, qu'on nomme *pepitas*, quelquefois de huit & de dix marcs. En avançant juſqu'aux montagnes de la Cordiliére, on trouve des mines de toute ſorte de métaux & de minéraux : dans une de ces montagnes il y a une mine de cuivre pur ſi ſinguliere, qu'on en a vu des *pepitas* de plus de cent quintaux.

Les Indiens, anciens habitans de cette heureuſe contrée, étoient, dit Mr. Frezier, ſans aucune connoiſſance de la divinité, & ſans aucun ſentiment de religion ; & il en eſt encore de même des autres peuples tirant vers le détroit de Magellan, comme les Puelches & les Poyas, parmi leſquels, ajoute t il, les Jeſuites vivent non ſeulement avec ſeureté, mais même en une eſpece de vénération, ſans pourtant qu'ils y faſſent aucun progrès pour la religion, comme lui a avoüé de bonne foi le Pere Procureur de ces Miſſions. Si Mr. de Frezier avoit vû les choſes par lui même, & qu'il en parlât ſur ſon pro-

pre témoignage, on pourro
lui avoir quelque défiance d
en est rapporté dans le tom
Lettres Edifiantes. Il juge
couleur rougeâtre des Indi
est aussi naturelle, que la no
Negres: elle ne vient pas de
lité de l'air, puisque les Esp
qui ont observé de ne pre
liance qu'avec des femmes
nation, transmettent à leurs
un sang encore plus beau q
d'Espagne. Il décrit les mœu
coutumes de ces Indiens: a
roît persuadé, sur ce que di
verses relations, que vers le
de Magellan il y a des homm
stature gigantesque.

Nos navigateurs sortiren
Baye de la Conception le 30e
& entrerent dans celle de Va
so le 6e de Septembre, où il
terent huit mois, en atten
tems plus favorable, non po
tinuer leur navigation, ma
commencer leur commerc
n'auroit pas été avantage
le bas prix où étoient alors
chandises au Perou, par la c

qui y avoit été apportée. Valparaiſſo n'eſt qu'une citadelle fortifiée irrégulierement, avec de pauvres maiſons ſans arrangement ſur le rivage : de cent cinquante familles qu'il peut y avoir, à peine y en a-t il trente de Blancs, le reſte n'eſt que de Noirs, de Mulatres & de Meſtices. Ainſi le nombre des hommes pour la défenſe de la place, n'eſt pas conſidérable ; mais au premier ſignal les habitations voiſines fourniſſent ſix compagnies de cavalerie.

M. Frezier, ennuyé du village de Valpaiſſo, & autant preſſé par la curioſité, penſa à voir Santiago, ville capitale du Chili, de laquelle il ne ſe trouvoit éloigné que de vingt-huit lieuës : y aller ſans en avoir obtenu la permiſſion du Preſident, c'étoit s'expoſer à être jetté dans une priſon ; & la demander, lui qui eſt Ingénieur, c'étoit indubitablement s'attirer un refus. Il feignit donc de vouloir retourner en France, & de prendre l'occaſion d'un vaiſſeau François qui devoit partir de la Conception : le Capitaine du vaiſſeau, à qui le Gouverneur de Santia-

go avoit des obligations, y pa
M. Frezier se joignit à lui.

Cette ville est située da
vaste pleine de plus de vin
lieuës de surface, entre les m
nes de la Cordeliere à l'est
Prado & de Poanque à l'o
entre les rivieres de Colin
Magpo, celle là au nord, &
au sud. Les ruës sont alignée
du nord au sud, & de l'est à
pavées proprement de petit
res, & larges de cinq tois
un ruisseau de deux pieds
au milieu pour recevoir l'ea
disposition des ruës divise
ville en quarrez égaux & iso
les côtez sont de soixante
toises. Les habitans sont log
modément, & il n'est presq
de maison qui n'ait sa cou
vant & son jardin derriere:
les sont basses, & d'un seul
cause des fréquents tremble
terre. Il y en eut un si vi
1647, qu'il les renversa
toutes, & accompagné de v
malignes, que tout le monde
rut, à trois ou quatre cens p
près.

Du côté de l'Eſt coule avec rapidité la petite riviere de Mapocho, que la fonte des neiges de la Cordeliere en été, & les pluyes en hyver font groſſir : pour ſe préſerver des inondations, on a élevé une digue, & au travers de la digue on a percé des canaux, qui portent l'eau dans la ville pour l'uſage des maiſons, pour laver & rafraîchir les ruës, pour arroſer les jardins qui ont beſoin de ce ſecours, parce qu'il ne pleut point pendant huit mois de l'année. Parce moyen Santiago a toutes les utilitez & les agrémens de la campagne, les legumes & les fruits, la fraîcheur de l'ombrage pendant le jour, la ſuave odeur des Orangers & des Floripondios qui embaume les maiſons pendant la nuit.

A peu près dans le milieu eſt la place Royale, faite par la ſuppreſſion d'un quarré ou d'une Iſle avec la largeur de quatre ruës; de ſorte qu'elle a de ſurface 5476 toiſes quarrées, ou 197136 pieds quarrez, & que huit ruës y aboutiſſent. Au côté de l'occident eſt l'Egliſe Ca-

thedrale & l'Evêché, à celui du Nord le Palais du Gouverneur & l'Audience Royale, celui du Sud est une suite de Porches uniformes pour la commodité des Marchands, avec une galerie au dessus pour le spectacle des combats de taureaux; au côté de l'Orient ce sont des maisons particulieres. Au milieu de la place est une fontaine ornée d'un bassin de bronze.

Les Eglises sont bâties de briques, & quelques-unes de moilons, d'une mauvaise architecture, excepté celle des Jesuites, qui est une croix Latine, voutée sur un ordre Dorique: en recompense elles sont ornées de dorures. Il y a trois parroisses, huit Communautez de Religieux, & cinq de Religieuses.

Le Gouverneur prend aussi les titres de Président & de Capitaine General; quoi qu'il releve du Vice-Roi du Perou, l'éloignement fait qu'il est presque absolu, & comme un autre Vice-Roi dans le Chili. Cette grande Province est si peu peuplée, qu'en quatre cent lieuës on ne compte que cinq villes, qui ne

nt pas mieux que nos bons vil-
s ; sçavoir, Castro dans l'Isle de
loe, la Conception, ou Penco,
llan, Coquimbo ou la Serena,
Copiapo: le reste sont des bour-
es & des *estancias*, c'est à-dire,
métairies. Tout le païs fourni-
à peine vingt mille Blancs pour
uerre : le nombre des Mulatres,
Mestices, des Indiens, est trois
plus grand.
u retour de Santiago il passa par
il, petit village sur le penchant
e haute montagne, où l'on tra-
e à des mines d'or. Ce sont des
res fort dures qu'on tire de la
e, & qu'on écrase dans une auge
ierre par le moyen d'un moulin:
qu'elles sont un peu écrasées on
te du vif argent, qui s'attache
r, & l'on y fait en même tems
er un fil d'eau avec rapidité,
emporter la terre, tandis que
incorporé avec le vif argent
oe & s'arrête au fond par sa pe-
eur. On le ramasse ensuite, & le
ant dans un noüet de toile, on
xprime autant qu'on peut le vif
nt : alors c'est de l'or *en pigne*,
oût 1716.

que le feu acheve de
vif argent & de purifi
ainſi par jour vingt c
de ces pierres : ſi ell
qu'une once d'or, ce n
indemniſer des frais :
ne ſont pas à le ſepar
miniere ou du minerai
de la pierre où il eſt e
ſuivre la mine : celles
plus inégales, la vein
retrécit, ſemble ſe p
dans un petit eſpace d
zarrerie qui entretien
dans l'eſperance de tro
appellent la Bourſe,
bouts de veine ſi abon
que c'eſt quelquefois
un homme tout d'un
eſperance eſt ſouvent
il eſt moins ordinaire d
neurs d'or faire une g
que ceux d'argent ou
taux : c'eſt pourquoi
pagne ne prend que le
l'or.

M. Frezier fut auſſ
l'eſperance de voir à
l'or ; car de cinq m

avoit, aucun n'alloit lors qu'il y passa: afin de se dédommager, il alla à Palme à quatre lieuës de Valpaisso, où l'or se sépare par lavage en cette maniere.

Dans une coulée entre des montagnes, & dans le fond des angles rentrants, si l'on juge qu'il y a de l'or, & ce n'est point à l'œil qu'on en juge, car il ne paroit point d'or sur la surface, on fait couler un ruisseau pour dilayer & emporter la terre, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au banc de terre où est l'or. Alors on détourne le ruisseau, & à force de bras on tire cette terre, qu'on transporte dans un petit bassin, fait par son plan comme un soufflet de forge, & par lequel on fait couler avec rapidité un petit ruisseau, qui sert à dilayer, & à entrainer la terre, qu'on remuë avec un crochet de fer. L'or reste au fond parmi un sable noir & fin, qui le cache encore. Afin de continuer la separation, on met ce sable dans un plat de bois, au milieu duquel est un petit enfoncement de trois ou quatre lignes; on verse de l'eau, qu'on agite de la main en

tournant, de ſorte que la terre & le ſable ſe repandant par deſſus les bords, laiſſent l'or dans l'enfoncement, où il demeure en grains plus ou moins gros que du petit ſable de toutes ſortes de figures, pur, net, de ſa couleur naturelle, ſans qu'il ait beſoin d'aucun bénefice de l'art. On trouve ſouvent des grains plus gros qu'une lentille ; & à ce lavoir de Palme on en avoit vû de trois marcs.

Preſque toutes les coulées dans le Chili fourniſſent de la terre mêlée d'or, & il n'y a de difference que du plus & du moins. Elle eſt ordinairement rougeâtre, & mince en la ſuperficie à hauteur d'homme, elle eſt mêlée de gros ſable, & c'eſt là que commence le lit d'or : en creuſant plus bas, c'eſt un fond pierreux, comme d'un rocher pourri, bleüâtre, avec quantité de pailles jaunes qu'on prendroit pour de l'or, & qui ne ſont que des marcaſſites ſi minces & ſi legeres que le courant de l'eau les entraine. Au deſſous de cette couche pierreuſe il n'y a plus d'or, en ſorte qu'il ſemble

 ble

être retenu là, & être tombé
haut.
'outefois le grand commerce du
n'eſt pas en or, mais en cuirs,
, viandes ſechées, chanvre, &
Pendant les huit mois que M.
:ier fut à Valparaiſſo, il en ſortit
te vaiſſeaux chargez de blé, dont
:un peut ſe reduire à ſix mille
:ges, le fanege peſant 150 livres:
gré ce grand débit il demeura à
-grand marché, le fanege entre
& 22 reaux, qui reviennent à
f ou dix francs de nôtre mon-
e, ſomme très petite pour le
, où la plus baſſe monnoye eſt
piece d'argent de quatre ſols &
ıi de France, qu'on peut compa-
i deux liards.
ls quitterent enfin Valparaiſſo le
de Mai 1713, pour aller hyver-
à Coquimbo, autrement appel-
ı Serena. Les ruës ſont alignées
liſpoſées comme à Santiago, le
ı eſt agréable & fertile, avec des
ıes d'or & de cuivre aux envi-
s, mais preſque abandonnées,
:eque celles de Copiapo à cent
ës au delà ſont plus riches, & at-

tirent les gens de Coquimbo, qui ainsi se dépeuple.

Comme M. Du Chesne, Capitaine du vaisseau sur lequel M. Frezier avoit fait le voyage, paroissoit déterminé à attendre que la paix fût publiée, pour commencer à vendre ses marchandises, se flattant d'en avoir alors un plus grand prix, parceque le commerce seroit interdit aux François, M. Frezier, qui n'avoit son congé que pour deux ans, prit le parti de le quitter le 13^e^ de mai, il s'embarqua sur un vaisseau Espagnol qui partoit pour Callao. En passant il entra dans le port de la Caldera, le plus proche de Copiapo, à quatorze lieuës, par un chemin rude, & à vingt par un chemin plus commode. Le terroir de Copiapo n'est que mines; outre celles d'or il y en a de cuivre, d'étain, de plomb, de fer: celles de sel gemme sont si frequentes, qu'on a de la peine à trouver de l'eau douce; le salpêtre n'est pas moins commun, & en certains endroits il est épais d'un doigt sur la terre, le soufre se tire d'une veine large de deux pieds,

ſans avoir beſoin d'être purifié.

Il relâcha enſuite à Arica, d'où il prend occaſion de parler des mines d'argent de la Paz d'Oraro, de la Plata ou Chaquizaca, de Potoſi, de Lipes dans le Perou : celles de Potoſi s'épuiſent, & de ſix vingt moulins pour écraſer la miniere, il n'en reſte pas quarante, & c'eſt encore trop de la moitié. L'année 1712 à Olleachea près de Cuſco on en découvrit une ſi riche, qu'elle donnoit 2500 marcs par *Caxon*, c'eſt-à-dire, par cinquante quintaux de miniere. Les mines d'or ſont plus rares dans la partie du Sud du Perou. Toutefois à deux lieuës de la Paz, en un lieu que les Indiens appellent Chuquiago, c'eſt à-dire, Grange d'or, il y en a de ſi riches, qu'on y a trouvé une pepite, ou piece d'or, du poids de ſoixante quatre marcs & quelques onces, que le Comte de la Moncloa Vice-Roi du Perou acheta, pour en faire un preſent au Roi d'Eſpagne. Au reſte, tous ces endroits de mines ſont ſi froids & ſi ſteriles, qu'ils ne produiſent rien pour la vie, & ne font que lui nuire

par leurs mauvaiſes exhalaiſons : il ni a là ni herbes, ni arbres.

M. Frezier diſcoure en habile Phyſicien ſur l'origine des métaux, & paſſant aux tentatives pour faire de l'or, il rapporte des hiſtoires qui feroient preſque croire que quelquefois elles ont réüſſi. Il fait la deſcription des villes du Perou, des animaux, des plantes, & des autres ſingularitez.

Après avoir attendu un mois à Arica, il en partit le 10ᵉ d'Août ſur un petit vaiſſeau François qui le porta à Ylo, où il rencontra deux vaiſſeaux François venus de la Chine, & qui y avoient fait emplette de ſoiries : l'un étoit commandé par M. Ragaine Mareuil Lieutenant de vaiſſeau, lequel ayant pris la précaution de faire charger ſes ſoiries ſur un autre vaiſſeau, parcequ'elles ſont ſeverement défenduës dans le Perou, conduiſit M. Frezier à Callao, où ils arriverent le 23ᵉ de Septembre.

Callao eſt le port de Lima, qui n'eſt éloigné que de deux lieuës d'une belle plaine. La ville eſt flanquée de dix baſtions du côté de terre, &

de quelques redoutes & baſtions bas du côté de la mer, où ſont établies quatre batteries de canon pour commander le port & la rade. Le Roi d'Eſpagne y entretient des troupes de terre & de mer.

Enfin, M. Frezier arriva à Lima le 2ᵉ d'Octobre, & y fit un ſéjour aſſez court de cinq ou ſix jours, puis qu'il partit de Callao pour retourner en France le 9ᵉ du même mois. Le Pere Feuillée y demeura neuf mois entiers; & néanmoins M. Frezier le corrige ſur deux points; le premier, d'avoir mis le quartier nommé le Cercado hors de l'enceinte de la ville, quoiqu'il ſoit au dedans, le ſecond, de n'avoir compté que vingt cinq baſtions au lieu de trente quatre.

La ville de Lima eſt, comme celle de Santiago, percée de larges ruës & alignées, qui étant paralleles & perpendiculaires entre elles, forment des quarrez iſolez de ſoixante quatre toiſes pour les côtez. C'eſt encore la même diſpoſition pour la place Royale, laquelle eſt fermée par l'Egliſe Cathedrale & l'Archevêché,

l'eau, & elle eſt cantonnée
tre autres petits baſſins fort
en métal. Hors de la ville &
d'un fauxbourg, nommé Ma
s'étend un cours de deux c
ſes de long, planté de cin
d'orangers. On peut compte
vingt cinq à vingt huit mill
dont il n'y a que huit ou ne
Blancs. Comme les tremblen
terre ſont fréquens, & quel
très violens, on n'oſe éle
maiſons ; & comme il n
point, on ſe contente de les
de nattes, avec de la cen

chesse de Lima, il n'y a qu'à rappeller la mémoire de ce qu'on y vit vers l'an 1682, à l'entrée du Duc de la Palata, nouveau Vice-Roi, les Marchands firent paver les ruës de la Merced & de los Mercaderes par où il devoit passer, de lingots d'argent, qui selon la supputation qu'on en fit, pouvoient aller à la somme de 80000000 écus, ou de 320000000 de livres de nôtre monnoye sur le pied qu'elle est à present. On a aussi supputé qu'alors il s'y faisoit pour plus de six millions d'écus de dépense par an: il en faut beaucoup rabattre aujourd'hui, depuis que le commerce des François y a apporté des marchandises d'Europe à bon marché; & que celui qu'ils font à Arica, à Ylo, à Pisco, détourne l'argent qui se portoit auparavant à Lima.

M. Frezier fait la description de l'Etat politique & civil dans le Perou: le Vice-Roi, dit-on, en cas de besoin peut mettre sur pied cent mille hommes d'infanterie & vingt mille de cavalerie. Mais il permettra qu'on n'ajoûte pas une entiere crean-

ce à tout ce qu'il dit touchant l'Etat Ecclésiastique. Cette pieté des habitans de Lima, dont le P. Feuillée, qui y a demeuré neuf mois, fait l'éloge, n'est pas de son goût, & il s'en exprime en des termes qu'on s'abstient de rapporter. Ils ne conviennent pas non plus sur le chapitre des Religieux, qui y ont plusieurs communautez nombreuses, dans lesquelles, selon le P. Feuillée, ils observent une grande & édifiante régularité, & selon M. Frezier ils menent dans l'oisiveté & dans l'ignorance une vie licentieuse à l'excès, sans pudeur & sans se cacher. On peut demander comment les Evêques tolerent un débordement si scandaleux, s'il étoit tel; eux, dont il fait profession de respecter la probité & les bonnes mœurs, & qui en qualité de commissaires du S. Siege ont le pouvoir & obligation de reprimer & de punir les desordres des Religieux, quand les Superieurs Reguliers manquent à leur devoir. Comment se peut-il faire que le severe tribunal de l'Inquisition n'en prenne pas connoissance ? Que les peuples continuent

d'avoir autant de veneration que le dit M. Frezier, pour des gens qui se comportent si mal à leur sçû & à leur vûë ? Enfin, ces Religieux ont leurs Supérieurs en Europe, qui certainement ne conniveroient pas à leur mauvaise conduite.

„ Je dois ce témoignage à la veri„ té, dit M. Frezier, que ces remar„ ques ne touchent point les Jesui„ tes, qui étudient, prêchent & ca„ téchisent, même dans les places „ publiques, avec beaucoup de zele: „ & je crois que sans eux les fidellès „ seroient à peine informez des prin„ cipaux articles de la foi.

Mais ils ont aussi leur tour, sur un sujet à la verité moins odieux & plus délicat ; car après avoir parlé des exactions que font les Curez, & des quêtes forcées que font les Religieux parmi les Indiens, « Les Je„ suites dans leurs missions, ajoute„ t-il, en usent plus sagement & „ plus adroitement, ils sçavent l'art „ de se rendre maîtres des Indiens, „ & par leurs bonnes manieres ils „ trouvent le secret de les assujettir, „ tellement qu'ils disposent d'eux

„ comme ils veulent; & c
„ font d'affez bon exemple,
„ ples en aiment le joug, &
„ fe font Chrétiens. Ces M
„ res feroient à la verité d
„ loüange, s'ils n'étoient pa
„ de ne travailler que po
„ comme ils ont fait aupı
„ Paz chez les Yungos & le
„ chez qui ils font quelques
„ fions à la foi, & beaucou
„ jets à la Compagnie, de fo
„ n'y fouffrent plus aucun E
„ comme ils ont fait dans
„ guai. Le prétexte eft f
„ continuë-t il, de préferve
„ diens de la dureté & du
„ exemple des Efpagnols:
„ xemple du Paraguai fer
„ couvrir une autre fin; ca
„ que cette Compagnie s'e
„ fouveraine d'un grand R
„ entre le Brefil & la rivie
„ Plata, où ils ont établi u
„ Gouvernement, que les E
„ n'ont jamais pû y pénetre
„ que les Gouverneurs de B
„ res ayent fait plufieurs t
„ par ordre de la Cour d'

„ En effet, outre la bonne diſcipline „ ils ont introduit chez eux des ou„ vriers Européans pour les armes, „ & toutes ſortes de métiers neceſ„ ſaires à une Republique, leſquels „ en ont formé d'autres du païs. Ils „ élevent la jeuneſſe comme en Eu„ rope, en leur faiſant apprendre le „ Latin, la Muſique, la danſe, & les „ autres exercices qui lui convien„ nent: ainſi que j'ai ſçu de bonne „ part. Que penſera de ce récit, qu'on na pas jugé à propos de diſſimuler, un Lecteur ſenſé, ſinon qu'il appartient au Roi d'Eſpagne d'examiner avec ſon Conſeil la conduite des Jeſuites au Paraguai? Et quand il ſçaura qu'elle a été examinée & approuvée, il ſe tranquilliſera.

M. Frezier entre dans un grand détail des mœurs, des coutumes, de l'habillement des Eſpagnols & des Indiens, à Lima & dans le Perou: on a crû en le liſant devoir ſe précautionner, & ſe dire qu'en quelque point c'eſt comme ſi un étranger prétendoit juger des mœurs de Paris par la conduite de certaines perſonnes qui ne s'y rencontrent que trop.

On a au Perou un
ou si l'on veut un soul
reil à celui du Thé ~~& d~~
l'herbe du Paraguai, l
rive si séche qu'elle es
poussiere. Ils ne la laiss
fuser & se précipiter,
teinture devient noire
l'encre; mais l'ayant mi
coupe avec du sucre, ils
sus de l'eau chaude q
incontinent, ou plûtô
cent avec un chalumea
débarrasser de l'herbe q
la coupe. Le chalumeau
& le bout qui trempe
queur, est fait en forme
percée de plusieurs peti
plus pauvres même ne
pas de cette boisson, a
matin en se levant: ai
une grande consommati
be du Paraguai dans le
en a de deux sortes, l'u
hierba de Palos, l'autre, *h*
mini: celle ci est plus
meilleure qualité. Il sort
du Paraguai pour le Pe
cinquante mille avoves,

1250000 pesant de l'une & de l'autre herbe, dont le tiers au moins est de camini, sans compter vingt cinq mille avoves pour le Chili.

Comme M. Frezier voyoit le tems de son congé prêt à expirer, il se hâta de partir de Lima, ce fut le 9e d'Octobre, & il fut de retour à la Baye de la Conception le 13e de Novembre, où il trouva trois vaisseaux Maloins. Le 25e du même mois ils apprirent la nouvelle de la paix entre toutes les Puissances de l'Europe, excepté l'Empire, & le 9e de Decembre ils entendirent publier un ordre rigoureux à tous les François, de s'embarquer dans deux jours, avec défense aux habitans de leur donner des logemens & des vivres en ville, ou de leur loüer des chevaux, sous peine de cinq cens piastres d'amande. Après cet ordre il arriva encore sept vaisseaux François presque tous Maloins: & il s'y rendit plusieurs autres de divers endroits de la côte; de sorte qu'on vit ensemble à la Conception quinze bâtimens François, tant grands que petits, & deux mille six cens hom-

mes. Le Corregidor n'éto
fectionné à la nation, & agi
dureté.

Ils mirent à la voile le 1
vrier 1714, en compagni
vaisseaux Maloins, dans
d'aller ensemble relâcher à
de tous les Saints : mais b
Maloins, usant de l'avant
avoient d'être meilleurs
laisserent derriere eux le
Marseillois, où étoit M.
qui se plaint de leur infi
encore plus de ce que par l
vaise manœuvre, & en
trop vers le Sud, ils avoien
dre plus de six jours de
donne une connoissance p
culiere de cette extrémité
rique, & il observe que
Australes marquées sur
sont une chimére.

Le 26[e] d'Août ils relâch
Baye de tous les Saints ; où
loins les avoient dévancez
que l'équipage s'occupoit
nir de vivres & de rafraich
M. Frezier visita la ville &
fications, qu'il trouva en

Quoique les rües soient alignées & larges, la plûpart ont une pente si roide, qu'elles seroient impraticables à des carosses, & à des chaises à porteurs : les personnes riches s'y font porter comme dans un lit suspendu à un long bâton, dont les bouts appuyent sur les épaules de deux esclaves Négres. Les hommes sont d'un assez bel exterieur, pour ce qui regarde la politesse, la propreté, & la maniere de se mettre, à peu près à la Françoise : les femmes ne paroissent point, & à peine vont-elles à la Messe les Dimanches & les Fêtes. Pour un Blanc il y a plus de vingt noirs, qui sont presque nuds, en sorte qu'il semble que ce soit une ville de Guinée. Le Roi de Portugal y défend les soiries & les galons d'or & d'argent, ainsi le luxe consiste en des ornemens d'or massif, on voit même des esclaves Negresses parées de riches colliers faits de chaines à plusieurs tours, de grandes boucles aux oreilles & de plaques sur le front.

Etant partis le 7[e] de Mai en compagnie des trois Maloins qui les quit-

terent encore, ils mouillerent le 14[e] de Juillet à la rade de la ville d'Angra dans l'Isle de Tercere ; cette ville est assez agréable, mais pauvre. Ils mirent à la voile le 18[e], & entrerent dans le détroit de Gibraltar le 31 de Juillet, & au port de Marseille le 17[e] d'Août 1714.

ARTICLE XCVII.

JUS PASTORUM TITUlarium & Ecclesiarum Parochialium ad oblationes, Primitias, Decimas, & maxime Novales, C'est-à-dire, *Le Droit des Curez Titulaires & des Eglises Paroissiales sur les offrandes, les Prémices, les Dixmes, & principalement les Novales. Ou Dissertation historique & Canonique contre la dissertation Canonique de Mr. Van-Espen, touchant les anciennes incorporations d'Autels. Avec un mémoire de Mr. le Baron Kargg, sçavoir, si les Curez de l'Ordre de Prémontré sont sujets à être révoquez. Par Mr. Nicolas Richard Bachelier en Theologie, & Curé de S. Gille à Bruxelle, avec l'aide de Mr. Thomas Jamez, Avocat en la* Août 1716.

Cour supérieure de Brabant. A Liege, & se vend à Bruxelles, chez Joseph T'Sertevens Libraire proche l'Eglise S. Jean, & à Paris chez Etienne Ganeau 1716. *Deux Tomes in 12. le premier de 229 pages, le second de 568.*

CEs deux volumes contiennent trois ouvrages différens, qui sont proprement des factums, à l'occasion de deux procès qu'on va rapporter briévement.

En 1129. Burchard Evêque de Cambray donna au monastere de Cortenberg les deux Autels, comme on parloit alors, de Hoombeeck & de Leeft. Cortemberg est une Abbaye de filles de l'Ordre de S. Benoît, à mi chemin entre Bruxelles & Louvain, & Leeft est un village à une lieuë de Malines : donner un Autel, c'étoit donner le patronage & les revenus d'une Eglise ; ainsi l'Abbesse de Cortenberg est Patrone, & recüeille les dixmes de la Paroisse de Leeft. Le Vicaire perpétuel, ou Curé à qui elle cedoit une portion de dixmes pour sa subsistance,

aimant mieux avoir quelque chose de fixe, transigea en 1637 pour une pension congrüe de quatre cent florins, qui font cinq cens livres ; & l'Abbesse demeura en possession de lever généralement toutes les dixmes jusqu'en 1707, que le Vicaire perpétuel lui disputa les Novales. C'est le sujet du premier procès au Parlement de Malines, dans lequel sont intervenus tous les Curez du Brabant, autant pour leur propre intérêt, que pour celui de leur confrere : & ils ont chargé M. Richard d'écrire pour la cause commune, M. Van Espen prenant la défense de celle de l'Abbesse.

La question générale est de sçavoir, à qui les Novales appartiennent de plein droit, ou aux gros Décimateurs, ou aux Vicaires perpétuels & aux Curez ? car en France la chose est reglée par un édit de 1686, qui en considération des Novales, qu'il accorde aux Curez, fixe leur pension congrüe à la modique somme de trois cens livres. M. Van-Espen dans la dissertation sur les anciennes Incorporations des Autels & des E-

glises, c'est à-dire, sur les unions, semble démontrer que toute dixme, tant ancienne que novale, soit grosse, soit menüe, appartient de droit commun au Chapitre; ou au Monastére, auquel l'Eglise ou la Paroisse est unie, avec obligation néanmoins de pourvoir à la subsistance du Prêtre, ou du Curé qui la dessert. Car enfin, selon les termes du Droit, cette Eglise est appropriée pour les revenus, *quoad temporalia*, au Chapitre, ou au Monastere, & par conséquent tout ce qui fait ces revenus, lui devient propre, & lui appartient. Innocent III, & Alexandre III, le supposent ainsi,[a] & c'est le sentiment des Canonistes[b]: Zypæus[c] observe que l'exception des Novales, *c. 2. de decimis in* 6°. s'entend des dixmes accordées par privilege, & dans une Paroisse qui n'est pas unie.

Tout ce qui reste donc au Curé à prétendre, c'est d'avoir sa subsistance, à laquelle on pourvoit, ou par une portion de dixme qui lui est

a *c. 7. de donat. & c. 12. de Prabendis.* b *in c. Congregat. de Decimis.* c *Consultat. 7. de Decimis.*

ret feroient furabondantes a
fiſtance , laquelle eſt uniq
dûë.

Voilà en ſubſtance ce que
Van-Eſpen, & ce qui fait à
qu'il défend. On ajoutera
deux remarques. La premier
chard Evêque de Cambrai
l'acte de donation des deux
s'exprime en ces termes : *Duo*
libera & abſque perſona con
C'eſt qu'à l'exemple de
Martel, Charlemagne, Loüi
bonaire, & nos autres Rois,
qui, au fond avoient de la re
donnoient les Abbayes & les
à des perſonnes Laïques &
res, & même à des femmes,

abus, & répéta ses biens. Les Papes prononcerent des anathemes, & les Laïcs par un juste remords de conscience penserent à la restitution : mais ce fut ordinairement en faveur des Chanoines Reguliers & des Moines, dont la vie les édifioit. Peut-être cette sorte de restitution n'agréoit pas toujours aux Evêques : & elle est défendüe en plusieurs Conciles de ces tems-là, à moins que l'Evêque y consentît, ou que le Pape la confirmât. Les Evêques prirent occasion, de ce que leur consentement étoit requis, pour en profiter. Ils établirent un Clerc, qui étoit justement ce qui s'appelle homme vivant & mourant pour les Gens de main morte; & ce Clerc étoit nommé *persona*; & à sa mort le Chapitre, ou le monastere, étoit obligé de payer une certaine somme à l'Evêque. Or Burchard par sa donation renonce à ce prétendu droit d'établir une Personne, droit qui dans la suite fut universellement reprouvé, comme simoniaque.

La seconde. Le nom de Curez Primitifs est récent; & il ne paroit

nulle part dans le Droit Canon, non pas même dans les Clementines, ni dans les Extravagantes. Ils joüissent seulement du revenu & du temporel d'une Parroisse, sans en être les Pasteurs : & leurs Vicaires perpétuels n'ont à répondre qu'à l'Evêque pour ce qui regarde le spirituel, & le bien des ames.

M. Richard le prend d'un autre ton, comme il arrive ordinairement qu'une personne intéressée s'exprime plus vivement sur sa propre affaire, que son Avocat : il déclare pourtant qu'en parlant des unions de Bénéfices, son intention n'est pas de toucher à celles qui sont faites en faveur des Evêques, des Chapitres d'Eglises Cathédrales, & des Religieux qui travaillent dans la vigne du Seigneur & s'employent au salut du prochain. Il divise son ouvrage en quatre chapitres.

Dans le premier, il se propose de montrer que l'Evêque Burchard n'a pas été en droit de disposer des Eglises en question. Car, dit-il, les biens de l'Eglise appartiennent à JESUS-CHRIST, qui en est le veritable

possesseur. Les Evêques & les Bénéficiers ne sont que des œconomes & des dispensateurs, ce n'est qu'un usufruit, & comme un fidéïcommis entre leurs mains. Ils ne peuvent donc pas en disposer à leur gré; & s'il s'agit de les aliéner, il faut qu'il intervienne de fortes raisons, ou de necessité, ou d'utilité, ou de piété, non pas par rapport aux particuliers à qui l'aliénation seroit profitable, mais eû égard à l'Eglise, à qui elle doit être avantageuse. Et il ne voit aucune de ces raisons dans la donation qu'il conteste.

Quant à la restitution des dixmes possedées par les personnes Laïques & séculiéres, qui regardoit-elle, sinon les Curez? & si du consentement de l'Evêque il a été permis de les transporter aux Chapitres & aux Monasteres, ç'a été à cause de la dureté du cœur de ceux qui ne vouloient s'en désaisir qu'à cette condition. Il va plus loin, & il dit que les Moines, qui ne prennent pas part au travail envers le prochain, sont incapables de posseder des dixmes, ou que s'ils en peuvent posseder, c'est

uniquement en qualité de pauvres, & qu'ainsi ils ne peuvent en retenir que la quatriême partie, & moins encore, afin qu'il y ait aussi de cette même quatrieme partie de quoi faire l'aumône aux pauvres nécessiteux. Enfin, il conclut que permettre de donner les dixmes aux Moines, n'étoit qu'un détour pour les faire retourner aux Curez. Pour ce qui est des dixmes, qui sont dans la possession actuelle d'une Eglise, il dit que l'Evêque même, avec le consentement de son Chapitre, ne sçauroit les transporter à une autre, vû qu'il n'en est pas le maitre: & si quelque Canon semble lui accorder ce pouvoir, c'est touchant les dixmes propres de son Evêché, & touchant sa manse Episcopale. Il explique ainsi le Canon attribué au Concile de Troye en 1128, par lequel il est permis aux Evêques de donner des dixmes par charité aux Templiers. Le Concile 3^e^, & le 9^e^ de Tolede s'expliquent clairement sur cette matiere.

Si d'un côté Burchard n'a pû faire donation des Dixmes d'une Par-

roisse de son Diocese, de l'autre, dit-il, au ch. second, les Dames Religieuses de Cartenberg n'ont pû l'accepter; & elles sont à cet égard un sujet incapable. Pourquoi? Parce qu'elles sont incapables des fonctions Ecclésiastiques: & de cette incapacité aux fonctions Ecclésiastiques M. Richard conclut une incapacité à recevoir des dixmes, par ce raisonnement: c'est une hérésie simoniaque de diviser entre le spirituel & le temporel des Benefices, en sorte qu'à raison du temporel un benefice puisse être vendu: c'est renouveller la querelle des Investitures, de prétendre qu'un Bénéfice à raison du temporel puisse être accepté de la main du Prince. Or les Religieuses ne sçauroient accepter un Bénéfice, sans diviser le spirituel & le temporel; c'est-à dire, qu'elles prennent les dixmes & l'utile, & laissent les fonctions qui y sont attachées. Donc par l'acceptation d'un benefice elles s'engageroient dans une hérésie simoniaque.

M. Richard n'en demeure pas là; & il enveloppe les Moines dans le

même inconvénient d'héréſie ſimoniaque ; parceque le droit les exclut du ſervice des Cures. Et afin de ſoulager les Curez dans l'obligation de faire l'aumône , il ajoute , que tous les biens acquis à un monaſtere, ſoit de fondation, ſoit par le propre travail des Moines, ou autrement, ſont ſujets à l'hoſpitalité & à l'aumône envers les pauvres néceſſiteux : ce qui va , dit il, notablement à la décharge des Curez. On voit que ce n'eſt plus les Novales, c'eſt le tout, qu'il ne prétend pas ſeulement arracher à l'Abbaye de Cortenberg, mais généralement à tous les Chapitres & à tous les monaſteres. Qui prouve trop , ne prouve rien ; parce qu'il y a néceſſairement du ſophiſme , qui va au de-là de ce qui eſt en queſtion.

Il employe le 3^e^ chapitre à prouver., qu'il y a dans les donations des dixmes d'une paroiſſe une injuſtice inexcuſable. Car premiérément, dit-il, elles ſont contre l'intention des fidelles, qui payent la dixme pour les fins que l'Égliſe s'eſt propoſées en l'exigeant, & c'eſt d'en faire qua-

tre portions égales entre l'Evêque, le Clergé, la fabrique, & les pauvres. En Eſpagne l'Evêque en avoit un tiers, le ſecond tiers étoit pour le Clergé, & le dernier tiers pour la fabrique & les pauvres. M. Richard ajoute que l'Evêque n'y a point de part, ſi d'ailleurs il ne manque pas de revenus ſuffiſants. Et il ne dit pas qu'il y a peu de Curez à penſion congruë, qui vouluſſent l'échanger contre la quatriéme partie de la dixme. Que ſeroit ce, s'ils étoient encore obligez de partager cette quatrieme partie avec ce qui s'appelloit le Clergé, ou les immatriculez de l'Egliſe, c'eſt-à dire, avec quelques Clercs, le maître d'Ecole, le Sacriſtain, le Foſſoyeur ?

Secondement, pourſuit-il, la dixme eſt la dot de l'Egliſe, qui par conſéquent ne ſçauroit légitimement en être privée: & à cette occaſion il raconte fort au long ce qu'a fait l'Egliſe par les Decrets des Papes, & par les Canons des Conciles, pour contraindre les Laïcs à reſtituer les dixmes qu'ils avoient uſurpées.

Peut être n'y a-t-il rien de plus

ancien pour les dixmes, que le Canon 5e du second Concile de Macon en 585. Les Peres de ce Concile semblent les regarder comme de droit divin, & dire que dès les premiers tems elles avoient été payées: mais comme, ajoutent-ils en se plaignant, presque tous les Chrétiens avoient négligé de s'acquitter de ce devoir, ils ordonnent que desormais tout le peuple s'y rende ponctuel. Charlemagne, dans son Capitulaire de l'an pour la Saxe, ordonne, sans parler de dixmes, pour la subsistance des Curez, que les habitans ou les païsans, *Pagenses*, leur donneront le logement, & vingt-quatre journaux de terre labourable, *curtem & duos mansos*, & qu'entre six-vingt Gentilshommes, ou personnes libres, ils leur entretiendront un valet & une servante.

En troisieme lieu, continue M. Richard, si les dixmes entiéres demeuroient à la Parroisse, il y auroit de quoi entretenir quelques Prêtres & d'autres Clercs; le service se feroit avec plus de décence, il ne faudroit pas charger les paroissiens de nou-

velles contributions pour les répara-
tions de l'Eglise, pour les ornemens,
pour le logement du Curé. Pour en
bien juger, il faut consulter la prati-
que dans les Parroisses, où les Cu-
rez levent toute la dixme.

Il commence le ch. 4e par la préé-
minence & la dignité des Curez,
qu'il éleve au dessus des Chanoines.
Il passe aux Curez primitifs, & il
dit que c'est un titre chimérique.
Enfin, il vient au point dont il est
question ; sçavoir, aux novales : &
il cite en faveur des Curez les Ca-
nons des Conciles, & les decrets des
Papes, le sentiment de quelques Ju-
risconsultes, & principalement de
Rebuffe. Toutefois les novales sont
un objet trop petit pour lui, & qui
ne peut l'arrêter : il retourne aux
dixmes en général ; les donner, c'est
selon lui un sacrilége, une prévari-
cation contre le droit divin & natu-
rel : si les Papes les ont accordées à
des Chapitres & à des monasteres,
ce sont donations subreptices, &
nulles de plein droit. Mais comme
il paroît dur de condamner ainsi la
conduite des Papes, M. Richard

invente deux expédiens pour la justifier : ou au défaut de Prêtres séculiers les Papes ont fait desservir des Cures par des Moines, qui alors levoient justement les dixmes : ou les Papes ont accordé les dixmes aux Moines seulement en fidéïcommis, afin que les retirant des mains des Laïcs, ils les restituassent aux Curez. Et il est remarquable, que M. Richard dit tout cela sérieusement.

Il attaque la donation de Burchard par un autre endroit, c'est qu'elle est au préjudice d'une tierce personne, *in damnum tertii*, c'est-à-dire, qu'elle fait tort au Curé : & il ajoute que les Canons & les loix défendent les aliénations des biens Ecclésiastiques. Il finit par une exhortation pathétique aux Evêques, pour les animer à interposer leur autorité, afin de faire casser toutes le donations de dixmes faites aux Monasteres.

Venons au second procès. Un Chanoine Régulier de l'Ordre de Premontré, & de l'Abbaye de Beauretour, *Belli reditus*, dans l'Evêché de Liege, présenté & instalé dans les

formes ordinaires, avoit desservi la Cure de Laverval dans le même Diocese pendant dixhuit ans, & dans un tems fâcheux de guerre & de mortalité, lors que son Abbé de pleine autorité, & sans avoir demandé le consentement de l'Evêque, le révoque pour l'employer ailleurs. Les Parroissiens, édifiez de la conduite de leur Curé, s'opposent à cette révocation, & ont recours à l'Electeur de Cologne leur Evêque, qui approuve leur opposition, & retient le Curé. Ensuite l'Abbé traite son Religieux de désobëïssant, prononce & fait afficher publiquement contre lui une excommunication. La question est de sçavoir, si les Curez de l'Ordre de Prémontré sont révocables au gré de leurs Supérieurs, & indépendemment des Evêques ? Le procès est porté à Rome, à la Congregation des Réguliers.

L'Abbé se fonde 1°, sur la raison générale, que les Papes Innocent III [a] & Innocent IV [b] ont déclaré que

a *c. Volentes. De privil. in 6°.* b *c. Porrecta. De confirm. in 6°.*

les Religieux, qui sont mis dans des Bénéfices, peuvent être révoquez. Charle-Quint, dans son Edit de Réformotion de l'an 1548. l'a déclaré de même ; & l'Edit fut l'année suivante reçu par les Conciles de Mayence & de Treves, & publié dans un Synode à Liege. A quoi il ajoute, que s'il est permis, comme il l'est effectivement, à un Curé seculier, d'abandonner sa cure sans le consentement de son Evêque pour se faire Religieux, il le doit être bien davantage à un Religieux Curé pour se retirer dans son monastere.

Il se fonde 2°, sur des raisons particulieres à l'Ordre de Prémontré. Gregoire XIII ne donne que le nom de vicariat aux cures qui y sont unies, & elles sont plûtôt des Obédiences, que des Bénéfices. De plus, les Religieux de cet Ordre, nommez à une cure, s'obligent par serment, selon un statut du Chapitre General de 1630, de retourner au monastere, quand ils y seront rappellez par leurs Supérieurs, ce qui a été approuvé par une Constitution d'Urbain VIII, & par un Bref d'Innocent

XI. Enfin, telle eſt la pratique de l'Ordre dans toute l'Allemagne & la Bohéme.

Comme l'Electeur de Cologne a jugé que ces révocations arbitraires donnent atteinte à l'autorité Epiſcopale, & qu'elles ne ſont pas ſelon les Regles, M. le Baron de Kargg, Chancelier de ſon Alteſſe Electorale, a entrepris de les refuter; & il appuye principalement ſur ce que les Chanoines Réguliers de l'Ordre de Prémontré ſont veritablement Titulaires des Cures qui leur ſont confiées, & que ſelon la régle du Concile de Trente tout Curé titulaire, eſt perpétuel & irrévocable. A la bonne heure, qu'un Religieux, qui au défaut de Prêtres ſéculiers eſt employé à deſſervir une cure, ſoit révocable au gré de ſes Supérieurs : il n'en eſt pas de même d'un Religieux qui eſt capable de la poſſeder, & qui la poſſede en titre. Ce n'eſt pas de celui-ci, mais de l'autre, que les autoritez alleguées par l'Abbé de Beauretour doivent s'entendre. C'eſt le ſentiment unanime des Canoniſtes, & en particulier de Sua-

rés,[a] & du P. le Page [b] Auteur de l'Ordre de Prémontré. En un mot, tout Curé choisi d'entre les Réguliers passe dans l'Ordre Hiérarchique, & partant dépend de l'Evêque, qui a inspection & sur les pasteurs particuliers qu'il institue, & sur les oüailles qu'il leur confie.

Quant à l'Edit de Charle-Quint, accepté par deux Conciles Provinciaux, outre qu'ayant été réprouvé par le S. Siege, il ne fait point de Loi, il regarde seulement les Religieux qui manque de Curez Titulaires desservent les Parroisses. Les tems n'étoient pas alors comme aujourd'hui, ils étoient stériles en bons Ecclésiastiques, & c'étoit nécessité que les Religieux mendiants y suppléassent.

M. le Baron de Kargg ne convient pas de ce qu'avance l'Abbé de Beauretour, qu'il est permis à tout Curé seculier d'abandonner son troupeau sans le consentement de l'Evêque pour se faire Religieux. Il soutient au contraire, que l'Evêque est en

a *De relig. tom.* 4. *l.* 3. *c.* 19. b *l.* 2. *Biblioth. Præmonstrat. c.* 15.

droit de répéter son Curé fugitif, si le bien de l'Eglise le demande. Il n'y a que deux cas exceptez, l'incapacité du Curé, & le danger de son salut. Car prétexter une plus grande perfection, c'est ignorer combien l'état des Curez est parfait, & que chacun doit se rendre parfait en celui que la Providence lui a assigné.

Si néanmoins un Chanoine Régulier pourvû d'une cure en Titre, oubliant sa profession s'écartoit de son devoir, ce qui n'est pas arrivé à celui dont il est question, il seroit du devoir de l'Abbé, après avoir consulté l'Evêque & obtenu son consentement, de rappeller le Religieux au monastere pour le châtier selon la Regle; comme les Papes Lucius III. & Urbain III. l'ont ordonné, défendant même aux Evêques d'accorder leur protection à d'indignes Religieux.

Pour venir en particulier à ce qui concerne l'Ordre de Prémontré, le Baron de Kargg observe, que ces Chanoines, comme les Moines, faisoient par eux mêmes valoir de certaines terres où ils envoyoient

des Religieux pour veiller à la culture ; & c'eſt ce qui s'appella *Grangia, obedientia*, *cella*, Grange, Obédience, Celle : afin que ces Religieux pour la fréquentation des Sacremens ne ſe mêlaſſent point avec la foule du peuple, dans les Parroiſſes, il leur fut permis d'avoir entre eux des Prêtres & des Oratoires, ou des Chapelles. Dans la ſuite il fut accordé aux habitans du voiſinage, quand l'Egliſe Parroiſſiale étoit éloignée, d'aller à ces Chapelles, qui par ce moyen devinrent une eſpece de cure ſans titre, & qui ſont dites être unies de plein droit, *pleno jure*, au principal monaſtere. Or c'eſt préciſément de ces Granges, ou de ces Obédiences, que les Religieux de Prémontré ſont révocables à la volonté de leurs Supérieurs ; & comme quelques-uns s'y trouvoient bien & vouloient s'y perpetuer ; Honorius III, Alexandre IV, & Nicolas IV, confirmerent le droit des Supérieurs.

D'ailleurs, la plûpart des priviléges prétendus qu'allégue l'Abbé de Beauretour ont été annulez par Mar-

tin V, au Concile de Conſtance, & par le Concile de Trente, qui a ſi fortement établi la regle des Paſteurs non revocables, qu'il n'en a excepté que la neceſſité, & pour peu de tems. Les autres privileges portent expreſſément la clauſe, *ſauf le droit des Evêques diocéſains, & qu'il n'y ait rien de contraire aux ſacrez Canons.* D'où il eſt aiſé de conclurre, quelle eſt la force d'un ſtatut fait par un Chapitre General de l'Ordre.

L'uſage ne favoriſe pas davantage cet Abbé; car en France, où reſide le Chef de l'Ordre, il lui eſt abſolument contraire. Et pour ce qui eſt des Païs Bas, afin de prévenir l'abus que les Abbez auroient pû commettre à l'occaſion de l'Edit de Charles-Quint, le Nonce preſent au Synode de Cambrai fit inſerer ces termes, *En ſorte que l'Evêque Diocéſain y conſente, & que les Supérieurs ayent expoſé aux Evéques une cauſe légitime.* En 1711 l'Evêque de Namur écrivit au Conſeil Epiſcopal de Liege, que les Abbez de Floref, & de Bonne-Eſperance, n'avoient pas fait de difficulté de reconnoître qu'ils

étoient obligez à avoir cette soumission envers les Evêques : & il y a environ vingt-ans, qu'il fut ainsi jugé contre l'Abbé de S. Nicolas de Furnes, qui avoit voulu s'en dispenser. Ces exemples qu'on vient de rapporter sont arrivez depuis le Chapitre general de 1630, & c'est aussi depuis, que le P. le Page a écrit ce qui a été cité de lui. Après tout, il n'y a pas plus d'inconvenient en soi que les Curez tirez des Monasteres soient perpetuels, qu'il y en a que les Abbez & les Evêques le soient. A la verité ils ne sont pas si choisis, mais il est plus facile de les ramener à leur devoir.

Article XCVIII.

HISTOIRE DE PIERRE de Montmaur, Professeur Royal en langue Grecque dans l'Université de Paris. Par M. De Sallengre. A la Haye, chez Chr. Van. Lom. P. P. Gosse & R. Alberts, 1715. *in 12. deux Tomes. Tome I. p.* 316. *Tome II. p.* 312. *& se trouve à Paris chez Etienne Ganeau.*

IL appartient aux Muses de donner l'immortalité, *Musa vetat mori.* Avant Agamemnon & Achille il y eut des Héros; cependant, faute d'un Poëte qui transmît leurs noms à la postérité, leur gloire fut ensevelie avec eux, dans le même tombeau, *Laude carent, quia Vate sacro.* Le Professeur Montmaur fut un Héros en ridicule. Dans l'étenduë de cette profession, en Allemagne, en France, en Hollande, &c. que d'originaux l'égalerent, ou l'emporterent même sur lui! Leurs noms sont condamnez à un éternel oubli. Pourquoi? C'est qu'ils ne se trouverent

pas aux mêmes circonſtances que Montmaur. Les Muſes ont éterniſé le nom de celui-ci. Je ne ſçai quel enthouſiaſme des Poëtes & des Orateurs François, ſoutenu par la jalouſie & par la vengeance ſe tourna ſur ſa perſonne. Il ſembla que tous les favoris d'Apollon s'étoient déchaînez à l'envi contre ce frêlon du Parnaſſe. Satires, épigrammes, madrigaux, métamorphoſes, longs poëmes, proſe, vers, en Grec, en Latin & en François; enfin, tout fut mis en œuvre, pour donner du relief au paraſite Montmaur. Comme la conſpiration des gens de Lettres fut alors preſque univerſelle, il y eut auſſi entre eux de l'émulation, à qui employeroit des couleurs plus vives pour le peindre. Ces jolis morceaux de poëſie & d'éloquence, ſi dignes de l'immortalité, ſeroient perdus, ſans les ſoins de M. De Sallengre. Faut-il que de Sçavans étrangers viennent apprendre aux François à éterniſer les agréables productions de leur patrie? M. De Sallengre les a recherchées avec un zele digne de ſa curioſité pour tous les monumens de

littérature. Il les a rassemblées en deux volumes, & y a joint une élégante préface. Ne diroit on pas, à la lire, qu'il fut élevé à la Cour de France, & qu'il apprit dans le commerce du monde le plus póli, à parler la langue des François ? Le caractere d'honnête homme, qui regne dans sa longue Preface, est encore plus estimable que son bel esprit. Il a compassion du pauvre Montmaur. Il désaprouve les invectives trop violentes de ses persécuteurs. Non, dit-il, *il n'est pas permis d'étaller son érudition & son éloquence aux dépens de son prochain.* On pourroit appliquer, continuë-t'il, à chacun des Ecrivains contre Montmaur, ce joli vers de Martial, *tanti non erat esse te disertum.*

Chaque piéce du recueil que M. De Sallengre vient de donner au public avoit besoin d'éclaircissemens. Nous les trouvons dans sa préface, enrichie de bien des anecdotes du tems, où l'on se déchaina contre Montmaur. En avoir fait l'extrait, c'est presque avoir fait connoître tout le contenu des deux volumes. Nous commencerons par la vie de

Montmaur, dont le récit facilitera l'intelligence des ouvrages que la satyre la plus amére produisit contre ce celebre ridicule.

Montmaur, au rapport de M. Baluze, naquit au village de Bétaille, dans le bas Limousin, en l'année 1576. Sa naissance ne fut pas illustre; il eut un paysan pour pere. Montmaur fit ses premieres études au College de Bourdeaux, chez les Jesuites. Il s'y distingua par sa mémoire, & ces Peres le reçurent dans leur Compagnie. Envoyé à Rome par ses Supérieurs, il y enseigna les Humanitez. La médisance a publié que les Jésuites le congediérent, comme un homme indigne de vivre parmi eux. *O fugitive, sacræ pars quondam indigna cohortis*; lui dit un de ses adversaires. Il est plus vraisemblable qu'il sortit des Jésuites par des raisons de santé. On raconte qu'à son retour en France, il contrefit le seing du Pere General de la Societé, pour être favorablement reçu à son passage, dans les maisons de l'Ordre qu'il avoit quitté. Quoi qu'il en soit, Avignon fut le lieu de son premier séjour.

Il y fit, dit-on, le métier de charlatan. Toulouse le reçut ensuite dans ses murs, & il y resta assez de tems, pour y avoir droit de bourgeoisie; *dein magna Tolosa civem habuit*, dit Balzac, en parlant de Montmaur. Il changea cette demeure pour celle de Paris, où il s'appliqua au Droit. On le vit suivre quelque-tems le Barreau; mais il n'y trouva pas son compte. Les gratifications que le Cardinal de Richelieu répandoit volontiers sur les bons Poëtes furent une amorce pour lui. Il composa des Anagrammes, des Acrostiches, & quelques élégies. Il nous en reste encore une de lui. Dès lors on l'appella *le Grec*, parcequ'il étoit sçavant dans la langue d'Athenes. Ce fut peut-être là ce qui le fit choisir pour Précepteur du jeune Roger de Choiseuil, fils du Marquis de Choiseuil, qui deux ans après fut fait Maréchal de France. Enfin, la chaire de Professeur en langue Grecque, que Jerôme Goulu lui résigna pour une somme dont ils convinrent, lui tint lieu d'un établissement.

Au reste, Montmaur ne fut pas

tout-à fait aussi méprisable que ses ennemis l'ont publié. Les langues Grecque & Latine lui étoient familieres. Il avoit lû les bons Auteurs de l'ancienne Rome, & de la Gréce. On peut dire qu'il excelloit à en faire des applications ingénieuses; mais presque toujours avec malignité. Ce caractere satyrique le rendit à son tour l'objet de la satire. Il donnoit prise. Quoiqu'il eût du bien, son avarice étoit extrême, & parcequ'il aimoit la bonne chere, il ne mangeoit jamais chez lui. Par une érudition facile & amusante, aussi bien que par les traits vifs qu'il lançoit sans égard, contre les Ecrivains de son tems, il trouvoit de l'accez aux meilleures tables. Cependant cette vaste memoire, & cette grande érudition dont il avoit chargé sa tête, ne le rendoient pas plus propre à devenir un Auteur celebre. Il ne donna au public que de fort petits, & que de très médiocres ouvrages. Aussi étoit il de ces gens plus propres à briller dans la conversation, par les saillies soudaines d'une prompte reminiscence, qu'à soutenir la len-

de la compofition. C'eft l'ordi-
de ces hommes à grande me-
:. La plume à la main ils fe trou-
deftituez de ce feu qui les em-
, lorfqu'il faut produire fur le
ıp. Le cercle qui les écoute,
à leur applaudir, réveille tout
ois leur vanité, & leur imagina-
Dans le filence du cabinet, ils
ıiffent, & la peine qu'il faut
dre alors, pour être exacts &
:s, engourdit leur veine, & ta-
urs penfées. Tel eft le portrait,
font les reflexions, que les écri-
fans paffion nous ont laiffé au
de Montmaur. Il joignoit, ajou-
ils, une grande impudence, &
coup de facilité pour parler, à
coup de lecture. L'impudence
ıdant l'emportoit dans lui fur
lition. Souvent même celle-là
it au fecours de celle ci. Chez
le Chancelier Seguier, dit Ni-
Bourbon, Montmaur avoit ci-
e longue lifte de paffages, pour
yer un point contefté. Je me dé-
es citations. Je confultai les Au-
, & je n'y trouvai rien de con-
e à la prétention de Montmaur.
oût 1716.

Deux jours après, on fit renaître la question. On produisit les livres que Montmaur avoit citez, & on l'obligea de verifier ses passages. Celui ci chercha des échapatoires, fit un lieu commun sur la difference des éditions ; enfin, il donna lieu de conclurre qu'il avoit cité faux.

Montmaur se tira plus plaisamment d'affaire dans une contestation qui s'éleva entre les Evêques de France & le Recteur de l'Université de Paris, sur la préséance. Le Professeur, qui se trouva à la dispute, en bon partisan du Corps dont il étoit membre, prononça avec assûrance, que la question avoit été decidée par Gerson ; *Rector Universitatis pracedere debet Episcopos*, lui fit il dire, sans hésiter. On le somma de montrer dans l'Auteur l'endroit qu'il en avoit cité ; l'édition qu'on en apporta ne fut pas de son goût. Il demanda celle de Bâle. Par malheur Gerson n'avoit point été imprimé à Bâle. Il eut donc recours à l'édition des caracteres Gothiques. Il feuilleta longtems, puis il s'écria *εὕρηκα, εὕρηκα*, comme s'il eût trouvé le passage qu'il

hoit. Il mit enfuite le doigt
n endroit d'une page, & le
ra de loin à l'affemblée. A l'inf-
: livre lui tomba des mains, &
:oit fe perdit fans qu'il pût le
ıver. Perfonne ne fut la duppe
fourberie, & Montmaur fut
comme il le meritoit.

ı Parafite eft d'ordinaire un
ne de bons mots. Outre que ce-
i étoit fort fur les équivoques &
s allufions, on dit qu'il avoit,
.tervalles la repartie très-vive.
.vocat, dont le pere étoit huif-
lui cria un jour, lorfqu'il en-
chez Mr. De Mefmes pour y
, *Guerre*, *Guerre*. Vous degene-
ien, repartit Montmaur à l'inf-
vôtre pere ne crie que *paix-là*,
là.

ı comprend affez comme un
fant parafite, dont le mérite
plus brillant que folide, s'attira
des ennemis, & qu'il fuccom-
us le nombre. « Sa mémoire le
oit regner dans les compagnies,
l'y erigeoit en tyran. Un hom-
qui fçait débiter avec facilité
t ce qu'il a lû, & qui fe donne

„ des airs de maître, étonne dans une
„ conversation les autres Sçavans. Ils
„ paroissent petits comme des nains
„ auprès de lui ; ils n'osent l'empê-
„ cher de tenir le dé ; ils soupçon-
„ nent quelquefois qu'il se trompe ;
„ mais ils n'ont pas l'assûrance de le
„ contredire : ils se défient de leur
„ memoire, & ils redoutent la sien-
„ ne, dans les choses même où ils
„ sentent qu'il a tort. Enfin, la jalousie fait ouvrir les yeux. On le decredite après l'avoir demasqué. Telles furent les passions des Sçavans, & tels furent leurs procedez à l'égard de Montmaur. Moins forts que lui par la langue, ils eurent recours à la plume.

Balzac fut le premier qui ameuta les Poëtes contre le Professeur, & qui lui porta des coups. Il imprima contre Montmaur, en 1621, une satire vive, sous ce titre, *Indignatio in Theonem ludi Magistrum &c.* On la trouve à la page 151. au second volume du recüeil. Par une lettre écrite à Mr. de Bois Robert, en beaux vers Latins ; Balzac l'anima contre Montmaur, & lui demanda la per-

on d'exciter l'Avocat Ferramus
re le parasite. La lettre est au se-
l volume p. 155. Le même Au-
tit dans la suite, contre le Pé-
, ce fameux ouvrage intitulé le
›on. Il ne parut qu'en 1648. On
a différemment de cette satire.
uns y trouverent de l'érudition
u sel ; les autres y apperçurent
› d'art pour une badinerie. Là
remarqua que les plaisanteries
ouloient pas de source, & que
: y étoit guindé, & amené de
ı loin avec peine. On pouvoit
.ter que le portrait du Héros de
iéce étoit trop outré, pour qu'il
ressemblant. C'est plûtôt l'idée
erale d'un pédantisme imaginai-
& tel qu'il n'en fut jamais, que
:aractere de Montmaur. Cette
:e est à la page 88. du second vo-
ıe.

ˈerramus entra dans les ressenti-
ıs de Balzac. C'étoit un Avocat
ˀarlement. On peut dire qu'il fut
illeur Poëte Latin, que grand
ıteur. Le poëme qu'il composa
.tre le Professeur eut pour titre
crini Parasitico grammatici HMERA;

c'est-à-dire, la journée de Macrin Parasite Grammairien. Certainen
le Poëte ne contrevint pas à la ré
qui fixe la durée des poëmes. Il
ferma l'action du sien dans l'es
d'un seul jour. Encore ne fait-il c
mencer la journée de Montn
qu'à midi. C'est la bonne heure
les parasites. Dans le premier ch
le Pedant équippe son cheval:
une mauvaise haridelle, dont le
nois est facétieusement décrit.
parasite que son maître, le pa
animal ne trouvoit à manger
dans l'écurie d'autrui. Plaisamr
monté, Montmaur court tout P
Il assiége les portes de ces mais
où l'on admet les Sçavans à la
des maîtres. Il reçoit des rebu
chez le Chancellier Seguier, &
M. De Bonel. Les Suisses ont pa
des ordres bien contraires à la
qui le presse. Admis enfin che
de Mesmes, il y mange comme
harpie, il y boit comme un lap
il y médit comme un satyre. D
second chant l'équitable M. De
mes le contraint à faire répar
d'honneur à tous les gens de Le

ı déchirez pendant le repas.
refuse, ce grand Magistrat le
:e, ou d'être exclus pour ja-
le sa table, ou de n'y boire
: l'eau. Une si terrible punition
le parasite à son devoir : il se
te dans les termes les plus sou-
u troisieme chant, Montmaur
:onsoler avec les laquais & les
ıiers, de l'affront qu'il a reçû.
ient à leur dîné, s'assiet avec
& mange de plus belle. Tous
tes de la table du maître dis-
sent devant ce gourmand. Il
ffre d'un trait les bouteilles
s laquais ont derobées au buf-
ıfin, il s'enyvre, & va cuver
n sur de la paille, dans l'écu-
u quatriéme chant tous les va-
: l'hôtel s'attrouppent autour
/rogne endormi. On prend la
tion de le berner. On l'étend
ur une couverture, & on l'é-
en l'air. Cette cérémonie gro-
· est poussée trop loin. Le Poë-
sallit par des représentations
ibres, & par des circonstances
s d'ordures. Du reste, le poë-
: d'un stile & d'une versifica-

M. Menage entra le troi
lice, pour combattre M
Quoiqu'il ait prétendu n'av
né qu'une idée abſtraite d'u
en general, dans le livre
blia, ſous le titre de *vita Gar*
murræ Paraſito-pædagogi, tout
de vit à qui il en vouloit.
n'avoit que vingt-quatre ans
compoſa cet ouvrage, qui fu
mier, & peutêtre le plus ac
ceux qu'il a fait paroître. L'é
& l'eſprit y marchent d'un
A l'égard de l'érudition, l
Mamurra en eſt ſi fort charg
le a ſouvent beſoin d'un co
teur, pour être entenduë.
Sallengre, par ſes notes, a b

ſon tour Ménage ſonna le tocſin ſur Montmaur. Il le perça de cent épigrammes. La métamorphoſe qu'il fit de ce pédant, grand jaſeur, en perroquet, a toutes les graces & toute la pureté Latine du ſiécle d'Auguſte. La vie de *Mamurra* eſt à la page 49, & ſa métamorphoſe à la page 110, du premier volume. On ſoupçonne encore, avec fondement, que Ménage fut l'Auteur de *la requête de Montmaur à Noſſeigneurs du Parlement.* Elle eſt tout à-fait dans le goût de *la requête des Dictionnaires*, qu'on ſçait être de Ménage.

De ſon côté le ſçavant Hadrien de Valois ſe tourna contre Montmaur. Il en fit imprimer les ouvrages avec des notes. Ce fut peutêtre le meilleur moyen de faire connoître l'inſuffiſance du Profeſſeur, lorſqu'il avoit la plume à la main. Ces petits ouvrages du Forfante, qui n'excedent guere la valeur de ſix pages, ſont tournez en ridicule, & ils le méritent. On les trouve, avec les notes de leur commentateur, à la page 140 du premier volume. Mr. de Vallois y ajoûta quelques épigram-

tracée en prose Latine, m
vers. Dans un songe, *Attic*
dus, (c'est Sarazin) fut trans
Parnasse. Tous les habitans y
en allarme. Une armée de p
venoit assiéger cette fameu
tagne. *Orbilius* (c'est-à-dire
maur) étoit à leur tête. La ra
avoit conçûë contre les Po
agresseurs avoit fait prendre
à ce nouveau Titan, d'escala
piller, de ravager le sanctua
pollon & des Muses. Il men
suite les Gnatons, les Smindi
Apicius; enfin, les plus fam

ıs plûtôt fait ſentir ſa preſence
oupe famelique, qu'elle ſe diſ-
& qu'elle va chercher un azile
e une Déeſſe ſi formidable. Le
s Paraſiticum eſt à la page 87. du
.er volume, & le *teſtament de*
à la premiere page du ſecond
.
métamorphoſe de Montmaur
n cheval, & du cheval en Mont-
, ſous le titre de *Metamorphoſis*
allum, eſt à la 260 page du pre-
volume. Le Sr. Ranaud, qu'on
la *Remi*, parcequ'il naquit au
;e de *Remi*, du côté de Com-
ıe, en fut l'Auteur. La fiction
t fade, mais la verſification eſt
:ournée. On pardonne aiſément
ıteur quelques fautes de Gram-
e & de quantité, en faveur de
ins vers heureuſement frappez.
i qui repreſente en un ſeul hexa-
e le caractére des Hibernois de
ſſion, a été depuis à la bouche
ut le monde, *Gens ratione furens,*
entem paſta chimæris. Auſſi Mr.
age avoit ſouhaité de l'avoir fait,
l dû lui en coûter le meilleur de
enefices. Ne ſe feroit il pas de-

dit, s'il eût été possible d'en veni l'execution ?

Mr. Vyon, Sr. *de Dalibray*, se d chaîna bien vivement contre Mon maur. L'Antigomor est son ouvrage c'est un recueil de sonnets, de ron deaux, & d'épigrammes contre le pa- rasite. Vous le trouverez à la page 17 du second volume. Ces pieces sont suivies de la métamorphose de Montmaur en *marmite*. On doit avoüer qu'elle est un morceau assez mediocre de poësie ; mais tout doit entrer dans un recueil. D'ailleurs, l'idée seule de cette métamorphose a je ne sçai quoi de réjouissant.

L'Abbé de la Mothe le Vayer se joignit aux conjurez contre Mont- maur. L'esprit & l'érudition sont hé- reditaires dans sa famille. Il étoit fils de ce celebre Auteur, connu par tant d'ouvrages, où le Pyrrhonisme se fait sentir. L'Abbé le Vayer fit paroitre en 1650. un livre, qui por- te pour titre, *Le Parasite Mormon, histoire comique*. C'est le récit d'une avanture fabuleuse, qui tombe sur les mœurs de Montmaur de la ma- niere la plus violente. Le caractere

du *Pointu*, c'eſt-à-dire, d'un homme qui ne parle que par pointes, & que l'Auteur nomme *de la heriſſonniere*, y eſt aſſez bien imaginé. Cette ſatire eſt à la page 180 du ſecond tome.

Jean Sirmond fut auſſi un des plus acharnez contre Montmaur. Neveu du fameux P. Sirmond Jéſuite, il n'imita pas toujours ſa modération. Il eſt l'Auteur d'un petit poëme Latin, dont l'inſcription eſt *Julii Pomponii Dolabellæ in Pamphagum Gymnoſophiſtam.* On pourra le lire à la page 274. du premier tome. Quelques uns lui attribuent auſſi l'épigramme qui porte pour titre, *Marci Natalis in Suillium Cupiennionem.*

M. De Scarron lui-même trouva dans Montmaur un ſujet burleſque pour exercer ſa veine. *Sa requête de Fainmort Paraſite à un Préſident*, a tout l'enjoüement de ſa Muſe. On trouvera quelques-unes de ſes poëſies contre le Paraſite, dans la Preface de M. de Sallengre. Je ne parlerai point d'un grand nombre d'autres ouvrages, dont les Auteurs ſont inconnus, & que M. de Sallengre a tirez de la pouſſiere. Il ſemble qu'a-

lors, dès qu'on sçavoit begayer le langage du Parnasse, on se faisoit honneur de s'en servir contre Montmaur.

Un si violent orage ne déconcerta pas l'insensible Professeur. Si l'on en croit quelques uns de ses adversaires, ils vinrent à bout de le faire refuser à toutes les portes. D'autres plus sinceres avoüent, qu'il sçut tourner à son profit les traits dont on l'accabla. Il apprit par cœur les plus jolies Epigrammes qu'on avoit lancées contre lui, & les alla reciter aux bonnes tables. Par là il payoit son écot, sans y mettre beaucoup du sien. Cependant il demeura dans son fort, & ne combattit que de la langue. Il décocha mille bons mots contre ses agresseurs. Ses amis l'exhortoient, par intervalles, à les donner au public. Soit qu'il redoutât l'impression, soit qu'il fût trop paresseux pour rédiger ses plaisanteries, & pour les mettre en ordre, il prit le parti de mépriser la satyre, & d'en tirer avantage. Railleur public, & objet de la risée publique, Montmaur mourut le 7^e^ Septembre de

Août 1716.

l'année 1648. âgé de 74 ans. A sa mort il trouva l'appareil de ses funerailles tout dressé, & son épitaphe toute faite. M. Rigault, Conseiller au Parlement de Mets, & Garde de la Bibliothéque Royale, dès l'an 1601. avoit fait imprimer une jolie piéce, sous le titre de *Funus Parasiticum, sive L. Biberii Curculionis Parasiti Mortualia.* L'ouvrage n'avoit pas été composé contre Montmaur ; mais il s'ajustoit si naturellement au caractere du Parasite, qu'il a merité de lui être appliqué, & ensuite d'avoir place dans le recueil de M. de Sallengre. J'ose dire, en finissant, qu'il n'est guere d'ouvrage plus capable d'amuser les gens de Lettres, & qui soit plus digne de l'attention de ceux qui sont charmez d'avoir des assemblages de pieces fugitives d'un bon goût.

ARTICLE XCIX.

DU POUVOIR DES SOUVERAINS, & de la liberté de conscience. En deux discours, traduit du Latin de M. Noodt, par Jean Barbeyrac, Profes-

ſeur en Droit & en Hiſtoire à Lauſane, & membre de la Societé Royale des Sciences de Berlin. Seconde édition, revûë & augmentée de pluſieurs Notes ; comme auſſi du diſcours de Jean - Frederic Gronovius ſur la Loi Royale, & d'un diſcours du Traducteur ſur la nature du ſort. A Amſterdam, chez Pierre Humbert, 1714. *In* 8°. *pages* 407.

LEs deux diſcours de M. Noodt, qui dans le titre ont la premiere place, ſont rejettez à la derniere dans le livre. On n'a rien à ajouter ni à changer à ce qu'on en a dit en ces Memoires au mois de Mai 1709, lorſqu'on eut vû la premiere édition. A la verité M. Barbeyrac marque qu'il n'en eſt pas content : mais pouvoit-on mieux faire, que de le renvoyer au Baron de Pufendorf, qu'il avoit auparavant traduit, & dont on a parlé en ces Memoires au mois d'Octobre 1708. afin qu'il rappellât en ſon eſprit les leçons de ce ſage Politique ſur la ſoumiſſion que nous devons à nos Souverains ? D'ailleurs, on a de l'eſtime pour la capacité de

M. de Barbeyrac, & on reconnoit que ses notes sont sçavantes.

On ne se propose ici que le discours de M. Gronovius sur la loi Royale. „ Ce qui plait au Prince, „ a force de loi, disent le Jurisconsulte Ulpien [a], & l'Empereur Justinien [b], veu que par la loi Royale qui concerne son Empire, le „ peuple lui a transmis & à sa personne tout son Empire & toute sa „ puissance „. *Quod principi placuit, legis habet vigorem : ut potè cum lege Regia quæ de Imperio ejus lata est, populus ei & in eum omne suum imperium & potestatem conferat.*

Il est évident que l'épithéte de loi Royale ne marque nullement qu'elle ait été portée par un Roi, & ce seroit s'abuser avec quelques Jurisconsultes de recourir aux premiers Rois de Rome, pour les en faire les Auteurs. C'est le peuple Romain qui se démet de son pouvoir souverain, & le transporte à la personne du Prince. Elle est appellée Royale, par rapport à son effet, en ce que le Prince est revétu d'une puissance vrai-

a *Digest. l.* 1. *tit.* 4. b *Institut. l.*1. *tit.*2.

ment Royale : l'Empire & la M
té dont avoit joüi le peuple Ro
tandis qu'il étoit en Republi
imperium populi Romani Majesta
réside désormais en la person
l'Empereur. Tite Live * rap
que Caius Terentilius Arsa, T
du peuple, afin de mettre que
bornes à la puissance des Co
demanda que cinq personnes f
députées pour faire des loix tou
le pouvoir des Consuls ; afin
Consul n'en prît pas plus sur le
ple, que le peuple lui en auro
cordé, & qu'il ne prétendît p
voir point d'autres loix que so
price & sa volonté. *Ut quinq*
creentur legibus de imperio Consula
bendis. Quod Populus in se jus de
eo Consulem usurum, non ipsos libi
ac licentiam pro lege habituros. M
l'égard de l'Empereur le Peup
confere sans limitation tout ce
a de puissance, *cum lege Regia*
ejus imperio lata est, Populus ei
eum omne suum imperium & potes
conferat.

Où est, demande-t-on, cett

* L. 3. c. 9.

eſt l'Hiſtorien ou l'Auteur qui
: fait mention ? Comme il n'en
t aucune formelle & expreſſe,
ues Juriſconſultes récents ne
regardée que comme une fic-
& comme une flatterie d'Ul-
k de Tribonien. Manuce, Cu-
lotoman, Giſanius, ont penſé
'eſt la loi par laquelle ces gens
Iez qui furent les premiers ha-
s de Rome, ſe donnerent Ro-
s pour Roi : qu'ayant été abo-
ec la Royauté, elle ſe releva
reur des Empereurs, lorſque
le bien de la paix, & pour aſ-
la tranquillité publique, il pa-
ceſſaire de remettre en un ſeul
ſſance ſouveraine.

ſentiment de M. Gronovius
e très-bien fondé. Il dit, qu'il
itile de chercher une loix ex-
& formelle qui déſere aux
reurs la puiſſance Royale : les
de Roi & de puiſſance Royale
it trop odieux à Rome, & les
ers Empereurs étoient trop po-
es, pour s'expoſer en les affec-
la haine publique. Au contrai-
s Princes en même tems qu'ils

attiroient à eux, & qu'ils exerçoient un pouvoir souverain, tâchoient de faire accroire qu'ils n'en usoient que sous le bon plaisir du Sénat & du Peuple : ils se le faisoient déférer, comme par parties, & par différents Sénatus-Consultes. Telle fut la conduite d'Auguste & de Tibere, comme tout le monde sçait. Il n'y eut donc point alors de loi appellée Royale : mais ce qu'ils sçavoient bien faire accumuler sur eux d'honneurs & d'autorité, égaloit la puissance Royale la plus absoluë.

Leurs successeurs ne firent pas tant de façon : à leur avenement à l'Empire, il intervenoit un Senatus-Consulte, ou un Arrêté du Sénat, qui les combloit de tous les titres que Jule César, Auguste & Tibere, n'avoient pris que les uns après les autres. C'est ce que rapportent Dion & Suetone de l'avenement de Caius Caligula, de Claude, de Neron. Dion s'explique de même de Galba; Tacite d'Othon, de Vitellius, de Vespasien : & les Ecrivains de l'histoire Auguste ne manquent guere de faire mention d'une pareille cé-

rémonie pour les Empereurs ſuivans.

On a trouvé à Rome à l'endroit du Capitole une plaque de cuivre ſur laquelle eſt gravé ce qui fut décerné à Veſpaſien, & c'étoit vraiſemblablement la formule ordinaire pour tous les Empereurs. Le commencement y manque, mais ce qui reſte marque le pouvoir le plus étendu & le plus abſolu ; un pouvoir, dit M. Gronovius, plus que royal.

Ces Romains à qui le nom ſeul de la Royauté avoit paru chez eux intolerable, la voyant en effet paſſée à leurs Empereurs, s'y accoûtumerent, & leurs Hiſtoriens ne firent pas difficulté d'employer les expreſſions qui la marquent. Suetone dit qu'un Aſtrologue prédit à la naiſſance de Tibere, qu'un jour il regneroit ſans prendre le nom & les marques de la Royauté : le même Hiſtorien avoit dit que peu de mois avant la naiſſance d'Auguſte, il avoit paru un prodige à Rome, qui ſignifioit, que la nature enfantoit un Roi au peuple Romain. Tacite appelle la maiſon Regnante d'Auguſte, *do-*

Ingénieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, Quay de l'horloge du Palais, où l'on trouve tous ces instrumens en leur perfection. A Paris, chez la veuve Boudot, au Soleil d'or, Etienne Ganeau aux Armes de Dombes, Claude Robustel à l'image S. Jean, Laurent Rondet au Compas ruë S. Jacques, 1716. *In 4°. pages 389.*

CONstruire des instrumens dans toute la justesse possible, en connoitre parfaitement tous les usages, s'en expliquer d'une maniere méthodique & claire, sont des talents souvent séparez, & qui se réünissent en M. Bion. La premiere édition de ce traité est de 1709, & on l'annonça dans ces Memoires au mois de Mars de l'année suivante: elle fut suivie de la troisiéme édition de son traité de l'usage des Globes célestes & terrestres, & des Sphéres, dont on parla aussi au mois de Mars 1711. Ces éditions réïterées sont une bonne preuve de l'approbation du public.

Dans celle dont il s'agit ici, l'Au-

ır a retouché quelques endroits, fait quelques additions : les plus nsidérables sont deux chapitres tiers, l'un au livre 4ᵉ, & l'autre livre 6ᵉ. Dans celui-là il explie l'usage des instrumens par rapрt à la fortification des places : il dit suffisamment pour apprendre racer sur le terrain, ou sur le paer, les principaux Ouvrages, & à faire le toisé. Dans celui-ci il nne la construction des Horloges pendules pour les Observations tronomiques.

M. Bion dédie son livre à son Al- te Royale Monseigneur le Duc Orleans, Régent du Royaume, il lui dit. « Quand le respectueux ttachement que j'ai pour vôtre Altesse Royale ne m'auroit pas ngagé à lui présenter cet ouvrae, la convenance seule m'en auoit fait un devoir. Personne n'igore, Monseigneur, à quel point ous possedez les Sciences; & toue l'Europe ne parleroit encore ue de vos lumierés, si vous n'attiriez aujourd'hui son admiration ar un autre endroit. J'entends,

„Monſeigneur, tous ces actes de l
„geſſe & d'équité, dont vôtre A
„teſſe Royale a déja ſignalé ſa R
„gence„. Ce compliment eſt ſe
blable à celui des Muſes à Pall
quand cette Déeſſe guerriére & ſ
vante les honora d'une viſite ſur
mont Hélicon.

> O! *niſi te virtus opera ad majora* i
> *liſſet*,
> *In partem ventura chori Trito*
> *noſtri.*

ARTICLE CI.

TRAITE' DES FEUX D'ARTIFICI dédié à Monſeigneur le Prince de Do bes, par le ſieur F... A Paris, ch Pierre François Giffart, Libra & Graveur, ruë S. Jaques, à mage de ſainte Thereſe, 1715. 12 *pages* 394.

LA clarté & la vivacité ſont d qualitez du feu, qui le font ployer dans les pompes & dans réjouïſſances publiques, où les i minations & les feux d'artifice un ſpectacle noble & agreable.

Les illuminations sont d'un usage très-ancien, & il n'est guere d'Auteurs, à commencer par Homere, qui n'en parlent, du moins par rapport aux nopces. Les Rois des Medes & des Perses affectoient de faire de nuit leurs entrées dans les grandes villes, à la lueur des flambeaux & des lampes. Antiochus Epiphanés * fut ainsi reçu à Jérusalem par le Grand Prêtre Jason. Auguste imita en cela les Rois d'Orient, & l'Empereur Galien à ses Décennales monta au Capitole éclairé d'une infinité de flambeaux & de lampes. On doit rapporter aux illuminations la fête des lampes que celebroient les Egyptiens, & en laquelle chaque particulier en allumoit le plus grand nombre qu'il pouvoit.

Les Chinois ont une fête bien plus magnifique, qu'ils appellent la fête des lanternes, dont ils allument une si grande quantité, que le Pere le Comte les fait monter à peut être plus de deux cens millions. C'est une espece de fureur, dit-il, plûtôt que de fête ; & tel Seigneur pendant

* 2. *Machab. c. 4. v. 22.*

toute l'année retranche de ses autres dépenses pour fournir à celle des lanternes; en effet il en paroît qui coûtent plus de dix mille écus, où brillent la dorure, la sculpture, la peinture, les riches étoffes de soye, le vernis. Il y en a qui avec tous ces ornemens sont d'une grandeur énorme, de vingt cinq à trente pieds de diamétre, ce sont des salles assez spatieuses pour danser des ballets, & les Chinois y en représentent par des marionnettes de grandeur humaine. On ne pousse pas ici les choses à cet excès, & pour figurer les illuminations, on se contente d'arranger des lamperons avec la précaution de ne les exposer pas au vent. Des lanternes peintes font un plus bel effet & plus sûr, mais elles coûtent davantage. A la naissance de Monseigneur le Dauphin toute la surface du Palais d'Orleans étoit éclairée de plus de deux mille lanternes dorées, & peintes aux armes de France.

Quant aux feux de joye, c'est-à-dire, mettre le feu à un bucher en signe de réjoüissance, il seroit difficile de marquer le tems que la coû-

tume en a commencé, & l'on ne voit pas que ç'ait été celle des Anciens : ils paroient les ruës de meubles précieux, de branches de lauriers & d'autres arbres, de couronnes & de feſtons de fleurs.

Venons aux feux d'artifice qui ſont proprement le ſujet de ce traité, dont le public eſt redevable à M. Frezier, Ingénieur du Roi. Apparemment ils n'ont pas une origine plus ancienne, que l'invention de la poudre à Canon : toutefois M. Frezier croit en trouver une idée aſſez nette dans la deſcription des jeux pour le Conſulat de Manlius Theodorus, l'an 399 ; & il conclut que dès-lors on n'ignoroit pas ce que peut faire le mélange du ſalpêtre, du ſouffre & du charbon. Claudien qui fait la deſcription de ces jeux, s'exprime en ces vers,

Mobile ponderibus deſcendat pegma reductis,
Inque chori ſpeciem ſpargentes ardua flammas
Scena rotet : varios effingat Mulciber orbes,

Quoi qu'il en soit de la conc
voilà une eſpece de feu d'arti
d'ailleurs, il eſt conſtant, c
Anciens faiſoient des comp
matieres inflammables, & qu
ſervoient dans les ſieges des
ſoit pour l'attaque, ſoit pour
fenſe.

M. Frezier s'étant fait une
ſité particuliére de ce qui r
les feux d'artifices, ne s'eſt pa
tenté de s'en inſtruire par le
ficiers les plus intelligents, il a
conſulter auſſi les Auteurs : M
le plus récent, & celui qui ſe
le plus, lui a paru le plus imp
en ce qu'au lieu de ſe fixer à c
gles, il renvoye à l'epreuve

noüvics Polonois, dans ſon grand Art d'Artillerie, les a ſurpaſſé, mais il rebutte par ſon ſtile métaphorique, & par ſes diſcours vagues & inutiles. De tous ces Auteurs M. Frezier n'auroit pû tirer qu'un abregé ſemblable à ce qui ſe voit dans les Récréations Mathématiques de M. O. Il a ajouté ce que l'expérience des plus habiles maîtres en cet Art lui a appris, ce que ſa propre experience & ſon genie lui ont fourni de nouvelles inventions. Son traité eſt complet & parfait, va droit à la pratique, ſans s'arrêter à des raiſonnemens qui ne contribuant de rien au ſuccès, ne cauſent que de l'ennui. Il eſt viſible qu'on ne ſçauroit dans un extrait ſuivre un Auteur qui eſt tout en pratique : on eſt contraint d'en demeurer à quelques remarques & de renvoyer au livre.

Ce Traité eſt diviſé en trois parties. La premiere contient les differentes methodes de préparer les matieres qui entrent dans les compoſitions des feux d'artifice, comme ſont le ſoufre, le charbon, le camphre, le benjoin, l'huile de ſalpêtre

& de ſoufre, les fleurs de ſoufre, les méches, les étoupilles, la roche à feu.

Sur le chapitre de la poudre à Canon, il dit que pour cent livres on met cent une livres de matieres, ſçavoir 76½ de ſalpêtre bien rafiné & bien ſec, 12½ de ſoufre, 12½ de charbon : & il remarque que la bonté de la poudre ne dépend pas moins de la maniere de la faire, que de la doſe des matieres qui y ſont employées. Il s'agit principalement de les bien battre & de les bien mêler: & pour augmenter la violence on les arroſe d'eau où a trempé de la chaux vive.

Simienouvics marque les doſes ſuivantes pour la poudre

A Canon—à mouſquet—à piſtolet.

Salpêtre	100. l.	100.	100
Soufre	25.	18.	12
Charbon	25.	20.	15
		ou	
Salpêtre	100.	100.	100
Soufre	20.	15.	10
Charbon	24.	18.	8

Pour une petite quantité de pou-

dre on peut imiter les Cosaques, qui mettent leurs ingrédiens dans un pot de terre, avec de l'eau, qu'ils font boüillir à un petit feu jusqu'à ce qu'elle soit évaporée, & que la composition soit épaissie : d'autres la broyent seulement sur une pierre plate & polie, en l'humectant d'eau de tems en tems; ensuite ils la font grener & sécher.

Dans la seconde partie l'Auteur enseigne à executer les feux d'artifice de toutes sortes en particulier, ceux qui s'élevent en l'air, ceux qui sont arrêtez & se consument sur terre, ceux qui brûlent dans l'eau.

Il n'en est point qui fasse tant de plaisir à voir que les fusées volantes, & le plaisir est beaucoup augmenté par les accompagnemens que l'adresse des Artificiers y a ajoutez, & qu'ils appellent garnitures; lors qu'une fusée au bout de son vol en pousse d'autres plus haut, éclatte en petards, repand des étoiles, des étincelles, des balles luisantes, de la pluye de feu, des grains d'or, des serpentaux.

Quand on dit qu'une fusée est

d'une livre, de deux livres, de dix, de quinze, cela ne doit pas s'entendre qu'elle pese ce nombre de livres; mais que le calibre du moule dans lequel elle est formée, reçoit une balle de plomb de ce poids; de même qu'on dit un canon de douze, de trente six, par rapport au poids du boulet de calibre.

Il est bon de remarquer la différence entre les petites fusées & les grandes. 1°, Jusqu'à environ trois livres on donne de longueur au moule six fois son diamétre, au delà de trois livres la proportion de la longueur décroît. 2°, La composition des petites est plus forte: celle des fusées de demie once & d'une once n'est presque que de poudre avec peu de charbon: ensuite la doze de la poudre diminuë, & on y mêle du salpêtre & du soufre: depuis deux livres, il n'y a plus de poudre, & la quantité de charbon mêlé avec le salpêtre & le soufre va toujours en augmentant. La raison est évidente; car le feu est si grand dans ces grosses fusées, qu'elles ne manqueroient pas de crever, si elles étoient chargées

ɔmpoſition violente. Et de
la compoſition dont elles
rgées eſt moins forte, il s'en-
elles doivent à proportion
oins de longueur, parceque
ıe qui s'y excite s'amortiroit
ɔurant un long cartouche, &
roit pas avec aſſez de force
pouſſer l'air & pour faire
les fuſées.
encore un agrément pour les
le ſçavoir varier les couleurs
mme qu'elles jettent : ce qui
galement s'appliquer à tous
es feux d'artifice. Le camphre
ıne une couleur blanche &
ıant du lait; la poix Grec-
ıe couleur de bronze; le ſel
ıc, ou le verd de gris, une
verdâtre; l'antimoine, une
la ſciure de bois, une jaune;
re d'ivoire, une blanche &
ıte; la raclure d'ambre jau-
: citrine; le ſoufre une bluâ-
limaille de fer & le verd pul-
endent clair le feu des fuſées,
ɔnt paroître avec une belle &
queuë.
roiſieme partie eſt pour les

théatres sur lesquels se tirent les feux d'artifices; & M. Frezier donne divers desseins de décoration conformément aux sujets de réjoüissance.

ARTICLE CII.

TRAITE' DE LA PREUVE par Temoins en matiere civile, contenant le Commentaire Latin & François de M. Jean Briceau, sieur de la Borderie, Avocat au Présidial de Poitiers, sur l'Article 54^e de l'Ordonnance de Moulins; avec plusieurs nouvelles questions des plus célébres Jurisconsultes, & décidées par les Arrêts des Cours Souveraines. Par M. Danty, Avocat au Parlement. A Paris, chez François Montalant, sur le Quay des Augustins, ruë Hurepoix, près le Pont S. Michel, à la grande ville de Montpellier, 1715. *In* 4°, *pages* 674.

L'Ordonnance de Moulins, ainsi nommée, parce qu'elle fut portée en cette ville par Charles IX, l'an 1566, est conçuë en ces termes à

l'Article 54^e^. « Pour obvier à la mul-
» tiplication des faits que l'on a vû
» ci-devant être mis en jugement,
» sujets à preuve de témoins & re-
» proches d'iceux, dont adviennent
» plusieurs inconvenients & involu-
» tions de procès, Avons Ordonné
» & Ordonnons, que doresnavant
» de toutes choses excedant la som-
» me ou valeur de cent livres pour
» une fois payer, seront passez con-
» tracts pardevant Notaires & té-
» moins, par lesquels contracts seu-
» lement sera faite & reçüe toute
» preuve desdites matieres, sans re-
» cevoir aucune preuve par témoins
» outre le contenu audit contract, ni
» sur ce qui seroit allegué avoir été
» dit ou convenu avant icelui, lors,
» & depuis. En quoi n'entendons
» exclurre les conventions particu-
» lieres, & autres qui seroient faites
» par les parties sous leurs seings,
» sceaux & écritures privées.

Cet Article a encore été confirmé par l'Ordonnance de 1667, titre 20, Art. 2. « Seront passez actes par de-
» vant Notaires ou sous signature pri-
» vée de toutes choses excedant la

„ dépôt necessaire, en cas
„ die, ruine, tumulte, ou n
„ ni en cas d'accidens impré
„ on ne pourroit avoir fait d
„ & aussi, lors qu'il y aura
„ mencement de preuve pa
„ Art. 4. N'entendons parei
„ exclurre la preuve par
„ pour dépôt faits dans une
„ rie entre les mains de l'Hô
„ l'Hôtesse.

L'Ordonnance de Mouli
en ce point le modéle de l'E
petuel des Archiducs pour l
Bas. Et les statuts de Bolo
Italie, de Milan, de Naple

çu avec applaudiſſement, & eſtimé un ouvrage parfait. En effet, on y voit un Juriſconſulte ſçavant dans les loix Romaines & Coutumieres, judicieux en ſes deciſions, & pour l'élégance du ſtile comparable aux anciens; avec cela il a une qualité qui n'eſt pas celle de tous ceux qui traitent des matieres de Droit, il va directement à ſon but, ſans s'amuſer en chemin à ramaſſer des antiquaires, & à ſe charger de citations ſuperfluës.

Depuis ſon tems il eſt ſurvenu des queſtions qu'il n'avoit pû prévoir, & il eſt intervenu des Arrêts qui ſont une plus ample explication, & qui fixent de plus en plus l'application de l'Ordonnance. Ce n'eſt pas une faute à imputer à Boiceau de n'en avoir pas fait mention, mais c'eſt un défaut, ou un manque à ſon Traité. M. Danty, Avocat au Parlement, & déja connu par de doctes ouvrages, y a ſuppléé par des additions qui relevent beaucoup le merite de ce volume, en ce qu'elles ne ſont pas de ſimples additions, mais un ſçavant Commentaire de Boi-

ceau, qui dans son stile précis ne fait souvent qu'indiquer les choses & les Loix, & ne semble parler qu'aux sçavans. Outre que M. Danty donne plus d'étenduë aux matieres, que son Auteur n'a fait que toucher, il en ajoute beaucoup d'autres qui y ont rapport, & ce qui est considerable, il rapporte le sentiment de nos Jurisconsultes François, avec ce qui a été decidé par les Arrêts. De plus, il remarque la conformité de l'Ordonnance, avec ce qui a été statué sur le même sujet dans les païs étrangers. Enfin, il donne une nouvelle traduction de son Auteur, dont il conserve le Latin sur une colonne.

Boiceau commence par le motif de l'Ordonnance, qui fut d'obvier à la multiplication des procedures, laquelle resultoit presque necessairement de la déposition des témoins: car si les témoins conviennent du fait principal, il n'arrive guére qu'ils s'accordent entiérement sur les circonstances; ce qui donnoit lieu à de nouvelles contestations. A ce motif, le seul énoncé dans l'Ordonnance,

il ajoute la crainte de la ſubornation des témoins. Mais eſt-elle moins à craindre dans les matieres criminelles, & la falſification des écrits n'eſt-elle pas auſſi à craindre ? Quoique le monde n'ait jamais été ſans faux témoins & ſans fauſſaires, il paroît pourtant qu'en certains ſiecles ils ont été plus frequents qu'en d'autres, & il ſemble qu'on doit rendre cette juſtice au nôtre, qu'en cela il eſt plus circonſpect que ne l'ont été quelques-uns de ceux qui l'ont précedé.

Quand cette Ordonnance de Charle IX. fut publiée, dit Boiceau, bien des gens ſe plaignirent qu'elle étoit dure, & qu'elle obligeoit à avoir toujours un Notaire ; qu'elle étoit odieuſe, & que c'étoit reprocher à tous les hommes qu'il ne reſte plus de bonne foi parmi eux ; qu'elle étoit contraire à la diſpoſition du Droit, qui admet la preuve par témoins, & qui la préfere même à celle par écrit. Toutefois, pourſuit il, il n'en eſt point de plus ſage par rapport à la fin que le Prince s'étoit propoſée, & il n'en eſt point qui ait été

reçuë plus favorablement du Parlement de Paris qui s'y eſt conformé en une infinité d'Arrêts.

Les termes de l'Ordonnance lui fourniſſent la diviſion de ſon Traité en deux parties : dans la premiere il examine ce qui y eſt ſoumis, & dans la ſeconde ce qui en eſt excepté.

Par ces paroles, *de toutes choſes excedant la ſomme ou valeur de cent livres*, il faut entendre toutes les conventions par leſquelles les hommes ont coutume de s'engager entre eux, pour des meubles, ou immeubles, & généralement pour tout ce qui entre dans le commerce. Il eſt clair que les contracts & les pactes ſont le principal objet de l'ordonnance, comme ceux de donation, de vente, de bail à ferme, de ſociété, de prêt, & ſemblables; mais il en eſt d'autres qui ont fait de la difficulté; ſçavoir, s'ils y ſont auſſi compris. Et c'eſt de ceux-ci dont Boiceau traite dans ſeize chapitres de la premiere partie, qui ſont du dépôt, du mariage, du mariage clandeſtin, des promeſſes de mariage, des contracts ſimulez, des contracts nuls en la forme,

des marchez faits dans les foires, des quasi contracts qui procedent du délict ou quasi délict, des actes faits en jugement ou hors de jugement, des obligations dont l'original ne se trouve pas, du Procureur qui n'a point charge par écrit & qui est désavoüé, des pactes tacites introduits par la Loi ou par le fait, des Titres perdus & consumez par le tems, des testaments, codicilles, donations à cause de mort, & autres actes de derniere volonté, des qualitez accidentelles des choses demandées en Justice, des demandes indéfinies & qui ne sont point fixées à une certaine somme.

Dans la seconde partie il explique en onze chapitres, ce qui concerne les écritures privées en general, les cédules & promesses, les écritures privées non causées, les contracts reçus par un Notaire qui a instrumenté hors de son ressort, la verification des écritures, les promesses signées par erreur, le prêt civil, les livres des Marchands, les Obligations qui ne sont pas redigées par écrit, & qui se contractent à raison

de choses prises en détail par de certaines marques appellées vulgairement *coches*, *tailles*, *mereaux*, ce qui se fait en execution des Contracts ou Obligations par écrit, les Quittances.

C'est une grande habileté de sçavoir distinguer les occurrences où la preuve par témoins est admissible au défaut de la preuve par écrit : & Boiceau dit qu'en cela il a vû faire de grandes fautes, soit en l'accordant, soit en la refusant. Comme les regles qu'il donna parurent instructives & judicieuses, son Traité eut un grand succès : & il est devenu encore plus utile par les additions de M. Danty.

A cette idée generale du livre, on ajoutera quelques remarques particulieres. Les additions de M. Danty commencent par cette reflexion, que la justice & la verité sont inseparables ; parce que si la Justice a besoin d'être éclairée par la verité, c'est elle aussi qui marque la voye la plus sûre pour decouvrir la verité. Quand il n'est question que du droit, & de la veritable intelligence de la Loi, qui paroît susceptible de divers sens, la Justice ordonne de prendre celui qui est le plus conforme à l'equité. Mais comme c'est ordinairement

ans l'embarras des faits que se retranche e pernicieux interêt qui suscite tant de rocès iniques, il a été important que la ustice ne se contentât pas seulement de rescrire les moyens de s'assurer de la verité par la deposition des temoins, par la oi des écritures, par la sainteté des sernents, par le poids des presomptions; nais qu'elle obviât, autant qu'il est possi-ble, à la multiplication des faits, dont près tout il ne sçauroit y avoir de preuve bsolument certaine, & à toute épreuve de a mauvaise foi. Or il est clair que le plus fficace & le plus court de ces moyens, st de reduire, comme a fait l'Ordonnance le Moulins, la preuve des conventions ux écritures, qui ne varient point en ce u'elles contiennent, qui presentent tou-ours les mêmes expressions. Vrevin, dans es observations sur cette Ordonnance, cite propos un passage de Ciceron *. " Je ferai en sorte, dit cet illustre Orateur, & la gloire du Barreau de Rome, que vous n'ayez nul égard à ce que les temoins ont pû deposer, & je ne souffrirai pas que le succès d'une cause dont la verité est immuable, depende de leur volonté, sujette à se laisser aisément manier & tourner. *Equidem vos abducam à testibus : neque hujus judicii veritatem, quæ mutari nullo modo potest, in testium volun-*

* Orat. pro Cœlio.

tate collocari finam , quæ facillimè effingi nullo negotio flecti ac detorqueri poteſt.

On obſervera la ſignification de deux mots. Celui de Protocole eſt pris ordinairement pour minute des Notaires, au lieu qu'à Rome il ne ſignifioit que la marque du papier, ou du parchemin : cette marque étoit au haut de la page, & portoit l'année & le nom de l'ouvrier ; ainſi dans la Novelle 44[e] il eſt defendu de retrancher le Protocole d'un acte.

Charta paricla, ou *paricula*, étoit anciennement une maniere de parler pour ſignifier deux copies pareilles du même acte. Et puis, afin de prévenir les fraudes, les deux copies furent écrites ſur le même parchemin en deux colonnes, avec les lettres de l'Alphabet, ou une ſentence de l'Ecriture, dans l'intervalle des colonnes du haut en bas : enſuite les parties intereſſées coupoient le parchemin par le milieu, & demeuroient ſaiſies d'une copie, qui ſe juſtifioit par le rapport d'une moitié des lettres avec l'autre moitié.

Sur le chapitre du mariage, Boiceau ſuit des principes qui ne ſeroient pas admis aujourd'hui, après les decrets du Concile de Trente & les Ordonnances de nos Rois. Par exemple, un riche Gentilhomme de Xaintonge prit chez lui une fille de baſſe condition, qu'il aima pour ſa beauté, & qu'il appelloit tantôt ſa femme, & tantôt ſeulement ſa maîtreſſe : il meurt, cette

:mme prend la qualité de sa veuve, & pré-
:nd à tous les droits attachez à cette qua-
té, qui lui furent confirmez par Sentence.
,lors il suffisoit, pour justifier un maria-
e & pour purger le vice de la clandestini-
é, de vivre publiquement ensemble com-
ıe mari & femme. Comme selon les no-
ions communes un empêchement diri-
ıant rend le mariage nul absolument &
le plein droit, en sorte que ce n'est ni con-
rat valide, ni Sacrement, on a de la pei-
ıe à comprendre la pensée de M. Danty,
ors qu'après avoir dit que les Souverains
ınt le pouvoir de mettre des empêchemens
lirimants, il ajoute, " Que si les Juges
, declarent les personnes qui contractent
, mariage au mepris de leurs Ordonnan-
, ces, incapables des effets civils, ils
, n'entreprennent point pour cela sur la
, loi divine qui a établi le mariage, & ne
, prétendent point delier ce que le Ciel a
, joint.

Il y a de la difficulté dans les conven-
:ions qui se consomment ordinairement
ɔar la simple tradition. Voici deux exem-
ples. Un Gentilhomme a chez lui un che-
val, qui a appartenu à un autre Gentil-
homme mort depuis peu de jours : les he-
:itiers de celui-ci demandent le cheval,
comme ayant été seulement prêté ; & celui-
là soutient que c'est un present de son ami :
il n'y a point d'écriture, & comment deci-
der sans entendre des témoins ? Caïus dans

une foire vend à Titius une paire de bœufs quarante écus à credit, l'acheteur emmene les bœufs, & prétend les payer d'une fin de non recevoir, parce qu'il n'y a point d'écriture du contract de vente : en ce cas Boiceau conseille à Caïus de demander que des temoins soient oüis ; non pas pour affirmer la vente & l'achapt, car il perdroit encore sa cause avec ses bœufs & son argent, mais contre Titius, comme contre un injuste détenteur de son bien, faisant connoître que les bœufs lui appartenoient, & que Titius les a emmenez ; lequel s'il ne peut prouver qu'il les a à juste titre, sera condamné de les rendre, ou de les payer.

A propos de ces sortes de conventions, & de pactes qui se font de bonne foi & sans formalitez, on rapportera ce que raconte M. Danty, d'un prêt à usage, en Latin *commodatum*. Une Dame avoit prêté à une autre sa voisine son collier de perles, estimé cinq cens écus ; contrainte de recourir à la Justice pour le r'avoir, elle demanda, nonobstant l'Ordonnance de Moulins, d'être reçûë à faire la preuve du prêt par temoins, alleguant qu'entre femmes ces sortes d'ornemens se prêtent sur la bonne foi, & sans en tirer de reconnoissance. Elle obtint un Arrêt favorable au mois de Mars 1624, & ce n'est pas le seul qu'il y ait eû en cette espece.

Ce volume finit par un excellent Traité

M. Le Vayer touchant la preuve par
›mparaison d'écritures, tant en matieres
viles qu'en matieres criminelles. Il ob-
rve que le Digeste n'en fait nulle men-
›n, & que l'Empereur Justinien, dans le
ode *de fide instrument.* & dans les Novel-
s 49^e & 73e, ou l'abolit, ou l'anéantit,
force de précautions pour la mettre en
age; de sorte que les Interpretes du Droit
›s de la peine à lui laisser seulement la
›rce de demie preuve en matieres civiles.
Quant aux matieres criminelles, M. Le
ayer soutient que la comparaison des
:ritures ne sçauroit faire preuve contre
accusé. 1°, Jamais les Grecs, ni les Ro-
ains, ne l'ont employée, comme il pa-
›ît par les plaidoyez de Demosthene & de
iceron : Aristote, Ciceron, Quintilien,
ans le dénombrement & dans les lieux
›mmuns des preuves, ne l'ont point
›mptée : & il y a plus, car aucune loi ne
autorise. 2°, Toute accusation capitale,
it l'Empereur Justinien *, doit être fon-
ée, ou sur des titres très évidents, ou
ır la déposition de témoins sans reproche,
u sur des indices indubitables, & plus
lairs que le jour. Voilà les trois seules
speces de preuves qui se peuvent admet-
:e, & la comparaison des écritures ne se
:duit à aucune : les experts ne sont pas té-
ıoins, & leur art est trop fautif & trop

* *C. De probat.*

peu assuré contre celui des faussaires, pour former un indice indubitable & plus clair que le jour. Encore faut-il remarquer que des indices, quelques clairs qu'ils soient, ne suffisent pas pour porter condamnation. 3°. Si le Droit * permet la comparaison des écritures, c'est à la décharge de l'accusé. Mr. Le Vayer va encore plus loin, & dit qu'elle ne fait pas même une demie preuve.

* *C. conc. de falso. l. Ubi.*

ARTICLE CIII.

DISSERTATION CRITIQUE sur un endroit de Clement d'Alexandrie.

IL y a quelque-tems que j'ai oüi dire qu'on travailloit en Anglererre à une nouvelle édition de Clement Alexandrin. J'ai tout lieu de croire qu'elle n'a pas encore paru en France, & je ne sçai même si elle est achevée. M. Potter, qui s'en est chargé, ne pouvoit choisir un Auteur plus capable de lui faire honneur, & de soutenir la réputation qu'il s'est acquise, d'homme sçavant & éclairé. On a toujours regardé Clement Alexandrin comme un Auteur très recommandable par son antiquité, & par les bons morceaux d'érudition sacrée & profane qu'il nous a conservez; mais c'est un de ceux auxquels il y a le plus à travail-

Outre que son style est obscur, & qu'il
a pas beaucoup d'ordre dans les diver-
matieres qu'il traitte, c'est que le texte
st pas correct en bien des endroits,& que
n ne peut pas même esperer de grands
ours des manuscrits pour le mettre dans
meilleur état. Eusebe * nous assure que
son tems les manuscrits des stromates
Clement Alexandrin étoient fort com-
ins, & ils sont aujourd'hui fort rares.
:rre Victorius, qui eut soin de l'édition
ecque de Florence en 1650. n'eut qu'un
nuscrit. Gentien Hervet, qui en fit im-
mer la traduction l'année suivante, ne
ervit que d'un autre manuscrit fort peu
rect, qui ne contenoit que les Stroma-
, & cette traduction fut réïmprimée à
e sans aucun changement considerable
1560. D. Le Nourri, sçavant Benedic-
de la Congregation de S. Maur, a trou-
:rès-peu de manuscrits de Clement Ale-
idrin, après en avoir fait une recherche
: exacte, & s'est contenté de ramasser
leçons variantes d'un manuscrit de la
liotheque du College de Loüis le
ind, que le P. Hardoüin lui a prêté, &
il a trouvé plus complet & plus exact
: ce qu'il a vu dans la bibliotheque
yale.

Les remarques & conjectures des sça-
s Critiques seront de plus grand usage.

* *Prapar. Evang. l.* 10. *c.* 2. *p.* 462.

que les manuſcrits de Clement Alexandrin. Sylburge le fit imprimer en Grec chez Commelin en 1592, & ajouta ſes notes à celles qu'il avoit ramaſſées des écrits de pluſieurs habiles gens. Daniel Heinſius mit les ſiennes, qui ſont d'un fort bon goût dans l'édition Grecque & Latine de 1616. on y en a joint de nouvelles dans les éditions ſuivantes, ſur tout dans celles de Paris en 1619, & 1641; cette derniere eſt la plus eſtimée. On y trouve un recueil des remarques que les Sçavans avoient fait juſqu'alors ſur Clement Alexandrin. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que ces remarques, qui pour la plûpart ſont fort bonnes, fuſſent miſes à leur place au bas des pages, comme on a fait dans les *variorum* de Hollande: mais elles ſont toutes à la fin du livre, & elles n'y ſont pas même de ſuite. Il y en a de repanduës dans la table Latine & dans la table Grecque. Les notes de Daniel Heinſius, celles de Sylburge, celles de l'Editeur, qui a ramaſſé ce qu'il a trouvé dans pluſieurs ſçavans Critiques par rapport à Clement Alexandrin, ſont ſéparées les unes des autres; & il auroit fallu réünir tout cela pour la commodité du Lecteur. Celui qui a juſqu'ici travaillé le plus utilement ſur cet Auteur eſt ſans contredit Dom Jean le Nourry, qui dans ſon apparat pour la grande bibliotheque des Peres a corrigé bien des endroits du texte, reformé la verſion, & ſur tout éclairci pluſieurs paſſages

qui regardent les dogmes de la foi, & la discipline des premiers tems de l'Eglise.

Pour moi, sans m'arrêter aux remarques que j'avois faites, & sur lesquelles je me suis apperçû que d'autres m'avoient prévenu, je me contenterai de donner mes conjectures sur quelques autres, & je commence par un endroit qui sera tout le sujet de cette dissertation.

Clement Alexandrin, dans le second livre de ses Stromates p. 421. de l'édition de 1641, après avoir rapporté assez au long ce que Platon, Democrite, Epicure, les Stoïciens, les Peripateticiens, ont pensé sur le mariage, conclut en disant, que parmi ces Philosophes, ceux même qui parloient de la vertu dans les termes les plus magnifiques, étoient esclaves des plaisirs, & s'abandonnoient aux vices les plus infames; puis il ajoute, ἡ σοφὴ δὲ ἐκείνη τετρακτὺς ἐν τῷ κήπῳ μετὰ τῆς ἑταίρας ἔργοις ἐκύδαινεν τὴν ἡδονήν; c'est-à-dire, selon la traduction, *Sapiens autem ill' quaternio in horto cum meretrice factis voluptatem colebat.* Le R. P. Dom Le Nourri dans sa table [a] & dans deux endroits de son apparat [b] applique cela à Pythagore, & prétend que c'est lui dont Clement Alexandrin se mocque ici, & qu'il accuse d'incontinence, en le nommant τετρακτὺς, *quaternio*, parceque les Pythagoriciens avoient un grand

[a] *V. Pythagoras.* [b] *P.* 486. *&* 1152.

respect pour le nombre de quatre, & l'employoient même dans leurs sermens, comme un nombre sacré & plein de mysteres.

Je n'ai point d'engagement particulier à deffendre l'honneur de Pythagore, mais pour le seul interêt de la verité je prens la liberté de dire, qu'il s'agit ici d'Epicure, & non pas de Pythagore.

I. On ne s'est gueres avisé dans l'antiquité d'accuser Pythagore d'incontinence; ceux qui se sont le plus declarez contre lui, l'ont attaqué par d'autres endroits, & l'ont épargné sur cet article. Il a toujours passé pour un homme très-sage, & qui donnoit dans la vertu austere, plûtôt que dans le relâchement. En particulier Clement Alexandrin parle avec éloge [a] de la modestie & de la sagesse des femmes Pythagoriciennes. Au contraire, rien n'est si décrié que l'école d'Epicure. Je sçai bien qu'elle n'a pas manqué d'Apologistes parmi les anciens & parmi les modernes, mais sans examiner le motif qui leur a fait prendre une telle cause en main, il ne paroit pas qu'ils ayent réüssi à justifier ni les maximes d'Epicure, ni même ses intentions, ou sa conduite personnelle. Encore aujourd'hui, comme du tems de S. Jerôme [b] on oppose la continence de Pythagore à la débauche d'Epicure. Ce saint Docteur s'adresse à la

[a] *Strom. l.* 1. *p.* 319. *& l.* 4. *p.* 522. [b] *L.* 1. *adv. Jovin. p.* 146. *& l.* 2. *p.* 228.

ville de Rome, en finissant ses deux livres contre Jovinien, & lui parle ainsi, *Adhuc sub Regibus & Numa Pompilio facilius majores tui Pythagoræ continentiam, quam sub Consulibus Epicuri luxuriam susceperunt.*

2°. Il est certain que ce Pythagore, dont parle S. Jerôme, est le Philosophe celebre par le sejour qu'il a fait dans la grande Grece, & par la secte Italique dont il a été le fondateur. S. Jerôme ne pouvoit pas ignorer que ce Philosophe avoit vécu plusieurs années après le Roi Numa, selon le sentiment des meilleurs Historiens; la Chronique d'Eusebe, qu'il avoit traduite, le lui auroit appris en cas de besoin; mais il s'est attaché, comme beaucoup d'autres, à une opinion reçûë, & qui venoit bien à son sujet; *Vulgatæ opinioni quâ creditur Pythagoræ auditorem fuisse Numam; mendacis probabili accommodata fide*, comme dit Tite-Live [a] d'un ancien Historien, qui avoit avancé que des livres qu'on avoit trouvez dans le sepulchre de Numa, étoient les livres de Pythagore: ainsi Marianus Victorius, sur cet endroit de S. Jérôme, pouvoit s'épargner la peine d'aller chercher un autre Pythagore de Sparte, dont il croit que le Roi Numa se fit le disciple. Dom Martianay paroît avoir eû la même pensée, puisqu'il a mis en marge de cet endroit [b]

[a] *Decad.* 1. *l.* 10. *c.* 29. [b] *L.* 2. *adv. Jovin. p.* 228.

spartiata. Ils ont voulu par là sauver à S. Jérôme un anachronisme sur lequel il étoit parfaitement instruit. Clement Alexandrin a parlé comme les autres. Il ne fait point de difficulté d'assurer [a] que le Roi Numa a été Pythagoricien, & c'est peutêtre pour rendre ce fait plus probable, qu'au lieu de suivre l'opinion commune, qui regarde Samos comme la pàtrie du fameux Pythagore, il aime mieux [b] se ranger de l'avis de quelques Auteurs, qui le font originaire d'Italie. Ciceron nous apprend une raison assez naturelle de cet anachronisme, qui avoit déja prévalu de son tems. On sçavoit en general que le Roi Numa s'étoit rendu recommandable par la sagesse de son gouvernement, & par l'équité de ses loix, & que le Philosophe Pythagore avoit répandu de beaux principes de morale dans cette partie de l'Italie qu'on appelloit la grande Grece : sur ce fondement, sans examiner si les tems de l'un & de l'autre s'accordoient exactement, on avoit supposé que la sagesse de Numa étoit un fruit de l'école philosophique de Pythagore. *Nam cum Pythagoræ disciplinam & instituta cognoscerent, Regisque ejus æquitatem & sapientiam à majoribus suis accepissent, ætates autem & tempora ignorarent, propter vetustatem, eum qui sapientia ex-*

a L. 1. Stromat. p. 304. b Ibid. p. 401. & 402.

ret, Pythagora auditorem fuisse credide-
›. Il y a bien de l'apparence que c'est le
τετρακτὺς, *quaternis*, qui a trompé
ıabiles gens, qui ont crû que Clement
ɛandrin parloit de Pythagore dans l'en-
t que nous examinons. Dom Le Nour-
voit déja parlé assez au long du nom-
quaternaire dans ses notes sur S. Am-
se, [a] auquel il nous renvoye, & on y
ve une érudition qui nous fait plaisir.
s parceque les Pythagoriciens avoient
grand respect pour le nombre de quatre,
u'ils honoroient Pythagore comme un
ıme divin, qui leur avoit appris tous
secrets de ce nombre mystérieux, il ne
suit pas que Pythagore ait jamais por-
: nom de *τετρακτὺς*, *quaternio*, & l'on
produit aucun Auteur sacré, ou profa-
ami, ou ennemi, qui l'ait jamais ainsi
ımé. Il est donc bien plus croyable que
ment Alexandrin a employé ce mot
r désigner quatre personnes en Latin
driga, comme nous disons en François
s le stile badin un couple, un trio, une
:ie quarrée, un attelage, &c. C'est ainsi
l'Historien Socrate [b] a appellé par
›ris *κακολογίων τετρακτὺς* la bande de
tre Auteurs ; sçavoir, Methodius Evê-
de la ville d'Olympe dans la Lycie,

L. 2. *de Abrah.* §. 80. *p.* 349. [b] *L.* 6.
3. *p.* 319.

Eusthate d'Antioche, Apollinaire, & Theophile d'Alexandrie, qui avoient écrit contre Origene, comme le P. Petau l'a remarqué dans ses notes sur S. Epiphane [a]. Le texte Grec de Clement Alexandrin, tel qu'il est, met cela hors de doute : car il porte dans tous les imprimez que j'ai vûs, & dans tous les manuscrits connus que j'ai fait consulter, *ἐκύδαινον*, *colebant*, *honorabant*, & non pas *ἐκύδαινεν*, *honorabat*, *colebat*. Ce verbe mis au plurier, & construit avec le singulier *τετρακτὺς*, marque avec évidence, que ce mot est pris ici pour un terme collectif, c'est-à-dire, pour une société de quatre personnes.

4°. On ne manquera pas de me dire que si *quaternio* doit désigner quatre personnes, & par cette raison ne peut pas être pris pour Pythagore, il ne peut pas non plus être pris pour Epicure. Ma réponse est aisée, c'est qu'Epicure avoit trois freres qui s'étoient retirez avec lui pour étudier sa Philosophie, & pour vivre conformement à ses maximes. Diogenes Laerce [b] les nomme Neocle, Cheredenne & Aristobule, & fait mention [c] de quelques livres d'Epicure qui portoient leur nom. Suidas dit aussi [d] qu'Epicure avoit trois freres, & il faut suppléer le nom d'Aristobule, qui manque dans l'édition de Geneve 1619,

[a] *P.* 260. *ad hær.* 64. *n.* 12. [b] *L.* 10. *p.* 267. [c] *Ibid. p.* 273. [d] *In Epicuro.*

qui eſt la ſeule que j'aye pû conſulter en écrivant ceci. Par conſéquent les quatre perſonnes dont parle Clement Alexandrin, étoient les quatre freres; Epicure, Neocles, Cheredeme & Ariſtobule. Pythagore n'avoit pas trois freres qui fiſſent profeſſion de ſa Philoſophie, ni même trois perſonnes qui fuſſent liées avec lui d'une maniere aſſez particuliere, pour faire ce que Clement Alexandrin appelle une partie quarrée, *τετρακτὺς*, *quadriga*.

5°. Tous les autres termes de la phraſe de Clement Alexandrin concourent à déſigner Epicure avec ſes trois freres, & à exclure Pythagore. Il les appelle ſages *ἡσοφὴ δὴ ἐκείνη τετρακτὺς*, & l'on voit bien que ce n'eſt que par ironie qu'il les appelle ainſi. Or perſonne ne merite moins que Pythagore une telle raillerie, & perſonne ne la merite mieux qu'Epicure. Pour ce qui eſt de Pythagore, tout le monde ſçait qu'il fut le premier qui ſe contenta du nom de Philoſophe, c'eſt-à-dire, amateur de la ſageſſe, & qu'il ne voulut point qu'on l'appellât ſage, parce que ce nom lui parut plein d'une vanité & d'une arrogance outrée, *Quoniam ſapientem profiteri arrogantiſſimum videbatur*, dit S. Auguſtin [a]. Clement Alexandrin [b] dit auſſi que Pythagore fut le premier qui ſe fit appeller Philoſo-

[a] *L. 8. de civit. c. 2.* [b] *L. 1. ſtrom. p.* 300.

phe, & il ajoûte même une chose qui feroit beaucoup d'honneur à Pythagore, si elle étoit bien vraye, sçavoir, [a] que Pythagore ne voulut point être appellé sage, parceque ce nom ne convient qu'à Dieu seul, & qu'en se contentant du nom de Philosophe, il faisoit profession d'aimer Dieu, qui est la vraye sagesse. Laerce dit [b] presque la même chose au commencement de son ouvrage, il assure que Pythagore a reconnu que la Sagesse ne convient qu'à Dieu, & qu'il n'appartient point aux hommes de se faire appeller Sages. Après cela on auroit mauvaise grace d'employer le nom de sage dans les railleries qu'on pourroit faire de Pythagore, comme on auroit tort d'appeller *Marquis* par raillerie, un honnête homme qui par modestie auroit toujours très-sérieusement défendu qu'on lui donnât cette qualité, à laquelle cependant il auroit plus de droit que bien d'autres, qu'on en laisse joüir paisiblement.

Au contraire, cette ironie tombe fort bien sur Epicure & sur les gens de sa secte. Ciceron, qui a parlé plus judicieusement que personne des Philosophes de la Grece, a remarqué que de tous ceux dont il avoit connoissance, Epicure étoit le seul qui ait osé se donner à lui-même le nom de Sage [c], *se unus, quod sciam, sapientem pro-*

[a] Ibid. l. 4. p. 477. [b] L. 1. p. 3. [c] L. 1. de fin. n 3.

fiteri est ausus. C'est pour cela que Ciceron par ironie [a] appelle les sentimens d'Epicure des oracles de la sagesse, *quasi oracula edidisse sapientiæ dicitur*, & qu'il nomme Metrodore le collegue de la sagesse d'Epicure, [b] *Epicuri collega sapientiæ.* Les Messeniens dans le decret qu'ils firent pour chasser les Epicuriens de leur territoire [c] appellerent leur philosophie une sagesse effeminée & honteuse, comme Horace [d] l'appelle une sagesse folle, *insanientes sapientiæ consultus.* Je suis persuadé que c'est dans le même esprit d'ironie que Suidas, & l'ancien Auteur qu'il a copié, après avoir rapporté le testament d'Epicure appelle ce Philosophe le sage comme par excellence, ὁ σοφός.

6°. Mais ce qui devoit surtout faire reconnoitre Epicure dans la phrase de Clement Alexandrin, c'est qu'il le désigne parfaitement en parlant *du jardin* ἐν τῷ κήπῳ. Car les Philosophes, & en particulier les Pythagoriciens, au rapport de S. Jerôme [e], quittoient ordinairement les villes peuplées & les jardins délicieux pour se retirer dans la solitude & dans les deserts. Les Stoïciens avoient leur portique, les Platoniciens leur lycée, les Académiciens leurs forêts. Les Pythagoriciens appelloient ὁμακοεῖον le lieu de leurs assemblées, qui selon

[a] *Ibid. n.* 7. [b] *L.* 1. *de nat. Deor. n.* 40. [c] *Suidas in Epic.* [d] *L.* 1. *od.* 34. [e] *L.* 2. *adv. Jovin. p.* 202.

Clement Alexandrin [a] ressembloit en quelque chose à l'Eglise des Chrétiens. Mais les Epicuriens tenoient leur Ecole dans les jardins : c'est par là qu'on les désignoit. Un des plus grands soins d'Epicure en faisant son testament fut de recommander à Hermachus [b] l'entretien de son jardin, qui lui avoit coûté 60 mines ; & qui devoit être dans la suite à l'usage de ceux qui feroient profession de sa Philosophie. Celui qui étoit le chef de la secte avoit l'intendance du jardin, & cet établissement dura 237 ans sous quatorze chefs jusqu'au tems de Jule Cesar, au rapport de Suidas [c]. Pomponius Atticus ami de Ciceron avoit fait une étude particuliere de sa chronologie, & comme d'ailleurs il étoit Epicurien fort zelé, Ciceron s'adressa à lui [d] pour sçavoir le nom de celui qui étoit chef de la secte dans le tems que Carneades vint en Ambassade à Rome ; *quis eo tempore nobilis Epicureus fuerit, qui præfuerit hortis*, ce que Ciceron appelle ici *nobilis Epicureus qui præfuerit hortis*, me paroît être précisément la même chose que ce que Diogene Laerce [e] a nommé κηποτύραννος ἐλλόγιμος. Et je crois qu'on se trompe, quand on prétend que Laerce donne ce nom à Apollodore comme un nom qui lui fût propre &

[a] *L.* 1. *Strom. p.* 302. [b] *Diogen. Laert. l.* 10. *p.* 271. [c] *In Epicuro.* [d] *L.* 12. *ad Attic. epist.* 23. [e] *L.* 10. *p.* 273.

particulier. Ciceron en bien d'autres endroits désigne les Epicuriens par leurs jardins, & S. Augustin pour ne rien dire des autres Auteurs désigne les Stoïciens par leur portique, [a] *Zeno & tota illa porticus*, & les Epicuriens par les jardins, *ille convocata de hortulis in auxilium quasi libera turba temulentorum &c.* S. Jerôme pour faire le rapport contre Jovinien & Epicure ne manque pas à placer Jovinien dans les jardins, [b] *Epicurum nostrum in hortulis suis.* Ainsi Clement Alexandrin sans nommer Epicure l'a assez marqué en le plaçant dans le jardin ἐν τῷ κήπῳ.

7°. Il associe aux prétendus sages dont il parle, une femme débauchée, qui est sans doute la fameuse Leontium connuë par son libertinage, autant que par son esprit, par la politesse de son langage Attique, & par la hardiesse qu'elle eut d'écrire un livre même contre le grand Theophraste, *tantum Epicuri hortus habuit licentiæ*, dit Ciceron [c]. On trouvera des particularitez sur cette Leontium dans Diogene Laerce & presque dans tous les Auteurs qui ont parlé d'Epicure.

C'est donc Epicure avec ses freres que Clement Alexandrin a voulu taxer d'incontinence, & ce n'est point du tout à Pythagore qu'il en veut. Ce qui le fait voir

[a] *L. 3. contra Acad. c. 7. n. 16.* [b] *L. 2. adv. Jovin. p. 226.* [c] *L. 1. de nat. Deor. n. 33.*

encore bien clairement, c'eſt que Clement Alexandrin conclut ici par une ſage réflexion tout ce qu'il avoit dit auparavant des différents ſentimens que la plupart des anciens Philoſophes avoient eû ſur le mariage. Or, dans tout ſon expoſé il n'avoit rien dit de Pythagore, & il avoit parlé d'Epicure : par conſéquent dans ſa concluſion il pouvoit & même il devoit parler d'Epicure, & ne pouvoit ni ne devoit parler de Pythagore.

J'ai déja dit, & je le repete volontiers, que Dom Le Nourry a travaillé très utilement ſur Clement Alexandrin, qu'il en a ou retabli le texte, ou expliqué le vrai ſens en bien des endroits, & qu'il a ſur tout éclairci la penſée de cet ancien Auteur ſur pluſieurs points importants. C'eſt une faute bien legere d'avoir pris Pythagore pour Epicure ; c'en eſt une encore bien plus legere & plus pardonnable à des gens de nôtre profeſſion, de ne pas diſtinguer aſſez exactement certaines femmes dont les Auteurs ont parlé, & de prendre par exemple [a] Helene pour la femme de Telemaque, & [b] Corinne, rivale de Pindare en fait de poëſie, pour celle dont Ovide parle ſi ſouvent comme de ſa maitreſſe, & à laquelle il donne le même nom.

Je renfermerai dans la prochaine diſſer-

[a] *In appar. l.* 2. *p.* 438. [b] *Ibid. l.* 3. *n.* 1252.

tation ce qui me reste à dire sur douze ou treize endroits de Clement Alexandrin A. C. le 30 de Juillet 1716.

ARTICLE CIV.

EPHEMERIDES DES MOUVEMENS Celestes pour les années 1715, jusqu'en 1725; où l'on trouve les mouvemens diurnes des Planetes en longitude, leurs latitudes, aspects & médiations; celles des étoiles, leur lever, coucher, apparitions & occultations, les immersions & émersions du premier satellite de Jupiter pour les mêmes années; avec une introduction pour l'usage & utilité des Ephemerides. Pour le méridien de la Ville de Paris. Par le Sieur Des Places. A Paris, chez Jacques Collombat, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, Maisons, Bâtimens, Arts & Manufactures de Sa Majesté, ruë S. Jaques au Pelican 1716. *In* 4°, *pages* 95 pour l'introduction, & 279 pour les Ephemerides.

,, DE toutes les parties de Mathemati-
,, que, dit M. Des Places dans la pré-
,, face, l'Astronomie est universellement la
,, plus estimée, & c'est sans contredit celle
,, qui merite le plus de l'être. Soit qu'on
,, considere la beauté, la varieté, la certi-
,, tude, ou l'utilité de ses connoissances;
,, quelle autre partie pourroit-on lui com-

„ parer ; L'Art de la navigation, qui apporte la richesse & tant de commoditez, doit sa perfection à l'Astronomie, elle est le fondement de la Géographie & de la Chronologie, sans lesquelles l'histoire ne seroit qu'un cahos confus de lieux & de faits.

Ainsi les Nations civilisées se sont dès les premiers tems appliquées à cette science. Ptolemée s'y est distingué parmi les Anciens, il la reduisit à des hypotheses, & la soumit au calcul : Copernic & Tycho-Brahé ouvrirent une route plus aisée : le P. Riccioli l'a renduë plus simple, & y a apporté de nouvelles facilitez. Mais elle attendoit de Messieurs de l'Academie des Sciences sa derniere perfection ; & c'est sur les principes qu'ils ont établis que ces Ephemerides sont calculées.

Le nom d'Ephemeride vient du Grec, & signifie un Journal ; de sorte que les Ephemerides Astronomiques sont des Journaux du mouvement & de la situation des astres dans le ciel.

M. Des Places commence par une introduction aux Ephemerides, & il la divise en deux parties. Dans la premiere il traite du Calendrier, & il marque les principales époques.

Ces Romains, qui sont pour nous l'objet d'une admiration continuelle, n'avoient pas pourvu à se faire une connoissance exacte des tems ; car marquant les années

: nom de leurs Consuls, c'étoit se
: dans l'impossibilité de se represen-
suite des affaires & des évenemens ;
memoire est assez heureuse pour
ir garder en ordre cette multitude de
? D'ailleurs, leur Calendrier étoit
ent en desordre, que les mois, pour
ire, erroient dans l'année, & ne re-
ient plus aux saisons. Ce fut à ce se-
inconvenient que Jule Cesar reme-
ar son ordre Sozigenes, habile As-
ne, qu'il avoit fait venir d'Alexan-
eforma le Calendrier, & le mit à peu
n l'état où nous l'avons ; de là vien-
es années Juliénes, du nom de Jule.
enes ne commença pas l'année pré-
ent au solstice d'hyver, mais il atten-
nouvelle lune suivante, qui huit jours
arriva à minuit, afin que l'année so-
t la lunaire commençassent alors au
point, & ce fut le premier jour de
er. L'année qui préceda fut de 15
& de 445 jours, & pour cela appel-
née de confusion. Les Pontifes ne
irent pas ce que Sozigenes avoit re-
uchant les bissextes ; & ils les insere-
le trois ans en trois ans, au lieu de
: ans en quatre ans ; faute qu'Auguste
riger.
Calendrier a eû besoin d'être touché
as en tems : la plus celebre reforma-
été celle qui fut faite en 1582, par
dres & sous l'autorité du Pape Gre-

goire XIII. Comme l'Equinoxe du printems étoit marqué dès le 10^e de Mars, dix jours plûtôt qu'il n'arrive, ces dix jours furent retranchez de l'année ; & le lendemain du 4^e d'Octobre fut compté pour le 15^e. En France ce fut du 9e de Decembre qu'on passa au 20e.

L'Auteur explique avec briéveté, mais avec clarté, tout l'artifice du Calendrier, ce qui concerne le Nombre d'Or ou le Cycle Lunaire, le Cycle Solaire, ou des lettres Dominicales, l'Epacte, l'Indiction, Pâques & les fêtes mobiles.

De là il passe à quelques époques principales, & à la methode de reduire les années qui en dépendent à celles de JESUS-CHRIST.

Il ne compte que 3950 ans depuis la création du monde jusqu'à nôtre Ere commune, & selon cette opinion le monde a été créé l'an 763 de la période Julienne.

La premiere Olympiade commença 776 ans avant J. C. la 3938^e année de la période Julienne, le cycle du soleil étant 18, celui de la lune 5, & l'indiction 8.

La fondation de Rome se fit 753 ans avant JESUS-CHRIST, sur la fin de la 3e année de la 6e Olympiade, la 3961^e de la période Julienne, le cycle du soleil 13, de la lune 9, Indiction 1.

L'Ere de Nabonassar commence l'an 747 avant JESUS C. Ptolemée la met à midi du premier jour du mois Thoth,

qui eſt le premier mois de l'année Egyptienne, & qui répondoit au 26ᵉ de Fevrier de l'année Julienne. C'étoit la 3967ᵉ de la période Julienne, le cycle du ſoleil 19, de la lune 15, indiction 6; la premiere année de la 8ᵉ Olympiade.

L'époque de la mort d'Alexandre eſt placée par les Aſtronomes au 12ᵉ jour de Novembre, qui étoit le premier de Thoth des Egyptiens, 424 ans après l'époque de Nabonaſſar, 324 avant J. C. en la premiere année de la 114ᵉ Olympiade, & la 4390ᵉ de la période Julienne.

L'époque de Syrie & du regne de Seleucus Nicanor eſt poſterieure de deux ans, & près de deux mois, à celle de la mort d'Alexandre : elle commença au premier jour du mois Tiſrin premier, qui convient avec le 1. d'Octobre, & étoit un Lundi.

La premiere année Julienne, ou de la reformation du Calendrier par les ordres de Jule Ceſar, concourt avec la 45ᵉ avant J. C. avec la 3ᵉ de la 182ᵉ Olympiade, la 708ᵉ de la fondation de Rome.

L'Ere Eſpagnole commence à la 7ᵉ année complete de l'époque Julienne, 38 ans avant celle de J. C.

La premiere année de J.C. eſt la 4714ᵉ de la période Julienne, le cycle du ſoleil 10, celui de la lune 2, l'indiction 4.

L'Ere de Diocletien, ou des Martyrs, de laquelle ſe ſervent communément les Chrétiens d'Egypte & d'Ethiopie, com-

mence du 21e d'Avril, l'an 284 de Jesus-Christ.

Les Mahométans ont leur Ere particuliere, qu'ils nomment de l'Hegire, c'est-à-dire, de la fuite de Mahomet, en la 622e année de Jesus C. le 16e de Juillet; elle est toute composée de mois lunaires, sans nul rapport au mouvement du soleil.

Dans la seconde partie l'Auteur explique l'usage des Ephemerides, qui consiste proprement à trouver le lieu des Planetes, leur situation dans le Ciel, par rapport aux étoiles & entre-elles. Il donne des tables exactes des arcs diurnes & nocturnes, pour reduire les parties & les tems en parties de l'équateur, de l'équation du tems, de la difference de méridiens entre plusieurs villes dans toutes les parties du monde, de la declinaison du soleil à toutes les minutes de l'écliptique.

M. Des Places promet des Ephemerides pour les dix années suivantes, c'est-à-dire, depuis 1725 jusqu'à 1735, avec la solution de plusieurs problêmes d'Astronomie.

ARTICLE CV.

ORGII ERNESTI STALHII ·pusculum Chymico Physico-Medicum ɛc. *Petit ouvrage de Chymie, de Physi- ue & de Medecine, par George Ernest talhius, Docteur & Professeur de Me- !ecine à Hall.* A Hall de Magdebourg, le l'Imprimerie & aux frais d'Orphelin Frophe, 1715. *In* 4°, *pages* 856.

JN si gros livre ne sembloit pas meri- ter le titre de petit ouvrage, & en le nt il a paru long: peut-être l'Auteur a-t- onsideré que c'est un recueil de plusieurs ces, mais quelques unes ont encore :z d'étenduë pour faire seules un juste lume.

Ce qui se presente d'abord, est je ne sçai :lle Metaphysique abstraite sur les cau- par rapport à la Chymie.

Suivent deux Programmes, ou deux ha- gues, pour l'ouverture des Ecoles de decine, où l'Auteur à l'ordinaire rejette peu de succès de cet Art, sur la mauvaise niere de l'enseigner & de la pratiquer. ui deplaît que dans les démonstrations ; parties du corps humain, les Anato- stes, sur de simples conjectures, leur ribuent des fonctions que peut-être elles ont pas; & que les Medecins bâtissent s systêmes, non seulement de specula-

tion, mais de pratique, sur des chose
ils ne sçauroient avoir nulle connoiss
sur la structure interne des parties, su
esprits, le ressort & l'œconomie du
humain : les yeux les plus perçans a
des meilleurs microscopes ne vont pas
que là.

Après ces especes de préliminaires vi
un long traité divisé en vingt & un cha
tres, avec ce titre, *Zymotechnia fun
mentalis, seu f rmentationi theoria gen
ralis*; c'est à dire, les fondemens de l
théorie generale de la fermentation. L'ex
pression de théorie generale convient bie
à la maniere dont l'Auteur manie son su-
jet; c'est encore en Métaphysicien qui em-
ploye des discours qui paroissent vagues.
En substance il dit, que les corps propres
à fermenter, sont ceux qui sont composez
de molecules, c'est-à dire, de petites par-
ties insensibles, & qui neanmoins sont
encore composées chacune des plus petites
parties terrestres, grasses, ou huileuses, &
salines. Lorsque de tels corps sont plongez
dans un dissolvant aqueux, ou liquide, les
parties de l'eau ou du liquide s'attachent
aux molecules par le moyen de leurs par-
ties salines, & son mouvement naturel
les emporte & les agite en tout sens; d'où
il arrive que les parties huileuses & ter-
restres par leurs chocs se debarrassent & se
separent. Au reste, l'Auteur soutient que
les sels & les esprits ardens qui resultent

: la fermentation, n'étoient pas aupara-
ınt dans le mixte ou dans le corps dont
i sont tirez, & qu'ils sont une nouvelle
oduction.

Quoique l'air, dit il, ne soit pas l'a-
nt & le principal mobile de la fermen-
ion, il ne laisse pas pourtant d'y con-
buer par la congeneïté & l'alliance qu'il
vec le soufre, ou les parties huileuses,
nt il entretient le mouvement. Mais il
ıt observer de donner l'air à propos &
le menager ; car il arrive quelquefois
: tout s'évapore. Par exemple, l'esprit
atil de vitriol, qu'il a le premier en-
gné à faire en grande quantité ; cet esprit
atil qui frape l'odorat aussi fortement
: la fumée du soufre vif, s'il est exposé
air, s'exhale en fort peu de tems, & ne
se qu'un phlegme insipide. C'est pour-
oi, ajoute-t-il, le vin à cuver est enfer-
dans des tonneaux, qui ne donnent
ntrée & d'issuë que par la bonde, afin
: la liqueur repoussée de toutes parts
gmente & continuë son mouvement. Il
le d'un vin *concentré*, dont il ne donne
; encore le secret ; qui perdant les trois
arts de sa partie aqueuse, acquiere une
eur de vin d'Espagne, ou de Canarie, &
ient à peu près son premier goût.

Comme M. Stalhius a eû part à un ou-
ıge qui s'est debité à Hall en Brande-
urg, sous le titre d'*Observations choisies
des matieres de Litterature*, & dont on

Août 1716.

les differentes hauteurs du bar
rarefraction des petites part
dans l'air. Par exemple, un v
amenant de ces parties d'eau
mat plus chaud, elles se dilat
refient subitement, comprime
consequemment force le vif ar
ter plus haut. Au contraire,
d'eau apportées par un vent d
climat moins chaud, se re
joignent les unes aux autres,
en pluye; en sorte que l'air
pressé, laissent baisser le vif arg
il dit avoir observé que les v
d'Oüest ne font pas un effet si
remarquable.

Dans la septieme Observati
plaît à décrire un esprit volati
dont il se forme un sel sec, b
donne peu de crystaux, ou qu

de causer quelque effervescence avec l'esprit fixe ou commun de vitriol, & avec l'esprit de sel marin; mais il en excite une prompte & forte avec les Alkalis, tant fixes que volatils.

Il est ordinaire aux Chymistes, dit l'Auteur en l'Observation suivante, de donner un grand nom à des choses qui ne le meritent pas. Ainsi ils appellent *Arcanum duplicatum*, un sel qui n'est qu'un composé de l'acide du vitriol, & de l'alkali du nitre, & qui se prepare en cette maniere. Après avoir poussé dans la cornuë égales parties de vitriol & de nitre, pour en tirer de l'eau forte, ce qui reste étant lavé dans l'eau chaude, ou mis à boüillir dans l'eau, & puis filtré & évaporé, laisse un sel blanc, qui doit ensuite & à diverses reprises être calciné, dissout dans l'eau, & filtré, jusqu'à ce qu'il soit entierement purgé d'une crasse ou d'une poussiere metallique & vitriolique. C'est enfin cet *Arcanum duplicatum*, ce double secret; & ce sel va en crystaux clairs & à huit facettes, d'un goût salé & tenant de l'amer.

Dans l'Observation onzieme sous le titre, *De soupçons du manque de Jugement des Historiens*, l'Auteur traite deux points, *Qui sont les Zabiens? & si les Carthaginois ont navigé en Amérique*?

Mahomet est le premier qui ait fait mention des Zabiens. *Tous les Croyans*, dit cet imposteur au second ch. & au cin-

quieme de l'Alcoran, *soit Juifs, soit Chrétiens, ou Zabiens, quiconque croit en Dieu & le dernier jour, & fait de bonnes œuvres, aura sa recompense de son Seigneur, il peut être sans crainte, & s'assûrer qu'il ne sera pas malheureux.* Mahomet met donc les Zabiens au nombre de ceux qui croyent un seul Dieu : sans cette condition, lui qui se declare si fortement contre l'idolatrie, ne les auroit pas assûré de leur recompense. Toutefois le Rabbin Maïemonide, 400 ans après Mahomet, les depeint comme des gens d'une superstition & d'une idolatrie abominable, & pretend que Moïse a prescrit plusieurs ceremonies par opposition aux pratiques impies des Zabiens. Spencer, dans son livre des loix des Hebreux touchant les Rits, suit le Rabin, & M. Stalhius demande à l'un & à l'autre la preuve de ce qu'ils avancent, sur quels memoires ils imputent aux Zabiens l'idolatrie, dont Mahomet les decharge. Pour lui, il donne comme une conjecture vraisemblable, que les Zabiens sont les Abyssins, qui étoient parvenus à la connoissance du vrai Dieu, & l'avoient conservée d[...] puis la visite que la Reine de Saba fi[...] Salomon; JESUS-CHRIST l'appelle la R[...] ne du midi, nom qui convient mieu[...] l'Abyssinie, qu'à l'Arabie, celle-ci ét[...] plus orientale que meridionale à l'é[...] de la Judée.

M. Stalhius conjecture aussi, que c[...]

l'Amorique, cette Isle si agreable & si abondante, que les Carthaginois decouvrirent, & dont la navigation, comme le rapporte Diodore de Sicile, leur fut interdite dans la suite, de peur que les habitans de Carthage n'abandonnassent leur propre patrie pour s'aller établir dans cette heureuse contrée. Il se mocque de l'imagination de Radbeck, qui pretend que c'est la Suede & la Norvege. Les Carthaginois, dit-il, eussent été d'étranges gens, de preferer ce rude climat au plus beau païs de l'Afrique qu'ils possedoient, à la Phenicie dont ils étoient sortis, à l'Italie, la Sicile, l'Espagne, où ils frequentoient.

Une autre sorte d'ouvrage contenu en ce volume, a pour titre, *Observationum Chymico-Physico-Medicarum curiosarum, singulis mensibus, bono cum Deo, continuandarum*, « Observations curieuses de » Chymie & de Medecine, qui avec le se» cours de Dieu seront continuées tous les » mois. M. Stalhius commença à les publier au mois de Juillet 1697. & la premiere est l'invention du soufre factice, qui ne differe en rien du soufre naturel. Il se fait avec l'acide, ou de vitriol, ou de soufre, & avec du charbon dans un creuset, où il faut jetter un peu de nitre, ou de sel de tartre, ou seulement des cendres grenelées. Il s'étend beaucoup sur ce sujet, qu'il paroît avoir à cœur.

Il ne s'étend pas moins pour la seconde,

la toile sur laquelle ils veulen
la maniere de concentrer le v
tres liqueurs fermentées & sal
lignité d'un febrifuge preparé a
senic, l'antimoine. En tout c
remarques assez curieuses & d
mens de Chymie.

Quant à la concentration d
teur dit, que le vin consiste ess
en des parties salines, visque
leuses, ou grasses : *liquor sa*
oleginosus, lesquelles parties
dans beaucoup d'eau, où de pl
n'est pas proprement de la nat
Or il s'agit de separer les parti
les du vin de cette abondance
qui affoiblit leur action, & d
en évitant de rien changer, ou
les font d'elles mêmes, ou en l'
les ont entre elles : c'est ce q

l trouva qu'en une nuit environ le tiers du
flegme s'étoit gelé, il versa ce qui restoit
en état de liqueur, & l'ayant exposé de
même, ce fut encore de nouveaux glaçons;
enfin il reduisit le vin à la quatriéme partie
de sa premiere quantité; & c'est ce qu'il
appelle un vin concentré, qui a, dit-il,
une couleur plus foncée, plus de corps, &
comme un syrop, plus d'odeur & de goût,
au lieu que les glaçons se fondent en une
eau presque insipide & sans odeur. La forte
biere peut ainsi être concentrée.

L'Auteur continua ses Observations de
chaque mois jusqu'en Juin de l'année suivante 1698; & il y traite du safran de Mars,
ou de fer; de la nature & de l'usage du nitre dans la Medecine, du Veau d'or resout
en poudre par Moïse, ou de la resolution
de l'or en poudre, d'une fievre epidemique.
Touchant la resolution de l'or, il propose
une methode aisée & prompte. Il prepare
d'abord un foie de soufre avec égales parties de sel alkali & de soufre commun: ce
foie de soufre n'est pas plutôt en fusion
avec l'or, qu'il bouillonne & brille, comme fait l'antimoine avec des bouts de
cloux: le sel dissout l'or incontinent, & se
l'attache si fortement qu'il ne le lâche
point, ni par les precipitations, ni par les
lotions. C'est peut-être ainsi, ajoute M.
Stalhius, que Moïse reduisit en poudre le
veau d'or.

M. Stalhius a jugé que de petits discours

qu'il a composez pour des ouvertures de Theses de Medecine, meritoient d'être conservez : & il en a placé un assez long recüeil dans ce volume, qui est enfin terminé par deux dissertations chymiques, avec ce titre, *Biga dissertationum Chymicarum.*

C'est un paradoxe en Chymie qu'une liqueur alkali puisse servir à dissoudre le fer, & il est pourtant vrai ; c'est à quoi l'Auteur destine sa premiere dissertation. Qu'on prenne, dit-il, de l'huile de tartre, ou une eau bien abbrevée des sels de la cendre grenelée, & qu'on observe la juste proportion, où ces alkali cessent de boüillonner avec une certaine quantité de bonne eau forte. Si ensuite dans une égale quantité de la même eau forte on fait dissoudre autant de fer qu'il se peut, & que sur la solution on verse trois fois plus de la liqueur alkali, qu'il n'en est necessaire par rapport à l'eau forte & à la precipitation du fer, il est évident que les acides du dissolvant étant, pour parler chymie, rassasiez d'un tiers de l'alkali, laissent les autres deux tiers en leur entier. Or ceux-ci agissent sur le fer precipité, qui par la premiere solution n'avoit été divisé qu'en ses parties integrantes, & prennent une couleur foncée de sang. M. Stalhius ajoute dans la même dissertation, que le soufre commun est un composé d'une matiere qui s'enflamme aisément & d'un acide.

Dans la seconde, qui a pour titre *Metallurgia pyrotheenica & docimasia metallica fundamenta* ", Les fondemens de l'art „ d'appliquer le feu par rapport aux metaux „ & de les purifier, „ Il traite des diverses preparations & de la fusion des metaux, & des differentes manieres de les separer les uns des autres. Il dit qu'une riviere dans le Comté de Schwartzbourg, & qui se jette dans celle de la Sale, est abondante en or, lequel se trouve sur les bords, & qu'un des Comtes de Schwartzbourg gardoit par rareté un morceau d'or de la grandeur d'une feve, mais moins épais, qui avoit été trouvé dans le ventre d'une Dorée pêchée en cette riviere. A la page 844 il assûre que depuis quatre cens ans il s'est tiré des mines d'Allemagne quarante mille millions d'argent, & il demande ce que tout cela est devenu?

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1716.

ART. XCII. GAllia Christiana in Provincias Ecclesiasticas distributa &c. *La Gaule Chrétienne divisée en Provinces Ecclesiastiques, &c. Par Dom Denys de sainte Marthe Benedictin.* Page 1409

ART. XCIII. *Les Oeuvres de Virgile, traduction nouvelle du P. Catrou Jesuite.* p. 1428

ART. XCV. *Guide des Negocians & teneurs de livres, par le sieur de la Porte.* p. 1457

ART. XCVI. *Relation du voyage de la mer du sud aux côtes du Chily & du Perou, par M. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi.* p. 1460

ART. CXVII. Jus Pastorum titularium & Ecclesiarum parochialium ad oblationes &c. *Le droit des Curez titulaires & des Eglises parroissiales sur les offrandes &c. Par M. Richard.* p. 1492

ART. CXVIII. *Histoire de Pierre de Montmaur, par M. de Sallengre.* p. 1515

ART. CXIX. *Du Pouvoir des Souverains & de la liberté de conscience, en deux discours, traduit du Latin de M. Noodt, par Jean Barbeyrac Professeur en Droit.* p. 1535

TABLE.

ART. C. *Traité de la construction & des principaux usages & instrumens de Mathematique.* p. 1563

ART. CI. *Traité des feux d'artifices, dedié à Monseigneur le Prince de Dombes, par le sieur F...* p. 1566

ART. CII. *Traité de la preuve par témoins en matiere civile. Par M. Danty.* p. 1556

ART. CIII. *Dissertation critique sur un endroit de Clement d'Alexandrie.* p. 1570

ART. CIV. *Ephemerides des mouvemens celestes pour les années* 1715, *jusqu'en* 1725; *où l'on trouve les mouvemens diurnes des planetes &c. Par le sieur des Places.* p. 1585.

ART. CV. Georgii Ernesti Stalhii Opusculum Physico-Chymico-Medicum. *Petit ouvrage de Chymie, de Physique & de Medecine, par George Ernest Stalhius, Docteur & Professeur de Medecine à Hall.* p. 1591.

Fin de la Table.

ERRATA d'AOUST 1716.

PAge 1421 l. 4. lisez, *Abbatis*.

Pag. 1424 l. 14. lisez, *annus 963*.

—— l. penult. lisez, *Lodovensi*.

Pag. 1431 l. 14. intelligibles, *lisez*, inintelligibles.

Pag. 1435 l. 2. *Erigonem*, lisez, *Erigonen*.

Pag. 1438 lig. 3. *Enao*, lisez, *Cnao*.

Pag. 1439 l. 21. *tania*, lisez, *tenuia*.

Pag. 1453 l. 18. *avena*, lisez, *arena*.

Pag. 1459 lig. 14. des traitez, *lisez*, des traites.

Pag. 1465 l. 11. distinguez, O *rus*.

Pag. 1467 l. 5. [illegible], *lisez*, [illegible].

Pag. 1470 lig. 9. Magpo, *lisez*, Maypo.

Pag. 1476. *après* la superficie, *mettez une virgule, & après* à hauteur d'homme, *effacez la virgule*.

Pag. 1522 l. 26. des caracteres, *lisez*, en caracteres.

Pag. 1559 l. 11. *lisez*, antiquailles.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES BEAUX ARTS.

Septembre 1716.

CES MEMOIRES O
commencé au Mois de Ja
1701. & se vendent 15 s. le
en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	13. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	9. v.

On trouve à Paris chez E. GANE
*Journaux de Verdun depuis leur com
ment jusqu'à present, & tous les
debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

ecüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
hez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

EMOIRES
UR L'HISTOIRE
es Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1716.

ARTICLE CVI.

MMENTARIUS IN LIBRUM rophetiarum Isaïæ &c. C'est-à-ire, *Commentaire sur le livre des rophéties d'Isaïe, dans lequel on erche exactement le sens de son discurs, & les veritables hypotheses de s visions, où l'on confirme & l'on laircit par l'histoire ancienne les exications qu'on en donne; avec des rolégomenes. Premiere partie. On a seré la notice des nations étrangeres, s Babyloniens, Philistins, Moabis, Syriens de Damas, Egyptiens, rabes, Cuthéens, Tyriens. Par l'ap-*

plication & l'étude de Campege Vitringa, Professeur de Théologie & de l'Histoire sacrée. A Leuvarden, de l'Imprimerie de François Halma, 1714. *in folio pages* 716. Se vend à Paris, chez Montalant, sur le quay des Augustins, proche le pont S. Michel.

QUoique les livres prophétiques soient obscurs, dit Mr. Vitringa dans la préface, ils ne sont pas pourtant inintelligibles; & personne ne se persuadera que le Saint Esprit les ait dictez, afin qu'ils ne soient point entendus. Il est donc possible d'en découvrir le veritable sens, en les lisant avec des dispositions convenables d'esprit & de cœur, sans avoir négligé les secours necessaires de la connoissance des langues, de la Critique, de l'Histoire, de la Chronologie. Le succès qu'a eû son commentaire sur l'Apocalypse l'a animé à entreprendre celui-ci: dans lequel il s'est proposé trois choses; 1°. de chercher & d'établir le veritable sens des paroles & des expressions du

Prophete. 2°. De marquer le propre ſujet, auquel ſe rapportent les paroles du Prophete, celui dont il parle. 3°. De comparer ce propre ſujet avec ce qui eſt connu par l'hiſtoire ; & par ce moyen d'éclaircir & de vérifier les Propheties.

Quant aux expreſſions d'Iſaïe, c'eſt un ſtyle incomparable pour l'élegance & la force, une diction mâle, nerveuſe, ſublime, composée de mots choiſis, ornée de figures. Cela même le rend plus difficile à entendre, & au ſentiment de Mr. Vitringa, l'homme le mieux verſé dans la langue Hébraïque, & de la plus grande ſagacité, n'en viendroit jamais à bout ſans le ſecours des Maſorethes, qui par le moyen des points ont conſervé la maniere de lire qu'ils avoient reçuë de la Tradition. L'Auteur de la traduction Grecque, ſous le nom des Septante, manque d'en avoir été inſtruit, lui qui travailloit à Alexandrie, n'a pû atteindre à ſuivre les penſées d'Iſaïe, & il lui a ſubſtitué les ſiennes. Euſebe, S. Cyrille, Theodoret, ſont donc bien à plaindre, pourſuit M.

Vitringa, de s'être proposé un si mauvais guide, pendant qu'ils avoient Aquila, Symmaque & Theodotion, dont il louë extrêmement les traductions, sur les fragmens qui en restent. Origenes, S. Jerôme, Mr. Huet, en ont connu le merite: & Procope de Gaze a bien sçu en profiter. Toutefois la maniere de lire n'est pas tellement fixée par les Masorethes, que le sens soit invariable: les Interpretes Juifs, Jarchi, Aben-Ezra, Kimchi, Abarbanel, n'en conviennent pas toujours entre eux; & une pareille diversité de sentimens se trouve entre les Interpretes Chrétiens, dont les plus renommez sont Espagnols & Portugais. Mr. Vitringa répond de son application à rechercher le sens des paroles: en quoi, dit-il, il a surpassé tous ceux qui l'ont précedé.

De l'intelligence des paroles il faut passer à la recherche du sujet, pour lequel elles sont employées, & qu'elles marquent. Quand Isaïe, par éxemple, prophetise de Jerusalem, de l'Egypte, de l'Idumée, ces mots doivent ils se prendre en leur sens

propre, ou en un ſens figuré & myſtique? Quand il ne nomme pas le ſujet par un nom propre, mais qu'il le déſigne ſeulement par quelques attributs, comment le reconnoître? C'eſt là où les Interpretes ſe partagent, & ſe forment divers ſyſtemes.

Grotius a pris une route à laquelle aucun Interprete Chrétien avant lui n'avoit penſé. Il reſtreint les Propheties au tems même où elles ont été faites: ſelon lui Iſaïe n'a parlé que de l'expédition de Sennacherib contre la Judée, de la felicité du regne d'Ezechias, du fruit de ſes predications & de celles des autres Prophetes, des maux dont Dieu punit alors les Aſſyriens, les Babyloniens, les Egyptiens, les Philiſtins, les Tyriens; en ſorte que ſi quelques paroles du Prophete s'appliquent à Jesus-Christ, ou à l'Egliſe, ce n'eſt que myſtiquement & par allegorie. Le Rabbin Aben-Ezra avoit eû une ſemblable penſée, & n'oſant s'en déclarer l'Auteur, il ne l'avoit rapportée que comme celle d'un Moyſe Haccachin. Quelque eſtime

qu'on ait d'ailleurs pour l'érudition de Grotius, on n'en doit pas moins condamner sa temerité, le voyant s'élever ainsi contre le témoignage des Apôtres, & contre celui de Jésus-Christ, qui assûrent expressément & à plusieurs reprises, que Moïse & tous les Prophetes rendent témoignage à Jesus-Christ, qu'ils l'ont prédit, sa naissance, sa prédication, sa mort, sa résurrection, le succez de son Evangile parmi les nations, & l'établissement de son regne. Lui même instruisant à Emmaüs ses deux Disciples qui chanceloient dans la foi, [a] *Commença par Moyse, & continua par les Prophetes, à leur expliquer ce qui le regardoit dans les Ecritures.* Et dans la Synagogue de Nazareth, après avoir lû un passage d'Isaïe, il se l'appliqua, & dit [b] *ces paroles de l'Ecriture sont accomplies aujourd'hui que vous les entendez.*

Au contraire, Coccéïus ne reconnoit point d'autre sens litteral des Prophetes que par rapport à Jesus-Christ, le veritable Messie, & à son Eglise : & ne s'arrêtant jamais à

[a] *Luc* 24. 27. [b] *Luc* 4. 21.

la signification naturelle des noms, il les prend tous comme typiques. Les Assyriens, & les Chaldéens, sont toujours les Romains, ou même les Turcs; la ruine de Jerusalem par les Chaldéens est la derniere par les Romains; le rétablissement de cette ville est la propagation de l'Evangile; Babylone est l'idolatrie, ou l'Antechrist; les guerres, sont les persécutions, ou les heresies.

Quoiqu'Origenes ait été amateur de l'allegorie, il n'a pas laissé de reconnoitre dans les propheties un sens historique & prochain; & en cela il a été suivi par les anciens Interpretes.

M. Vitringa s'est prescrit deux regles dans son commentaire. La premiere, de suivre le sens propre & grammatical qui resulte de la signification naturelle des mots, eû égard aux circonstances & au dessein du discours; si ce n'est que de fortes raisons l'obligent à recourir à un autre sens plus relevé & spirituel, lorsque les attributs ne sçauroient convenir au sujet qui paroit être exprimé. La seconde, de chercher l'ac-

complissement dans les tems vois
& s'il ne l'y trouve pas, ou enti
ou en partie, de passer aux tems l
vans & plus éloignez, en le vé
fiant par l'histoire. Au reste, il
bien éloigné de la pensée de ceux q
frappez de la magnificence des pro
messes qui se lisent dans Isaïe, le
rapportent toutes à la fin du monde
il leur reproche de n'avoir pas une idée assez relevée des opérations de la grace, & de ce que Dieu a fait jusqu'à present pour son Eglise. A la verité l'Eglise, entendant les personnes qui la composent, n'est pas arrivée au dernier degré de perfection, & elle est divisée par des schismes : mais en comparaison de l'état déplorable d'aveuglement, où auparavant étoient les nations, qu'elle est florissante & admirable ! Or c'est, dit-il, plûtôt dans cette vûë, que par rapport à une perfection absoluë, que les Prophetes l'ont considerée.

Dans les prolégomenes il examine divers points. 1°. Selon une tradition des Juifs, Amos pere d'Isaïe étoit frere du Roi Amasias, & Isaïe cousin germain du Roi Osias : il fut beau-

pere du Roi Manassés, & par le commandement de ce Roi son gendre il fut scié en deux avec une scie de bois de cedre. Cette tradition, en ce qui regarde la naissance d'Isaïe, ne paroit pas bien fondée à Mr. Vitringa : & il lui semble que l'Ecriture n'auroit pas manqué de nous faire connoitre ce degré de parenté du Prophete avec les Rois. Il rejette absolument la seconde partie de la tradition touchant la mort d'Isaïe, comme contraire à l'Ecriture, qui ne fait pas vivre Isaïe au délà du regne d'Ezechias.

2°. Le prologue des Propheties d'Isaïe est conçu en ces termes, *La Vision d'Isaïe fils d'Amos, qu'il vit sur Juda & sur Jérusalem du tems d'Ozias, de Joathan, d'Achaz, & d'Ezechias, Rois de Juda.* Ces quatre Rois ont regné cent douze ou treize ans : & il n'est pas vraisemblable qu'Isaïe ait exercé le ministere du Prophete durant tout ce tems. En effet, peu de ses propheties appartiennent au regne d'Ozias : on y rapporte ordinairement les cinq premiers chapitres, mais ce n'est pas une chose certaine ;

& d'ailleurs l'Ecriture * parle d'un Prophete nommé Zacharias, dont Ozias suivoit les conseils, sans faire mention d'Isaïe. Enfin, il paroit constant par le commencement de la prophetie d'Isaïe, qu'alors le royaume d'Israël étoit déchu de l'état florissant où Jeroboam II. l'avoit mis ; ce qui n'arriva qu'après la quatorzieme année du regne d'Ozias. D'un autre côté, rien n'oblige de croire qu'Isaïe ait vécu plusieurs années après la 14e d'Ezechias, qu'il lui annonça de se préparer à la mort. Ainsi son ministere prophetique peut avoir été renfermé entre les dix dernieres années d'Ozias, & les quinze ou seize premieres d'Ezechias, qui avec les seize de Joathan & les seize d'Achaz font 57 ou 58 ans. S'il en avoit trente, quand il commença à prophetiser, il aura vécu 88 ans, qui est un âge assez grand. Au sentiment de Mr. Vitringa, Joël ; Amos & Ozée, l'avoient devancé.

3°. Isaïe ne manque pas de reprendre avec force les vices ; mais sa fin principale est de consoler par de

* 2. Paralip. 26. 5.

magnifiques promesses, & Abarbanel en compte quinze très-évidentes, touchant le bonheur des derniers tems, & qui doivent être accomplies par le Messie. Mais ce Rabbin s'est aveuglé pour ne pas voir le Messie JESUS-CHRIST nôtre Seigneur qu'Isaïe dépeint avec des traits si lumineux, & qu'il annonce en termes si clairs, qu'il en a parlé plûtôt en Evangeliste qu'en Prophete.

4°. Mr. Vitringa pense qu'Isaïe avoit laissé plusieurs discours separez qui après sa mort, & sans doute par l'ordre d'Ezechias, furent ramassez, & réünis dans un livre. Quelques-uns de ses discours se distinguent assez par des titres qui marquent le sujet de sa prophetie, & quelquefois la datte : il est plus difficile de distinguer ceux qui sont sans titre depuis le chapitre quarantiéme jusqu'à la fin : il semble que c'est un discours continu, & il n'est pas pourtant sûr que le Prophete l'ait publié de suite & en même tems.

Le Commentateur compte vingt-cinq discours, seize dans les trente-neuf premiers chapitres, & neuf

dans les ſuivans : ce qui eſt hiſtorique eſt compris depuis le chapitre trenteſixieme juſqu'au quarantieme.

Il rapporte une autre diviſion, qui eſt une Analyſe. Tout le livre peut, dit il, être conſideré par rapport aux propheties, ou à l'hiſtoire. 1°. Dans les treize premiers chapitres il y a cinq diſcours adreſſez aux peuples de Juda & d'Iſraël pour les reprendre, les exhorter & les conſoler. 2°. Enſuite juſqu'au chap. 24ᵉ, ce ſont huit diſcours prophetiques ſur ce qui devoit arriver aux Babyloniens, Philiſtins, Moabites, Syriens, Aſſyriens, Ethiopiens, Egyptiens, Arabes, Tyriens. 3°. Dans les chapitres ſuivans juſqu'au 36ᵉ, le Prophete annonce en trois diſcours la vengeance que Dieu prendra des Juifs rebelles, & des ennemis de l'Egliſe. 4°. Depuis le chap. 40ᵉ juſqu'au 49ᵉ, ce ſont quatre diſcours de conſolation, fondée ſur l'avenement du Meſſie, où il marque ce qui doit le preceder, & entre autres la delivrance de la captivité de Babylone. 5°. Les derniers chapitres en cinq diſcours regardent Jesus-

HRIST & son Eglise. Enfin, ce
ii concerne l'histoire de ce tems-
, est compris depuis le chap. 36e
squ'au 40e.

Venons au commentaire, qui pa-
it être un de ces livres qui sont
its, non pas pour être lûs de suite,
ais pour être consultez selon le be-
in. Un lecteur s'étonne & s'arrête
la vûë d'un si gros volume, & d'u-
: impression assez serrée, qui ne
i offre que l'explication des vingt-
ois premiers chapitres, c'est à-
re, du tiers d'Isaïe : mais Mr. Vi-
inga, dont le style est déja assez
ffus, a cru devoir passer par dessus
t inconvenient, pour avoir de sa
irt la satisfaction de rapporter tou-
s ses lectures & toutes ses pensées,
s conjectures des autres Commen-
teurs, & les siennes propres.

Il commence par une longue dis-
rtation sur le titre, *La vision d'Isaïe
's d'Amos, qu'il vit sur Juda & sur
erusalem du tems d'Ozias, de Joathan,
Achaz & d'Ezechias, Rois de Juda.*
dit que les Interpretes supposent
rdinairement que ce titre est gene-
il pour tout le livre d'Isaïe ; mais

que les Rabbins Jarki & Abarbanel veulent qu'il appartienne particulierement au premier discours du Prophete, parcequ'il est au singulier, *la vision* ; & parceque le chap 2ᵉ porte un autre titre, *la parole que vit Isaïe fils d'Amos sur Juda & sur Jerusalem*. Ensorte que c'est comme s'il y avoit, *la vision d'Isaïe, lequel prophetisa pendant le regne d'Ozias, & des trois Rois suivans*. Le nouveau Commentateur juge que cette explication est forcée, & qu'il est plus naturel d'entendre *la vision que vit Isaïe*, que *la vision d'Isaïe, qui vit ou prophetisa.* D'ailleurs le terme singulier *la vision* peut fort bien s'appliquer au recüeil entier de ses propheties, & en effet, il y est appliqué au livre 2ᵉ des Paralipomenes chap. 32. v. 32. Celles d'Abdias commencent de la même maniere, *la vision d'Abdias*. Il conjecture que le titre étoit premierement particulier au premier discours, & qu'afin de le rendre general, les Scribes qui firent un corps de toutes les propheties, y ajouterent, *dans les jours, ou du tems d'Ozias, de Joathan, d'Achaz, & d'Ezechias.*

Septembre 1716.

remarque que le terme de *vision*
'end generalement pour toutes
ianieres d'illustrations propheti-
, soit que ce soit pendant le
neil, ou pendant la veille, par
images, & des figures dans l'i-
ination, ou par des voix inté-
'es. Mais Dieu s'est communi-
, dit-il, à Isaïe pendant la veil-
ans images & sans figures, & lui
rant l'entendement dans des ex-
, & par des paroles interieures.
; toute la suite de ses propheties,
paroit rien où l'imagination ait
art, que l'admirable vision qu'il
it au chap. 6e. En cela, dit Abar-
l, Isaïe est supérieur à tous les
es Prophetes, à qui Dieu n'a re-
ses volontez que pendant le
neil & par des songes.
uisque le titre de la prophetie
que expressément Juda & Jeru-
n, & que ce que nous sçavons
es autres livres sacrez des mœurs
: l'état de ce peuple en ce tems-
merite les reproches que lui fait
, c'est à quoi il faut s'arrêter,
la ramener aux tems posterieurs,
celui de J. C. comme ont fait

les anciens Interpretes Chrétiens, S. Jerôme, S. Cyrille, Theodoret, Procope, & avant eux S. Justin & Tertullien, dont Sanctius rapporte simplement le sentiment, sans témoigner qu'il l'approuve. Il y a plus, car le Prophete parle du païs de Juda, comme d'un païs mis en proye & desolé, ce qui n'est pas vrai pour le tems de J. C. & il parle de ses habitans, comme étant le peuple de Dieu ; ce qui n'est pas vrai non plus pour le tems d'après J. CHRIST. C'est donc aux Juifs de son tems, conclut M. Vitringa, c'est-à-dire, à ceux du Royaume de Juda, & principalement aux habitans de Jerusalem, qui en étoit la capitale, qu'Isaïe adresse sa prophetie.

Comme dans le livre elle est à la tête de toutes les autres, est-elle aussi la premiere selon l'ordre du tems, & la premiere qu'Isaïe ait prononcée & publiée. Le commun des Interpretes le croit ainsi, & Mr. Vitringa est d'un avis contraire. La maniere dont s'exprime le Prophete, dit-il, touchant le fâcheux état des affaires des Juifs, ne convient

as au regne d'Ozias, pendant le-
uel elles furent florissantes, & puis
lles allerent toujours en décadence
ous les regnes de Jonathan & d'A-
haz. Le saint Roi Ezechias ne pût
as les rétablir aussi promptement
u'il bannit l'idolatrie : & il ne se
ut pas faire, que son Royaume ne
essentît le contre coup de la ruine
u Royaume voisin de Samarie. Ce
ut environ ce tems-là, c'est à-dire,
nviron la sixieme année d'Ezechias,
u peu après, qu'Isaïe fit ce dis-
ours, ou cette prophetie, où il ne
ixe point Juda & Jerusalem d'idola-
rie, parcequ'elle y étoit extermi-
ée, mais il s'éleve contre la cor-
uption des mœurs. C'est aussi le
entiment de Nicolas de Lire après
e Rabbin Jarki, qui asseure que ses
nciens maîtres, sans avoir égard à
ordre des propheties d'Isaïe dans le
ecueil qui en a été fait, regardent
omme la premiere de toutes, celle
u chap. 6e. Il s'ensuivroit de là que
esprit prophetique ne commença à
e manifester dans Isaïe qu'à la der-
iere année d'Ozias : ce qui ne s'ac-
orde pas avec le calcul de Mr. Vi-

le, & en entendant par la montagne du Seigneur, Jerusalem, avec toutes ses parties, sçavoir, la montagne de Sion, où étoit la citadelle, celle de Moria, où étoit le Temple, & la colline sur laquelle la ville étoit située. C'est donc à l'attribut que convient le sens mystique, selon lequel l'élevation promise à la montagne du Seigneur, ou à Jerusalem, est une école ou une academie de la doctrine celeste du salut, que J. C. le Messie y enseigneroit, & que toutes les nations de la terre recevroient avec soumission. Mr. Vitringa, afin de continuer, autant qu'il lui est possible, dans le sens naturel & propre, dit que ces montagnes au dessus desquelles s'élevera la montagne de Sion, sont celles qui étoient destinées particulierement par les Gentils, au culte de leurs fausses Divinitez, comme l'Olympe, le Capitole, le mont Casius, le mont Emus & les autres : il louë la remarque de Coccéius, que la montngne du Seigneur s'élevera aussi au dessus de celle de Sinaï, en ce que la loi nouvelle qui sortira de Sion, abolira l'ancie

ne, qui avoit été promulguée sur le mont Sinaï.

Le Prophete au verset 4^e^ prédit, *qu'alors les peuples changeront leurs épées en socs de charrües, & leurs lances en faux, qu'une nation ne tirera pas l'épée contre une autre nation, & qu'elles ne s'exerceront point à la guerre.* C'est la paix que le Christianisme commande, la charité & l'union des cœurs entre ceux qui sincérement & sans hypocrisie ont reçû la doctrine de J. C. Mr. Vitringa la resserre entre ceux qui se reconnoissent les uns les autres pour veritables disciples de J. C. Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer ici une paix qui excluë toutes les guerres; car outre que les Princes infidelles ne sont point compris dans la prophétie, nos Princes Chrétiens ne laissent pas de se faire la guerre: si c'est injustement; dès-lors ils ne ne sont pas veritables disciples de J. C. si c'est avec justice, & pour la conservation de leurs Etats, eux mêmes, & ceux qui combattent sous leurs ordres, peuvent encore conserver la charité, de même que dans les guerres civiles, les parens

& les effets de ſa venuë,
miere partie de la prophe
voit plus dans la ſeconde
ſe & la ruine de Jeruſale
mée des Chaldéens : c'eſ
il, que les habitans de J
confus d'avoir abando
gneur, qu'ils auront h
idolatrie, qui leur aura
grande calamité, & qu'
ceront à jamais.

On n'omettra pas une
remarque que l'Auteur
Jean Buxtorf, neveu
Buxtorf, ſur le verſet
4e, où il eſt prédit que
Seigneur ſera dans la ma

il faut aussi convenir qu'il est veritablement fils de Dieu. C'est encore le même qu'Isaïe chap. 28^e. v. 5. appelle simplement *Jehova*, le Seigneur.

Au chap. 7^e. v. 14^e. Mr. Vitringa met au present les paroles d'Isaïe, *Ecce virgo concipiet & pariet filium, & vocabit nomen ejus Immanuel*: mais il démontre qu'elles ne peuvent s'entendre que de la naissance miraculeuse de J. C. & quant à ce terme *Immanuel*, ou Emmanuel, qui signifie Dieu avec nous, il remarque que ce n'est pas seulement parce que Dieu conversera avec les hommes, qu'il les secourera & les délivrera de leurs pechez; mais parcequ'il sera veritablement homme, & que la nature divine & la nature humaine seront unies en une seule personne. On a du plaisir de le voir entrer dans une pensée dont S. Cyrille a fait un si fréquent usage, en combattant l'heresie de Nestorius.

Il ne voit point de mystere dans le verset suivant, qu'il traduit ainsi, *Butyrum & mel comedet, donec noverit spernere malum & eligere bonum.* « Il » mangera du beurre & du miel jus-

„ qu'à l'âge de discerner ce qui est
„ mauvais & ce qui est bon. Le fils de la Vierge, dit il, sera dans son enfance nourri de lait & de miel, comme le sont les autres enfans; le terme Hebreu de beurre signifiant également la crême, & le lait avec sa crême. S'il dit, comme on croit qu'il le dit, que l'ame de J. C. étoit aussi assujettie aux foiblesses de l'enfance, c'est une grande erreur. Sa traduction du verset 16ᵉ est conçûë en ces termes, *Nam antequam hic puer sciverit reprobare malum & eligere bonum, deseretur terra illa, propter cujus duos Reges ægrè tibi est.* « Car avant que cet
„ enfant soit en âge de discerner en-
„ tre le mal & le bien, cette terre
„ qui vous fait souffrir & que vous
„ detestez à cause de ses deux Rois,
„ sera abandonnée de ses habitans
„ qui seront menez en captivité. Les deux Rois sont Rasin de Syrie & Phacée d'Israël, qui assiegeoient alors Jerusalem & reduisoient le Roi Achaz à de grandes extremitez : ils furent pourtant contraints de lever le siege, & peu de tems après Theglat-Phalazar Roi d'Assyrie, qu'A-

chaz appella à ſon ſecours, prit Damas, tua Raſin, ruina cette Capitale de Syrie, tranſporta les habitans en Aſſyrie & en Médie : il en fit autant à une grande partie des ſujets de Phacée, & Phacée fut tué dans une conjuration.

Si c'eſt là l'évenement annoncé par le Prophete, & qui devoit arriver avant que l'enfant nommé Emmanuel eût atteint l'âge de diſcernement, comment dire que c'eſt JESUS fils de la Vierge Marie, qui n'eſt venu au monde que plus de ſept cens ans après ? Mr. Vitringa ſoutient que c'eſt toûjours le même enfant Jesus-Christ en ce verſet 16e & dans le 14e *Hic puer*; & il répond à la difficulté propoſée, qu'Iſaïe dans ſon extaſe le voit comme déja conçu & né, enſorte que commençant à compter dès ce moment, il prédit un évenement qui n'étoit pas éloigné, comme s'il diſoit, je vois la naiſſance du fils de la Vierge, & en moins de tems qu'il ne lui en faudroit pour parvenir à l'âge ordinaire auquel les enfans apprennent à diſtinguer ce qui eſt mauvais & ce qui

est bon, vous verrez la désolation de Damas & de Samarie.

Les versets 6e & 7e du chap. 9e, sont une prophetie très-claire de J. C. voici la traduction de Mr. Vitringa, *Quia puer natus est nobis, filius datus est nobis, & impositus est principatus humeris ipsius, & appellatum est nomen ejus Mirabilis, consiliarius, Deus fortis, prapotens, pater aternitatis, Princeps pacis. Amplitudini Principatus & paci nullus est finis, super thronum David, & super regnum ejus, ad confirmandum illud & fulciendum illud per judicium & justitiam, ab hoc tempore & usque in sæculum. Zelus Jehova, Dei exercituum, efficiet hoc.* „ Parce qu'un enfant nous est né, & „ qu'un fils nous a été donné, & la prin„ cipauté lui a été imposée sur les é„ paules : & son nom sera admirable, „ le Conseiller, Dieu fort, très-puis„ sant, le Pere de l'éternité, le Prin„ ce de la paix. L'étenduë de sa prin„ cipauté sera sans bornes, & la paix „ n'aura point de fin : il sera assis sur „ le Thrône de David, & possedera „ son Royaume, afin de l'affermir „ & de l'appuyer par le jugement & „ par la justice. Le zele du Seigneur

u des armées executera ce que
is.

Commentateur remarque en
er lieu, que la version des Sep-
s'est fort éloignée du texte ori-
, en mettant Καὶ καλεῖται τὸ ὄνομ
τῦ μεγάλης βυλῆς ἄγγελ☉ ἄξω γὰρ
ν ἐπὶ τὺς ἄρχοντας, καὶ ὑγίειαν αὐ-
ion nom sera l'Ange du grand
il, car j'amenerai la paix à ceux
ouvernent, & je lui donnerai la
. Toutefois dès les premiers
, & avant Origenes, les Chré-
avoient redressé cette infidelle
ction, comme il paroit par S.
e [a], & par Clement d'Alexan-
. Aquila, Symmachus & Theo-
n, tous trois de la secte des
nites, ont à dessein omis le nom
ϑς, *Dieu* : les deux premiers ont
ἰσχυρὸς, δύνατ☉, *fort*, *puißant*,
dernier a omis ἰσχυρὸς δυνάστης,
Prince, *ou Seigneur*.

second lieu la paraphrase Chal-
ne, quoiqu'elle s'écarte du tex-
reconnoit néanmoins qu'il s'y
lu Messie. « Le nom, porte-t-el-
dont il sera appellé devant le

. 3. c. 18. [b] *Pædag.* l. 1. c. 5.

„ conseil admirable, devant le Dieu
„ fort & éternel, est celui du Mes-
„ sie : & en son tems la paix sera mul-
„ tipliée sur nous.

Raimond Martin, dans son livre du poignard de la foi, cite plusieurs passages des anciens Rabbins, qui conviennent du même sens.

Troisiémement, les Talmudistes & les nouveaux Rabbins, afin de nous arracher cette excellente prophetie, tâchent de l'appliquer malgré elle à Ezechias Jarchi Kimchi, & d'autres disent que le verbe Hebreu ויקרא étant actif, doit se rendre *appellabit*, *vocabit*, il appellera; en sorte que le sens du passage soit, *l'admirable*, *le Conseiller*, *Dieu fort & puissant*, *le Pere*, *l'Eternel*, *nommera Ezechias Prince de la paix.* Ils rapportent donc à Dieu l'attribut d'admirable & les suivans, & reservent à Ezechias le dernier de *Prince de Paix*, parceque pendant son regne Dieu comblera la Judée des biens de la paix. Mr. Vitringa refute solidement cette interpretation forcée & Rabbinique, que Grotius n'a pas eû honte d'adopter.

Septembre 1716.

›bſerve que c'eſt contre l'uſage
›tre le génie de la langue Hé-
uę que les Rabbins ont inven-
tour de Phaſe ; *nomen ejus ap-
it admirabilis...... Principem pa-*
« Son nom lui ſera donné par
lmirable, & ce nom ſera Prince
›aix ; puiſqu'en cent autres en-
ſemblables de l'Ecriture la per-
qui nomme eſt exprimée avant
n qu'elle donne, comme en la
ſe chap. 3ᵉ. v. 20ᵉ. Adam ap-
a femme Eve. Et dans le paſſa-
i eſt en queſtion leur interpre-
eſt purement arbitraire, ſans
puiſſent produire aucune rai-
u changement de cas, pour-
ils mettent les premiers noms
ninatif, & le dernier *principem*
à l'accuſatif. Car quant à ce
prétendent, que le verbe eſt
& qu'il doit gouverner un ac-
f ; que s'enſuit-il, ſinon que
rable & tous les noms ſuivans
l'accuſatif ? Et par là nous
ns évidemment nôtre cauſe
: eux. En effet, le verbe eſt
nperſonnellement, & comme
rophete diſoit *Quiſquè vocabit*,

tous l'appelleront. Enfin, ils vont directement contre la ponctuation des Masorethes. Leur interpretation est encore plus contraire au bon sens: car il est manifeste que l'expression d'Isaïe est emphatique : or quelle emphase y auroit-il à dire de Dieu, qu'il est admirable, qu'il est Conseiller, & le reste ? Tout ce qu'on y sent d'élevation & de sublime, n'est que par rapport à l'enfant qui nous est né, qui nous est donné : c'est lui qui sera l'admirable, le conseiller, Dieu très-fort, très-puissant, & enfin le Prince de paix.

Ces raisons tirées de la Grammaire, & de la seule inspection du texte, ont forcé les Talmudistes & Aben-Ezra à avoüer que les huit noms exprimez dans la prophetie sont dans le même regime, & se rapportent à l'enfant dont Isaïe avoit parlé : mais ils soutiennent que c'est au Roi Ezechias, & non pas au Messie : foible retranchement, où ils ne sçauroient se défendre contre la force des paroles, qui marquent que cet enfant est Dieu fort, très-puissant, éternel, que l'étenduë de sa puissance est sans

bornes, & que la paix qu'il apportera, n'aura point de fin : ce qui certainement ne sçauroit convenir à Ezechias, dont le Royaume fut resserré dans d'étroites bornes ; & retomba bientôt dans des guerres presque continuelles, qui ne finirent que par sa destruction entiere.

L'expression du Prophete est d'autant plus remarquable, que dire de cet enfant, qu'il sera appellé Dieu fort, très puissant ; c'est selon le style Hebreu, comme selon le Grec, dire & affirmer qu'il l'est veritablement. Michée, qui prophetisoit en même tems qu'Isaïe, s'explique nettement sur la divinité du Messie au chap. 4e v. 7e. JEHOVA, *Dieu sera leur Roi en la montagne de Sion d'ici jusqu'à l'éternité.*

Mr. Vitringa s'attache ensuite à l'explication de chaque mot de la prophetie, & il montre qu'elle a eû son accomplissement parfait en J. C. Entre diverses autres reflexions il fait celle-ci, qu'Isaïe par le mot PUER, *enfant*, a désigné la nature humaine, & par le mot Filius, *fils*, la nature divine.

On est obligé de finir. Un Auteur qui s'épargne la peine de la composition, rejette sur le Lecteur celle de l'entendre. Il abonde en érudition Hebraïque ; & il a lû les Commentateurs, tant Catholiques, que Protestans, qu'il cite plus volontiers, quoique ceux-là meritent sans contredit la preference, comme étant plus judicieux, ayant plus de précision & de justesse, inspirant la pieté. Quelle honte d'adopter le fanatisme de Cocceïus, & de venir nous dire avec prolixité & sérieusement en plus de six grandes pages, que Tyr est Rome sous les Empereurs, & principalement sous les Papes! Tyr fournissoit la Pourpre, & Rome donne un habit de pourpre aux Cardinaux : Mr. Vitringa appelle cela un sens spirituel, & il en a quantité de semblables, Ainsi avant que Paul II. l'an 1464. donnât l'habit rouge aux Cardinaux Tyr n'étoit pas Rome.

ARTICLE CVII.

LES ANECDOCTES DE SUEDE, ou Histoire secrette des changemens arrivez dans ce Royaume sous le regne de Charles XI. A Stokholme, 1716. *in 12. pages* 231. A Paris, chez Montalant, sur le Quay, près le pont S. Michel.

UN lecteur ne peut-il pas justement soupçonner que ces Auteurs qui copient de Procope le tître d'Histoires Anecdotes ou secrettes, l'imitent aussi dans ses médisances? Peut-on même s'empêcher de ne le penser pas, quand on ne voit point dans les actions qu'ils racontent d'autres ressorts qu'une ambition criminelle, la vengeance, la mauvaise foi, des intentions malignes? Quelques faits notoires qu'ils rapportent, ne sont pas des garens assez seûrs de tout le reste qu'ils avancent sur leur seul témoignage.

Ce qui augmente le soupçon à l'égard de ces Anecdotes de Suéde, c'est que l'Auteur se cache: il y a

néanmoins lieu de croire, qu'il a passé du tems en Suede, & il assure qu'il parle de ce qu'il a vû. S'il a vû ce qui s'est passé aux yeux du public, a t-il pénétré les motifs, les intentions & les intrigues secrettes de ceux qui manioient les affaires? Il avouë que non ; en assurant qu'il a été bien instruit du gros des évenemens. En effet, il seroit difficile de se persuader qu'il ait eû leur confiance intime, étant étranger ; car l'élegance de son style, & sa maniere aisée de s'exprimer, découvrent un François : & s'il est permis de conjecturer, il a été en Suéde à la suite du Marquis de Feuquieres, Ambassadeur du Roi auprès de Charles XI. L'Imprimeur se cache aussi, & Stokolme n'est pas un lieu à débiter des Livres en nôtre langue ; outre que celui-ci est écrit avec une liberté qui vrai-semblablement n'y auroit pas été soufferte. L'Imprimeur dit que c'est après la mort de l'Auteur, que son manuscrit lui a été remis entre les mains, par des personnes qui l'ont assuré, qu'à l'égard des circonstances secret-

ſont revelées, on ne court
ſque de nuire à qui que ce
; divulgoant.
: l'Auteur ſe propoſe de dé-
le changement qui ſe fit
dans le corps du Senat &
›bleſſe, ſous le regne de
XI. le Senat perdit la plus
ırtie de ſon autorité, & la
ſe vit privée de ſes grands
s donations & conceſſions
.ois de Suéde lui avoient
tre de fiefs, de rentes, ou
nens, ayant été révoquées.
ner plus de jour à ſon récit,
›ropos de prendre les cho-
s haut, & d'examiner quels
s revenus des Rois de Sué-
.es ſiécles précedens, juſ-
:endoit leur pouvoir, de
: l'autorité du Sénat & de
'e, & en quoi conſiſtoient
'es de ces deux corps.
›nte donc juſqu'à l'origine
ıme, & à la premiere co-
s'établit d'abord dans l'U-
aquelle uſant de ſa liberté
Roi à telle condition qu'il
›orna ſon autorité par de

Domaine d'Upsal, d'
revenu, mais qui suff
tems où la Cour étoit s
xe & sans faste; joint q
toit obligé qu'à entret
corps de Cavalerie, l
les païsans étant prêts c
armes dans la necessit
vinces fournissant pou
tance une certaine quan
nommée *Giorde*.

Dans la suite les rev
& de la Noblesse augm
siderablement. Le païs
de vastes forêts, & les
richirent en les detruis
changer en champs, o
semble même que la S

sion d'une terrible peste qui éteignit plusieurs familles nobles, dont les heritages caducs lui furent adjugez; & la confiscation des biens de la famille des Folcungers, les plus puissans de la Suede, fut encore une grande augmentation. Mais comme la condition des Rois s'estime plus par le pouvoir qu'ils ont dans leurs Royaumes, que par les fonds qu'ils y possedent, celle des Rois de Suede n'en devint pas meilleure. Le Senat & la Noblesse, pour élever leur autorité au préjudice de celle du Roi, saisirent l'occasion de la guerre entre les Descendans de Charle Suercher & de S. Eric, qui se disputoient la Couronne.

Enfin, la Royauté renduë hereditaire dans la maison de Vasa, en devint plus respectable, & la Noblesse privée du droit de s'élire un Roi, & de l'esperance de le devenir, perdit beaucoup de son lustre. Ce fut toutefois cette Noblesse qui consentit d'abord à la proposition que fit Gustave, d'un changement où elle paroissoit si interessée, & que les trois autres Ordres du Royau-

lutions qui arriverent en Su
la mort de Guſtave ; la C
transferée d'Eric ſon fils aî
ſon ſecond fils, & enlevé
perfidie de Charle ſon troi
à Sigiſmond fils de Jean. I
que temoignerent le Senat
bleſſe envers leur Roi legi
vint un moyen à Charle c
chir par les confiſcations,
nant les uns à la mort, &
au banniſſement, forçant
à ſauver leur vie par un ex
taire : cruel aux Grands, &
ble aux païſans. Guſtave A
fils, d'un naturel tout c
clement, liberal, aimant

sément persuader par Axel Oxenstiern, qu'il étoit de sa gloire & de son avantage de prendre une route opposée : il r'appella ceux que son pere avoit bannis, & qui n'avoient pas changé de Religion; il rendit les biens confisquez aux enfans de ceux que Charles avoit fait mourir, il avança ceux en qui il reconnut du merite, & le fameux Capitaine Jean Baneer, ou Banier, fut de ce nombre. Il donna aux familles les plus considerables des terres, dans les païs nouvellement conquis, dans la Carlie, l'Ingrie, la Livonie; & par là il les engagea plus fortement à la défense de ces Provinces. Oxenstiern divisa la Noblesse en trois classes: la premiere fut composée des Comtes & des Barons, la seconde de ceux qui comptoient des Senateurs entre leurs ancêtres, la derniere des simples Gentilshommes.

Ce vaillant Roi eut bientôt sujet de s'applaudir d'en avoir usé ainsi : & sa noblesse seconda parfaitement son grand courage, dans ses glorieuses guerres contre les Moscovites & les Polonois, & dans celles d'Allemagne.

Après sa mort, & pendant la minorité de la Reine Christine, les affaires de Suede se conduisirent sur un plan que le Chancelier Oxenstiern envoya d'Allemagne, comme ayant été medité & formé par le Roi même pour être perpetuel. Ce plan avoit ses avantages & ses inconveniens ; mais il gênoit l'autorité Royale, & en 1660 il fut reduit au tems seulement des minoritez.

Le malheureux succès de la bataille de Nordlingue obligea à aliéner une partie du Domaine, pour subvenir aux frais de la guerre. Et puis la Reine Christine, sortie de tutelle ; ne mit point de bornes à ses largesses, elle honora du titre de Comtes & de Barons plusieurs Gentils-hommes issus des anciennes familles, & qui s'étoient distinguez dans les guerres d'Allemagne, & pour soutenir cette noble dignité, elle leur accorda des terres appartenantes à la couronne. Elle fut encore plus liberale en annoblissemens : ils ne coûtoient que de les demander, & se donnoient sans dicernement à ceux qui n'avoient rien fait,

comme à ceux qui les avoient meritez par leurs services. Ces profusions de la Reine furent la ruine de ceux qui y eurent part, & qui au lieu de prévoir une revocation qui ne pouvoit pas manquer d'arriver, usérent indiscretement du present pour augmenter leur depense.

Christine recherchée en mariage par Frederic Guillaume Electeur de Brandebourg, à qui son pere l'avoit destinée, par un des Princes de Danemarc, & par Charle Gustave Prince Palatin qui étoit son cousin Germain & fut son successeur, se détermina au celibat : elle abdiqua le Royaume, & se declara Catholique. Jacque de la Gardie, Grand Tresorier, & son fils Magnus, detournoient la Reine du mariage ; & en cela ils pouvoient avoir diverses vûës ; comme de se conserver ses dons, & le credit qu'ils avoient auprès d'elle : on leur en attribuë encore une autre ; Magnus avoit tout pour plaire, & les occurrences pouvoient arriver qu'il plairoit à la Reine. Ils dissuadoient aussi la Reine d'abdiquer ; dans l'assemblée des

feroit rien : & il étoi
plus grand nombre d
& des principaux de la
s'oppofoient, comme
cation, fur tout le C
xenftiern, qui refufa
ter à l'affemblée où l'af
cluë, difant qu'il ne vo
la fille de Guftave d
Trône.

Charle Guftave y
ne garda aucun reffenti
tes ces oppofitions; il d
des marques d'affecti
celier, jufqu'à l'appell
& il le gratifia de la
la charge de Chanceli

précedent, & qu'il falloit penser à les retablir, la Noblesse étoit dans l'apprehension de se voir enlever ce qu'elle possedoit des domaines Royaux. En effet, ce fut le moyen que proposerent les trois autres Ordres ; mais le Roi úsa de moderation, & se retranchant aux metairies & aux possessions de païsans qui avoient été de son domaine, aux biens anciennement destinez à l'entretien des écuries, de la chasse, des armées ; des flottes & des mines, n'en redemanda que la quatrieme partie ; & eut encore cette consideration pour Christine, de la prier d'y donner son consentement. Outre cela il exempta de la revocation plusieurs personnes qui avoient rendu de grands services à l'Etat : & ayant été averti que le Comte de Torstenson possedoit de ces sortes de biens, il repondit, *Que quand même ce seroit dans la cour du Château il n'y toucheroit pas.*

Ce Prince avoit étudié les intérêts de la Suede : il sçavoit que jusqu'à Gustave Adolphe elle n'avoit pas eû une grande consideration dans le

propre patrie ; que la
principale ressource pou
la tenoit dans la dependar
cette ressource pouvoit
dans des tems où la Fran
me s'épuiseroit en ses pr
res. Il forma donc le desse
tre son Royaume en état
tenir par lui-même, &
ment de n'avoir point bes
gent de ses Alliez ; ce fu
jettir toute la mer Baltiq
lut commencer par se ren
des ports de la Prusse &
lande ; & jugeant l'occasi
ble, en ce que les Polon
occupez contre les Mo

marc, il mourut dans la ſuite de cette guerre.

Charles XI. ſon fils lui ſucceda, âgé ſeulement de quatre ans. Le gouvernement du dedans du Royaume fut reglé, la paix faite avec les ennemis, & l'alliance renouvellée avec la France. Cette tranquillité, jointe à une longue minorité, étoit le tems propre de retablir les finances, & de payer les dettes de l'Etat; auſſi les affaires prirent d'abord un bon tour: mais ceux qui les adminiſtroient ſe relâcherent, ſur la confiance que leur donnoit ce qui paroiſſoit du génie du jeune Roi.

Son eſprit ne s'ouvroit point, & il n'approuvoit rien. Il fut plus aiſé à Matthieu Biornelo, homme ſçavant, de tracer pour lui un plan d'études à en faire un grand Docteur, qu'à Edmond Grypenhielm ſon Précepteur, de l'exécuter avec quelque ſuccès: le Roi, vif & ardent quand il s'agiſſoit de monter à cheval, ou de faire des armes, s'endormoit auſſi tôt qu'il falloit venir aux livres; il s'ennuyoit de la lecture, le Latin & le François lui étoient un tourment.

Le Precepteur s'excusoit du peu de succès de ses leçons, sur ce que le Roi ne les prenoit qu'après qu'on lui avoit servi un gros déjeuner, & qu'on lui avoit chargé l'estomac de trop de viandes à son dîner, ce qui causoit son assoupissement : d'autres rejettoient la faute sur le Précepteur, qui manquoit, disoient ils, d'une certaine adresse pour se faire écouter ; qui s'occupoit plus d'avancer ses bâtimens à la campagne, que du progrez du Roi dans ce qu'il lui convenoit de sçavoir, & qui peut-être le laissoit dans l'ignorance, afin de se rendre necessaire dans la suite auprès de sa personne. Toutefois Grypenhielm disoit, que c'étoit se tromper, de croire que le Roi n'eût pas d'esprit.

Le Gouverneur que la Reine sa mere lui donna du consentement du Senat, fut Christiern Horn, dont tout le merite étoit de n'être pas méchant, & de bien boire, & qui du reste n'avoit pas les qualitez necessaires pour un emploi de cette importance. Tous les soins de la Reine se reduisoient à conserver son

s, plûtôt qu'à faire inſtruire un
oi. Magnus de la Gardie s'étant
ihardi à lui repreſenter la negli-
ence des perſonnes à qui l'éduca-
on du Roi étoit commiſe, elle en
it huit jours irritée : & elle diſoit
ue ſes freres n'avoient rien appris,
: qu'ils ne laiſſoient pas d'être de
ons Princes. Quelques Senateurs
ui avoient projetté une proteſtation
ar écrit contre cette même negli-
ence, furent écartez ſous divers
retextes.

Le Roi, qui ne ſe plaiſoit qu'aux
xercices du corps, écoutoit volon-
ers Martin Reuterxrantz, ſon
aîtreà monter à cheval, & de jeu-
es gens de ſon humeur, comme
Voldemar Wrangel, Jean Meerner,
s trois freres Adam, Jean, Axel
Vachmeiſter, & recevoit d'eux des
npreſſions de haine contre le Senat,
ui pretendoit, diſoient-ils, le do-
iner : & il ſe plaignoit que les Se-
ateurs lui manquoient de reſpect
n ſa preſence, qu'ils le traitoient
'enfant, & l'appelloien Goſſe, nom
ui en Suede ſe donne aux enfans du
ommun peuple.

D'ailleurs, la division se mit entre les Tuteurs du Roi & les Senateurs, ceux-là ayant l'appui des Comtes, comme étant de leur corps: elle continua jusqu'au tems que le Roi prit le gouvernement de ses Etats, & il désapprouva également les deux partis.

Il parut tout autre qu'on ne devoit l'esperer : & laissant subsister le Senat, il lui ôta la connoissance des principales affaires, dont il décidoit lui-même, avec les ministres qu'il se choisit ; sçavoir, Grypenhielm, comme directeur de ce Conseil secret, François Joël, Oernsted pour les affaires d'Allemagne, Henri Hoghusen pour les étrangeres, Eric Lindeschild pour celles du dedans du Royaume. Grypenhielm, manquant de la capacité necessaire pour son emploi, fut supplanté par Lindeschild, qui étoit néanmoins sa creature, & qui lui devoit d'avoir été introduit à la Cour. Il l'emporta aussi sur le Chancelier Magnus de la Gardie, qui brigua cette place. Lindeschild étoit fort superieur en génie à ses deux Collegues ; dont l'un

n'étoit qu'un Courtisan soumis & complaisant, qui se regardoit plus que le public ; & l'autre pour se menager plus de tems à boire, en donnoit le moins qu'il pouvoit à la discussion des affaires. Son premier metier fut d'être maître d'école, qui à peine lui fournissoit de quoi vivre : & le premier pas qu'il fit vers la fortune, fut d'être mis auprès de Gustave Carlson, fils naturel du Roi Charles Gustave, qu'il accompagna dans ses voyages. Il avoit quelque érudition, & quelque talent pour la poësie. Son livre favori étoit l'Argenis de Barclai : il le sçavoit presque tout par cœur ; & en avoit tiré les principes de la politique par rapport à la Monarchie absoluë : il en avoit même traduit quelques endroits en Suedois, qu'il lisoit au Roi. Il concevoit & prenoit son parti promptement, il écrivoit avec facilité ; infatigable, & toujours gai ; de sorte que dans l'accablement des affaires, & parmi la foule de ceux qui s'adressoient à lui, il les recevoit tous avec honnêteté, & se faisoit un plaisir de les obliger. Comme il ai-

moit la depense, qu'il entretenoit une table somptueuse, & qu'il faisoit bâtir des maisons superbes, bien loin d'amasser des richesses, il ne laissa à ses enfans que le titre de Comte, avec une succession chargée de dettes. Dans sa basse condition il étoit né avec de l'ambition, & avec le desir de s'élever : il disoit que les anciennes familles avoient assez long-tems tenu les premieres places, & que c'étoit le rang des nouvelles d'y parvenir. Il falloit donc pour cela abaisser l'ancienne Noblesse, & il ne s'oublia pas sur ce chapitre auprès du Roi, quand il posseda son esprit.

Cependant le Roi de Suede, pour satisfaire à son Traité d'alliance avec la France, s'étoit engagé dans une guerre dont le succès ne repondit pas à la valeur qu'il fit paroitre dans toutes les occasions, & tandis qu'il étoit en campagne, les affaires s'expedioient à Stockholme par les trois personnes dont on vient de parler. C'étoit pour le Senat une rude mortification ; & il délibera de demandander au Roi la suppression de ce

Conſeil du Cabinet. Jean Gyldenſtiern s'offrit d'aller lui faire leurs remontrances; mais on ne ſe perſuadera jamais que ce fut avec le deſſein criminel de le precipiter à ſa perte, abuſant de ſon grand courage pour l'engager en des actions d'où apparemment il ne reviendroit pas. On laiſſe donc l'Auteur ſubtiliſer ſur les meſures que prit Gyldenſtiern, pour faire perdre la bataille de Lunden, dont le Roi ſortit victorieux & brillant de gloire. On ne le croit pas non plus, quand il dit que Gyldenſtiern roulant toujours ſon noir deſſein dans ſa tête, & n'ayant pû y réüſſir parmi les hazards de la guerre, ſe mit à chercher les moyens de l'executer pendant la paix; que dans l'apprehenſion d'être penetré par Lendenſchild, il fit diſgracier ce Miniſtre, dont la fortune dependoit de la conſervation du Roi, & le fit remplacer par Renſchild, homme de petites lumieres; qu'il s'efforça de pouſſer le Roi à la debauche, afin de le rendre mépriſable, & enſuite de le faire dépoſer; que dans cette vûë il forma des oppoſitions au ma-

riage du Roi avec Ulrique Eleonore fille de Frederic III. Roi de Danemarc; que n'ayant pû l'empêcher, il parvint au moins à inſpirer au Roi de la froideur pour ſa nouvelle épouſe; qu'il augmenta, autant qu'il lui fut poſſible, la defiance & le mécontentement entre le Roi & le Senat.

L'Auteur ajoute que Gyldenſtiern, pouſſant toujours ſon premier projet, juſqu'à même mediter un coup hardi, & voyant qu'en ce cas il faudroit ſe mettre en aſſurance, ſe fit donner le Gouvernement de Scanie, de Holland & de Blekinge, qu'il prétendoit remplir de gens de guerre qui ſeroient à lui: fit tranſporter en Scanie les atteliers pour la fabrique des armes, & les moulins à poudre, & afin de pouvoir diſpoſer de la flotte, la fit paſſer du port de Stocolme, où elle étoit ſous les yeux du Roi, à Lyckeby, qu'on a depuis appellé Carlſcron. Il ſe fit encore nommer Ambaſſadeur auprès du Roi de Danemarc, non pas qu'il pensât à y reſider, mais pour ſe procurer un prétexte plauſible de

s'absenter de la Suede, quand il le jugeroit à propos, & afin de pouvoir traiter sans soupçon avec les Danois, qu'il esperoit se rendre favorables, en leur promettant les Provinces que la Couronne de Suede possede en Alemagne.

Sur ces mêmes principes, & pour rendre le Roi odieux, il lui proposa de revoquer generalement toutes les donations faites au préjudice de son Domaine, & toutes les alienations, comme l'unique moyen de grossir les finances, & de se mettre en état de se passer désormais de l'argent de France, à l'alliance de laquelle il lui conseilla de renoncer, la lui representant comme une indigne dépendance, & de s'unir plus étroitement avec le Danemarc. Il partoit de Scanie pour mettre ce dernier projet à execution, lorsqu'il fut saisi d'une fiévre chaude qui l'emporta. Le Roi le regretta comme un habile & fidelle Ministre, témoignage glorieux, & sans doute preferable aux spéculations du faiseur d'histoire anecdote!

Sa mort ne changea rien aux dis-

positions qu'il avoit faites ; & le Roi qui les avoit fort agréées, en pressa l'execution. Il convoqua les Etats à Stocolme en 1680, & prit de justes précautions, afin que tout s'y passât à sa volonté. Il fit entrer dans la ville le regiment des Gardes, composé de deux mille hommes, & commandé par un Colonel Livonien, avec la plûpart des Capitaines aussi Livoniens, que les interêts de la Noblesse Suedoise touchoient peu ; & il fit approcher le regiment d'Uplande de Cavalerie. Il interdit les assemblées au Chancelier Magnus de la Gardie, qui par son crédit & son éloquence auroit pû se rendre maître des suffrages ; il éloigna sous divers prétextes les Senateurs qui dans les occasions parloient avec liberté, & tels étoient Rolamb, Sperling, Falkercberg ; il refusa la permission de s'y trouver à Otton Guillaume Koningsmark, & lui ordonna de demeurer en son Gouvernement de Pomeranie. Il nomma pour Orateur Claude Flemming, qui avoit herité des sentimens de vengeance que son pere avoit conçûs contre la Nobles-

se, pour avoir esté dépossedé de la charge de Trésorier, & de ses memoires en détail touchant les biens alienez. Pour s'assurer de la pluralité des suffrages de la premiere classe de la Noblesse, il fit venir de l'Armée les plus braves & les plus anciens Officiers; il se fit representer en détail les services qu'ils avoient rendus à l'Estat, les actions dans lesquelles ils s'estoient signalez, les blessures qu'ils avoient reçûës, & toutes les charges qu'ils avoient occupées; & comme s'il eût moins dessein de se faire des creatures, que de recompenser en eux des services qui méritent en effet les plus belles recompenses, il les combla de loüanges, & les honnora du glorieux tître de Barons. Ces braves gens subitement revêtus d'un honneur auquel ils ne s'attendoient pas, quoique plusieurs d'entr'eux eûssent droit d'y prétendre, ne manquerent pas de s'attacher encore plus à sa personne & de se livrer en toutes les occasions à l'execution de ses volontés. Pour contenir dans le devoir la seconde classe il jetta les yeux sur Axel Wachmeister. C'estoit un homme entreprenant, violent, audacieux, qui s'estoit rendu redoutable par la liberté avec laquelle il avoit coutume de parler, & qui par le ton décisif dont il

faisoit valoir ses raisons, sçavoit se faire suivre du plus grand nombre, & emportoit avec une espece d'autorité presque tous les suffrages. Il ne devoit pas naturellement s'attendre à occuper la place, à laquelle on l'élevoit; mais loin d'en estre déconcerté, il n'en eût que plus de hardiesse à dire ses sentimens; il agissoit comme s'il eût esté le premier & le plus accredité de la classe où il devoit tenir le dernier rang, & où tout autre que lui auroit esté surpris de se voir. Par tout il élevoit la voix qu'il avoit extrêmement forte, il s'avançoit à grand bruit, décidoit en maistre; & parce qu'on sçavoit qu'il étoit agréable au Roi, on n'osoit lui résister. Pour ce qui est de la troisiéme classe dont la plûpart des membres n'étoient pas riches, & dont quelques uns même estoient extrêmement pauvres, on leur fit aisément entendre, qu'ils n'avoient rien à perdre dans la résolution qu'on avoit prise; qu'il n'estoit question que de faire revenir au domaine les biens alienez qui excedoient trois cens écus de rente; & que cette somme étant au dessus de leurs revenus, on ne les attaqueroit en aucune maniere; qu'ils avoient même sujet d'esperer une meilleure fortune en donnant leur consentement à la conclusion de cette affaire, puisque le Roy qui leur sçauroit

e leur obeïssance, seroit plus en état
; soûtenir & de leur faire des graces.
:ois autres Ordres qui ne voyoient
ıe lezion à apprehender, & qui au
aire en esperoient du soulagement,
ient avec plaisir dans tout ce qu'on
›it leur inspirer.
ıfi il n'y eût point d'autre regle dans
ats, que la volonté du Roi, qui avoit
bilement ménagé tous les esprits &
tous les suffrages pour la conclusion
s desseins. Il se détermina d'abord à
e la trop grande autorité du Senat,
1 prétendoit être un ordre séparé en-
: Roy & les Etats, avec le droit
rtir le Roy de son devoir, de ra-
r les Citoyens à l'observation des
mes loix, & de décider souveraine-
dans tous les differends qui pou-
ıt survenir entre le Roy & les Etats.
ndant le Roy n'entreprit pas de brus-
cette importante affaire qui pou-
avoir des suites fâcheuses; il fit son-
:s personnes dont il crût avoir plus
soin, & sçût si bien les manier, qu'il
outa point du succés. Il fit donc
:r plusieurs questions qu'on présenta
part aux Etats, comme s'il n'eût
ndé que des éclaircissemens pour évi-
:s contestations & entretenir une so-
aix dans le Roiaume. Les Etats en-
nent gagnés repondirent conformé-

ment à ses intentions, & le Roy confirmant cette décision par un Edit, déclara qu'il vouloit laisser en son entier la loi qui oblige á gouverner le Royaume avec le Conseil du Senat ; mais que c'étoit à lui de juger quelles affaires il devroit lui communiquer : Et il fit défenses aux Senateurs de se qualifier désormais de Conseillers du Royaume, avec ordre de ne prendre que le titre de Conseiller du Roy

Le Roy fit ensuite établir au nom des Etats un Tribunal extraordinaire pour examiner avec la derniere exactitude tous les biens de la Couronne & l'administration qu'on en avoit fait. Ce Tribunal fut appellé *Grande Commission* ; & fut composé d'un certain nombre de personnes des quatre Ordres du Royaume, sçavoir de la Noblesse, du Clergé, des Bourgeois, & des Paysans. On se dispense d'entrer dans le détail de tous les Reglemens qu'on y fit, l'Auteur se fait une étude de n'en obmettre aucune circonstance.

Il applique avec le même soin à faire le portrait du Roy jusqu'à peindre les traits de son visage. Charles X I. dit-il, avoit le front mediocrement élevé, les yeux petits & doux, le nez médiocre & droit, les jouës rouges, les lévres grosses & vermeilles, les cheveux noirs & frisez, il estoit d'une taille au-dessus de la me-

ocre, mais bien prise; & son air
avoit rien de majestueux. Il étoit
buste, & souvent il a couru en un
ur sur des chevaux de relais vingt
uës de Suede, c'est-à-dire, cin-
ante des nôtres: néanmoins il n'é-
t pas d'une bonne santé, mais su-
à de grands saignemens de nez,
les maux de tête & d'estomac. Il
étoit point délicat sur le manger,
eferant les grosses viandes aux
eilleurs ragoûts: il dormoit peu,
couchant tard, & se levant à qua-
e heures du matin: il haïssoit l'y-
ognerie, quoiqu'il se rejoüît dans
s occasions: si chaste que selon le
noignage de ses valets de cham-
e, il ne connut jamais que la Rei-
son épouse; & un jour qu'un de
s gens, le laissant seul avec une fil-
dans sa chambre, tira la porte,
courut l'ouvrir. Il n'aimoit, ni le
xe, ni le jeu, ni les spectacles, ni
chasse, que moderément: son oc-
pation étoient les affaires. Il se ren-
oit familier avec ceux qu'il con-
issoit, les embrassant, leur serrant
main, leur frappant sur l'epaule.
uoiqu'il n'eût pas l'esprit excellent,

il l'avoit bon, & qui auroit pû être perfectionné par une meilleure éducation : mais à peine sçavoit-il écrire son nom; incapable de répondre avec quelque élegance à un compliment, de dicter une lettre un peu étudiée, de s'entretenir avec des étrangers des choses qui font le sujet ordinaire des conversations : outre qu'il n'entendoit que le Suedois & l'Aleman, & qu'il avoit la langue embarrassée. Après avoir donné des preuves de son courage pendant la guerre, quand la paix fut faite, il ne pensa plus qu'à l'entretenir.

Comme il avoit besoin d'un premier Ministre, les deux freres Jean & Axel Wachmeisters, qu'il honoroit de ses bonnes graces, lui suggererent Benoît Oxenstiern, qui avoit épousé leur sœur. Oxenstiern avoit assisté aux conferences pour la paix à Nimegue, & en avoit rapporté de l'aversion contre la France : sa femme avoit été jalouse des preferences que la Marquise de Croussy avoit eûës pour l'Ambassadrice d'Espagne : & il s'étoit chagriné de ce que le Marquis de Croissy avoit refusé

ii avancer quelque somme, à
r sur les subsides que la France
it à la Suede. Il se conforma
au dessein de Gyldenstiern, à
l succedoit dans le ministere,
igner le Roi son maître de l'an-
ie alliance avec la France. Le
quis de Feuquiere, Ambassa-
de France à Stokholme, & af-
onné aux interêts des Suedois,
ré les chagrins qu'il avoit eûs à
er pendant la guerre, sentit les
de sa mauvaise volonté : il ne
obtenir d'être accompagné par
Senateurs à son Audience de
é, qu'il fut obligé de prendre
ceremonie. M. Bazin, qui alla
le relever, fut obligé de reve-
ns avoir pû parvenir à avoir une
ence.
s au lieu que Gyldenstiern ten-
à une alliance avec le Dane-
, Oxenstiern tourna du côté
Empereur, au grand étonne-
de ceux qui connoissoient les
its entierement opposez des
parties. Il fit plus, car il for-
a Traité, qu'il nomma d'*Asso-*
i, pour soûlever toutes les Puis-

ſances contre la France, & le fit preſenter à toutes les Cours ; mais inutilement, car l'Angleterre refuſa d'y entrer ; & le Danemarc, comme il l'avoit longtems ſouhaitté, s'allia avec la France.

Le Roi, qui dans la derniere guerre avoit vû que les levées ordinaires de ſoldats ne lui fourniſſoient que deux mille cinq cents hommes, penſa aux moyens de les rendre & nombreuſes & faciles. 1°. Pour la paye des Officiers, il leur donna des champs & des terres à cultiver. 2°. Afin d'avoir toujours quatorze mille hommes de Cavalerie, bien montez, habillez & armez, il aſſigna auſſi à chaque Cavalier un champ à faire valoir, qui à la verité n'étoit eſtimé qu'à ſeize écus de revenu pour le Roi, mais qui en pouvoit rapporter cent aux particuliers. Ce fut l'emploi qu'il fit des biens qu'il avoit ôtez à la Nobleſſe : de douze cent mille écus de revenu, à quoi on les faiſoit monter, il n'en reſta pas un à entrer dans le Tréſor Royal. 3°. Pour l'Infanterie, il ordonna que ceux qui poſſedoient deux ou trois

hamps de païsans, nourriroient un
oldat, lui payeroient trente dalers
le cuivre par an pour sa solde ; & six
utres dalers pour son habillement ;
u'on bâtiroit pour chaque soldat
ne maison, à laquelle seroit jointe
ne partie de champ à y semer une
onne de blé, avec autant de pré
our nourrir une vache. Ainsi les
oldats vivant assez commodément,
rouvent à se marier, & c'est une
epiniere de soldats, sans qu'il soit
esoin d'en venir à des enrollemens
forcez.

commentaire. Par Jean-
chius. A Lypſic, aux fr
Loüis Gleditſch & de M
mann, 1712. *In* 12.
ſans compter de longs prol
une longue table.

AU lieu que M. Wal
cuſe de n'avoir pas
manuſcrits de Welleius
pour cette édition, ſur ce
rares en Allemagne, il p
qu'il n'avoit pû les conſul
ayant point peut-être
On ne ſçait ce qu'eſt de
ſur lequel Beatus Rher
premiere édition de cet H
l'on n'en connoit point d'

es éditions qui se multiplient tous
jours, le vangent du peu de
n que les anciens ont eû de le dé-
re.
Celle-ci n'est pas une des moins
imables, par rapport aux notes de
Walchius, qui a profité habile-
:nt de celles de plusieurs autres
›mmentateurs qui l'ont precedé.
les sont claires, ordinairement as-
: courtes; elles expliquent la pro-
e signification & la construction
s mots que Paterculus a employez,
elques usages des Romains, quel-
es points d'histoire & de Géogra-
ie.
Il n'est plus tems de faire l'éloge
Velleius Paterculus, de son style
ré, élegant, ingenieux, de son
bileté à faire des caracteres & des
rtraits; mais comme aujourdhui
dispute tant du merite d'Home-
, on mettra ici le jugement qu'il
porte. *Clarissimum deinde Homeri*
xit ingenium sine exemplo maximum.
ii magnitudine operum & fulgore car-
ium solus appellari Poëta meruit.
quo maximum est, quod neque ante
m, quem imitaretur, neque post il-

lum, qui eum imitari posset, inve est. Homere brilla alors, le plus esprit sans comparaison qui ait ru : qui par la grandeur de ses vrages, & par l'éclat de ses ver seul merité le nom de Poëte. Ce releve sa gloire, c'est qu'il n' personne avant lui à imiter, & c près lui personne n'a pû l'imiter.

ARTICLE CIX.

M. HENRICI SCARB Tractatus de Parallelismo Hæreticis &c. C'est à-dire, *té du Parallele avec les Heret Par Henri Scarbau, du com ment de la Faculté de Théolog* Rostoc, de l'Imprimerie de colas Schwiegerovius, 171 4°. *pages* 117. *se vend à Paris, Montalant, sur le quay des A tins proche le pont S. Michel.*

L'Auteur n'a rien perdu à ne faire la Preface de son l M. Fechtius y a suppléé oblig ment, & lui a donné des loüa qu'apparemment sa modestie

ſir obligé de ſupprimer, comme
e dire qu'il eſt homme d'une rare
·udition & d'un jugement droit.
▸n ne doit pas lui refuſer celle d'a-
ɔir une grande lecture : & le Cata-
ıgue des Auteurs qu'il cite groſſi-
ɔit notablement le volume.

Il diviſe ſon Traité en deux ſec-
ions. La premiere eſt generale, &
: premier chapitre eſt employé à
xpliquer les mots de parallele &
l'hereſie. Les Géometres, dit-il,
ıppellent deux lignes paralleles qui
ònt tracées vis-à-vis l'une de l'au-
:re, & s'alongent du même côté:
ıinſi mettre en parallele deux per-
ſonnes, ou deux opinions, c'eſt les
:onſiderer par le rapport qu'elles
ɔnt entre elles, & en quoi elles con-
viennent. C'eſt ainſi, continuë t-il,
que Plutarque a fait le parallele des
grands hommes de la Grece & de
Rome, que le Pere Rapin a fait la
:omparaiſon de pluſieurs Auteurs
celebres, que Bentlei a comparé le
ſçavoir des Anciens & des Moder-
nes, que Junius a compoſé trois li-
vres de paralleles Sacrez. Quant à
l'héreſie, il la définit une doctrine,

ou une pensée de l'esprit humain contraire à ce que Dieu a revelé par sa parole, concernant le salut; laquelle par consequent empêche la pratique du veritable Christianisme, & tend à rompre l'union des Ministres de l'Eglise.

Dans le second chapitre il promet d'examiner la maniere de faire le parallele, & il fait toute autre chose. Les heresies, dit il, sont des enfans illegitimes, dont le pere est le Demon, & la mere est l'ambition. S. Polycarpe, dans cette pensée, répondit à Marcion, qu'il le reconnoissoit pour le fils aîné du Demon; & S. Jerôme en plus d'un endroit nomme Arius le Demon du Midi, *Dæmonium meridianum.* S. Paul en la premiere Epître à Timothée, chap. 4e. v. 1. avertit que dans les derniers tems quelques uns embrasseront des doctrines diaboliques. Mr. Scarbau n'approuve pas la conjecture de Witsius & de Vitringa, que S. Paul en cet endroit désigne Appollonius de Tyane, cet insigne magicien: & il en avance une folle, qu'il s'agit là de l'invocation des Saints. S. Jean au 2e

l'Apocalypse appelle les hé-
ı synagogue & les profon-
: Satan.
:s exemples consacrez par les
, les Peres & les Théolo-
ıt souvent traité les héreti-
termes durs, que Theophi-
ıud a ramassez dans un long
ue en ordre alphabetique.
:r renvoye à ce que Botsac
us ont écrit touchant la ma-
ənt les Peres ont agi avec les
ıes. « Ces Herauts qui an-
ıient la paix, devenoient des
:s armez de toutes pieces, &
llans combatans, comme les
ıte braves qui faisoient la gar-
evant la chambre de Salo-

propose une question à la-
ən ne s'attendoit pas, & qu'il
n'oser décider : Sçavoir si ap-
uelqu'un héretique, c'est lui
:ront ? Pour la solution, il
qu'à retourner à sa définition
·esie. Au reste, il ne desap-
pas que les differentes sectes
ıguent par le nom de leurs
s, de même que les sectes de

Philosophes ; c'est qu'il a oublié ce que disent les Peres sur ce sujet.

L'ignorance, dit-il au chap. 3^e, les preventions, la haine, la chaleur de la dispute, l'envie, sont autant de causes de faire de mauvais paralleles, & d'imputer aux gens des hérésies dont ils sont innocents. Ainsi le sçavant Vitringa, * afin de dire quelque chose de nouveau, traite de Dialectique l'éloquence d'Appollo, qu'il charge encore de toute la division qui arriva dans l'Eglise de Corinthe. Il est échappé en cet endroit à Mr. Scarbau d'attribuer à S. Polycarpe l'Epitre de S. Clement aux Corinthiens. Il soûtient que Hunnius a eû raison de reprocher à Calvin de judaïser.

Selon l'Auteur la seconde partie de son traité est historique : mais il n'arrête sur rien, se contentant de citer les autres Auteurs qui ont examiné les matieres qu'il ne fait qu'effleurer. Il dit que Simon le Magicien pouvoit avoir pris ses erreurs des Platoniciens ; que les Cérinthiens, les Ebionites, & les Naza-

* *Observat. sacr. l. 3. c. 21.*

ens, avoient pris les leur du ju-
ïsme; que la Philosophie de Pla-
n, celle d'Aristote & des Stoï-
ns, ont contribué à corrompre la
ne doctrine de l'Eglise. Il semble
trer dans le sentiment du P. Bal-
, que c'est à tort que les Peres
nt soupçonnez de Platonisme : tou-
fois il accorde qu'ils n'en sont pas
ut-à fait exempts, non plus que
quelques opinions des Peripate-
iens & des Stoïciens. Enfin, il as-
re que la doctrine des Peres avant
Concile de Nicée n'est nullement
vorable à l'héresie d'Arius.

Le second chapitre est un amas
nfus de mille choses diverses, tou-
ant Tatien, S. Denys d'Alexan-
ie, S. Athanase, le Martyr Lu-
en, Jean de Jérusalem, les Mani-
éens, le Nestorianisme, le Semi-
lagianisme, Jean Philoponus, &
Monothelisme.

Le chap. 3e est un tas d'injures
ntre l'Eglise Romaine, & dont
ie partie tombe à plomb sur les Jé-
ites. Des Catholiques l'Auteur va
x Calvinistes & aux Sociniens.

On ne sçait à quoi tend le chap.

4^e : on y voit le nom des Tolerans, des Anabaptiſtes, des Millenaires, des Trembleurs, des Spinoſiſtes. Enſuite Mr. Scarbau dit un mot des diſputes entre des Théologiens Catholiques. Il dit que les Calviniſtes en ont eû de plus grandes entre eux : & il déplore les continuelles conteſtations de ſes Lutheriens, particulierement celles que le Pietiſme excite & entretient.

ARTICLE CX.

DICTIONNAIRE PRATTIQUE du bon Ménager de campagne & de ville &c. Par le Sieur L. *Liger, le prix eſt de dix livres. Deux tomes in* 4°. *le premier tome* 436 *pages, le ſecond tome* 400 *pages.* A Paris, chez Pierre Ribou, quay des Auguſtins, à l'image S. Loüis.

IL y a des modes dans la litterature, comme dans les habits, & les Dictionnaires ſont devenus à la mode. On les multiplie aujourd'hui ſur tous les ſujets des ſciences & des arts. On ne peut diſconvenir qu'ils ne

ſoient d'un grand uſage ; la méthode ſur laquelle ils ſont dreſſez, facilite au Public la recherche des matieres qu'ils comprennent. Quelle aiſance de pouvoir trouver tout-à-coup dans un Dictionnaire de Géographie, d'hiſtoire &c. ce qu'il ſeroit penible de chercher dans une infinité de volumes, dont les tables ſont ſouvent, ou fauſſes, ou défectueuſes, ou peu détaillées. Les Dictionnaires ſont ſur tout utiles aux demi-Sçavans. Ils y puiſent de quoi briller à juſte prix. Tandis que les Auteurs des Dictionnaires ne s'acquiérent ſouvent que la réputation peu illuſtre de bons Compilateurs ; ceux qui les étudient, ou qui les tranſcrivent dans leurs ouvrages, en remportent quelquefois plus d'honneur, que les compilateurs qu'ils ont pillez. Après tout, ces legeres conſiderations du point d'honneur ne détourneront jamais de la compoſition des Dictionnaires les Auteurs qui ne cherchent que de ſervir a la commodité publique. Ils ſacrifieront volontiers juſqu'aux interêts de leur reputation à l'avantage de la

litterature. En bonne Philoſophie ne ſont-ils pas eſtimables ?

Mr. Liger, qui nous a donné *le Dictionnaire du bon ménager de la campagne & de la ville*, avouë franchement qu'il a tiré des meilleurs livres, en ce genre, ce qu'il redige dans un ordre alphabetique. Je ne doute pas qu'on n'y trouve bien des reflexions, & grand nombre d'inſtructions qui lui ſont propres. Quoi qu'il en ſoit, ſon Dictionaire a un avantage ſur tous les autres, ceux qu'on a donné juſqu'ici ne renferment guere que des matieres de ſpeculation, dont on peut aiſément ſe paſſer dans l'uſage ordinaire de la vie, *le Dictionnaire du bon ménager &c.* eſt un Dictionnaire *prattique.* Il eſt beau par exemple, de ſçavoir la ſignification propre d'un mot; s'il peut être employé dans le ſtyle ſublime, ou s'il n'eſt d'uſage que dans le ſtyle familier : mais il eſt neceſſaire de n'ignorer pas quelles préparations il faut donner à la terre avant que de l'enſemencer; quelles façons on doit faire à la vigne; la maniere de ſe connoître en chevaux,

bœufs, & en moutons; par quels
ns on engraiſſe de la volaille; quels
nedes on peut faire aux maladies
s animaux domeſtiques ; en quel
ns on doit ſemer les legumes, tail-
les arbres , les greffer ; com-
:nt on doit cultiver les jardins à
urs, & les potagers; l'art de faire
ıtes les ſortes de confitures, des
tes, des glaces; des liqueurs fac-
es, des eaux rafraichiſſantes, des
afias &c. quels apprêts on doit fai-
dans la cuiſine au gibier , aux
iſſons, aux viandes de boucherie,
x légumes &c. Ces connoiſſances,
mille autres encore d'une egale
.lité, qui ſont réünies dans le Dic-
nnaire de Mr. Liger, & facilitées
r ſa methode , rendent ſon livre
des plus intereſſans qu'on ait pré-
ıtez au public. Tout le monde doit
e ſur cela du goût de ce bourgeois
.ſé de la comédie. Il parloit juſte,
ſqu'il parloit ainſi de ſa cuiſinie-
, ignorante en tout le reſte, &
ɔrchant les oreilles pas un mau-
s jargon.

'importe qu'elle manque aux loix de
Vaugelas, CCcc iiij

Pourvû qu'à la cuisine elle ne manque pas !
J'aime bien mieux, pour moi, qu'en éplachant ses herbes,
Elle accommode mal les noms avec les verbes,
Et redise cent fois un bas ou méchant mot,
Que de brûler ma viande, ou saller trop mon pot :
Je vis de bonne souppe & non de beau langage ;
Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage,
Et Malherbe & Balzac, si sçavans en beaux mots,
En cuisine peut-être auroient été des sots.

Ce n'est pas que le Dictionnaire prattique peche souvent contre les regles du langage. On y trouve le genre d'eloquence qui lui convient ; c'est-à-dire, beaucoup de netteté, des termes propres, & bien de l'arrangement. Pour en convaincre, il suffira d'en rapporter quelques morceaux, qui serviront à faire juger du reste.

Sur la lettre A, on trouve à son

rang le mot ABRICOT & ce qui suit. « C'est un fruit presque rond, » charnu, rouge du côté où donne » le soleil, & jaune de l'autre quand » il est mûr, ayant la peau tachetée, » de bonne odeur, & fort agréable » au goût. On en compte de trois » sortes ; sçavoir, *l'abricot précoce*, » qui est mûr au commencement de » Juillet ; *l'abricot ordinaire*, qui se » mange au quinzieme de ce mois ; » & *l'abricot musqué*, qui se sert en » même tems. L'abricot est un fruit » qui se deguise en confitures de » plusieurs manieres. Nous commen- » cerons par les mettre en liquide.

» Les abricots verds, confits en » liquide, se font ainsi. On prend » des abricots verds bien tendres, on » les péle, & à mesure qu'ils sont » pelez on les jette dans l'eau fraî- » che. Ensuite on fait chauffer d'au- » tre eau, dans laquelle on les jette. » On les met après sur un petit feu » jusqu'à ce qu'ils commencent à » verdir. On les tire ensuitte de des- » sus le feu, & on les laisse refroidir » dans leur eau. Etant refroidis, on » les remet dans l'eau fraîche, puis

„ ou fait cuire du sucre à lissé. On y
„ met les abricots après qu'on les a
„ laissé égoutter ; après quoi on les
„ fait un peu boüillir. On les tire
„ pour les laisser refroidir ; on les re-
„ met sur le feu, & on les y laisse
„ bouillir, jusqu'à ce que le syrop
„ soit cuit à perlé. Après cela, &
„ lors qu'on juge que la cuisson en
„ est parfaite, on les dresse dans des
„ pots de grais, ou de fayance, qui
„ doivent être nets, crainte que ces
„ confitures ne contractent un mau-
„ vais goût. Les Abricots verds se
„ confisent aussi avec leur peau. Voici
„ comment &c.

Sous la lettre B. on trouve le mot BOEUF. Nous transcrirons d'autant plus volontiers ce qu'en dit le Dictionnaire, que par là nous donnerons une idée, & de ce qu'il prescrit par rapport à la ménagerie, & de ce qu'il enseigne par rapport à la cuisine. « Bœuf, est un taureau qu'on a
„ châtré pour l'engraisser, ou pour
„ le rendre plus docile au labourage.
„ Un bon bœuf doit avoir le poil
„ luisant, non obscur & mal uni. Un
„ poil épais marque encore le bon

„ tempérament d'un bœuf ; au lieu
„ que quand il eſt ras c'eſt mauvais
„ ſigne. Lors qu'au manîment on
„ ſent ce poil fort doux, c'eſt ſigne
„ d'un bon bœuf.

„ Il y a des bœufs ſous pluſieurs
„ poils ; ſçavoir, poil noir, poil rou-
„ ge, poil bay, poil moucheté, blanc,
„ gris, ou brun. De tous ces poils le
„ rouge & le noir ſont les meilleurs,
„ pour le travail. Le blanc vaut mieux
„ pour la graiſſe.

„ Les bœufs ſe connoiſſent auſſi à
„ l'âge. Ils ne peuvent rendre de
„ bons ſervices qu'à trois ans, & paſſé
„ dix ans ils ne vallent plus rien,
„ qu'à être engraiſſez, pour être ven-
„ dus au boucher. Un bœuf vit juſ-
„ qu'à quatorze ans.

„ Pour dompter un bœuf au tra-
„ vail, il faut d'abord uſer de dou-
„ ceur, le flatter, le careſſer, puis on
„ lui lie ſimplement les cornes. Après
„ cela, on lui met ſimplement le
„ joug ; une autrefois on y ajoute la
„ charüe, & on l'accouple avec un
„ bœuf tout dreſſé, qui le tient en
„ devoir. Le jeune bœuf s'accoutu-
„ me aiſément au joug, pour peu

„ qu'on ait la patience de l'y soumet„ tre. Il est bon néanmoins de lui „ faire sentir l'aiguillon ; mais à pro„ pos. Lors qu'on accouple les bœufs, „ il faut toujours qu'ils soient d'é„ gale force, & de même taille, au„ trement le plus foible ruine le plus „ fort, qui traîne tout le fardeau.

„ Il faut ménager les bœufs qui „ travaillent, si l'on veut en tirer de „ longs services. Il est vrai qu'il y a „ de ces animaux qui ont des deffauts „ qu'on ne peut corriger qu'à peine, „ tels que sont ceux qui sont rétifs, „ paresseux, & peûreux.

„ Pour le premier défaut, vous le „ dompterez si vous prenez un bâton „ tiré tout chaud du feu, & brûlé „ au bout, & que vous en battiez „ les fesses du bœuf. On reveille un „ bœuf de sa paresse, en lui appli„ quant de tems en tems l'aiguillon. „ Pour se mettre en seureté contre „ celui qui prend peur, il n'y a qu'à „ avoir souvent l'œil sur lui, & l'ar„ rêter quand la peur lui prendra.

„ Il y a maniere de nourrir les „ bœufs qui travaillent. En hyver „ qu'ils ne font rien, c'est assez de

„ leur donner de la paille, & un peu „ de foin de tems en tems, pour les „ maintenir en bon corps. Mais „ quand ils traînent la charrüe, il „ faut les nourrir de foin. Chaque „ repas doit durer une heure. Avant „ que de les mettre sous le joug, il „ est bon de leur donner un picotin „ de son sec, ou bien deux bonnes „ jointées d'avoine. Si c'est en été, „ on leur donne de l'herbe fraîche, „ ou des feuilles d'orme &c.

„ La maniere d'engraisser les bœufs „ est telle qu'on le va dire. Il ne faut „ point qu'ils soient trop vieux pour „ cela ; car alors ils n'engraissent „ qu'avec peine. Si c'est depuis le „ mois de mai jusqu'à la S. Martin, „ on les nourrit sans travailler, & „ dès la pointe du jour on les mene „ paître l'herbe, avant que la rosée „ soit tombée dessus. C'est ce qui „ leur donne beaucoup d'enbon- „ point. On les laisse au pâturage „ jusqu'à ce que les chaleurs les in- „ commodent, & pour lors on les „ ramene à l'étable. La chaleur étant „ passée, on les reconduit aux pâtu- „ res, d'où on les ramene encore à „ l'étable, pour y passer la nuit.

„Vous obſerverez ſi ces animaux
„ mangent toute la nourriture qu'on
„ leur a donnée avec appetit. S'ils ne
„ font que la tâtonner, c'eſt ſigne
„ qu'ils ſont degoûtez. Pour y reme-
„ dier on leur lave la langue avec du
„ vinaigre & du ſel, & on leur jette
„ dans la gueule une poignée de ſel,
„ &c.

„ Le bœuf eſt une viande non
„ moins neceſſaire dans les repas
„ qu'elle y eſt commune. Il ſe dé-
„ guiſe dans la cuiſine en bien des
„ maniéres. On fait une entrée *du*
„ *derriere du cimier* en cette maniere.
„ Prenez cette piéce de chair; lardez
„ là de jambon, & de lard, aſſaiſon-
„ né de poivre, perſil, rocambolles;
„ le tout bien mêlé enſemble. Etant
„ ainſi lardée, mettez là en caſſerol-
„ le, pour la faire mariner pendant
„ deux heures, & faites la cuire dès
„ le ſoir pour le lendemain. Vous la
„ mettrez enſuite dans une ſerviette
„ avec des bardes de lard. Serrez
„ bien la ſerviette, afin qu'il n'y en-
„ tre point de graiſſe. Cela fait, ayez
„ une marmite aſſez grande, mettez
„ quelque choſe au fond crainte que

la ferviette ne brûle ou la viande, & pour assaisonnement mettez y de la panne de porc, ou graisse de bœuf bien fraiche, environ trois livres. Ajoutez-y du verjus, du vin blanc, des tranches de citron, des oignons, persil, laurier, sel & poivre, & un peu de basilic. Le tout étant dans la marmitte, vous la couvrirez. Laissez bieu cuire vôtre piece de bœuf, jusqu'à ce que la sausse soit presque consommée. Etant cuitte, vous la laissez refroidir dans sa graisse. Vous faites ensuitte un grand godiveau, que vous mettez dans le plat, où vous voulez servir vôtre piece de bœuf, que vous couvrez de vôtre godiveau, & la mettez au four pendant une heure. Puis vous la tirez, & avant que de la servir, vous faites un rond au dessus du godiveau, dans lequel vous jettez un coulis de bœuf, pour nourrir vôtre ragoût, & un jus de citron par dessus, puis vous servez.

Nous tirerons de la lettre C un exemple des préceptes que le Dictionnaire donne par rapport à la

chasse. Sur le mot chevreuil. Voici comme il s'exprime. « La chasse du » chevreuil a beaucoup de rapport à » celle du cerf. Le premier fait ses » viandes des mêmes nourritures, & » dans les mêmes païs, où on le quê- » te comme le cerf. Quand il s'agit de » le détourner, & même quand on » veut le donner aux chiens, il tient » alors les mêmes païs, & ruse de la » même maniere, excepté qu'il ne » songe pas tant, & ne se dépaïse pas » comme les cerfs.

» On chasse le chevreuil aux » chiens courants d'entre deux tail- » les, bien rablez, & pourvûs d'a- » bord des qualitez qui leur convien- » nent. Les *clabauts* n'y vallent rien, » ainsi que les chiens *carnaux*, parce » que quand même ils tournent, c'est » toujours hors de la voye, & en » prenant un grand tour, ce qui est » sujet à faire bondir le change &c.

Nous ne pouvons omettre ce que M. Liger enseigne de la culture des orangers. C'est un article détaillé sur la matiere des Jardinages, dont nous donnerons un précis.

» Les Orangers nous viennent ou

notte, ou ſans motte. Dans le
nier cas on ne ſe trompe gue-
à cauſe qu'aux orangers qu'on
ſporte ſans motte, il reſte tou-
's des branches auxquelles ſont
chées des feuilles, qui par le
ou le moins de fermeté qu'on
arque lorſqu'on les manie don-
t des marques bonnes ou mau-
es de l'état où ſont ces oran-
.Plus les feuilles ſont fermes &
intes, plus on doit augurer de
onne conſtitution du corps qui
orte.

ans le ſecond cas, comme les
ngers qu'on tranſporte ſans
te ne ſont que des eſpeces de
ons, & qu'on ne peut juger de
bonté que par leur écorce, on
ra qu'il faut toujours qu'elle
ferme, & qu'en inciſant une
che à quelque endroit, elle ſe
che du bois. Lorſqu'elle y ad-
e, c'eſt un ſigne infaillible d'u-
altération au dedans de l'oran-
&c.

l'égard des terres propres aux
gers, ceux qui en ont écrit ont
là deſſus des raiſonnemens ſi

» vagues & si peu plausibles, qu'il ne
» faut avoir qu'un peu d'experience
» dans la culture des Orangers, pour
» juger qu'ils ont dit beaucoup de
» choses sans rien prouver.

» L'Oranger naît naturellement
» dans une terre humide ; mais sous
» un ciel qui par sa grande chaleur
» en fait corriger les défauts. Pour
» s'accommoder donc en d'autres
» climats au génie de cet arbre, le
» bon sens veut qu'on lui donne une
» terre composée de telle maniere,
» qu'au deffaut de cette chaleur,
» l'humidité qui doit y être ne de-
» vienne point une humeur grossiere
» & trop froide, deux qualitez peu
» propres aux arbres qui sont deli-
» cats, & qui demandent de la cha-
» leur. Mais on doit prendre garde
» que cette terre ne soit trop legere,
» à cause que l'oranger se trouveroit
» depourvû de beaucoup de substan-
» ce, dont il a besoin pour se nour-
» rir. Pour éviter ces deux extremi-
» tez, il est sûr que dans les climats
» les plus temperez, tels que sont les
» environs de Paris, & les autres
» qui sont sous le même degré de

ur, la terre qui convient le
x aux orangers eſt celle que

ites choix d'une terre bien
antielle , telle que pourroit
:elle d'un gros ſable noirâtre,
ne terre griſâtre, qui ne ſoit
op legere, ni humide. Criblez
en. Mettez y deux tiers d'un
au de couche, ou du fumier
ache bien conſumé. Mêlez
le tout enſemble, puis quand
aurez planté vos orangers,
ne on le dira ci après, couvrez
ment la ſuperficie de vôtre
de trois doigts d'epaiſſeur
e autre terre, compoſée moitié
elle qui eſt naturelle, & moi-
e terreau pur, &c.

.uteur donne enſuite des le-
itiles aux Jardiniers, ſur la
re & ſur le tems de planter les
ers pour la premiere fois, ſur
ſtrie de les rencaiſſer ; ſur le
r qu'on leur doit faire, ſur les
mens, ſur la façon de les tail-
ir leur ébourgeonnement ; en-
ir les accidents qui leur arri-

Nous n'avons pû qu'effleurer ce grand nombre de matiéres dont l'ouvrage de M. Liger est rempli. Afin que l'érudition ancienne ni manquât pas, outre le nom Latin de chaque mot du Dictionnaire, on y a ajouté certaines remarques, tirées la plûpart de la fable & de l'histoire. Ces additions sont peut-être les endroits qui conviennent le moins à un *Dictionnaire prattique*, & ceux dont le public sçaura le moins de gré à l'Auteur.

Article CXI.

ƆMMENTATIO
hilologica de Tyro & Navi ejus
:c. *Pensées Philologiques touchant*
ı Ville & le Vaisseau de Tyr; où par
's monuments de l'Antiquité, & avec
' secours des langues Orientales, on
cplique les paroles de l'Ecriture Sain-
' que les Interpretes ont ou passées,
ı mal entenduës; & où l'on examine
ıathématiquement ce Vaisseau. Par
1. Edmann Geoffroi Camentius. A
'itemberg, de l'Imprimerie de
:hrestien Schroeder, 1714. *in* 4°.
ages 68.

' 'Est proprement un Commen-
ı taire sur les premiers versets du
pitre 27ᵉ d'Ezechiel, où le Pro-
te décrit le grand commerce,
'ichesses, le luxe de la ville de
:. Et comme il passe aussi tôt à la
:ription d'un superbe vaisseau,
ieurs Interpretes ont pensé que
; cette figure il continuë à parler
a magnificence de la ville; mais
ı que l'expression d'un vaisseau

soit au singulier, il est pourtant plus naturel de l'entendre de la multitude, de la grandeur, de la force & de la beauté des vaisseaux qu'elle avoit en mer.

M. Camentius ne considere qu'un vaisseau plus magnifique que les autres, & dont Tyr se faisoit honneur, comme nous avons veu le Soleil Royal, & le Royal Loüis, comme sont le Britannia en Angleterre, & le Bucentaure à Venise. Si les Tyriens n'épargnerent rien pour l'embellir, & pour le faire admirer, M. Camentius de son côté, pour nous expliquer sa construction & ses ornements, fait une grande dépense en érudition, qui mise dans son jour se liroit plus agréablement, c'est à dire, s'il s'étoit rendu plus intelligible.

Il commence par la ville de Tyr. On sçait qu'il y eut deux villes de ce nom dans la Phenicie, l'ancienne en terre ferme, à trois stades de la mer, avec un port; la nouvelle sur un rocher, dans la mer, à huit stades de la terre ferme. Il est fait mention de l'ancienne au ch. 19^e, v. 29^e du livre

de Josüé, & elle tomba dans le partage de la Tribu d'Aser, qui ne pût s'en mettre en possession : l'autorité de Joseph, qui ne met la fondation de Tyr que deux cens cinquante ans avant que Salomon entreprît de bâtir le Temple, ne sçauroit obliger à entendre cet endroit de l'Ecriture par anticipation ; comme ce n'est que sur un passage mal entendu du Géographe Scylax, que Bochart a prétendu distinguer quatre villes de Tyr dans la même Province : la nouvelle fut bâtie par les habitans de l'ancienne, qui chercherent un azile sur un rocher dans la mer pour éviter Nabucodonosor, qui toutefois alla les y chercher.

C'est de l'ancienne Tyr dont parle Ezechiel, & qu'il dit être placée à l'entrée de la mer : il dit aussi qu'elle est au cœur de la mer, ce qui paroit d'abord se rapporter à la nouvelle. Mais cette expression hebraïque, selon une remarque de Jarki, signifie la force, & que Tyr étoit puissante sur mer. L'Auteur s'étend ici à montrer que les Orientaux donnent des épithetes de distinction aux villes considerables.

Venons au vaisseau. Selon la Vulgate il étoit construit de sapin de Sanir. Comme la signification du mot Hebreu, qui est traduit par des sapins, est assez incertaine, sçavoir, si c'est du sapin, du pin, du buis, une espece de cedre, du ciprès, M. Camentius, eû égard à la montagne de Sanir, & à l'usage auquel ce bois étoit employé, paroit persuadé que c'est du ciprès. Sanir est le mont Hermon, renommé par les grands ciprès qui y croissoient, mêlez avec les cedres, comme le témoigne de tout le Liban Diodore de Sicile. D'ailleurs, c'étoit une matiere propre à la construction des vaisseaux, sur tout à celle d'un vaisseau destiné à demeurer en parade, parce que le ciprès se conserve sans corruption.

C'est dónc de madriérs de ciprès dont les côtez du vaisseau étoient construits, & dont les ponts & les tillacs ou les étages du vaisseau étoient aussi faits. D'où l'Auteur prend occasion de rapporter ce que dit Athenée * du magnifique vaisseau de Ptolemée Philopator, dans lequel le

* L. 5.

plancher étoit de pieces rapportées, qui repréſentoient la guerre de Troye. C'eſt là parler de vaiſſeau, mais il paſſe au plancher du Sanedrin, & à d'autres planchers.

Le mas du vaiſſeau étoit de cedre ; ample matiere à M. Camentius pour debiter de la doctrine ſur le cedre, & ſur le mont Liban. Il va juſqu'en Ethiopie, où il y a un monaſtere nommé le mont Liban, & dont le nom a impoſé à Loüis de Dieu, qui a cru que les éditeurs de S. Mathieu en Ethiopien étoient Maronites, parce qu'ils ſe diſent Moines du mont Liban.

Les rames étoient de cheſne de Baſan, ou peut-être de châtaigner ; car les Interpretes ne conviennent pas, & ils s'accordent beaucoup moins touchant les ſieges des rameurs. Selon Mr. Camentius ils étoient d'un yvoire qui avoit été enfoüi en terre & foulé aux pieds ; c'eſt ainſi qu'il explique ce que nous liſons en la Vulgate, *Prætoriola de Inſulis Italiæ* : ce qui peut paroître ſingulier, c'eſt qu'il tire cet yvoire de l'iſle de Cor-

se, parce qu'elle étoit couverte de forêts.

Les voiles étoient de fin lin, ou de coton, & d'un tissu de differentes couleurs. Les Egyptiens, qui trouvoient en abondance chez eux & le lin & le coton, inventerent l'art de faire ces sortes de toiles ouvragées. Le Prophete ajoûte que la toile pour couvrir la poupe étoit d'hyacinthe & de pourpre: Mr. Camentius ne doute nullement que ce ne soit un tissu de cette espece de filamens déliez qui naissoient autour de certains coquillages, que les Anciens nommoient aussi *byssus*, & qu'ils estimoient beaucoup: on en a parlé en quelques endroits de ces Memoires. La pourpre étoit apportée des isles d'Elise, c'est à-dire, selon Bochart, du Peloponnese, où étoit la ville d'Elis.

L'Auteur ajoute un petit trait de Géometrie sur la fabrique du vaisseau, & sur la courbure de la voile.

Il finit par les grands vaisseaux dont l'histoire a conservé le souvenir, comme furent celui de Hieron,

des Sciences & des beaux Arts. 1697 celui de Ptolémée Philadelphe, celui de Cleopatre.

ARTICLE CXII.

M. JOANNIS CHRISTOPHORI Wendleri de libris à Pontificiis aliisque Hæreticis in præjudicium Doctrinæ purioris nostrâ & superiori ætate suppressis & corruptis schediasma, &c. C'est-à-dire, *Ouvrage jetté à la hâte touchant les livres que les Papistes & les autres hérétiques ont supprimez, ou alterez, au préjudice de la doctrine la plus pure, tant de nôtre tems, qu'au tems passé. Par Jean-Christophe Wendeler, associé à la Faculté de Philosophie de Iene.* A Iene, aux dépens de la veuve Meyer, 1714. *In* 4°. *pages* 52 *pour la Préface &* 66 *pour l'ouvrage.*

L'Aveu d'un Auteur que son ouvrage est precipité, car c'est ce que veut dire le mot *schediasma*, ne previent pas favorablement le Lecteur : en effet, celui ci se sent de ce que Mr. Wendler l'a composé à la

hâte, & ſans ſe donner le tems de réfléchir.

Il commence par excuſer legerement les Proteſtans, de leur peu de reſpect envers les Peres ; & il ſe jette ſur quelques Critiques Catholiques qui n'en ont pas parlé avec plus de reſerve. Il dit qu'auſſi-tôt que des Proteſtans eurent fait imprimer la vie de l'Empereur Henri IV. écrite par Otbert, le Commentaire de Druthmar ſur S. Mathieu, la Meſſe à l'ancien uſage des Gaules, la chronique de Naucler, l'hiſtoire de Matthieu Paris, les Catholiques ſe recrierent que ces livres étoient, ou ſuppoſez, ou alterez ; ce qui pourtant n'étoit pas vrai. Le traitement, ajoute-t-il, qui a été fait à Richer & à quelques autres dans la Communion Romaine, doit apprendre aux Proteſtans quel eſt leur bonheur de penſer à leur gré, & de parler avec liberté. Cet endroit peut être compté entre ceux qui ont coulé de ſa plume ſans reflexion, & ſans ſe ſouvenir des plaintes de tant d'Auteurs de ſon parti, qu'ils ont ſeulement changé de tribunal, & qu'au lieu d'être

umis à celui de Rome, ils sont
ntraints de relever d'un autre : se-
n qu'une secte prévaut, elle écra-
si elle peut les autres. Est il per-
is à un Ministre d'être Calviniste à
itemberg, & Lutherien à Gene-
? Tant de Ministres déposez &
altraitez à cause de leurs sentimens
rticuliers rendent ils témoignage
cette liberté si vantée ? Le Synode
Dordrecht reconnut-il que les
miniens devoient en joüir ?
Daniel Francus & Gaspar Loes-
erus ont traité le même sujet :
ais ils ne l'ont pas épuisé, dit l'Au-
ur, & ce qu'il presente ici est un
pplément de ce qu'ils ont omis. Il
t deux sections, la premiere des
res que les Catholiques ont sup-
imez, ou tâché de supprimer ; la
conde, de ceux qu'ils ont alte-
z, soit en ajoûtant, soit en retran-
ant.
Afin de donner quelque idée du
gement de M. Wendler, il suffi-
t de rapporter son premier repro-
e & sa preuve. Il prétend, sur le
noignage de Galé, qu'Alcuin à
priere des Eglises d'Angleterre

écrivit une lettre contre le culte des Images ; & il se plaint que les Catholiques sont venus à bout de la faire absolument disparoître dans les manuscrits, en sorte qu'elle n'existe plus. Et cela, poursuit-il, est d'autant plus croyable des Catholiques ; que la Reine Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII, & sœur d'Edoüard VI, fit soigneusement rechercher, & fit brûler tous les actes passez contre les Catholiques sous les deux regnes precedens. S'il eût fait reflexion que ces Catholiques ont conservé les livres Carolins, même dans la bibliotheque du Vatican, & qu'ils ont été les premiers à les publier, il les auroit sans doute déchargez de l'accusation d'avoir supprimé une lettre d'Alcuin, & il se seroit épargné la honte d'un mauvais raisonnement.

Il ne raisonne pas mieux, quand il se plaint que les Peres de l'Oratoire de Rome n'ont pas fait paroitre trois tomes des annales de Baronius, que ce sçavant Cardinal, dit il, avoit laissé prêts à être imprimez, & que les Jesuites ont caché au public,

autant qu'ils ont pû leurs constitutions. S'est il imaginé que les Lutheriens eussent tiré quelque avantage de ces sortes d'ouvrages ? On remarquera en passant qu'il donne le titre de Cardinal à Bzovius, continuateur des annales Ecclesiastiques. Il dit que cet Auteur avoit inseré dans sa continuation l'histoire du Concile de Trente, comme elle a été écrite par Fra-Paolo , & qu'il avoit déja obtenu l'approbation de ses premiers Examinateurs : mais d'autres plus éclairez, que le Pape lui donna, l'obligerent à la retrancher.

Un grand fond à Mr. Wendler de reproches à faire aux Catholiques, sont des livres, ou supprimez par les Magistrats, ou mis à *l'indice.* Il n'oublie pas ceux des Jansenistes; lui, qui étant Lutherien, n'est pas interessé à leur défense : il n'oublie pas non plus une autre espece de livres, comme celui contre les flagellations, & un autre, dont on ne doit pas même nommer le titre, du même Auteur.

Il reproche aussi à Burnet une fal-

sification notable dans une lettre de Luther, dont l'original est gardé dans la bibliotheque du College du Corps de Christ à Oxford. Les termes de Luther sont, *cum hactenus dissenserimus, quod illi signum, nos corpus Christi asseruerimus plane contrarii in sacramento : nihil minus mihi videtur utile, quam ut mediam & novam sententiam statuamus, qua & illi concedant Christum adesse verè, & nos concedamus panem solum manducari.* Burnet en change le sens, mettant *nihilominus*, au lieu de *nihil minus.*

Luther dit qu'après ces contestations avec les Sacramentaires, rien ne lui paroit plus inutile que de se reduire de part & d'autre à un sentiment mitoyen & nouveau, en ce qu'ils conviendront que Jesus-Christ est present, & qu'il avoüera que le pain seul est mangé. Burnet lui fait dire au contraire, qu'il faut enfin s'arrêter à ce sentiment mitoyen & nouveau.

On ne doit pas omettre que l'Auteur, malgré ses défiances sur ce qui vient des Catholiques, préfere les éditions de Paris à celles de Franc-

des Sciences & des beaux Arts. 1703 fort & de Bâle, & à toutes les autres.

ARTICLE CXIII.

*NOUVEAU DICTIONNAIRE Civil & Canonique de Droit & de Pratique, contenant les étymologies, définitions, divisions & principes du Droit François, & de la Procedure sur les matieres Civiles, Criminelles & Beneficiales. Par Me.*** Avocat au Parlement. Nouvelle édition, revûë, corrigée, & augmentée.* A Paris, chez Nicolas Gosselin, dans la Grande Salle du Palais à l'Envie. *In 4°. pages* 901.

DAns les extraits qu'on donne on s'étudie à exposer en substance ce que les livres contiennent; & l'on tâche d'imiter l'habileté des Chymistes à tirer les essences. Mais à l'égard d'un Dictionnaire, il n'est pas possible de faire autre chose que d'en parler en general.

C'est ici la troisieme édition de ce Dictionnaire. La premiere ne fut, pour ainsi dire, qu'un essai, qui

néanmoins fut bien reçu du public, la seconde emporta son approbation, & cette troisième est beaucoup plus parfaite, & contient quantité d'additions considerables.

Au reste, ce seroit lui faire injustice, que de le regarder comme un simple Dictionnaire, ne comprenant que des mots avec leur étymologie & leur définition : l'Auteur sur chaque mot explique les principes & les maximes de nôtre Droit, ce qui concerne la Jurisprudence & la Procedure ; de sorte qu'il paroît très-utile à tous les Praticiens. En vain se flatte-t-on d'avoir bien lû les meilleurs Auteurs qui ont traité des matieres à fond : un Dictionnaire ne laisse pas encore d'avoir son usage, & d'être souvent d'un bon secours, témoins ceux de Brisson, d'Hotoman, de Chauvin.

Si la matiere le comporte l'Auteur remonte au Droit Romain, il expose ce qui se pratiquoit autrefois en France, & enfin il vient aux maximes auxquelles il faut se conformer aujourd'hui, comme étant établies par des Edits & Declarations,

des Sciences & des beaux Arts. 1705

par les Coutumes, par les Arrêts & Reglemens.

ARTICLE CXIV.

LA CONDUITE DU DUC D'ORMONT pendant la Campagne de 1712. *en Flandre, où l'on voit par les lettres des Lords Oxford & Bulinbroke, & des Generaux Villars & Ormond, toute l'intrigue du dernier ministere d'Angleterre, pour parvenir à une cessation d'armes, pour tromper les Hollandois & les autres Alliez, pour se mettre en possession de Dunquerque, & pour obtenir une paix séparée au préjudice des Alliez. Traduit de l'Anglois.* A la Haye, chez Henri Scheurléer, 1715. *in* 12. *pages* 156. Se vend à Paris, chez Montalant à l'entrée du quay des Augustins, proche le pont S. Michel.

LA Reine Anne d'Angleterre eut la solide gloire determiner une longue guerre, qui à la verité étoit heureuse, mais onèreuse & infructueuse à sa nation, par une paix très-avantageuse. Ce qu'on lit dans le

titre de ce livre, *pour tromper les Hollandois & les autres Alliez*, eſt d'une main ennemie de la paix, qui en impute le deſſein comme un crime au Conſeil de la Reine, ſans trop condamner le Duc d'Ormond qui fut employé à l'executer.

Le Duc d'Ormond partit de Londres le 9^e^ d'Avril avec des inſtructions qui ne portoient rien, ſinon de voir le Penſionnaire de Hollande à La Haye, de l'aſſurer des bonnes intentions de la Reine pour continuer la guerre avec vigueur ; juſqu'à ce que l'ennemi acceptât les conditions d'une paix ſûre & honorable ; de l'aſſurer auſſi de ſes propres diſpoſitions à entretenir une bonne & parfaite intelligence avec tous les Generaux des Alliez. Etant arrivé à l'armée il devoit faire de ſemblables proteſtations au Prince Eugene, aux Députez des Etats, & aux autres Generaux.

Dans la converſation qu'il eut avec le Penſionnaire, s'étant enquis du plan qu'on avoit formé de la campagne prochaine, celui-ci lui répondit qu'on n'en avoit formé aucun par-

ticulier, & qu'on s'en étoit remis à la prudence des Generaux & des Députez. Il les trouva à Tournai tout irrésolus sur l'ouverture de la campagne; tantôt le Prince vouloit incessamment entrer en action, & tantôt il proposoit d'attendre pendant quelques jours l'issuë des Négociations. Il avoit déja été prévenu par le Marechal de Villars, dans le dessein d'aller camper à Oisi, afin de s'assurer le passage, de l'Escaut, & de se faciliter le siége de Cambrai, dont le succès paroissoit immanquable à Mr. Cadogan. C'étoit à ce dessein qu'il avoit tiré les Troupes Angloises de leurs quartiers, & les avoit fait cantonner le long du chemin entre Tournai & Lille.

Enfin, il fut resolu de partager l'armée entre le Prince Eugene & le Duc d'Ormond, de passer la Scarpe, & d'aller le 21^e^ de Mai camper entre Douai & Marchiennes. Outre les troupes Angloises, consistant en vingt-deux bataillons, & dix neuf escadrons, quarante huit bataillons & cent dix neuf escadrons, fournis par divers Princes & payez en par-

tie par la Reine. étoient aux ordres du Duc.

Vers ce tems-là il reçut deux lettres de M. saint Jean, Secretaire d'Etat de la Reine, l'une du 10^e^, l'autre du 15^e^ d'Avril, qui portoient en substance, que selon les Correspondans qu'on entretenoit en Hollande, les Hollandois prenoient de la défiance de leur nouveau General, parcequ'il étoit Papiste, & Alleman par attachement; que d'ailleurs une bataille gagnée seroit une occasion à la Maison d'Autriche de pousser plus loin ses prétentions, & une bataille perduë ne manqueroit pas de prolonger la guerre; qu'ainsi l'intention de Sa Majesté étoit, qu'il ne s'engageât pas aisément dans une action: qu'enfin, le grand article pour prevenir l'union des deux Monarchies, n'étoit pas encore entierement reglé, parce que c'étoit un morceau de dure digestion aux estomacs François; mais que celui-là passé, il resteroit peu de difficultez. Le Duc dans ses réponses convint qu'une bataille gagnée, ou perduë, apporteroit du retardement à la paix,

ajoutant néanmoins qu'il ne pourroit se dispenser d'agir ; si le Prince Eugene alloit à l'ennemi ou s'il tentoit d'entrer en France par la Champagne.

Le 26[e] les deux armées, dans le dessein de s'approcher de l'ennemi, passerent l'Escaut, le Prince avec la droite se posta à Neuville, le Duc avec la gauche à Solemes : ils firent réparer les vieilles lignes des François entre Denain & Wallers. Un détachement de trente escadrons & de treize bataillons commandez par Mylord d'Abbemarle fut mis à Denain pour la garde des lignes jusqu'à la Scarpe, & pour la fureté des convois de Marchiennes à l'armée. Cependant par une lettre de M. de S. Jean du 10[e] de Mai le Duc d'Ormond reçut un ordre exprès de la Reine d'éviter tout engagement, soit pour un siege, soit pour une bataille ; veu qu'il y avoit lieu de croire que l'article important pour prevenir l'union des deux Monarchies seroit conclu aussitôt après le retour du Courier de Versailles à Madrit, & que sa Majesté avoit horreur de sa-

crifier ses soldats, au moment qu'elle avoit les plus belles esperances d'obtenir ses demandes par une autre voye. M. de S. Jean recommandoit le secret, dont néanmoins, disoit il, le Maréchal de Villars étoit aussi informé. En effet, il reçut un billet du Maréchal, qui lui mandoit qu'ils n'étoient plus ennemis, & il y répondit de la même maniere.

C'étoit un extrême embarras pour le Duc, qui en même tems étoit resolu de rendre une parfaite obéïssance aux ordres de la Reine, & fortement pressé par le Prince Eugene, auquel il n'avoit à alléguer aucun prétexte apparent. Les quartiers Maistres ayant été envoyez le 27[e] reconnoître l'armée Françoise, & ayant rapporté qu'elle étoit dans un païs plat, sans avoir pris la précaution de se retrancher, en sorte qu'elle pouvoit être attaquée en flanc & en queuë; le Prince Eugene & les Deputez allerent dîner chez le Duc, & lui proposerent de profiter d'une conjoncture qui leur étoit si avantageuse. Il ne trouva rien à leur repondre, sinon que le prompt retour

de Mylord Strafford en Angleterre ſignifioit quelque choſe de la derniere importance, dont il pourroit être inſtruit en quatre ou cinq jours; & qu'il demandoit ce délai pour recevoir les ordres de la Reine.

Alors ils lui dirent nettement, que c'étoit les confirmer dans les ſoupçons qu'ils avoient, & qui étoient bien augmentez par la conduite preſente du Maréchal de Villars, qui s'étant toujours montré ſi vigilant dans les occaſions, n'avoit en celle-ci ni envoyé un ſeul homme pour les obſerver, ni pris le ſoin de mettre ſon camp hors d'inſulte. Ils ajouterent qu'ils étoient obligez de rendre compte à leurs maîtres des délais qu'il leur cauſoit.

Les choſes demeurerent en cet état juſqu'au 4^e^ de Juin, que deux Deputez rendirent viſite au Duc, & ſur le ſoir lui envoyerent un long mémoire; où après avoir rapporté ce qui s'étoit paſſé dans les conferences qu'ils avoient eûës avec lui, ils lui repréſentoient l'étonnement

où il jettoit leurs maîtres par une telle conduite, que l'occasion se perdoit, les fourages se consumoient, l'ennemi se fortifioit; qu'au reste les troupes qui étoient sous ses ordres n'étoient pas toutes nationales de la Reine, mais pour la plus grande partie payées conjointement par sa Majesté & par les Etats Généraux, ensorte que son autorité sur elles n'alloit pas jusqu'à pouvoir les retenir dans l'inaction; que le traité de la grande alliance & les assurances réïtérées de la Reine l'obligeoient d'agir offensivement; qu'au cas qu'il persistât à ne vouloir pas le faire, ils demandoient, s'il voudroit du moins couvrir un siege qu'ils entreprendroient; qu'enfin s'ils n'obtenoient rien, ils protestoient contre une conduite qui ruinoit les affaires des Alliez; & qu'ils protestoient publiquement & par écrit, afin que la postérité en eût connoissance. Comme ce mémoire ne contenoit que ce qu'ils avoient dit dans les conferences particulieres, le Duc d'Ormond y fit aussi la même reponse.

Cependant la Reine, impatiente

de sçavoir comment il éxécutoit ses ordres du 10^e de Mai, lui fit écrire par M. S. Jean le 17^e du même mois: & le Duc reçut la lettre le 7^e de Juin. En y repondant, il marqua la situation embarrassante en laquelle il étoit engagé, & que s'il pouvoit sans préjudicier au service de sa Majesté, il demanderoit la permission de retourner en Angleterre: il donna avis que si les Alliez s'obstinoient à rejetter une paix si avantageuse pour eux, & qu'il fût obligé d'en venir à se separer de leur armée, il prévoyoit qu'il ne seroit maître que des troupes Angloises.

Toute l'armée des Alliez passa la Selle dans le dessein d'assieger le Quesnoi: le Prince campa à Haspres, le Duc entre S. Pithou & Casteau Cambresis, & ainsi entre les assiégeans & l'armée Françoise, & il ne put se dispenser de fournir sept bataillons & neuf escadrons à la demie paye d'Angleterre, pour renforcer le detachement qui investit la place. Cette disposition donna lieu à quelques lettres secrettes entre le Maréchal de Villars & le Duc

d'Ormond. Il reçût deux lettres de M. S. Jean, qui lui mandoit que la Reine n'étoit nullement émûë des bruits qui se repandoient en Hollande, ni des Adresses du Parlement pour la porter à donner ses ordres pour pousser la guerre avec vigueur: & quant à l'occurrence presente, sa Majesté vouloit qu'il entrât en action, si le Prince Eugene étoit attaqué. Sous l'enveloppe de la seconde lettre, qui étoit du 28e, il y en avoit une pour le Marquis de Torci, laquelle devoit être communiquée au Maréchal de Villars. M. de S. Jean écrivoit, que les remontrances des Etats Généraux n'avoient eû d'autre effet sur l'esprit de la Reine, que de lui faire renouveller ses mêmes ordres au Duc d'Ormond; que le Duc ne concoureroit point au siege, mais qu'il souhaitoit que le Maréchal de Villars n'entreprît rien contre les autres Alliez; qu'enfin sa Majesté attendoit au plûtôt, par la médiation du Roi très Chrétien, une derniere reponse du Roi Philippe. Le Maréchal ayant lû cette lettre, repondit au Duc en ces termes.

i qu'il fût très-mortifiant de
un ennemi entreprendre un
, ſans lui donner la moin-
inquietude, il étoit cepen-
reſolu de ne rien entrepren-
contre l'armée du Prince Eu-

ıs ces conjonctures on eut avis
nne main que les Hollandois
ıt fait propoſer par M. Petkun
our de France une paix parti-
: pour eux, & à l'excluſion de
eterre, & qu'ils n'avoient pas
outez.
·s le même tems le Duc d'Or-
reçut une lettre de l'Evêque
ſtol du 17e de Juin, qui n'ayant
ener les Hollandois à concou-
aire la paix ſelon un même
faiſoit ſçavoir au Duc que la
té de la Reine étoit que Sa
leur profitât de la premiere
on favorable pour declarer
a Majeſté ſe croyoit libre de
:s engagemens avec eux.
une autre lettre de M. de S.
·eçüe le 21e, le Duc apprit que
ne étoit reſoluë à ne laiſſer pas
tage traîner les affaires, &

d'Ormond. Il reçut deux lettres de M. S. Jean, qui lui mandoit que la Reine n'étoit nullement émûë des bruits qui se repandoient en Hollande, ni des Adresses du Parlement pour la porter à donner ses ordres pour pousser la guerre avec vigueur: & quant à l'occurrence presente, sa Majesté vouloit qu'il entrât en action, si le Prince Eugene étoit attaqué. Sous l'enveloppe de la seconde lettre, qui étoit du 28[e], il y en avoit une pour le Marquis de Torci, laquelle devoit être communiquée au Maréchal de Villars. M. de S. Jean écrivoit, que les remontrances des Etats Généraux n'avoient eû d'autre effet sur l'esprit de la Reine, que de lui faire renouveller ses mêmes ordres au Duc d'Ormond; que le Duc ne concoureroit point au siege, mais qu'il souhaitoit que le Maréchal de Villars n'entreprît rien contre les autres Alliez; qu'enfin sa Majesté attendoit au plûtôt, par la médiation du Roi très Chrétien, une derniere reponse du Roi Philippe. Le Maréchal ayant lû cette lettre, repondit au Duc en ces termes.

„Quoi qu'il fût très-mortifiant de
„voir un ennemi entreprendre un
„siege, sans lui donner la moin-
„dre inquietude, il étoit cepen-
„dant resolu de ne rien entrepren-
„dre contre l'armée du Prince Eu-
„gene.

Dans ces conjonctures on eut avis de bonne main que les Hollandois avoient fait proposer par M. Petkun à la Cour de France une paix particuliere pour eux, & à l'exclusion de l'Angleterre, & qu'ils n'avoient pas été écoutez.

Vers le même tems le Duc d'Ormond reçut une lettre de l'Evèque de Bristol du 17[e] de Juin, qui n'ayant pû amener les Hollandois à concourir à faire la paix selon un même plan, faisoit sçavoir au Duc que la volonté de la Reine étoit que Sa Grandeur profitât de la premiere occasion favorable pour declarer que Sa Majesté se croyoit libre de tous ses engagemens avec eux.

Par une autre lettre de M. de S. Jean reçüe le 21[e], le Duc apprit que la Reine étoit resoluë à ne laisser pas davantage traîner les affaires, &

uniquement ſur les ordres de la Reine : & leur reſiſtance l'obligea à contremander le détachement deſtiné pour Dunquerque.

Il ſe crut d'autant plus obligé d'en donner avis par un trompette au Maréchal de Villars, qu'il avoit ſujet de douter qu'une place ſi importante fût livrée aux Anglois pour une ſuſpenſion d'armes qui ſe borneroit à eux ſeuls. La reponſe du Maréchal par le même trompette fut, qu'il avoit envoyé un courrier en Cour touchant cet incident, que les ordres étoient donnez au Commandant de Dunquerque de livrer la place; mais que pour lui, il étoit ſurpris que les Hollandois euſſent plus de pouvoir ſur des hommes qu'ils ne payoient pas pour leur faire hazarder leur vie, que la Reine qui les payoit depuis douze ans, n'en auroit pour les perſuader de ne s'expoſer plus à aucun danger. Le 29e le Maréchal de Villars lui envoya une reponſe du Marquis de Torci à M. de S. Jean, qui portoit en ſubſtance, que ſelon qu'on étoit convenu, la ſuſpenſion d'armes devoit être

 générale

générale pour les armées qui étoient alors dans les Païs-Bas, & que Dunquerque ne devoit être livré qu'à cette condition; qu'il arriveroit par la distraction des seules troupes Angloises, que le Prince Eugene n'en deviendroit que plus hardi à entreprendre & à sacrifier des gens qui n'appartenoient pas à l'Empereur. Les considerations que fit là dessus le Duc d'Ormond, lui faisoient encore plus approuver le délai qu'il avoit pris. D'ailleurs les Alliez, occupez au siege, n'étoient pas en état d'aller attaquer l'armée Françoise.

M. de S. Jean lui fit sçavoir par deux lettres que la Reine étoit pleinement satisfaite de la France, & qu'elle avoit fait dire aux Ministres des Princes, qui avoient des troupes à sa solde, qu'elle ne payeroit que celles qui suivroient son Général; & qu'il pouvoit parler le même langage à leurs Généraux particuliers. M. de S. Jean avoit joint la copie d'une lettre qu'il avoit écrite par le commandement de la Reine à M. de Torci, & qui contenoit plus au long les mêmes choses.

Le nombre des troupes nationnales d'Angleterre n'étoit pas assez grand, pour qu'il convint de les diminuer en envoyant une partie prendre possession de Dunquerque: & en les retenant toutes ensemble il paroissoit encore de la difficulté à les garentir du ressentiment du Prince Eugene & des Hollandois. Il fut donc jugé à propos d'en faire passer de nouvelles d'Angleterre à Dunquerque: & le Duc d'Ormond prit aussi le parti de s'y rendre comme dans le lieu le plus sûr, ayant là la mer, pouvant loger son Infanterie dans la ville & dans les Forts dependans, & tenir sa cavalerie sous le Canon de la place. Mais il souhaitta que Mylord Strafford vint faire un dernier effort sur l'esprit des Généraux des troupes auxiliaires, & l'aider de ses conseils.

Le 12^e de Juillet il eut avis par une lettre de M. de S Jean dattée du 27^e de Juin, que le Chevalier Abercombil & le Colonel King avoient été depêchez à Dunquerque, afin d'y disposer tout pour l'évacuation des François & pour la reception

des Anglois ; qu'au commencement de la ſemaine ſuivante la flotte qui devoit y apporter des troupes, ſeroit prête à faire voile, que Mylord Strafford n'arriveroit pas ſitôt à l'armée, parce qu'il paſſeroit par la Haye, afin d'obtenir des Hollandois, s'il étoit poſſible, une ſuſpenſion d'armes générale ; qu'au reſte ſi ſa Grandeur apprenoit du Chevalier Abercombil & du Colonel King que le Commandant de Dunquerque avoit reçu ſes ordres pour en faire ſortir les François & y recevoir les Anglois, elle devoit ſans perdre un moment publier la ſuſpenſion d'armes, & ſe retirer avec ſes troupes, ſuivant le commandement de la Reine envoyé à ſa Grandeur le vingtiéme.

Les Deux Officiers envoyez d'Angleterre écrivirent peu après au Duc ; & le Maréchal de Villars joignit une lettre à leur pacquet, par laquelle il le prioit de fixer le jour de la ſuſpenſion d'armes, & il lui marquoit qu'il avoit avis que le Prince Eugene & le Général Dopff avoient été le jour précédent recon-

noître Lendrecies. Par une autre lettre le même jour 12^{e} le Maréchal lui mandoit encore de fixer le jour de la reddition de Dunquerque, & de la publication de la suspension d'armes ; le tout dépendant de sa Grandeur. Mylord Strafford arriva au camp le soir, & les jours suivants il y eut encore quelques lettres entre le Maréchal & le Duc sur le même sujet.

Le 15^{e} le Prince Eugene fit sçavoir au Duc par un de ses Aydes de camp qu'il marcheroit le lendemain au matin : à quoi le Duc repondit qu'il étoit d'autant plus surpris de cette nouvelle, que le Prince n'avoit rien concerté avec lui, ni sur le chemin, ni sur le terme ; qu'il ne devoit attendre aucun secours de l'armée de la Reine, principalement pour l'éxécution d'un dessein pris en cette maniere. En effet, le Prince decampa le 16^{e}, & fut suivi de toutes les Troupes auxiliaires à la solde d'Angleterre, excepté de celles de Holstein & des Dragons de Liege. Le Colonel Lloyd, que le Duc avoit envoyé à Dunquerque,

'evint, & apporta une lettre du Ma-
'échal de Villars, qui entre autres
:hofes difoit, « Voici une conjonc-
» ture bien vive, & l'armée Hollan-
» doife me paroît bien hardie, de
» meprifer ainfi l'amitié & l'alliance
» de la Reine; & les Imperiaux font
» bien ingrats, de reconnoître fi mal
» les fecours qu'ils ont eûs de l'An-
» gleterre. » Il demandoit auffi quel-
les troupes étoient reftées, quoiqu'il
eut la fatisfaction de voir les Fran-
çois delivrez de leurs plus formida-
bles ennemis, les braves Anglois.

Le Duc jugea à propos pour la feureté de fon armée, de decamper le 17^e^. Et ce jour là il fit publier la fufpenfion d'armes dans fon armée au fon des trompettes, comme le fit dans la fienne le Maréchal de Villars; à qui il manda qu'il prendroit la route de Varneton; afin de fubfifter fur les Chaftelenies de Lille & d'Ipres; & le Maréchal lui offrit le paffage fur les terres de France avec toutes les commoditez. La nuit il envoya à M. de S. Jean une relation de ce qui s'étoit paffé, & il témoigna de l'incertitude du parti qu'il avoit

à prendre, d'aller à Dunquerque, ou à Gand. Mais comme le commandant de Bouchain refusa d'y laisser entrer le Comte de Strafford & quelques Officiers qui dans la marche s'y étoient presentez, & que celui de Doüai en fit autant quoique la Reine eût des munitions en cette ville, il se resolut de marcher à Gand, pour la seureté des troupes Angloises qui y étoient.

Cette marche allarma tellement le Prince Eugene & les Députez, que le 19ᵉ ils envoyerent le Comte de Nassau lui faire des excuses de ce qu'avoient fait les Commandans de ces deux places, protestant qu'ils n'y avoient aucune part; que bien loin de vouloir mettre quelque obstacle à sa marche, ils avoient donné ordre à toutes les Châtelenies de lui fournir tout le pain dont il auroit besoin. Si cet ordre fut veritablement donné, il fut mal éxécuté: & ce furent mêmes difficultez à Tournai, à Oudenarde & à Lille. Ce fut pis à l'égard du Capitaine Hart, que le Duc dépêchoit en Angleterre: il fut arrêté à Haspres par les Impe-

ıux, & contraint de retourner, un
.ide qu'il prit à Courtrai pour le
nduire à Bruges, l'égara de huit
·uës, & confeſſa que ç'avoit été
›ur obéïr à ſes maîtres : à Bruges le
ɔurgmeſtre le fit attendre deux
:ures à la porte, & puis deux ou trois
.tres heures pour avoir des che-
ıux.

Le 23^e le Duc ſe rendit à Gand,
ı il fut reçu avec toute la civilité
ı'il pouvoit ſouhaiter, cette ville
celle de Bruges s'offrant de rece-
ɔir de lui telle garniſon qu'il lui
airoit. Il fit camper ſon armée à
ıe demie lieuë; la droite ſur le
ınal de Bruges, la gauche ſur la
ys : & par cette diſpoſition il ſe
ıettoit en état de contenir ces deux
ılles, & d'avoir une communica-
on libre avec Dunquerque.

Le 26^e il reçut des dépêches d'An-
leterre, par leſquelles Mylord Bu-
ngbroke l'aſsûroit de la part de la
.eine, que nul ſervice ne pouvoit
:re plus agreable à ſa Majeſté, que
ɜlui qu'il venoit de lui rendre;
u'elle l'en remercioit, & qu'elle
'oublieroit jamais l'obéïſſance exaç-

te qu'il avoit eû pour ses ordres: mais que le plus grand chagrin qu'elle pût avoir, étoit de voir les Impériaux & les Hollandois obstinez à de telles extremitez; qu'il falloit esperer qu'ils en reviendroient, en reprenant les conferences à Utrecht; que Sa Majesté approuvoit qu'il se retirât à Dunquerque, où il seroit soutenu plus aisément & à moins de frais; qu'il y mandât les troupes, & y fit transporter l'artillerie & les munitions qu'elle avoit à Gand; que les extravagantes menteries qui se repandoient de Hollande ne meritoient que du mépris.

Le même jour vint par Bruxelles la nouvelle de la défaite de Mylord Albemarle à Denain,& le lendemain un trompette du Maréchal de Villars apporta une lettre au Duc, dans laquelle le Maréchal lui disoit que les ennemis du Roi avoient déja senti qu'ils n'avoient plus avec eux les braves Anglois, & que leur separation leur étoit fatale, puisque les troupes de la Reine ne les avoient pas plûtôt quittez que la fortune les

avoit abandonnez. Mylord d'Albemarle, qui avoit été fait prisonnier, eut recours aux bons offices du Duc pour obtenir de n'être point mené en France, & qu'il lui fût permis de se retirer avec sa famille ou à Voorst, ou à Aix la Chapelle. Cet évenement, joint à la consideration de l'importante situation de Gand & de Bruges, confirma le Duc dans la pensée de s'y établir : & il en fut extrêmement approuvé par la Reine, veu que par la reddition de Dunquerque elle s'assuroit des François, & par le moyen de ces deux villes des Imperiaux & des Hollandois, qui desormais la respecteroient davantage. C'est ce que lui écrivit Mylord Bulingbroke, lui réïterant les remercimens de Sa Majesté, & le loüant de sa sage conduite. Mylord Bulingbroke ajoutoit que le Marquis de Torci lui écrivant sur l'affaire de Denain, avoit insinué que la Reine, avec l'avantage que Gand & Bruges lui donnoient sur les Hollandois, pouvoit imposer la Loi à ce peuple ; ce qui signifioit, qu'elle joignît ses armes à celles de

la France. A quoi il avoit repondu, que Sa Majesté ne se departiroit jamais du projet que l'honneur & l'équité, qui étoient ses seules regles, lui avoient fait prendre pour surmonter l'obstination des Alliez, & pour les porter à consentir à une paix générale. Il reçut aussi un beau compliment du Comte d'Oxford, Grand Trésorier.

Le 9e de Septembre le Duc d'Ormond envoya à Mylord Bulingbroke la relation d'une conference qu'il avoit eûë avec M. Vigelin, un des Députez des Etats, & qui l'étoit venu trouver pour lui proposer plusieurs questions: si les troupes Angloises demeureroient à Gand & à Bruges pendant tout l'hyver, ou combien de tems? s'il consentoit que les Etats y missent quelques-unes des leurs pour assûrer leurs convois? s'il voudroit permettre à une partie des troupes Danoises de prendre leur quartier d'hyver à Bruges, comme elles avoient coutume? A la premiere demande le Duc repondit, qu'il ne pouvoit pas prévoir précisément jusqu'à quel

tems ses troupes s'y tiendroient; mais que ce n'étoit pas encore celui de les retirer : & aux deux autres demandes il repondit, qu'il ne laisseroit point entrer de troupes étrangeres, & que d'ailleurs les Etats n'avoient rien à craindre pour leurs convois. Il pouvoit ajouter que s'y maintenir c'étoit faire le bien des Etats, parce qu'après ce qui s'étoit passé à Denain, les François s'en seroient certainement emparez, & devenus maîtres de l'Escaut & de la Lys, ils auroient arrêté les convois de Hollande, & fait périr l'armée des Alliez.

Quoi qu'il en soit, les reponses du Duc, qui étoient fermes, agréerent beaucoup à la Reine, comme elle lui temoigna par une lettre de Mylord Bulingbroke, en lui recommandant de s'assurer la possession de ces deux villes, qu'elle regardoit comme des gages entre ses mains pour se faire faire raison de plusieurs mauvais traitemens que ses sujets avoient soufferts dans leur commerce aux Païs-Bas.

Un succès en fait esperer d'au-

tres : les Alliez ayant réüssi dans une entreprise sur la Knocque, formerent le dessein de surprendre encore Nieuport, ou Furnes ; & il étoit de l'interêt de la Reine qu'ils y échouassent, parce qu'ils auroient rompu la communication entre Dunquerque & Gand. Le Duc fit donc aussitôt part de l'avis qu'il avoit eû à Mylord Bulingbroke, afin qu'il jugeât, s'il n'étoit pas à propos d'en avertir le Maréchal de Villars, qui de son côté n'avoit pas laissé de donner des avis utiles.

Ensuite il s'appliqua à faire des reglemens par rapport à l'armée : il fit diminuer considerablement le prix du pain au profit des soldats. Et après que les armées de part & d'autre furent entrées en quartier d'hyver, il partit avec la permission de la Reine pour l'Angleterre, où il arriva le premier de Novembre.

On a fait d'un assez petit livre un long extrait, dans la pensée que ce detail a son utilité, & ne seroit pas désagréable.

ARTICLE CXV.

ANALYSE DES INFINIMENT petits, pour l'intelligence des lignes courbes. Par M. le Marquis de l'Hôpital. Seconde édition. A Paris, chez François Montalant, à l'antrée du quai des Auguſtins du côté du pont S. Michel, 1716. *in* 4°. *pages* 181.

LA premiere édition de cet excellent ouvrage eſt de 1696. de l'imprimerie Royale, & il fut reçu avec un ſi grand applaudiſſement, qu'il ne fut plus queſtion parmi ceux qui étoient déja habiles en Géometrie, ou qui prétendoient le devenir, que d'infiniment petits. Il inſpira l'amour de la belle Géometrie à mille perſonnes, qui par curioſité pour les infiniment petits, & pour y parvenir, tenterent de paſſer par la Géometrie ordinaire, par l'Algebre, par les ſections coniques ; car ce ſont autant de démarches neceſſaires, & qui ne laiſſent pas de coûter beaucoup.

Ceux qui ſont entrez dans cette

route, conviendront aiſément que les autres études ne ſont qu'un délaſſement pour l'eſprit, en comparaiſon de la contention où il ſe voit engagé en celle-ci. Mais auſſi c'eſt celle où l'eſprit apprend le mieux à ſe connoitre, qu'il ſent avec admiration ſa ſubtilité, ſa ſagacité, l'étenduë & la juſteſſe de ſes connoiſſances, qu'il eſt capable de penetrer avec aſſûrance juſques dans l'infini, de le ſoumettre à ſes raiſonnemens & le renfermer dans ſes conclusions. Etonné de lui même, il ne ſçauroit ne s'eſtimer pas, & ne ſe dire pas qu'il eſt une ſubſtance ſpirituelle.

Quant aux infiniment petits, c'eſt une eſpece d'enchantement, en ce qu'on travaille ſur une quantité feinte qui n'eſt point, & qu'on abandonne enſuite comme nulle, pour en tirer la démonſtration d'une quantité réelle. Mr. le Marquis de l'Hôpital attribuë la découverte de ce merveilleux ſecret à Mr. Leibnits : s'il eſt vrai que Mr. Neuton y a fait attention le premier ; comme l'ont jugé Meſſieurs de l'Academie Royale de Londres, en faveur de leur pa-

ie & de leur Societé, il est du
oins constant que Mr. Leibnits l'a
:veloppé, & qu'il en a formé la
éthode la plus aisée qu'il est possi-
e en des matieres aussi abstraites.
C'est aux lignes courbes que cette
éthode s'applique : elle va & s'at-
che à leurs veritables principes,
›nsiderant les courbes comme des
›lygones d'une infinité de côtez in-
iiment petits, & ne les distinguant
s uns des autres, que par la diffe-
nce des angles que ces côtez infini-
ent petits font entre eux : par ce
oyen elle découvre leur nature &
urs proprietez, & en donne l'intel-
ʒence parfaite.

Archimede en a vû quelque cho-
, lorsque par des polygones ins-
its & circonscrits il a cherché la di-
ension du cercle. Mais outre que
s Anciens en sont demeuré à peu de
ʒures courbes, ils n'ont pas eû l'art
une analyse & d'un calcul : de sor-
que manque d'une route certaine,
marchant toujours dans l'obscu-
té & comme à tâtons, ils n'ont pû
ler bien loin. Mr. le Marquis de
Hôpital leur fait la justice de dire,

qu'ils ont avancé autant qu'il étoit possible de leur tems, qu'ils ont fait ce qu'auroient fait nos bons esprits en leur place ; & que s'ils étoient venus de nôtre tems, ils auroient eû les mêmes vûes qu'on y a. Tout cela, dit-il, est une suite de l'égalité des esprits, & de la succession necessaire des découvertes. Ce qui l'étonne, c'est que pendant une longue suite de siecles tant de Geometres, qui ne cedoient pas en esprit aux Anciens, se soient bornez à les copier & à les commenter, sans chercher rien au delà.

Enfin, M. Descartes parut, & répandit sur la Géometrie une nouvelle lumiere, qui est toujours allée en croissant. Mr. Descartes, qui avoit dit de sa méthode pour les Tangentes, que c'étoit le problême le plus utile & le plus general, non seulement qu'il sçût, mais qu'il eût jamais desiré de sçavoir en Géometrie, avoua pourtant qu'une autre méthode inventée par Mr. Fermat étoit en certaines rencontres plus simple que la sienne. Mr Barrow la rendit encore plus simple, & inventa une espece de calcul propre à cette méthode.

ıſi les choſes s'acheminoient à
ntion du calcul différentiel,
: l'Analyſe des infiniment pe-
qui a mené en des païs juſqu'a-
ıconnus, & fait des découver-
u'on n'auroit auparavant oſé
.

. le Marquis de l'Hôpital s'eſt
gué dans cette ſublime Géome-
& ſon Analyſe des infiniment
eſt un chef d'œuvre : mais ce
pas la matiere d'un extrait.
s avoir donné les regles du cal-
fférentiel dans la premiere ſec-
il en montre l'uſage dans les
ıtes, pour trouver les Tangen-
toutes ſortes de lignes cour-
ɔour les queſtions de *maximis &*
is, pour trouver les points d'in-
n & de rebrouſſement, pour
veloppées, pour les cauſtiques
flexion & par réfraction, pour
er les points des lignes courbes
ɔuchent une infinité de lignes
ées de poſitions droites ou cour-
pour les roulettes ; & il finit
ne comparaiſon de cette nou-
néthode avec celle de Meſſieurs
ırtes & Barrow.

tembre 1716.

On a parlé dans ces Memoires au mois de Janvier 1708. d'un autre ouvrage de cet admirable Géometre touchant les sections Coniques & les Lieux Géometriques.

ARTICLE CXVI.

OBJECTION CONTRE L'ESSAI *historique sur l'antiquité du Comté d'Eu, qui a été inseré dans les Memoires de Trevoux du mois de Mai dernier.*

MOnsieur le Curé de Muscent, Auteur de cet essai, veut après quelques Géographes que les *Essui* de César fûssent les peuples du Comté d'Eu ; il conjecture que ce nom leur venoit de ce qu'ils auroient adoré plus particulierement que les autres Esus, *Dieu favori des Gaulois* ; & il croit que leur capitale, qui devoit alors à cause d'eux être appellée *Essia*, ou *Essua*, n'a été nommée *aucia*, *aura*, *auga*, *augum*, *aucum*, *ou*, & enfin *Eu*, que par corruption de cet ancien nom, & seulement depuis l'établissement des François dans les

[redacted]

ales au V^e siecle. Mais sans doute il ne sçait pas qu'il a là-dessus à nbattre un redoutable adversaire, lustre Mr. Huet, ancien Evêque Avranche.

Ce sçavant Prélat prétend au conaire dans ses origines de Caen p. 43. que les derniers noms, de mêne que ceux d'*auge*, d'*o*, & plusieurs autres, sont formez des mots Allemands *au*, *aur*, *aute*, *ou*, qui signifie un pré, & que le mot d'*Auge* se trouve employé en ce sens dans une charte de S. Etienne de Caën, où sont ces paroles, *cum sylva & algia & cum terris*. Mr. Du Cange est du même sentiment dans son Glossaire Latin sur le mot Aur, & le P. Mabillon en a aussi reconnu la verité dans ses annales tome 2. p. 83. en parlant de la celebre Abbaye de Richenaw, bâtie dans une isle du Rhin dont le nom Latin est *Augia dives*. D'ailleurs Eu est effectivement dans une prairie, aussi bien qu'O proche de Scez, qui a donné le nom à la maison d'*O*, & qui est appellée *Ou* dans le Catalogue des fiefs imprimé à la fin des Historiens La-

tins de Normandie p. 1037. Le païs d'Auge consiste aussi principalement en pâturages, & c'est ce qui est vrai encore de beaucoup d'autres lieux dont les noms commencent ou finissent par ces mots *au*, *ou*, *Eu*, selon la remarque de Mr. d'Avranche; ainsi comment pouvoir contester cette étymologie?

Il seroit de plus assez facile de faire voir que les *Essui*, chez qui César envoya une Legion hyverner sous le commandement de Roscius, n'étoient point dans le Comté d'*Eu*, & c'est ce qui est clair par cet endroit du V^e livre de ses commentaires. *Atque harum tamen legionum biberna* (præter eam quam L. Roscio in pacatissimam & quietissimam partem ducendam dederat) *millibus passuum C. continebantur.* Le Boulonnois, le Liegeois, le Remois, le Beauvoisis, faisoient partie de cette étenduë, & par consequent le Comté d'*Eu*, qui est entre le premier & le dernier de ces païs. Il faut remarquer qu'Amiens, que César choisit pour lui, étoit comme le centre de tous les differens quartiers. Qu'on lise bien

e Ve livre ; c'eſt ce qu'on reconoîtra, comme auſſi que le Comté 'Eu étoit compris dans le païs que éſar appelle *Belgium*, qui étoit bor- par la Seine, & où il envoya trois egions. La premiere que comman- oit Craſſus occupa le Beauvoiſis ; ſeconde, qui étoit ſous les ordres e Plancus, devoit être vers le Pa- ſis, puiſqu'elle ſe trouva la plus oche du païs Chartrain, où Ceſar fit marcher auſſitôt ſur l'avis qu'il ıt qu'on s'y ſoulevoit ; & la dernie- , qui avoit pour chef Tribonius, ouvoit être dans le païs de Caux. Il ut donc ainſi chercher une autre tuation pour les *Eſſui*, qui étoient ors ces limites & plus éloignez que s autres. On n'oſeroit pourtant pas re qu'ils fûſſent au delà de la Sei- , quelque vraiſemblance qu'il y t que les peuples des villes Armo- ques qui allerent chez eux pour at- quer la Legion de Roſcius étoient ux des côtes de Bretagne & de ıſſe Normandie, mais on peut en- re moins le nier abſolument, ainſi ıe fait le ſçavant Curé, dont les rai- ns ſont très foibles à cet égard.

vranches , & quand men
lui auroit été donné par le
ce ne feroit point encore
quence necessaire qu'ils
les fondateurs : car comm
Prelat l'a auſſi obſervé , en
la ville de Caën ſa patrie
changeoient ſouvent de
le changement de Maître
étoit en uſage dès le tem
Mais au fond , il eſt bien
recourir à des conjectures
& ſi incertaines. Il n'y a de
prouver l'antiquité de la
que le ſecond Archidiacre
ſe de Roüen qui en a pris
nation , encore eſt-ce ſu
le nom d'*Eu* ne fût pas d'

ns le *païs d'Auge*, sans une ville *Auge*, & il y a pareillement une chidiaconé de ce dernier nom dans :glise de Lizieux.

Mr. le Curé de Muscent fera tout trement plaisir à ses Lecteurs, uand dans son histoire il sera parnu aux siecles où il y aura de bons res: car on voit bien qu'il les sçait anier, & il sera alors en état de ne ur representer que des faits bien testez. Peutêtre ne sera-t-il pas fâ-ié d'être encore averti que c'est sur ie fausse leçon des actes de S. Loup rchevêque de Sens, & de S. Valri, qu'il assure que la riviere de resle sur laquelle est *Eu*, étoit aplée Aure au VII^e siecle. Le P. Mallon, qui a donné ceux de S. Valri dans son second siecle de S. Beoist page 84. y a lû *aura*, & non *ra*, & il remarque dans ses annales ges 307. que cette riviere est nomée *aucia* dans les Actes de S. Guebaud, Abbé de S. Loup de Troies, ibliez par Camusat, lequel Abbé oit ami de S. Loup de Sens. Il croit : plus que c'est le nom de la même viere sur laquelle est *Eu* qui a passé

Septembre 1716.

à cette ville, mais c'est ce qui reviendroit également à l'opinion de Mr. d'Avranche, puisque cette riviere auroit toûjours tiré le sien de cette prairie où elle a son cours; *aucia* & *aura* ne signifiant qu'un pré. A l'égard du nom de Brisule, ou de Bresse, qu'elle porte aujourd'hui, & que Mr. le Curé de Muscent estime lui avoir été donné à cause qu'elle brise, ou separe la Normandie d'avec le Ponthieu, on laisse à d'autres à juger si c'en est la veritable étymologie.

Article CXVII.

LA CLEF DE NOSTRADAMUS, Isagoge, ou Introduction au veritable sens des propheties de ce fameux Auteur; avec la critique touchant les sentimens & interpretations de ceux qui ont ci-devant écrit sur cette matiere; ouvrage très curieux, & même très utile à toutes personnes qui veulent lire ou étudier avec progrès ces sortes de propheties. Par un solitaire. A Paris, chez Jacques Piget, Quay des Augustins, entre la ruë pavée & celle des Augustins, à S. Jacques 1716. *in* 12. pages 469.

L'Auteur presente cette clef de Nostradamus à la France, la felicitant de ce que nous sommes enfin arrivez au tems promis par Nostradamus même, auquel il auroit un fidelle interprete de ses prédictions. L'Auteur espere donc de voir incessamment les beaux esprits se mettre promptement en campagne; & entrer dans la lice, pour faire à qui mieux, & en remporter

tout ce qui devoit arriver jusqu'à la fin du monde ; toutefois il ne va pas loin, car il la croyoit fort proche.

Nostradamus donne une étenduë plus longue à ses prédictions, depuis l'an 1557 que son imagination s'échaufa, jusqu'à 3797, où il fixe la fin du monde. Ces personnes *les plus sensées qui ne peuvent s'empêcher de s'en mocquer*, sont de deux especes : les uns le rejettent avec indignation, & ne sçauroient en entendre parler ; les autres se divertissent à voir des expressions vagues, embarrassées & jettées au hazard, s'appliquer à des faits particuliers. Le solitaire n'est pas certainement des premiers : on aime mieux croire qu'il est des seconds, que de penser qu'il ait quelque créance au devin de Salon, qu'il nomme l'oracle de la France.

Dans la préface il rend compte des soins qu'il a pris pour recouvrer les plus anciennes & les meilleures éditions de Nostradamus, avec les éclaircissemens d'un auteur qui ne s'est point nommé, & les interpretations de M. Guynand.

Septembre 1716.

Comme il n'est pas possible de pénetrer le sens d'un Auteur, qu'on ne sache auparavant son langage, & qu'on ne soit fait à son style, le Solitaire employe le premier chapitre exposer la Grammaire de Nostradamus; il examine son Orthographe, sa syntaxe, ses figures; & il y trouve beaucoup de conformité avec ce qu'écrivoit vers le même tems François du Bois, *Franciscus Sylvius*, habile Grammairien, dont l'ouvrage se trouve ordinairement à la fin de l'Apparat de Ciceron. Ce chapitre est le plus long, & rempli de sçavantes observations sur la Grammaire.

Nostradamus ne voyoit pas assez clair dans l'avenir pour indiquer par leurs noms les personnes qui viendroient après lui, il a laissé à ses interpretes à les reconnoitre sous les descriptions ambiguës: c'est ce que le Solitaire appelle noms de convenance, dont il fait le second chapitre.

Dans le 3ᵉ il montre que son dessein fait souvent allusion à la fable, à l'histoire, & même à l'Ecriture Sainte.

Dans le 4^e^ il avance & soutient quatre paradoxes. 1°, la lettre de Nostradamus à son fils Cesar ne s'adresse pas à ce fils, mais à celui qui sera son veritable interprete. 2°. Un merveilleux paradoxe, c'est que le nom de Henri II, qui paroît à l'Epître dédicatoire, est une fiction de Nostradamus, qui entendoit Loüis le Grand, auquel il dédioit ses prédictions. Les deux autres paradoxes tendent à prouver que quelques quatrains & sixains qui passent pour avoir été contrefaits & inférez, sont veritablement de Nostradamus.

Le dernier chapitre est destiné à expliquer le calcul de Nostradamus: selon lequel, dit le Solitaire, jusqu'à la fin du regne de Loüis le Grand, il s'est accompli un plus grand nombre de prédictions, qu'il n'en reste à accomplir jusqu'à la fin du monde. Ce n'est pas toutefois que Nostradamus ait été plus éclairé sur nôtre siécle que sur un autre : comme à chaque évenement certains esprits ont recours à ses prédictions, des esprits du même tour y auront aussi recours dans la suite, & trouveront

les applications qu'ils en feront plus justes que les précédentes ; ce sera un fond inépuisable. Le Solitaire dit encore, que l'époque la mieux marquée est l'avenement de Henri le Grand à la couronne, laquelle néanmoins y est fixée à l'an 1585, au lieu de 1589.

Article CXVIII.

HISTORIA PESTIS, quæ ab anno 1708 ad 1713. Transylvaniam, Hungariam, Austriam depopulabatur, &c. C'est-à-dire, *Histoire de la peste qui depuis l'an 1708. jusqu'à 1713. a ravagé la Transylvanie, la Hongrie, l'Autriche, les villes de Prague & de Ratisbone, avec les Provinces voisines. Par Jean Baptiste Wetloschnig de Perenberg, Chevalier du saint Empire, & Antoine Loigk, Docteurs en medecine & Medecins d'Autriche.* A Steyr, de l'Imprimerie de Joseph Grunenwald, *in* 8°, pages 497. se vend à Paris chez Montalant, sur le Quay près le Pont S. Michel.

CEs deux Auteurs declarent qu'ils ont composé cette histoire sur ce qu'ils ont vû de leurs yeux, & sur ce qu'ils ont appris par leur propre experience, *ex Antopsia & Experientia propria.* Leur Ouvrage est divisé en trois parties.

La premiere est une longue lettre

de M. Werlofchnig, qui exerce la Medecine à Vels, écrite à M.Loigk, qui l'exerce à Vienne, en laquelle il insére plusieurs autres lettres qui lui ont été écrites par des Medecins qui s'exposoient au service des Pestiférez à Neuhosten, Rokesane, Ratisbone, Breslau. Quoiqu'il soit d'une si grande importance au genre humain, dit M. Werlofchnig, de connoître la nature de la peste avec les remedes propres, soit pour la prévenir, soit pour la guerir, on n'y a pas encore réüssi : il ne faut pas pourtant désesperer ; & à force de chercher ce grand secret, il pourra enfin se laisser découvrir. Mais on ne doit pas l'attendre du raisonnement seul, c'est principalement de la pratique parmi les malades : & l'on s'instruit plus sûrement, quand on voit les choses & qu'on les traite par soi même.

Il dit que la peste, dont il parle, se fit premierement sentir à Leopol dans la Rassie, où elle avoit été apportée par des Arméniens, & que les Juifs l'aporterent dans la Pologne, la Prusse, la Silesie, la Boheme,

l'Autriche, & jusqu'à Ratisbone. Un jeune tailleur qui s'enfuit de l'hôpital des pestiferez de Vienne, infecta Prague ; & un Masson qui s'enfuit de même avec un oreiller, communiqua le mal à Ried, d'où il se repandit dans les autres villes de la haute Autriche. Des Juifs aussi sortis de Vienne arriverent en batteau à Ratisbone, & eurent défense de la part des Magistrats de descendre à terre : ce n'étoit là qu'une demie précaution, & il falloit encore faire défense à ceux de la ville d'approcher de leur batteau ; mais quelques habitans y allerent, partie par curiosité, partie pour trafiquer, & gagnerent la peste, qui bientôt désola la ville, & fit périr plus de sept mille personnes.

Le mal, écrit le Medecin de Rokesane, attaque toutes sortes de personnes, sans distinction d'âge, de temperament, de forces, de condition : toutefois les pauvres y sont le plus sujets, & il épargne moins les femmes que les hommes, sur tout celles qui sont enceintes, ou nouvellement accouchées. A peine y ré-

·t on quatre ou cinq jours : & ›moins les malades paroissent fievre, sans altération dans le s, sans changement dans les u- s, & quelques-uns marchent que jusqu'au dernier soupir ; ; le vomissement est un signe fu- e. Dans le tems sec la maladie se munique davantage.

: même Medecin eut le courage de juer trois sujets morts de la peste : il :rouva les poumons livides, & tirant : violet, avec du pourpre & des taches :s dans leur substance, le cœur vicié . même sorte, & contenant dans ses icules un sang tellement empoisonné, juelques gouttes qu'il fit tomber sur au, y laisserent des marques comme rûlure. Si la maladie ne poussoit au rs que du pourpre, c'étoit le pronos- d'une mort inévitable : peu encore de en qui il ne paroissoit que des bu- , évitoient la mort : il ne restoit d'es- ›ce que dans les charbons qui apostu- nt. Ce qui fut fatal à quantité de gens, qu'ils cacherent leur mal, par la crain- ètre renfermez, & le laisserent ainsi se ßer.

. Werleschnig dit qu'à Wels depuis -Août que la peste se manifesta, jus- : mois d'Octobre, il ne parut ni char-

bons, ni bubons, ni pustules : le froid les amena. Les premieres attaques étoient un mal de cœur, une pesanteur dans le bas ventre, la perte de l'appetit & des forces, quelquefois le vomissement, une pesanteur de tête, un saignement de nez, un flux ou un resserrement de ventre. Les symptômes étoient differents, selon la diversité des tempéramens.

Il fallut enfin recourir à Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge, pour arrêter un mal contre lequel tous les efforts de la Medecine étoient impuissants. Et quoi qu'en un tems comme celui là il fallût éviter le concours du peuple, toutefois les Magistrats ordonnerent une procession generale pour le septieme de Novembre : le Pere Gardien des Capucins prêcha avec tant de zele sur la confiance en la protection de la Mere de Dieu, qu'il tira les larmes de toute l'assemblée ; M. Verloschnig rapporte une grande partie du sermon. Dès ce même jour l'air s'éclaircit, la plûpart des malades guérirent, & le mal cessa de se communiquer.

La seconde partie est un traité de M. Verloschnig sur la peste, divisé en treize chapitres. Dans le premier, il dit que la cause de la peste est un sel volatil repandu dans l'air, composé d'un soufre puant & d'un sel âcre, qui s'unissent par une humidité mercurielle ; en sorte que ce sel composé participe de la nature du sel ar-

moniac. Il le prouve par l'odeur âcre & puante qui se fait sentir dans les chambres & les hypocaustes où il y a des pestiferez. C'est donc une erreur, poursuit-il, de s'imaginer que l'air soit corrompu en sa substance ; il n'est que le véhicule de ce sel venimeux, qui assez souvent ne s'étend pas fort loin. Ainsi l'on évite la peste en s'éloignant des lieux contagieux ; on s'en préserve même en se retirant dans le jardin de la maison où la peste s'est fait sentir, & seulement en changeant de chambre & d'habits, selon que le poison est plus ou moins dilaté. Il cite pour son sentiment Sylvius, Hoffman, Wedelius, Fascius, Bergér, Loéscherus & Helvetius.

Il sçait par l'experience de tant de centaines de personnes qu'il a vûës & traitées, que la peste n'est point une fievre ; & que si la fievre survient, c'est un accident : il a vû des pestiferez manger & boire avec appétit, & dormir tranquillement, marcher & agir. S'il est arrivé quelquefois qu'ils se plaignissent d'une chaleur intolérable, c'étoit l'effet du poison qui les rongeoit au dedans.

Or ce sel pestilentiel, dit il au ch. 2e, s'attache aux humeurs & aux parties du corps les plus arrosées : il y cause des fermentations, & les dissout : il se dépose principalement dans les glandes aux envi-

rons des oreilles, sous les aisselles, aux aines, aux glandules miliaires.

Comment se forme-t il dans l'air? C'est souvent, répond l'Auteur au chap. 3e & 4e que Dieu veut châtier nos pechez par ce terrible fleau, & nous forcer à rentrer en nôtre devoir. Mais naturellement la peste tire son origine du corps de l'homme mal affecté par la mauvaise nourriture dans les tems de famine, & dans les années que les fruits de la terre ne viennent pas à maturité, par la désolation dans les tems de guerre, & par les autres calamitez publiques: les corps laissez sur la terre après un combat, ou entassez & couverts legerement dans une fosse, & d'autres semblables infections, peuvent aussi causer ce pernicieux levain. A ce sujet l'Auteur remarque, après Donckers, que les corps de ceux qui ont été tuez y contribuent davantage que les corps de ceux qui sont morts de maladie; parceque les uns tombent avec tout leur suc, & que les autres sont déja extenuez & desséchez.

Au reste, le sel pestilentiel n'agit pas également sur toutes les personnes qu'il rencontre; & s'il ne trouve pas certaines dispositions, il ne les empeste pas. Marsile Ficin rapporte qu'une fille de douze ans, attaquée de peste, porta un enfant pendant un jour entier, & lui mit dans la bouche de ce qu'elle avoit mâché, sans que l'enfant prît le mal, qui se communiqua neanmoins

moins à des personnes qui n'avoient osé approcher ; & l'Auteur dit qu'il a vû beaucoup d'exemples à peu près semblables.

Dans les deux chapitres suivans il parle des indices de la peste; dans le 7e & le 8e des précautions qu'il y a à prendre ; & il donne de belles preuves de sa pieté en exhortant de s'adresser particulierement à Dieu ; après cela l'avis le plus salutaire qu'il donne, est compris en ces deux vers,

Sunt tria, quæ prorsus pellunt adverbia pestem,
Mox, longè, tardè, cede, recede, redi.

Ces trois adverbes, promptement, loin, tard, préservent de la peste ; fuyez promptement, allez loin, retournez tard.

Quant à la Medecine, Mr. Werloschnig avouë de bonne foi au chap. 9e, qu'elle n'a aucun preservatif assûré : il n'en connoit point ; & il rapporte le témoignage de plusieurs habiles Medecins, qui declarent comme lui qu'ils n'en sçavent point. Mais comme on attend d'un Medecin qu'il dise quelque chose, voici trois regles qu'il propose à ceux qui s'exposent au tems de peste, soit en qualité de Pasteurs & de Confesseurs, ou de Medecins & de Chirurgiens, ou pour rendre les autres services aux malades : regles également utiles à ceux qui sont dans la necessité fâcheuse de demeurer en des lieux contagieux.

La premiere, de ne traiter avec les pestiferez qu'en plein air, & d'entrer plûtôt dans leurs chambres, que de leur parler par la porte, ou par la fenêtre ; ensuite de changer leurs habits & de les exposer au feu ; de ne sortir point à jeun, & sur tout de s'armer de courage & de confiance.

La seconde, de purger l'air, autant qu'il est possible, & dans le public & dans les maisons particulieres, par le moyen du feu ; & il préfere le feu ordinaire & fait seulement de bois, il ne desapprouve pas les fumigations, pourveu qu'elles soient agreables à l'odorat, comme le storax, de melisse, de mirthe, de lavande, de laurier, de geniévre, & de semblables matieres : mais il se mocque de ceux qui en font de puantes, lesquelles n'ont point d'autre effet que d'empester l'air de plus en plus.

La troisieme de ne pas négliger les preservatifs, n'usant que de ceux qu'on prend agréablement, ou du moins sans repugnance : ainsi les personnes qui n'ont point d'aversion du mithridate, de la theriaque, & de pareils opiats, en peuvent faire usage. Celui qu'il recommande davantage est le vin pris sobrement ; parce qu'avec ses autres bonnes qualitez, il entretient la gayeté, & chasse la crainte : de la mie de pain trempée dans du vinaigre de vin est un bon antidote ; & Sylvius dit que c'est le seul dont il se servoit avant que de visiter ses malades : enfin, il est bon d'avoir dans la

iche de l'angelique, de l'écorce de ci-
a, de la pinprenelle.
Si la medecine, dit l'Auteur au chap.
, manque de préservatifs certains con-
la peste, elle ignore aussi les remedes
pres à la guerir. Tout dépend de la for-
& des facultez de la nature à pousser le
in vers les parties extérieures. Quel sou-
ement y-a-t-il donc à attendre des Me-
ins ? C'est qu'ils remedient aux symptô-
s qui accompagnent le mal, & qui éner-
it la nature, aux vomissemens, aux
t de ventre, aux chaleurs immoderées,
t douleurs de tête, aux insomnies, à
l'oupissement, à la soif. Du reste il est
itile de se consumer en frais pour ces re-
des où entrent les bezoars & les perles,
i n'ont pas plus d'efficace que les cail-
ix sur lesquels nous marchons; & c'est
si se tromper de prétendre chasser le poi-
i pestilentiel par les sueurs & par les uri-
:. Il s'arrête donc à prescrire quelques
ettes contre les symptômes, & quelques
:aplâmes pour amollir les charbons &
bubons, avec des onguens pour les
erir quand ils sont apostumez.
Dans le ch. 10e il rejette les sudorifiques,
émetiques, les purgatifs, la saignée: & il
conseille que les cordiaux, les alcalis &
absorbants. Le 12e chap. comprend plu-
urs de ses observations sur des malades
peste, & sur la maniere de les traiter.
fin, il employe le dernier chapitre en

diverses recettes, soit de préservatifs, soit de remedes.

La troisiéme partie est une histoire détaillée, sçavante & judicieuse de la peste, qui enleva à la Hongrie plus de trois cent mille de ses habitans. Mr. Loigk, Medecin des armées de l'Empereur, en est l'Auteur, & l'a écritte en forme de lettres à Mr. Verloschnig. Il dit que le mal commença à paroitre dans la Transylvanie en 1708, & qu'il y fut causé par une troupe de vagabonds Valaques & Moldaves, qui pour passer l'hyver ayant campé sur des montagnes couvertes de bois à quelques lieuës de Cronstad, y perirent la plufpart de faim & de miseres : ce furent d'abord des fiévres contagieuses ; l'année suivante les bubons & les charbons se montrerent, mais en si grand nombre, que tel malade étoit couvert de cent charbons; ensuite les symptômes devinrent encore plus terribles.

D'autre part la garnison de Mongats, qui étoit un ramas de Cosaques, de Tartares & de Polonois, forcée enfin de rendre cette place au General Heister, après y avoir souffert les plus grandes incommoditez, délivra la Hongrie des maux de la guerre, & la plongea dans de plus funestes, par la peste qu'elle y répandit, non seulement parmi les hommes, mais parmi les animaux, tant domestiques & privez, que sauvages & farouches, sans en excepter les oiseaux. Le poison se dilatoit avec d'au-

tant plus de furie, que l'air, toujours chargé de brouillards & de nuages, étoit tranquille, sans être agité par les vents : les fruits de la terre ne venant point à maturité, ne donnoient qu'une mauvaise nourriture, & l'on étoit dans un continuel danger de manger des chairs empestées : une quantité prodigieuse de sauterelles & de chenilles dévoroient & empoisonnoient tout : enfin, on ne pouvoit rien preserver des vers, qui fourmilloient même dans les eaux du Danube ; en sorte que tout contribuoit à augmenter & à entretenir la corruption.

L'Auteur décrit quatre sortes de fiévres, avec leurs symptômes ; qui alors eurent cours, toutes dangereuses, mais à divers degrez : des fiévres tierces, de malignes, de pestilentielles, & enfin la peste : laquelle commençoit, comme il arrive dans les fiévres tierces ou quartes ; par le froid & le tremblement, qui étoit suivi de chaleurs, quoi qu'en quelques-uns elle fût imperceptible.

Selon M. Loigk, comme selon M. Verloschnig, la cause prochaine de la peste est un sel volatil, âcre & ensoufré. Ce composé est tout propre à se dilater & à causer des fermentations, comme on le voit dans la poudre à canon ; en laquelle le salpêtre & le soufre sont mêlez ensemble.

Il confirme son sentiment par l'exemple de diverses injections d'esprit de vitriol,

d'esprits urineux, de teintures de cantha-des, qui coagulent ou dissoudent le sang dans les veines : il ajoute celui de la morsure des aspics & des autres especes de serpents, dont le venin, qui consiste dans un suc oleagineux & impregné de sels âcres & caustiques., cause des effets semblables à ceux de la peste.

N'est-ce pas oublier les vagabonds Valaques & Moldaves, & la garnison de Montgats, lorsqu'il dit que le poison pestilent s'exhale des mines. Il est constant, assûre-t-il, que d'environ trente ans en trente ans les mines d'or se réparent en Hongrie, celles de vif-argent en Carniole, de fer en Styrie, d'étain en Boheme : or quand les matieres dont les métaux doivent se former, s'accumulent, se digerent & fomentent ; elles poussent des vapeurs malignes qui empestent l'air. C'est pourquoi, selon une observation de Sydenham, l'Europe est sujette à sentir la peste en ces mêmes intervalles de tems. Pour se rendre à cette raison, on devroit penser que les mines conviennent entre elles de se remplir ensemble.

Il explique phisiquement les differens symptômes de la peste, & il finit par les préservatifs & les remedes. Entre ceux-là, il donne la préference au vinaigre fait de vin, & dans lequel on peut mettre en digestion de la scorsonnelle, de la tormentille, de la graine de laurier & de geniévre,

des noix, de la ruë, de la ſauge, de la vervenne, de la betoine, de la ſemence de chardon benit, de la myrre, du camphre. Entre les remedes il n'en connoit pas de meilleur qu'une poudre inventée par Sorbaith, Profeſſeur de Medecine à Vienne, & Medecin de l'Imperatrice Eleonore : la baſe de cette poudre ſont la myrrhe & le camphre, avec des fleurs de ſoufre, du nitre, de la corne de cerf, & de l'unicorne minerale. Du reſte, il avouë auſſi qu'il n'y a point de remedes certains : & vouloir en uſer quand la nature ſe décharge par les charbons, afin de précipiter ſon operation, c'eſt riſquer un malade, & ſouvent le tuer ; c'eſt lui préparer l'épitaphe *per ſtar meglio, ſto qui.*

On ne ſçauroit omettre un évenement ſingulier. En 1705. un Dragon Bavarois du Regiment de Preiner, d'un temperament bilieux-ſanguin, ſe trouvant en Hongrie, & charmé d'y avoir du vin au lieu de biere, en buvoit avec excès. Son intemperance lui coûta cher : il ſe ſentit ſaiſi de froid & de laſſitude, avec une peſanteur & une douleur de tête, des nauſées & des vomiſſemens, une oppreſſion de poitrine & une difficulté de reſpirer, la fiévre continuë. Au commencement du mal le Chirugien lui donna de l'émétique, & puis chaque jour deux priſes de la poudre de Sarbaith contre les poiſons. Le 5[e] jour Mr. Loigk ayant éte appellé, vit le malade

d'esprits urineux, de teintures de cantarides, qui coagulent ou dissoudent le sang dans les veines : il ajoute celui de la morsure des aspics & des autres especes de serpents, dont le venin, qui consiste dans un suc oleagineux & impregné de sels âcres & caustiques, cause des effets semblables à ceux de la peste.

N'est-ce pas oublier les vagabonds Valaques & Moldaves, & la garnison de Montgats, lorsqu'il dit que le poison pestilent s'exhale des mines. Il est constant, assûre-t-il, que d'environ trente ans en trente ans les mines d'or se réparent en Hongrie, celles de vif-argent en Carniole, de fer en Styrie, d'étain en Boheme : or quand les matieres dont les métaux doivent se former, s'accumulent, se digerent & fomentent ; elles poussent des vapeurs malignes qui empestent l'air. C'est pourquoi, selon une observation de Sydenham, l'Europe est sujette à sentir la peste en ces mêmes intervalles de tems. Pour se rendre à cette raison, on devroit penser que les mines conviennent entre elles de se remplir ensemble.

Il explique phisiquement les differens symptômes de la peste, & il finit par les préservatifs & les remedes. Entre ceux-là, il donne la préference au vinaigre fait de vin, & dans lequel on peut mettre en digestion de la scorsonnelle, de la tormentille, de la graine de laurier & de geniévre,

25'. 25". Mars au 2e oblique, qui eſt
oraire faiſant un angle droit avec le pa-
lele que Venus ſuivoit toujours fort
actement.

Hauteur apparente de Venus à fort peu
ès 11d. 35'. 0".

horloge avançoit à midi du
* Mars, de 10'. 20".

ivant les hauteurs correſpondantes priſes
s jours-là, & tardoit par jour d'une ſe-
nde ſur le tems moyen, ce qui ſervira
our réduire ces obſervations au tems vrai,
on le ſouhaite.

Le 13e Mars 1716. à Midi.

Hauteur apparente du bord ſupérieur du
leil. 44d. 13'. 30".

raye hauteur du centre du
leil. 43. 56. 21.

atitude de l'obſervatoire. 43. 18. 39.

1h. 49'. 5. Tems vrai, Venus arrive
u méridien.

Hauteur apparente de Ve-
us. 55. 10. 30.

1. 37. Venus ſortie de ſa lu-
——— nette... Refraction 41

2. 32 tems de la ſortie, ———

raye hauteur Merid. de Venus 55. 9. 49.

Vraye hauteur de l'Equinoc-
ial. 46. 41. 0

Declinaiſon ſeptentrionale de ———
enus. 8. 28. 49.

On a pû voir Mars au meridien, il de-
oit être inférieur à Venus d'environ 3'. Il

y avoit des nuages déliez, à travers lesquels on n'a pû le distinguer. Le soir le ciel fut couvert de nuages déliez qui ne permettoient pas de voir Mars, Venus étant haute de 9d, & suivant le parallele; on vit Mars & on observa la Phase suivante, qui n'est pas fort sûre.

Tems non corrigé.

à 7h. 43'. 0". Mars au vertical procurant un parallele au dessus de celui de Venus.

43. 30 Venus arrive au centre des foyes suivant le parallele du centre.

42. 50. Mars étoit arrivé à l'horaire. Cette observation-ci n'est pas si sûre que les deux precedentes.

Le 14. Mars 1716. à Midi.

Hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil. 43d. 36'. 45".

Latitude concluë. 43. 18. 24.

Observation de Venus.

		Tems vrai.
1h. 49'. 11".	Venus au méridien. Sa hauteur apparente.	55. 45'. 0".
1. 51. 34.	Venus sortie de la lunette. Refraction	40
2. 33.	Vraye hauteur méridienne de Venus.	55. 44. 20

Hauteur de l'équinoctial. 46d. 41'. 0"
Déclinaison septentrionale ——— —
de Venus. . 9. 3. 20.
Hier la déclinaison fut observée de 8. 28. 45.
Difference en un jour solaire ——— —
34. 31.
qui doit servir pour ces observations.

Le soir après le coucher du soleil on fit suivre Mars le long du parallele du centre, parcequ'il étoit plus commode que d'y mettre Venus, Mars étant plus petit, & ayant moins de lumiere, & que ces deux planettes étoient déja assez éloignées l'une de l'autre. On prit l'heure à laquelle on pouvoit encore voir les fils sans le secours d'une bougie, pour éviter divers embarras que cause l'agitation de la flamme de la bougie, sur-tout quand il fait du vent, comme il en faisoit beaucoup ce soir là, lequel auroit pû éteindre la bougie. On prit les deux phases suivantes, la premiere est la meilleure ; parceque les fils paroissoient mieux.

Premiere Phase,

I.

Tems non corrigé.

6h. 43'. 10. Mars au centre des foyes, il suivoit exactement le parallele.

45. 42. Venus au premier oblique.

46. 34. Venus à l'horaire.

47'. 26". Venus au second oblique.

Hauteur apparente de Mars en ce tems-là. 19d. 32. 45.

Seconde Phase.

6h. 51. 51. Mars au centre des foyes suivant exactement le parallele.

54. 24. Venus au premier oblique.

55. 17. Venus à l'horaire.

56. 10. Venus au second oblique.

Hauteur apparente de Mars en ce tems-là. 17d. 57'. 0".

La différence d'ascension droite en tems, dont Mars précédoit Venus à 6h. 35'. 0". tems vrai étoit 0h. 3. 24.

La difference en déclinaison de Mars à Venus étoit pour lors 0h. 0'. 52".

Reflexions sur ces observations.

On n'a pas jugé à propos de se servir du micrometre pour faire ces observations, parce qu'il n'est pas si commode ni si expeditif, ne pouvant être appliqué à une lunette courte, qui donne une grande ouverture : & le quart de cercle étant necessaire pour avoir la hauteur de la planete qui parcourt le parallele qui passe au centre des foyes, la lunette du quart de cercle est plus aisée à manier en tout sens ; & le porte-

[redacted]

'e tournant dans le tube, on peut plus
émenr faire suivre la planette à un des
; qui devient un parallele, & celui qui le
upe perpendiculairement au centre un
raire.

Pour donner plus de connoissance à ceux
i ne sçavent pas cette méthode, qui est
feu Mr. Cassini, qu'il suffit de nommer
ur en faire un grand éloge; soit dans la
;ure A, R, B, H, un cercle qui represente

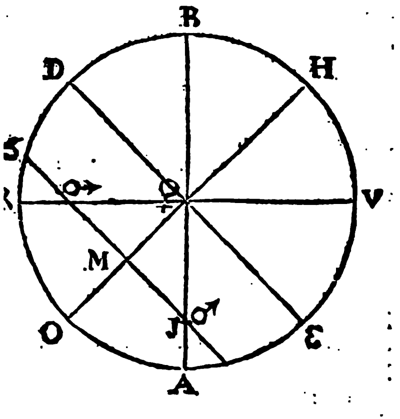

ıverture de la lunette P, E, le parallele
parcourt la planete H. O, sera l'horai-
A, B, & R, V, seront les deux obliques.
t le parallele de Mars representé par la
ıe I, M, S, qui coupe à angles droits l'ho-

raire H, O, en M, & les obliques V, R, & A, B, à des angles de 45d. M ♀. différence en déclinaiſon ou des paralleles des deux planetes eſt donc égale à M. I, à cauſe du triangle rectangle R ♀ I, & que ♀ M, eſt perpendiculaire ſur I S, hypothenuſe de ce triangle. Donc la moitié de ſa différence en tems du paſſage de la planete d'un oblique à l'autre, laquelle eſt M I, ſera égale à la diſtance des paralleles M, ♀ ou à leur difference en déclinaiſon. Une des planétes étant au centre des ſoyes ſe trouve en même tems à l'horaire & aux deux obliques. Ainſi la différence de l'arrivée de l'autre planete à l'horaire doit donner en tems la différence d'aſcenſion droite; ces différences en tems, tant d'aſcenſion droite, que de déclinaiſon, étant reduites en minutes de degrez par les methodes ordinaires d'aſtronomie, on aura en minute de degrez la différence d'aſcenſion droite & de déclinaiſon des deux planetes.

Pour abreger on ne mettra point ici tous les calculs qu'il a fallu faire en conſéquence des obſervations précédentes, mais ſeulement leur réſultat.

Le 11e Mars la différence en déclinaiſon dont Venus étoit inferieure à Mars ſe trouve être de 0d. 25'. 30". de degrez au tems de l'obſervation.

Et la difference en aſcenſion droite dont Venus précédoit Mars au tems de l'obſervation, ſe trouve être de 0d. 25' 15".

Donc Venus étoit plus occidentale que Mars ce soir là.

Le 19ᵉ Mars, la différence en ascension droite dont Mars précédoit Venus, se trouve de 0ᵈ. 9′. 53″.

De sorte que leur conjonction est arrivée aujourd'hui.

La différence en déclinaison dont Venus étoit superieure à Mars, se trouve de 0ᵈ. 2′. 28″.

On verra par les observations du 14ᵉ. Mars, qui sont plus sûres que celles du 19ᵉ, si ces mouvemens s'accordent.

Le 14ᵉ. Mars par la premiere Phase, qui est la plus sûre, la différence en ascension droite dont Mars précédoit Venus au tems de l'observation, se trouve de 0ᵈ. 50′. 22″.

La difference en déclinaison dont Venus étoit supérieure à Mars, se trouve de 0ᵈ. 12′ 50″.

Résultat de ces observations & calculs.

Le 11ᵉ Venus précédoit Mars en ascension droite de 0ᵈ. 25′. 15″.

Le 14ᵉ. Venus suivoit Mars en ascension droite de 0. 50. 22.

Leur somme, qui est le mouvement propre de Venus sur celui de Mars en 71ʰ. 22′ 51″. 1. 15. 37.

d'où on forme cette analogie 1ᵈ. 15.97= 4597′. 1515″ de degrez 71ʰ. 22′. 51″= 256971″. de tems 85785″ de tems=23ʰ.

49'. 45". les ajoutant à 7h. 22'. 43". tems de l'obſervation du 11e Mars, on a la conjonction en aſcenſion droite le 12e Mars a 7h. 13'. 28". du ſoir, dont il faut ôter l'avancement de l'horloge, marqué ci-après pour le 11e Mars.

Le 11e Mars Venus inférieure à Mars en déclinaiſon de　　　0d. 25'. 30".

Le 14e Mars Venus ſuperieur à Mars en déclinaiſon de　　　12. 50.

Somme, mouvement propre de Venus en déclinaiſon　　　0d. 38. 20.

D'où on formera cette Analogie 38'. 20"=2300". 25'. 30"=1530" ∷ 71h. 22'. 52"=256971". 170892". de tems=47h. 28'. 12" : les ajoutant à 7h. 22'. 43". tems de l'obſervation du 11e, on a le tems auquel Mars & Venus ont eû la même déclinaiſon le 13e Mars ſoir à 7h. 51'. 55", dont comme ci-deſſus, il faut ôter l'avancement de l'horloge marqué ci-après pour le 11e Mars.

Cependant l'obſervation du 13. donne Venus ſuperieure à Mars ce ſoir là à 7h, 43'. 30". de 2'. mais on n'a pas donné cette obſervation pour ſûre, à cauſe des nuages qui troublerent l'obſervation, qu'on ne fit que dans la crainte que le ciel ne fût couvert le lendemain.

Le 11e. à 7h. du ſoir l'horloge avançoit de 10'. 51", le 13e. à 7h. elle avançoit de 10'. 15", & le 14e. à 7h. elle avançoit de

9'. 57'. ce qui servira pour avoir le tems vrai de l'observation de ces jours-là.

La methode qu'on a employée dans cette observation, est la même dont on s'est servi pour d'autres semblables pour les taches du soleil, & pour toutes celles où l'on peut voir deux planetes, ou une planete & une étoile dans la même ouverture de la lunette. On s'en pourra servir pour déterminer le mouvement de Mercure sur le disque du soleil le 8e. Mai 1720. & le 9. Novembre 1723.

Observations.

Pour la conjonction de Jupiter & de Venus on jugea à propos d'observer ces deux planetes à leur passage par le meridien, pour avoir leur difference en ascension droite & en déclinaison, tant avant, qu'après leur conjonction. Pour éviter bien des calculs, d'ailleurs étant assuré par d'autres observations qu'on pourroit voir Jupiter encore plus près du soleil, on crut qu'il valloit mieux ne se servir du quart de cercle de trois pieds de rayon & de sa lunette, qui sont l'un & l'autre fort bons, que d'employer des moyens plus composez de faire cette observation.

L'horloge étant bien reglée, on posa le quart de cercle dans le plan du méridien, dans lequel on a trouvé un point fixe fort

remarquable éloigné de plus de huit mille toises dans un rocher qui est au sud de l'Observatoire, lequel a été verifié par un grand nombre d'observations; peu d'observatoires ont cet avantage. Le quart de cercle étant bien arrêté dans ce plan, on fit les observations suivantes.

Le premier Avril 1716.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du soleil.	$51^{d}. 40'. 0.$
Refraction ayant soustrait la Paralaxe.	42.
Hauteur vraye du bord superieur.	51. 39. 18.
Demi diametre apparent du soleil.	16. 5.
Vraye hauteur du centre du soleil.	51. 23. 13.
D'où on a la hauteur de l'équinoctial	46. 41. 19.
Tems vrai.	
$2^{h}. 7'. 49$. Venus au méridien par le milieu de son croissant. Hauteur méridienne apparente de Venus.	$63^{d}. 55'. 15''.$
Réfraction.	28.
Vraye hauteur meridienne de Venus.	63. 54. 47.
Hauteur de l'équinoctial.	46. 41. 0
Declinaison septentrionale de Venus	17. 13. 47.

Septembre 1716.

2h. 50'. 49". Jupiter au méridien par le
——— ··· milieu de son disque.

43'. 0". Hauteur meridienne apparente de Jupiter. 65d. 19. 40".
Refraction. 27.
Vraye hauteur méridienne de Jupiter. 65. 19. 13.
Hauteur de l'équinoctial. 46d. 41'. 0".
Déclinaison septentrionale de Jupiter. 18. 38. 13.
Difference d'ascension droite dont Venus précedoit Jupiter. 0h. 43' 0".
au passage par le méridien tirée des observation ci dessus.

Le treiziéme Avril 1716.

Hier, jour de Pâques, on ne voulut pas observer, quoi qu'on vît bien que Jupiter seroit fort près de Venus.

Hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil. 56d. 9'. 0'
Refraction moins la Paralaxe. 34.
Vraye hauteur du bord superieur du soleil. 56. 8. 26.
Demi diametre apparent du soleil. 16. 2.
Vraye hauteur du centre du soleil. 55. 52. 24.
Declinaison septentriona-

le du soleil.	9d. 11'. 24".
Hauteur de l'équinoctial précise.	46. 41'. 0".
Tems vrai.	
à 1h. 17. 18'. Jupiter au méridien par le milieu de son disque.	
Hauteur méridienne apparente de Jupiter.	65. 55'. 30".
Refraction.	26.
Vraye hauteur méridienne de Jupiter.	65. 55. 4.
Hauteur de l'équinoctial.	46. 41. 0
Declinaison septentrionale de Jupiter.	19. 14. 4.
Tems vrai.	
à 2h. 22'. 4". ½. Venus arrive au méridien par son milieu.	
Hauteur méridienne apparente de Venus,	68. 9'. 0".
Refraction.	24.
Vraye hauteur méridienne de Venus.	68. 8. 36.
Hauteur de l'équinoctial.	46. 41. 0.
Declinaison septentrionale de Venus.	21. 27. 36.
Différence d'ascension droite dont Jupiter précedoit Venus au passage par le méridien.	0h. 4' 46". 30".

Pour avoir le tems de la conjonction de Venus avec Jupiter en ascension droite, on fera cette analogie 49d. 46'. 30''.== 171996 . somme des differences d'ascension droite dont Venus précedoit Jupiter, & dont elle le suivoit après la conjonction, est à 43'. 0''. Difference dont elle précedoit Jupiter==154800''' : comme 12 jours intervalle des observations, sont à 10 jours 4h. 22'. 48''. Ajoutant ce 4e terme à 1. jour 2. 7. 49.

On a le tems de la conjonction de Jupiter & de Venus le matin Avril le 11e. 6. 30. 37.

Ce qu'il falloit premierement trouver.

Et pour la déclinaison on fera cette analogie. 4d. 13'. 49''. | 12 jours || 30d. 37'. 58''. Différence de déclinaison de Venus, moins celle de Jupiter | 10, jours 16h. 26. 25. 10 jours 16h. 26. 25.

Ajoûtant ce tems à 1. 2. 7. 49.

On a le moment où leur ——————

déclinaison fut égale le 11e. 18. 34. 14. C'est-à-dire, le 12. Avril à 6h. 34'. 34''. du matin.

Le mouvement diurne de Venus en déclinaison se trouve dans cet intervalle de 12 jours de 0d. 21' 9''. 5'''.

Le mouvement diurne de Jupiter en déclinaison se trouve dans le même intervalle de 0d. 2'. 59''. 15'''.

Il sera aisé de trouver par la Trigono-

metrie la longitude & latitude de ces planettes sur ces calculs, & le tems de leur conjonction en latitude : ce qui servira pour perfectionner les tables.

ARTICLE CXX.

NOUVELLES LITERAIRES, *contenant ce qui se passe de plus considerable dans la République des Lettres.* A la Haye, chez Henri du Sauzet, dans le Hoftraat ; & se trouve à Paris chez Antoine Urbain Coustelier, sur le Quay des Augustins, 1715. *In* 12.

COmme les livres nouveaux, dit l'Auteur, ne viennent qu'un peu tard à la connoissance du public par le moyen des Journaux, qui demandent du tems pour composer les Extraits, ils seront annoncez incessamment, & le plûtôt qu'il sera possible, par ces nouvelles litteraires. Ce n'est pas, poursuit-il, entreprendre sur l'emploi de Messieurs les Journalistes, ni entrer en concurrence avec eux, de les prévenir en donnant une idée des livres, laquelle quoiqu'imparfaite, ne laissera pas de contenter la curiosité, & d'avoir son utilité, en leur laissant le tems d'en parler plus amplement. D'ailleurs, quelques Journaux se font attendre, & ne paroissent pas régulierement au tems que leurs Auteurs s'étoient

ſcrit ; les autres ſont écrits en des lan-
es que toutes les perſonnes curieuſes
ntendent pas. Il voit ſon projet autori-
par ces Sçavans de Lipſic, qui compo-
t *Acta Eruditorum*, & qui ont jugé à
pos de donner ſéparément des nouvel-
litteraires en Aleman.

Celles-ci ſe diſtribuent tous les ſamedis
ıne feuille. Et l'Auteur s'y propoſe d'an-
ıcer les livres qui paroiſſent, ceux qui
npriment, ceux qui ſont encore entre
mains de leurs Auteurs ; d'avertir des
ouvertes qui ſe font dans les ſciences &
s les Arts ; de faire connoître les diſ-
es & les guerres qui s'élevent dans le
s des Lettres ; de donner un brief éloge
Sçavans qui meurent. Dès que les
rnaux paroiſſent, il marque les articles
y ſont contenus ; & quelquefois il ajou-
e jugement que portent les Journaliſtes
ı livre : mais il s'abſtient de porter le
, ſinon ſur l'impreſſion, le papier & les
nettes ; & il déclare que s'il lui écha-
: la moindre expreſſion qui pût offen-
ɔerſonne, c'eſt contre ſon intention.

Comme les manuſcrits, les anciennes
ions, les médailles, les inſtrumens de
hematiques, les antiques des tableaux,
luſieurs ouvrages de l'art & de la natu-
ntéreſſent les Sçavans ; il ne manque-
as de leur donner place dans ſes Nou-
s. Et ſi quelque particulier vouloit ſe dé-

faire de ces sortes de choses, & le lui fit sçavoir, il en avertira le Public.

Enfin, il se fera un plaisir d'inserer les mémoires litteraires qu'on voudra bien lui envoyer, pourvû qu'ils n'excedent pas cinq pages. Il y ajoûte aussi des pieces de vers & des lettres.

Ces nouvelles litteraires ont commencé à être distribuées le samedi cinquieme de Janvier de l'année derniere, & on les voit continuées jusqu'au samedi du vingt-huitiéme de Mars de celle-ci. De six mois en six mois il y a une table des Auteurs & des matiéres.

ARTICLE CXXI.

QUELQUES LIVRES ANGLOIS & traduits en François touchant les affaires d'Angleterre, à l'occasion de la paix d'Utrecht. Se vendent à Paris, chez Montalant.

ON ne sçauroit nier que les armes d'Angleterre n'ayent eû d'heureux succès dans la derniere guerre ; mais il n'est pas moins constant, que la paix de la maniere dont elle a été concluë, est la grande gloire de la Reine Anne, & un insigne avantage à la nation. Quand nous nous souvenons des applaudissemens & des éloges que nous donnions à Loüis le Grand

après qu'aux depens même de ses justes prétentions, il avoit accordé la paix & rendu la tranquillité à l'Europe, & que nous estimions cette gloire plus belle, que celle de continuer à gagner des victoires & à faire des conquêtes : nous ne sçaurions qu'être étonnez de voir une disposition d'esprit toute contraire dans un peuple nôtre voisin.

I. Rapport du Commité secret nommé par la chambre Basse du Parlement de la grande Bretagne pour faire l'examen des Lettres & papiers qui roulent sur les négociations de la derniere paix & du Traité de Commerce. Fait le 9^e Juin, vieux style 1715. *par le Sieur Walpole, Président du Commité. Avec tous les memoires, lettres secretes & autres papiers transigez entre les Ministres d'Angleterre & ceux de France. Imprimé par ordre du Parlement. A Amsterdam, chez les freres Westein* 1715. In 8°. *pages* 456.

La premiere partie de ce livre contient les raisonnemens de Commité, c'est-à-dire, des Commissaires, sur cinq articles, sçavoir, la Négociation des Traitez de paix & de commerce, la démolition de Dunquerque, le Traité de l'*Assiento*, ou de commerce des Negres, les Négociations par rapport aux Catalans, & les Transactions secrettes à l'égard du Prétendant.

La seconde partie est un recueil des Me-

moires, des Lettres, des Instructions, des Pleins-pouvoirs, concernant ces Negociations.

II. *Articles d'accusation de Haute trahison; d'autres grands crimes & malversations, contre Robert Comte d'Oxford & de Mortimer, tels que la Chambre des Communes de la grande Bretagne les a presentez à celle des Pairs le 20e Juillet* 1715. *Ausquels on a ajoûté les chefs d'accusation contre Jacques Duc d'Ormond, & contre Henri Vicomte de Bolingbroke. A la Haye, chez Henri Scheurleer* 1715. In 12. *pages* 108.

Les articles d'accusation contre le Comte d'Oxford sont au nombre de seize, fondez sur le rapport du Commité. Il y a six chefs d'accusation contre le Duc d'Ormond, & autant contre le Vicomte Bolingbroke.

III. *La conduite du Duc d'Ormond pendant la Campagne de* 1712. *en Flandre.*

On en donne un Extrait particulier.

IV. Histoire du droit du Parlement de la Grande Bretagne touchant la succession à la Couronne, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la Séance du Parlement convoqué pour le 28e Mars 1715. par le Roi George I. A Londres, 1615. *in* 12. pages 209.

Ce livre paroît avoir été écrit en François par un Auteur audacieux, qui prenant droit sur les révolutions, auxquelles l'An-

a été sujette, prétend en conclure
: Couronne n'est point héreditai-
fait pas réflexion, qu'il n'y a au-
:ux qui l'ont portée, qui n'ayent
qu'ils en étoient légitimes & pro-
ıéritiers, & qu'elle leur apparte-
re de succession.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1716.

ART. CVI. Commentarius in librum Prophetiarum Isaïæ, &c. *Commentaire sur le livre des Prophéties d'Isaïe &c. Par Mr. Vitringa.* Page 1604

ART. CVII. *Les Anecdotes de Suede, ou histoire secrette des changemens arrivez dans ce Royaume sous le regne de Charles XI.* p. 1635

ART. CVIII. Velleii Paterculi quæ supersunt &c. *Les ouvrages qui restent de Velleïus Paterculus, revûs, & éclaircis par un Commentaire. Par Jean George Valchius.* p. 1666

ART. CIX. Henrici Scarbau tractatus de parallelismo cum hæreticis &c. *Traité du parallele avec les heretiques, par Henri Scarbau.* page 1668

ART. CX. *Dictionnaire pratique du bon ménager de campagne & de ville. Par Mr. Liger.* p. 1674

ART. CXI. Commentatio philo-

logica de Tyro & navi ejus &c. *Pensées philologiques touchant la ville & le vaisseau de Tyr &c. Par Mr. Edman Geoffroi Camentius.* p. 1691

Art. CXII. M. Joannis Christophori Wendleri de libris à Pontificiis aliisque hæreticis in præjudicium doctrinæ purioris nostræ & superiori ætate suppressis & corruptis schediasma &c. *Ouvrage jetté à la hâte touchant les livres que les Papistes & les autres heretiques ont supprimez, ou alterez, au préjudice de la doctrine la plus pure, tant de nôtre tems, qu'au tems passé. Par Mr. Wendeler.* p. 1697

Art. CXIII. *Nouveau Dictionnaire Civil & Canonique de Droit & de Pratique, contenant les étymologies, définitions, divisions & principes du Droit François, & de la procedure sur les matieres Civiles, crim nelles & beneficiales. Par Me. ***. Avocat au Parlement.* p. 1703

Art. CXIV. *La conduite du Duc d'Ormont pendant la Campagne de 1712 en Flandre.* p. 1705

Art. CXV. *Analyse des infiniment petits, pour l'intelligence des lignes*

courbes. Par Mr. le Marquis de l'Hôpital. p. 1731

ART. CXVI. *Objection contre l'Essai historique, sur l'antiquité du Comté d'Eu, qui a été inseré dans les Memoires de Trevoux du mois de Mai dernier.* p. 1736

ART. CXVII. *La clef de Nostradamus, Isagoge, ou introduction au veritable sens de ses propheties. Par un Solitaire.* p. 1743

ART. CXVIII. Historia pestis &c. *Histoire de la peste qui a ravagé la Transylvanie, la Hongrie &c. Par Mr. Verloschnig.* p. 1756

ART. CXIX. *Observation pour la conjonction de Mars & de Venus. Par le Pere Laval Jésuite.* p. 1764

ART. CXX. *Nouvelles Literaires, contenant ce qui se passe dans la République des Lettres &c.* p. 1777

ART. CXXI. *Quelques livres Anglois & traduits en François touchant les affaires d'Angleterre &c.* p. 1779

Fin de la Table.